



LA VIE INTERNATIONALE

Politique étrangère, diplomatie, sécurité nationale





Département principal du Corps diplomatique

auprès du ministère des Affaires étrangères
de la Fédération de Russie

L'hospitalité est notre profession



- **Le bailleur fiable et expérimenté – nous gérons l'immobilier depuis 1921**
- **Plus de 1 000 000 mètres carrés de logements et d'offices tout confort à Moscou**
- **Propriété fédérale - bail direct de longue durée**
- **La transparence juridique des transactions**
- **La possibilité sans précédent au marché moscovite de choisir l'immobilier dans diverses régions de la ville chez le même propriétaire**
- **Garde, parking, services collectifs vingt-quatre heures sur vingt-quatre**
- **Voisinage respectable**

www.arena.updk.ru, www.updk.ru

(495) 770-35-35

Département principal industriel et commercial pour le service du Corps diplomatique auprès
du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie

Publicité

Chef de projet

Armen Oganessian, rédacteur en chef de la revue *La Vie Internationale*

Rédactrice responsable de projet

Evguenia Pyadycheva, secrétaire d'édition de la revue *La Vie Internationale*, docteur en histoire

Photos

Irina Znatnova, Marina Tchourina, Victoria Pozdniakova

Édition française

© Progress ID, pour la version française

Directeur général : Sarkis Oganian

Chef de la rédaction : Margarita Tarverdova

Traducteurs : Nina Egorova, Oxana London, Michelle Paeschen, Alexandre Svetlov, Alexandre Tarassevitch-Skrylnikov

Rédactrice : Olga Ivanova

Opérateur : Alexeï Ouvarov

Metteur en pages : Dmitri Tarassov

105064, Gorokhovskiy pereoulouk, Moscou, 106064, Fédération de Russie.

Tél. : +7 (499) 265 37 81, fax : +7 (499) 265 37 71 ; E-mail : info@interaffairs.ru

© Rédaction de la revue *La Vie Internationale*, 2013

SOMMAIRE

TENDANCES

- 5..... **Sergueï Narychkine**
Discours devant la réunion plénière de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe
-
- 17..... **Sergueï Lavrov**
La philosophie de politique étrangère de la Fédération de Russie
-
- 25..... **Alexandre Iakovenko**
Le monde et les relations internationales aujourd'hui :
le nouveau et l'ancien bien oublié
-
- 41..... **Nodari Simonia, Anatole Torkounov**
La globalisation et le problème du leadership mondial
-
- 55..... **Vassili Likhatchev**
La Russie, personnalité du droit international
-
- 65..... **Alexandre Zmeevskiy**
Sur la coopération internationale dans la lutte contre
les défis et menaces criminels
-
- 75..... **Erkki Tuomioja**
Défis globaux et responsabilité
-
- 87..... **Vadim Loukov**
Le sommet des décisions globales
-
- 93..... **Sergueï Kourits, Valéry Vorobiov**
Un squelette de Constitution

THÈME DE L'ANNÉE

- 107 **Guennadi Gatilov**
La formule de règlement en Syrie : le dialogue intersyrien multiplié
par un rôle efficace des joueurs extérieurs

Armen Oganessian117

Syrie: à qui doit-on la « responsabilité de protéger » ?

Alexeï Podtserob121

La fin de l'islamisme dans le monde arabe ?

INTERVIEW DU NUMÉRO

Alexeï Mechkov135

Les rumeurs sur la chute imminente de l'Union européenne sont prématurées, il nous semble

Sergueï Riabkov159

Russie — États-Unis : et si on élargissait les interfaces de nos attentes réciproques et de nos capacités ?

Youri Chafranik.....169

Objectif : réduire les prix du marché intérieur du gaz et satisfaire les besoins de toute l'industrie

VECTEUR RÉGIONAL

Andreï Keline.....173

L'idée européenne serait-t-elle vivante?

Vladimir Kozine181

Une «nouvelle» stratégie nucléaire des États-Unis et ses conséquences pour la Russie

Youri Belobrov205

La sécurité européenne à la croisée des chemins

BIBLIOTHÈQUE

Evguenia Pyadycheva217

La société civile et le salut de l'État

LE CONSEIL DE LA REVUE

Sergueï LAVROV
Ministre des Affaires étrangères de
la Fédération de Russie

Alexandre AVDEEV
Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire

Youri CHAFRANIK
PDG de la compagnie pétrolière
« SoyouzNefteGaz », président de
la fondation « Politique internationale et
Ressources »

Andreï DENISSOV
Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire

Alexandre DZASSOKHOV
Docteur d'État en sciences politiques

Alexeï FEDOTOV
Ambassadeur itinérant, membre du
Collège du ministère des Affaires
étrangères de la Fédération de Russie

Igor IVANOV
Président du Conseil russe des Affaires
internationales, membre-correspondant
de l'Académie des sciences de Russie,
docteur d'État en histoire

Constantin KOSSATCHEV
Directeur de Rossotroudnitchestvo,
docteur en droit

Vladimir LOUKINE
Ombudsman de la Fédération de Russie,
docteur d'État en histoire

Sergueï MAREEV
Directeur général du ministère des Affaires
étrangères de la Fédération de Russie

Mikhaïl MARGUELOV
Président du comité pour les Affaires
étrangères du Conseil de la Fédération
de Russie, docteur en sciences politiques

Alexeï MECHKOV
Vice-ministre des Affaires étrangères de
la Fédération de Russie

Alexandre PANOV
Docteur d'État en sciences politiques

Gueorgui PETROV
Vice-président de la CCI de
la Fédération de Russie

Alexeï POUCHKOV
Président du Comité de la Douma d'État
pour les Affaires internationales, docteur
en histoire

Evgueni PRIMAKOV
Académicien de l'Académie
des sciences de Russie

Sergueï RIABKOV
Vice-ministre des Affaires étrangères
de la Fédération de Russie

Mikhaïl SESLAVINSKI
Directeur de l'Agence fédérale pour
la presse et la communication

Vladimir TCHIJOV
Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès
des Communautés européennes
à Bruxelles

Vitali TCHOURKINE
Ambassadeur de la Fédération de Russie
à l'ONU, docteur en histoire

Vladimir TITOV
Premier vice-ministre des Affaires
étrangères de la Fédération de Russie

Anatole TORKOUNOV
Recteur de l'Institut (Université) d'État
des relations internationales de Moscou
(MGIMO), académicien de l'Académie
des sciences de Russie, docteur d'État
en sciences politiques

Alexandre YAKOVENKO
Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire, docteur d'État en droit

Sergueï
NARYCHKINE

PRÉSIDENT DE LA DOUMA
D'ÉTAT DE L'ASSEMBLÉE
FÉDÉRALE DE LA FÉDÉRATION
DE RUSSIE



DISCOURS DEVANT LA RÉUNION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Cher monsieur le Président, cher monsieur le Secrétaire général, chers membres de l'Assemblée parlementaire, Il y a un an, ma visite ici n'a pas pu avoir lieu. Cependant, les raisons qui m'avaient fait alors obligé de différer le voyage, sont devenues, dans les conditions actuelles, des circonstances et des prétextes nouveaux et sérieux pour la rencontre. Je vois que maintenant, on entreprend de nouveau une tentative d'apporter la discorde aux travaux de l'APCE et de détourner l'Assemblée de la discussion et du règlement des problèmes véritablement urgents, y compris liés à la nécessité de réformer en profondeur le système du suivi

Сергей НАРЫШКИН, Председатель Государственной Думы Федерального собрания Российской Федерации
ВЫСТУПЛЕНИЕ НА ПЛЕНАРНОМ ЗАСЕДАНИИ ПАРЛАМЕНТСКОЙ АССАМБЛЕИ СОВЕТА ЕВРОПЫ

parlementaire. Je trouve que c'est un sujet important, et j'y reviendrai encore.

En outre, en rencontrant à Moscou monsieur Jagland et monsieur Mignon, auxquels je voue un respect profond et sincère, je me suis persuadé encore une fois que le niveau de responsabilité, qui incombe aux parlements des pays d'Europe, s'élève rapidement. Et actuellement, il est tout simplement haut comme il ne l'a encore jamais été.

En effet, nous nous rencontrons à un moment dramatique. Et bien que les événements, observés en Syrie, se passent loin de l'Europe, leur marche même et leurs antécédents montrent que les menaces actuelles pour la paix sont directement à imputer au mépris pour le droit et pour les assises fondamentales de l'ordre mondial, posées précisément ici, sur notre continent, en Europe. Si le scénario est mauvais, les conséquences pourront se répercuter sur tous nos pays. Ce qui est le plus dangereux dans cette situation, c'est rester de côté, de s'enfermer dans son silence et de faire preuve d'indifférence.

Tous les pays européens savent bien à quoi mènent l'indifférence et l'esprit de conciliation. Quand l'Europe glissa dans la Première Guerre mondiale, ses pertes en vie humaines commencèrent à se compter par millions et pendant la Seconde Guerre mondiale, par des dizaines de millions. Et nous savons : actuellement la position de certains pays d'Europe s'est montrée ferme et, plus encore, elle a été entendue. J'ai en vue le vote, que tout le monde connaît, au parlement de Grande-Bretagne qui a interdit à son Gouvernement de participer à la frappe aérienne contre la Syrie.

En ce qui concerne l'initiative du Président de la Russie de régler la situation syrienne, elle a reçu un large soutien et a commencé à se réaliser. Vous savez les résultats du vote sur la résolution connue du Conseil de sécurité de l'ONU, qui a eu lieu il y a quelques jours. L'attachement séculaire de l'Europe aux valeurs humanitaires, sur lesquelles se fondent son droit en vigueur et ses principes de développement, y ont joué le rôle qui n'est pas des moindres.

Vous pourrez demander pourquoi j'en parle maintenant. Mais ne serait-ce que parce que même les événements de la Seconde Guerre mondiale commencent à s'oublier, alors qu'on essaie de « retoucher » ses enseignements, en faussant les causes et le contenu de la plus terrible tragédie du XX^e siècle. À l'époque, les nazis, en proclamant leur exclusivité et leur suprématie, avaient cyniquement établi dans quel ordre de succession détruire totalement les peuples d'Europe, tous entiers.

L'indifférence et la diffusion de cette idéologie tellement dangereuse a finalement coûté très cher au monde entier. À cette occasion, je ne rappellerai qu'une seule citation : « L'indifférence peut paraître tentante ou plus que ça, séduisante, mais c'est justement l'indifférence pour les souffrances qui fait de l'homme un anti-homme, qui fait le jeu de l'agresseur. » C'est ainsi que parlait avec justesse l'humaniste, l'écrivain et prix Nobel Élie Wiesel.

Je rappellerai que l'an prochain, cent ans se seront passés depuis le début de la Première Guerre mondiale, qui avait entraîné des conséquences graves dans toute l'Europe, et dans mon pays — le chaos, la dissolution du premier parlement démocratiquement élu, les événements de la révolution de 1917 et la guerre civile.

Toutefois, cette ancienne agression, qui n'avait pas reçu de riposte qu'elle méritait, n'a fait que se tapir et une vingtaine d'années seulement plus tard, a pris sa revanche, ce qui devait conduire à un nouvel incendie, cette fois mondial et, je le répèterai, à des dizaines de millions de victimes.

Les crimes des nazis contre l'humanité ont été condamnés à Nuremberg, et ces décisions du tribunal international sont imprescriptibles. Cependant, certains politiques contemporains ont commencé à l'oublier, comme ils oublient que les deux guerres mondiales ont été déclenchées à la faveur de la permissivité de ceux qui, jusqu'à un certain temps, n'étaient pas touchés par le mal qui avait déjà enlevé la liberté et les vies humaines à d'autres pays.

En tant que Président de la Société historique de Russie, et chef du comité d'organisation national pour la préparation au 100^e anniversaire de la Première Guerre mondiale, je pense que ces enseignements ne sont pas à oublier. Et que la protection de la vérité historique doit devenir notre tâche commune. Tant dans le cadre des programmes d'enseignements nationaux que dans la politique européenne en direction de la jeunesse. Je propose à cette occasion de pratiquer l'enseignement des documents du procès de Nuremberg non seulement aux universités, mais aussi dans les écoles. Rendre accessibles ses principaux documents dans les langues de tous les peuples d'Europe, en les publiant y compris sur les sites web du Conseil de l'Europe, de l'ONU, de l'OSCE et des autres associations internationales.

Mesdames et Messieurs,

Tout comme aux siècles passés, les gens dans les pays les plus divers du monde observent aujourd'hui avec une attention particulière ce qui se passe en Europe, ses processus sociaux, économiques, politiques, les

débats dans notre parlement. Car c'est justement ici, en Europe, que se faisaient les grandes découvertes et que se produisaient des percées technologiques, que naissaient les doctrines juridiques et sociopolitiques qui ont permis de parvenir au progrès et de rendre la vie de l'homme libre et digne.

Dans cette assistance, on connaît bien qu'il n'y a pas et qu'il ne peut pas y avoir de véritable droit sans la morale. Nous ne sommes pas en droit de fermer les yeux sur le comportement qui n'intervient pas dans les normes juridiques ni, à plus forte raison encore, dans les normes morales. C'est justement pour cette raison qu'au début de septembre encore, les parlementaires russes, et en fait eux seuls, ont proposé de rencontrer les collègues américains pour examiner la situation syrienne. Mais, comme vous le savez, ils se sont heurtés à un refus. C'est-à-dire, on préfère là-bas prendre leurs décisions sans écouter les arguments des autres. Je dirai franchement que c'est un cas sans précédent pour les pratiques parlementaires.

Cependant, je suis persuadé : aujourd'hui dans le monde, le rôle de la diplomatie parlementaire ne fait que croître et devient de plus en plus significatif. Quant à la démocratie représentative, apparue en Europe il y a des milliers d'années, elle reste une institution éprouvée et indispensable non seulement pour les États modernes, mais aussi pour conserver l'architecture de sécurité acquise par le monde au prix des souffrances.

N'oublions pas non plus que c'est justement dans la deuxième moitié du XX^e siècle que le sentiment de responsabilité commune et d'unité européenne s'est élevé à une hauteur inégalée. Et que c'est justement cela qui avait permis de créer l'ONU en 1945 et quatre ans plus tard, le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire.

Je suis persuadé qu'aujourd'hui encore, sous l'égide de l'organisation strasbourgeoise, il est possible et nécessaire de résoudre les problèmes les plus difficiles, les plus complexes pour le monde et le continent. On ne peut pas les taire, il faut les porter sur notre agenda central. D'autant plus qu'ici, à l'Assemblée, on entend toujours exprimer des avis différents et proposer des démarches différentes. Pour mon pays, c'est l'indicateur décisif. En effet, ce n'est que comme ça que l'on peut trouver des solutions capables d'être communes pour tous les 800 millions d'Européens.

En ce qui concerne les critiques à notre adresse, tout comme à l'adresse de tout autre État, elles sont inévitables. Dans les parlements nationaux, nous en avons tous entendu pire que ça. Cependant, le sentiment de se

trouver face à la partialité peut déprécier les objectifs communs les plus élevés et saper tous les efforts constructifs. Or, ce sentiment apparaît, inévitablement, en voyant les tentatives d'imposer à la Russie et à plusieurs autres États encore des engagements sans cesse nouveaux, concernant tant la procédure de suivi de l'APCE que son éventuel passage du niveau du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Je pense cependant que c'est une autre question qu'il est temps d'examiner : le passage du suivi par pays au suivi thématique.

Les pratiques actuelles du suivi, qui considèrent à part les soi-disant nouvelles démocraties, sont à notre avis dépassées. Elles conduisent en fait à la séparation critique, dans l'APCE, en États, si vous voulez, « purs » et « impurs ». Autrement en ceux à qui on adresse sans cesse des reproches et en ceux à qui on ne les adresse jamais, ou presque. Cependant, si le suivi de ce genre pouvait encore passer pour justifié aux étapes précoces de participation au Conseil de l'Europe de nouveaux États, qui n'en étaient qu'à leurs premières avancées dans la voie démocratique, aujourd'hui cela fait figure d'un anachronisme et — pour quoi ne pas le dire — de discrimination politique. Pour cette raison, nous sommes convaincus que la procédure de suivi a besoin d'être profondément et foncièrement remaniée. À ce que nous sachions, telle est aussi la position de nombreuses autres délégations. Et nous proposerons donc, fermement et arguments à l'appui, cette solution.

D'autres problèmes encore demeurent dans les activités du Conseil de l'Europe, et nous ne sommes pas les seuls à en parler dans l'APCE. Je serai même prêt à accepter que souvent, les problèmes ont un caractère objectif. Cependant, la question consiste à savoir comment jeter ce lest sans le laisser aux générations futures, et sur quoi centrer l'attention.

Je voudrais maintenant m'arrêter sur les défis qui, à mon avis, exercent leur influence sur le niveau de notre compréhension mutuelle, mais aussi sur la teneur de l'agenda commun. Cela nous concerne directement, nous qui représentons les institutions du pouvoir législatif.

Le premier, c'est l'état général du droit et de la loi dans le monde contemporain, les tendances actuelles de leur évolution, ainsi que le rôle des parlementaires dans la protection du droit dans son acception fondamentale. En tout premier lieu, la protection contre les interventions extra-juridiques dans son tissu même, y compris la politisation des procédures par essence juridiques. Ces tendances, ravivées par les processus de crise, globaux et autres, deviennent de plus en plus patentes, si bien que garantir la pureté du droit relève de l'obligation première des législateurs.

Il en va de même des normes du droit international. En effet, pour qu'elles puissent apparaître, il fallait que cette volonté soit partagée par tous, alors que pour qu'elles se détruisent, il suffit de la volonté de quelques-uns seulement. Et le Conseil de l'Europe, qui dispose d'un outil juridique exceptionnel, aurait son mot à dire à ce sujet.

Poursuivons. Nous savons que le processus législatif moderne ne peut pas se dérouler à huis clos, et qu'y participer a depuis longtemps cessé d'être le privilège des « élus ». La société a besoin de voir l'ensemble de la procédure et rester en dialogue direct avec le législateur durant toute la période d'examen des innovations juridiques.

En puisant maintenant dans notre expérience récente, je dirai que c'est justement l'absence de ce lien en sens inverse qui peut remettre en cause tant la légitimité des décisions prises par le pouvoir que l'équité de la justice. Et encore, certaines ressources Internet commencent une nouvelle fois — qui n'est pas la première dans l'histoire — à inspirer aux gens l'idée que leurs libertés individuelles sont absolues, alors que toute contrainte juridique est inexistante. Alors que c'est encore Voltaire qui prévenait que « la liberté consiste à ne dépendre que des lois ».

D'où surgit le troisième thème d'actualité. Les nouvelles communications exercent, en effet, une influence bien forte sur l'agenda politique. Sous nos yeux, et en allant parallèlement aux institutions démocratiques traditionnelles, parlementaires et autres, on voit monter en force un autre monde, pour le moment virtuel, mais possédant déjà son procédé à lui de manipuler la conscience sociale et ne reconnaissant pas les frontières nationales. C'est là que se sont formés de nombreux « groupes d'intérêts » et les terrains de discussions bien « branchés ».

D'aucuns pensent même que la venue de l'époque Internet signifie le déclin du parlementarisme, dès lors que ce sont les réseaux sociaux qui seraient, maintenant, la voix du peuple. Je ne contesterai pas que leur influence est grande. Mais je répète que le rôle et la responsabilité des parlementaires ne fait que monter, à ce moment-là. Et il en sera ainsi, je pense, tant que la nouvelle démocratie « électronique » et ses procédures n'auront pas revêtu leur forme juridique impeccable, tant qu'elles n'auront pas satisfait aux plusieurs années de vérification et ne seront pas garanties contre les erreurs qui pourront coûter cher aux générations futures.

Cela dit, au lieu de le prendre comme une menace, nous devons voir dans le civisme montant des occasions nouvelles et encore non exploitées de croissance démocratique. Puisque se sont surtout les jeunes qui utilisent le

plus activement l'Internet, cette technologie permet non seulement de rester en contact direct avec eux, mais aussi de réagir à leurs demandes tout récentes.

Le quatrième problème auquel je voudrais appeler votre attention, c'est le besoin, désormais pressant, de se concentrer sur un agenda qui soit vraiment un impératif du jour. Par exemple, c'est le problème des apatrides devenus si nombreux que pour bon nombre, leur situation a cessé d'être quelque chose d'antidémocratique. Qu'est-ce que cela, si ce n'est la substitution du sens même de la démocratie moderne et le recul en arrière, de dizaines sinon de centaines d'années ?

Je n'ai cité, là, que l'un des exemples contemporains parmi les plus criants. Cependant, les autres défis, communs à nous tous, n'ont disparu nulle part non plus. Ce sont le terrorisme et les conflits interethniques, le trafic de drogue et la criminalité transfrontalière, le commerce « au noir » d'organes humains et — je le répèterai — le néonazisme qui détruit, dans sa forme ouverte comme cachée, la mémoire historique.

Enfin, le cinquième sujet, qui serre de près les problèmes que je viens de nommer, c'est la qualité nouvelle qui manque au niveau de la coopération interparlementaire elle-même. Cette tribune convient on ne peut mieux pour le dire, car en tant que plateforme unique où résoudre les problèmes communs, l'APCE aurait pu servir de modèle pour les autres intégrations. Et nous ne cachons pas qu'au niveau de l'intégration eurasiennne, nous nous guidons, dans bien des cas, sur l'expérience européenne. Ce modèle nous est proche.

Je soulignerais que nos contacts ont besoin, aujourd'hui, d'un contenu stratégique plus profond, au lieu de nouveaux formats tout simplement. Par exemple, la triade d'objectifs : primauté de la loi, droits de l'homme et développement de la démocratie, est encadrée dans une multitude d'autres priorités du développement. Cependant, quand au profit des thèmes pseudo-actuels ou conflictuels, on voit se reléguer au deuxième plan les problèmes du développement de la culture, de l'éducation, de la science ou de la santé, on réduit par là le champ même des activités de l'APCE, et déprécie les domaines qui sont assez importants pour nos citoyens.

Il me semble que les questions de ce genre, incontestablement, méritent notre attention constante. Et je voudrais remercier sincèrement les collègues de nombreux pays pour leur participation au forum parlementaire de l'an dernier à Moscou, où nous avons discuté ensemble des problèmes urgents touchant au développement du parlementarisme, des menaces

contemporaines pour la démocratie et de nouvelles modes dans la création des lois. À la mi-novembre, le deuxième forum de ce genre se passera à Moscou, et je serai heureux de vous voir à Moscou.

Mesdames et messieurs,

L'année en cours est emblématique pour la Russie. En décembre, on assistera au vingtième anniversaire de la Constitution russe et en même temps, des premières élections à notre Parlement russe moderne. Pour nous, c'est un repère historique dans toute l'acception du terme, qui marque un tournant.

Le futur anniversaire du parlement russe nous a servi d'une bonne occasion pour explorer plus en profondeur les problèmes du parlementarisme moderne. D'autant plus que pendant la majeure partie de ces vingt ans, la Russie est membre du Conseil de l'Europe. C'est à cette période que se rattache, chez nous, la formation d'une nouvelle législation, et l'adhésion à des dizaines de conventions du Conseil de l'Europe, et le droit de nos citoyens de saisir la Cour européenne, et bien d'autres choses encore. Toutefois, l'entrée dans le Conseil de l'Europe du plus grand pays du continent est un événement historique non seulement pour nous, les citoyens russes. Et nous aurons donc encore pas mal de thèmes substantiels pour dialoguer au sein de l'APCE.

Je soutiens l'effort déployé par le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, monsieur Jagland, et ses collaborateurs, en vue de réformer radicalement le Conseil de l'Europe. Et je crois que toutes les sphères sans exception des travaux de l'Organisation strasbourgeoise doivent être à égalité, dès lors que chacune d'elles sert le renforcement des droits de l'homme et la démocratie plurielle. La Russie continuera donc à se guider dans les affaires européennes sur le principe *The Council of Europe first*.

Maintenant, chers collègues, je passerai à ce que vous attendez probablement de moi plus que toute autre chose. Et j'essaierai de m'arrêter brièvement sur ce qui préoccupe encore et toujours les partenaires occidentaux, et nous-mêmes d'ailleurs aussi, dans la politique russe contemporaine. Même en sachant que je ne pourrai pas présenter tous les aspects pendant le temps qui m'a été accordé.

Le premier thème, qui retient l'attention du public à l'étranger, ce sont les amendements apportés à la loi sur les organisations non gouvernementales, ce qu'on appelle « les agents de l'étranger ». Notre grand objectif était de rendre transparent le financement de leurs activités, ce que nous avons bien réalisé. Cependant, nous étudions attentivement

la pratique d'application de cette loi, comme c'est aussi le cas, et toujours, de toutes les autres lois. En ayant ces résultats, des ajustements peuvent s'ensuivre. Une discussion se mène déjà à propos d'une définition plus précise à donner à la notion d' « activité politique ». À propos, l'ombudsman russe Vladimir Loukine a saisi la Cour constitutionnelle d'une plainte au sujet de cette loi. Il faut dire que notre parlement tient toujours en respect l'avis de la Cour constitutionnelle. Pour ce qui est du terme « agent de l'étranger », d'aucuns trouvent, pour des raisons que l'on ne sait pas, qu'il comprend des aspects négatifs. Je ne vais pas m'aventurer maintenant dans les finesses linguistiques, mais les termes analogues existent également dans la pratique étrangère. Et vous le savez bien.

La deuxième chose sur laquelle je voudrais m'arrêter, c'est la législation russe sur les meetings et les autres rassemblements de masse. Oui, comme beaucoup d'autres pays l'avaient fait avant nous, nous avons rendu plus adéquate la responsabilité pour les infractions à la loi au cours des meetings. Je le souligne : pas pour la participation à ceux-ci, mais uniquement pour les infractions concrètes commises au cours des meetings et des autres initiatives de masse. Les meetings, les manifestations, les piquets se tiennent toujours et sont assez fréquents, chez nous. Nous y sommes favorables. Cela veut dire que la loi adoptée n'a pas empiété sur l'énergie civile, alors que les provocateurs et les casseurs, j'espère qu'elle les a refroidis.

La troisième chose, ce sont les listes dites noires de sites Internet. J'émettrai d'emblée une réserve sur cette expression, qui ne court pas uniquement chez nous mais n'est pas à considérer comme correcte, car il n'y a pas de « listes noires » en Russie, et l'Internet a été et reste chez nous un territoire de liberté. On sait pourtant que tout le monde, y compris les enfants, y ont accès. Cependant, si l'État a des services spéciaux capables d'enrayer les menaces pour sa sécurité, par exemple terroristes, les parents ne disposent pas d'une telle ressource. Alors comment peuvent-ils protéger leurs enfants contre la pornographie, la propagande de la drogue ou du suicide ? Nous estimons que c'est le devoir de l'État. De nombreux autres pays encore suivent cette voie.

Enfin, les normes de conduite sur Internet, ouvertes et faciles à comprendre, correspondent bien mieux aux valeurs européennes que les tentatives de faire aller ensemble les déclarations à propos de la liberté sur Internet et l'implantation d'un système total, qui ne s'appuie pas sur la loi, de contrôle des moyens de communication électroniques, et par là, de

la liberté de pensée en tant que telle. D'ailleurs, les leviers juridiques — du fait qu'ils sont ouverts — se prêtent à l'amélioration, alors que ce n'est pas du tout le cas des technologies, qui échappent à tout contrôle de la part de la société. À propos, Edward Snowden a raconté pas mal de choses à ce propos, si bien que je trouve parfaitement correcte la décision de la Russie de ne pas le livrer aux autorités des États-Unis d'Amérique, notamment parce que là-bas, il aurait pu faire l'objet de traitements extrajudiciaires. D'ailleurs, il n'y avait pas de raisons juridiques, pas plus que morales, pour livrer Snowden, parce que cet homme avait parlé au monde de la violation totale des droits des centaines de millions de gens dans le monde entier.

Il est encore une loi qui appelle souvent contre elle des attaques depuis l'étranger, c'est la responsabilité pour la propagande des rapports sexuels dits non traditionnels parmi les mineurs. De nombreux commentateurs omettent, sciemment ou non, les mots « propagande parmi les mineurs », et faussent par là le contenu, mais aussi les mobiles qui avaient fait adopter cette loi.

Les craintes de la voir devenir un instrument de discrimination de minorités ont bien été formulées, mais je ne les partage pas. Et cela, pas uniquement à cause des exemples convenables qui n'existent pas. Personne, quelle que soit son orientation sexuelle, n'est soumis, chez nous, à aucune restriction dans le travail, les études, la vie sociale et politique. Les gens mènent leur vie librement et suivant leurs préférences. Cependant, avant qu'ils n'atteignent la majorité, rien n'est à imposer aux enfants, ni à plus forte raison, à vanter devant eux au moyen de la propagande.

Enfin, la dernière chose sur laquelle je m'arrêterai, c'est la loi sur la responsabilité pénale pour outrage aux sentiments religieux. Je soulignerai que la Russie n'a pas encore oublié les persécutions contre la foi, contre les convictions religieuses à l'époque soviétique, si bien que de nombreux citoyens attendent de l'État non seulement la reconnaissance, mais une protection efficace de leurs sentiments et convictions religieux. J'ai donc une question à poser : est-ce que l'égalité de tous devant la loi n'est pas une valeur européenne ? Ou bien, les croyants sont-ils peu nombreux dans les autres pays, et ils ne s'indignent pas quand on offense leur foi, quand on profane leurs temples, quand on coupe à la scie les croix chrétiennes et orthodoxes, au mépris des valeurs et des droits fondamentaux ?

Généralement parlant, je trouve inadmissible de lutter pour les droits des uns en faisant litière des droits des autres, même si les premiers sont par trop actifs, tandis que les seconds se taisent. Il ne doit pas en être ainsi dans un État de droit et dans une société de civilisation. Et j'ajouterai que nous apprécions beaucoup que notre Assemblée apporte une contribution tangible à la promotion de la thématique du dialogue entre cultures dans sa dimension religieuse. Nous espérons qu'il en sera de même dans l'avenir.

Il va de soi que je ne me suis pas arrêté sur toutes les questions possibles. Et je devine que je n'ai pas satisfait ceux qui ont l'habitude d'écouter les arguments strictement juridiques, avec des références aux résolutions que l'on connaît et aux normes des lois concrètes. Cependant, mes collègues de la Douma et du Conseil de la Fédération ont maintes fois cité ces arguments, y compris du haut de la tribune de l'APCE. C'est en premier lieu.

En second, je voudrais être entendu non seulement par vous, membres de l'Assemblée, que je respecte sincèrement et profondément, mais aussi par ceux des citoyens des États européens, pour qui les formules juridiques ne sont pas aussi familières et proches que pour les faiseurs des lois. Et probablement mes propos, francs et simples, seront pour eux plus accessibles et convaincants.

Certes, il existe entre le « noir » et le « blanc » une multitude de nuances, toute une gamme. Cependant, le noir restera toujours noir, et le blanc, blanc. C'est comme le bien et le mal, ces deux catégories morales éternelles, même si les gens savent toujours où est le premier et où est le second. Pour nous, élus par nos peuples, les valeurs morales ne peuvent pas demeurer comme quelque chose d'abstrait, sans lien avec le droit. C'est de cela, en ma qualité de président de la chambre, que je ne me lasse pas de parler de la tribune parlementaire.

J'ai parlé aujourd'hui à cœur ouvert, et j'ai voulu porter à la connaissance de ceux qui sont disposés à m'entendre, nos grands desseins. Et j'ai parlé en toute sincérité.

Je voudrai terminer par ce qui suit : aujourd'hui, chacun de nous endosse une énorme responsabilité pour les événements qui se produiront dans notre maison commune, pour son développement durable. Nos peuples, les peuples d'Europe, ont bien plus de choses en commun que des différences, infiniment plus.

En effet, les idéaux humanitaires européens, c'est notre plateforme commune. En ce sens, nous sommes des alliées incontestables. Et nous

Sergueï Narychkine

devons agir comme ça dans tout ce qui concerne la prospérité et la coopération de nos peuples. Miser sur les contradictions et les conflits, c'est conduire à la défaite générale. Je suis persuadé que ce n'est pas notre voie à nous.

Je vous remercie sincèrement de votre attention et vous invite à venir en Russie.

Le 1^{er} octobre 2013.

Международная



ЖИЗНЬ

Sergueï LAVROV

*Ministre des Affaires
étrangères de
la Fédération de Russie*



LA PHILOSOPHIE DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Le Président russe Vladimir Poutine a entériné, le 12 février dernier, la nouvelle version du Concept de politique étrangère de la Fédération de Russie. L'élaboration de ce document, qui a duré des mois, s'est faite sous l'impulsion du Décret présidentiel émis le jour de l'entrée en fonction du chef de l'État. Le texte en a été coordonné avec les administrations les plus actives sur le plan international ; il a été étudié à différents niveaux de l'Administration du Président russe. Sa mise au point a bénéficié des lumières de la communauté experte, y compris du Conseil scientifique du Ministre des affaires étrangères. Merci à tous ceux qui ont exprimé leurs idées et propositions, notamment dans les pages de *La Vie Internationale*.

*Сергей ЛАВРОВ, Министр иностранных дел Российской Федерации
ВНЕШНЕПОЛИТИЧЕСКАЯ ФИЛОСОФИЯ РОССИИ*

De ces discussions est sortie la conviction que la ligne de politique extérieure indépendante que suit notre pays à cette heure ne laisse place à aucune alternative. Ce qui signifie que nous ne pouvons même envisager l'hypothèse d'accrocher le train de la Russie à la suite de l'un ou l'autre acteur clé de la scène internationale. La nature indépendante de la politique étrangère russe tient aux dimensions géographiques du pays, à sa situation géopolitique unique, à sa tradition séculaire, à sa culture, à la conscience que notre peuple a de lui-même. Cette politique est aussi le résultat des 20 dernières années du développement de notre pays placé dans de nouvelles conditions historiques, où, bien souvent à tâtons, il a fallu formuler une philosophie de notre politique extérieure la plus adaptée aux intérêts de la Russie à l'étape actuelle.

Le nouveau Concept a gardé les principes clés de la version précédente, celle de 2008, mais aussi la démarche essentielle du texte approuvé par Vladimir Poutine en 2000. Ce sont, essentiellement, le pragmatisme, l'esprit d'ouverture, l'option plurivectorielle, la promotion assurée, mais sans esprit de confrontation, des intérêts nationaux de la Russie, tous principes qui ont fait la preuve de leur pertinence et de leur efficacité. Mieux, ils sont en passe de devenir universels, étant adoptés dans la pratique politique d'un nombre croissant d'États.

La tâche première de l'action internationale de la Russie consiste à former un contexte extérieur favorable à l'essor économique de l'économie nationale, à sa conversion à la haute technologie, à la croissance du niveau de vie des gens. Il ne sera pas exagéré de dire que cette façon de poser la question découle de l'analyse de la situation présente du pays, mais aussi qu'elle est, dans une perspective historique, parfaitement naturelle pour la Russie. À ce propos, j'aimerais citer la circulaire du 4 mars 1881, adressée aux ambassadeurs russes auprès des cours étrangères à l'occasion de l'avènement de l'empereur Alexandre III. On y lit que la Russie « a atteint son niveau de développement naturel ; elle n'a rien à désirer, rien à réclamer à qui que ce soit. Il ne lui reste plus qu'à consolider sa position, à se protéger des dangers extérieurs et à épanouir ses forces internes, morales et matérielles, accumulant des réserves et accroissant son bien-être. » Ces vues, Alexandre III les a réaffirmées en 1893, lorsqu'il écrivait que « le développement tranquille de la puissance de la Russie doit faire l'objet exclusif des soins de l'État et être le ressort privilégié de sa politique de temps de paix ».

Le dernier siècle de guerres, de révolutions, de confrontation bipolaire a empêché notre pays de se concentrer pleinement sur la réalisation d'un ordre du jour constructif. De nouvelles possibilités se présentent maintenant, alors que la Russie ne bataille avec personne, est bien campée sur ses jambes et met en œuvre avec assurance des projets de développement.

Il est clair que la stabilité internationale est une condition *sine qua non* de la réalisation des objectifs de croissance continue. C'est ainsi que la paix universelle et la sécurité du monde sont, pour la Russie, à la fois un devoir pour un acteur d'envergure mondiale, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, et une clé pour mettre ses intérêts en valeur. Cela nous vaut le reproche de conduire une politique extérieure conservatrice, de prendre une position perdante *a priori* en cherchant à maintenir un *statu quo* qui change inévitablement. C'est déformer la politique étrangère de la Russie.

C'est bien vrai que nous n'approuvons pas les essais qui se font de bouleverser toute la situation géopolitique dans diverses régions du monde par des méthodes révolutionnaires, notamment en forçant les processus démocratiques. Les raisons ne manquent pas à cela. On connaît trop bien, en Russie, la puissance destructrice des coups d'Etat qui n'atteignent pas leur but annoncé et bien souvent rejettent les sociétés des décennies en arrière. Pratiquement aucune des interventions armées étrangères n'a, en quinze ans, donné les résultats escomptés ; elles n'ont fait qu'ajouter de nouveaux problèmes aux anciens et poussé à l'extrême les souffrances des populations civiles que l'on prétendait protéger au moment de l'ingérence. Enfin, la multiplication des foyers d'instabilité produite par les coups de main et les opérations « changement de régime » contribue dangereusement à étendre les zones de turbulence dans les relations internationales et à amplifier les éléments de chaos. Cela, au risque de perdre le contrôle des processus planétaires, portant ainsi un coup sensible à tous les membres de la communauté internationale, jusqu'aux fauteurs de l'intervention.

Et néanmoins, il n'y a rien de plus faux que cette affirmation que la Russie cherche à perpétuer le *statu quo*. Nous pensons que le monde est au tournant, qu'il est engagé dans une phase de transformations profondes aux résultats imprévisibles.

Il y a là de nouveaux risques, mais aussi de nouvelles opportunités, quelque part cela permet de repartir à zéro. Nous qui avons fait tomber

nos œillères idéologiques, nous le comprenons sans doute mieux que d'autres, que ceux qui par inertie ou volontairement suivent l'ornière d'une idéologie devenue obsolète au XXI^e siècle. Un regard sans parti pris jeté sur les événements internationaux montrera que ce n'est pas la Russie qui fait valoir l'approche archaïque des blocs dans les affaires internationales, qui s'exerce, sans aucune chance de succès, à se ménager des oasis de sérénité et de sécurité, qui prône le protectionnisme dans le domaine politico-militaire au détriment des principes d'une sécurité une et indivise.

Les glissements tectoniques affectant le paysage géopolitique et liés à la redistribution des forces dans l'arène internationale méritent une étude approfondie, une démarche intellectuelle honnête rejetant les leurre. Les responsables russes ont dit à maintes reprises que Moscou n'éprouvait aucune satisfaction, et certainement pas de joie mauvaise, à voir se rétrécir la marge de manœuvre de l'Occident historique en tant qu'acteur clé de l'économie et de la politique mondiales. Il reste cette réalité objective qu'il faut bien considérer. La communauté internationale se voit confrontée à des problèmes d'envergure stratégique, notamment les limites nettement marquées du système économique fondée sur une course effrénée aux bénéfices, exemptée de tout contrôle de la part de l'État et de la société, niant la multiplicité des modèles de développement du monde actuel, ignorant la nécessité de trouver des sources de croissance débouchant sur une nouvelle structure technologique.

Les bouleversements qui embrasent la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord sont sources de préoccupation particulière. Là encore, une vision objective s'impose, étrangère aux clichés primaires tout en noir et blanc, pour en apprécier toute la complexité et la multivalence. Il est clair que ces processus s'étaleront sur de nombreuses années encore et iront visiblement de pair avec une douloureuse transformation du paysage géopolitique de la région tel qu'il s'est dessiné au cours de la période antérieure.

Des témoignages de plus en plus nombreux indiquent un regain d'importance, dans les conditions présentes, du facteur d'identité civilisationnelle, une tendance plus marquée à former quelque chose comme des blocs de civilisations. Dès lors le choix ne fait pas de doute : soit les frictions entre cultures et civilisations s'exacerbent, avec à la clé leur dégénérescence en une guerre déclarée, soit l'approfondissement d'un dialogue d'égal à égal, dans le respect mutuel ayant pour finalité le

partenariat des civilisations. Peu de temps avant son renoncement, Benoît XVI disait que de nos jours la paix à travers le dialogue ne figurait pas une option parmi d'autres, mais une nécessité à laquelle il n'y avait pas d'alternative. Cette position fait écho à la vision de la Russie

Un système de vues clair et conséquent a trouvé sa place dans le Concept de politique extérieure ; il vise à résoudre les problèmes de plus en plus complexes que pose notre monde actuel. Il ne s'y trouve pas même l'allusion à l'isolationnisme, à un refus volontaire de chercher la solution à la profusion d'équations à plusieurs inconnues que propose la politique mondiale. Au contraire, nous sommes pleins de la volonté d'activer les efforts favorables à l'organisation d'actions collectives de la communauté internationale en quête de réponses à des défis s'adressant à tous. Nous avons la conviction que le moyen le plus sûr d'empêcher la concurrence globale de tourner à la confrontation armée est d'œuvrer au leadership collectif des premières puissances mondiales, qui devra être représentatif tant sous le rapport géographique que sous le rapport civilisationnel. Le succès d'une telle entreprise réclame l'acceptation des règles communes du jeu, de la primauté du droit dans les affaires internationales aussi bien que dans les affaires intérieures des États. Est-ce logique que des États qui s'emploient à promouvoir par tous les moyens, et jusqu'à la méthode forte, les principes démocratiques chez les autres, se refusent à les appliquer en politique internationale ?

La politique extérieure de la Russie est constructive et créatrice. Toute l'action diplomatique russe tend à exercer sur les processus globaux une influence positive visant à constituer un système de relations internationales polycentrique à autorégulation, dans lequel la Russie doit jouer de plein droit le rôle de l'un des centres clés. La plupart des experts et des hommes politiques sérieux s'accordent à reconnaître dans la consolidation suivie de la multipolarité l'élément central du développement mondial à l'époque actuelle.

Nous sommes ouverts à un dialogue sincère tous azimuts avec les partenaires intéressés, étant bien entendu que personne ne pourra prétendre posséder le monopole de la vérité. Il paraît évident qu'une collaboration sur le long terme, entre vrais partenaires, doit être assise sur des valeurs communes. Mais personne ne peut édicter ces valeurs communes. Or le messianisme invétéré de l'Occident qui cherche à répandre partout son échelle de valeurs, rappelle Spengler qui disait que « ce sont là des valeurs épisodiques et locales, dans la majorité des cas

elles tiennent même à des intérêts intellectuels passagers des habitants des grandes villes européennes, et ne sont pas des valeurs historiques éternelles ». Une base morale réellement commune ne doit être que le produit d'un dialogue d'égal à égal et s'appuyer sur un commun dénominateur éthique qui est le propre des principales religions universelles. Le renoncement aux valeurs traditionnelles élaborées au cours des millénaires, l'arrachement à ses propres racines culturelles et spirituelles, l'érection en absolu des droits et libertés individuelles : voilà la recette pour perdre tous repères, en politique intérieure comme en politique étrangère.

La Russie tient avec conviction pour la méthode de la diplomatie en réseau qui suppose l'existence d'associations souples d'États, notamment d'associations entrecroisées, constituées en fonction de leurs intérêts communs. Le BRICS est un exemple de ce genre d'associations réussies, ralliant des États de continents différents. La Russie qui, au cours des années 2013-2015 présidera le Groupe des Vingt, celui des Huit, l'Organisation de coopération de Shanghai et le BRICS, met énergiquement en œuvre une politique d'efficacité accrue pour la contribution de ces organisations multilatérales à un gouvernement mondial renforcé. Ainsi se manifeste, entre autres formes, le caractère plurivectoriel de la politique étrangère de la Russie. Je ne crois pas qu'il serait justifié, aujourd'hui, de chercher à construire une hiérarchie rigoureuse, formelle, de nos rapports avec nos partenaires des différentes zones géographiques. Souplesse, maniabilité et « polyphonie », voilà des traits de caractère qui donnent un net avantage à notre politique extérieure et nous permet de compter plus facilement avec les fluctuations, l'inconstance de la situation internationale.

Nous estimons qu'en œuvrant, avec nos partenaires, au développement d'une coopération plurielle et profonde dans l'espace de la CEI et en mettant assidument en pratique le projet d'intégration euro-asiatique, nous apportons une contribution magistrale à la nouvelle architecture internationale, dont les pierres sont les associations régionales de coopération. Considéré sous cet angle, défendre « son » intégration au détriment des processus d'intégration des voisins devient une absurdité évidente. Surtout que les efforts d'intégration s'appuient déjà sur des bases communément adoptées ; ce sont, au premier chef, les normes de l'OMC. Un développement stable au niveau mondial passe par l'accordement des projets d'intégration, leur mise en boucle. La Russie part justement de là

lorsqu'elle propose pour objectif stratégique l'établissement d'un espace économique et humain de l'Atlantique au Pacifique et qu'elle travaille activement à s'insérer dans les processus d'intégration de la région Asie-Pacifique.

Fidèle à la tradition, la Russie continuera de jouer son rôle stabilisateur dans les affaires internationales, dont la pertinence est admise par la plupart de nos partenaires. Et ceci ne tient pas tant au poids international du pays qu'au fait que nous ayons une opinion personnelle sur les événements, qui se fonde sur les principes de droit et de justice. L'attrait croissant de la Russie lui vient du potentiel de « puissance douce » grandissant que recèle ce pays au richissime patrimoine culturel, spirituel, au potentiel unique de développement dynamique, en interaction fertile avec le Monde russe et ses millions d'individus.

On est convaincu, à Moscou, que les vues des principaux acteurs de la scène mondiale sur les problèmes les plus aigus de notre époque ont plus de choses en commun que de divergences, surtout quand il ne s'agit pas des démarches tactiques, mais bien des objectifs finaux. En effet, tous ont intérêt à voir se rétrécir les zones de conflits internationaux ou intérieurs, à résoudre le problème de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, à couper les vivres aux terroristes et groupements extrémistes. Il s'agit, dès lors, de dépasser enfin réellement, et pas seulement en paroles, l'égoïsme individuel ou de groupe et de prendre conscience de sa responsabilité vis-à-vis de l'avenir de la civilisation humaine. Nous recevons régulièrement des preuves de sa fragilité, sous formes d'immenses catastrophes naturelles ou technogéniques ; la dernière alerte est venue de la récente « incursion » cosmique près de Tchéliabinsk. Si le point de chute s'était trouvé dans une zone plus peuplée, les conséquences en auraient été incommensurables.

Nous nous réjouissons du rapprochement qui se marque ces derniers temps dans les démarches des États de la plus grande influence, avant tout des membres du Conseil de Sécurité de l'ONU, en faveur de la réunion des efforts visant à résoudre les différents conflits régionaux par des moyens politiques, en s'épaulant du droit international. Ceci vaut également pour ce qui concerne la perception de l'absence d'alternative à la négociation pour le règlement syrien.

Le nouveau Concept formule de façon intelligible, circonstanciée, les vues des dirigeants russes sur la politique étrangère à l'étape contemporaine du développement mondial, à la base desquelles repose l'aspiration à utiliser

au mieux les capacités du pays par le biais d'une vaste et fructueuse coopération internationale, d'une gestion collective des situations de crise, de l'affermissement d'un ordre du jour positif, rassembleur des efforts de politique planétaire. Et nous comptons sur une réaction adéquate, constructive de nos partenaires.

Международная



ЖИЗНЬ

Alexandre
IAKOVENKO

*Ambassadeur
Extraordinaire et
Plénipotentiaire de la
Fédération de Russie en
Grande-Bretagne*

secretariat@rusemb.org.uk



LE MONDE ET LES RELATIONS INTERNATIONALES AUJOURD'HUI : LE NOUVEAU ET L'ANCIEN BIEN OUBLIÉ

Maintenant, quand la cinquième année de la crise financière et économique globale touche à sa fin, personne ne doute plus que le monde soit entré en période de transformation radicale. La crise de la société soviétique et du système socialiste de l'ordre social, qui avait fait s'achever la guerre froide au carrefour des années 1980-1990, s'est maintenant doublée d'une crise de la société occidentale, y compris son économie libérale et sa démocratie hautement représentative. Les dérèglements au niveau des systèmes en Euro-Atlantique — car c'est à ces deux systèmes que se réduit l'expérience collective de l'évolution sociale dans l'espace de la civilisation européenne, en assurant sa domination bipolaire sur l'économie, la politique et les finances globales — furent donc

*Александр ЯКОВЕНКО, Чрезвычайный и Полномочный Посол России в Великобритании
МИР И МЕЖДУНАРОДНЫЕ ОТНОШЕНИЯ СЕГОДНЯ: НОВОЕ И ХОРОШО ЗАБЫТОЕ СТАРОЕ*

des éléments fondamentaux d'une crise mondiale. En fait, cela a bouclé un cycle prolongé de l'évolution historique, ouvert par la catastrophe de la Première Guerre mondiale. Et tout comme le XX^e siècle commença en 1914, est-il permis de supposer qu'il faudra compter le XXI^e à partir de 2008, quand la crise avait éclaté.

Cependant, on ne peut pas entrer la seconde fois dans le même fleuve. En effet, la politique mondiale et les expériences avec les modèles du développement économique et des régimes sociaux se limitaient, au XX^e siècle, au cadre de la civilisation européenne, alors que maintenant, pour la première fois depuis deux ou trois siècles, la communauté euro-atlantique est en butte à la concurrence globale réelle avec les autres régions du monde, leurs cultures et civilisations. C'est en cela que consiste la spécificité majeure de l'étape actuelle de l'évolution mondiale. Elle est caractérisée par le pluralisme qui déborde l'expérience historique de l'Europe par une plus large concurrence entre modèles du développement et systèmes de valeurs. Nancy Burdsell et Francis Fukuyama écrivent dans leur article « Consensus post-washingtonien » (le magazine *Foreign Affairs* pour mars-avril 2011) que « la puissance intellectuelle » se distribue de plus en plus régulièrement sur le monde quand la crise « met au jugement tout modèle de développement », alors que « les démocraties occidentales ont mis à nu les risques d'un trop fort appui sur la globalisation entraînée par le marché ».

Dans le même temps, l'histoire de l'Europe, son *modus operandi* continuent d'exister au niveau des catégories de pensée élaborées à ce jour, et utilisées pour analyser ce qui se passe dans le monde et pour faire des prévisions d'avenir. Et encore, il ne s'agit plus de débats idéologiques circonscrits autour de l'axe capitalisme — communisme, tels qu'ils se menaient à l'époque de la guerre froide, mais de l'ensemble de catégories conceptuelles et de moyens de transformer la société remontant à la période antérieure, qui comprend la Réforme, les Lumières, la Révolution, la révolution industrielle, de catégories telles que le contrat social, le progrès et la violence, y compris comme moyen de régler les contradictions entre États.

En considérant justement ce patrimoine historique de l'Europe, il est difficile de décider laquelle de ses deux parties — négative ou positive — qui l'emporte. Dans son chapitre négatif il y a deux guerres mondiales, l'impérialisme, le colonialisme, la guerre froide avec ses conflits armés à la périphérie, les problèmes de l'environnement, la militarisation du développement économique et scientifique, tout comme des relations

internationales. Dans son chapitre positif, il y a ce que l'on peut appeler utilisations civiles du progrès des sciences et des techniques, il y a un espace plus large apporté à la liberté par « la compatibilité entre la démocratie et le capitalisme », ainsi que le modèle stable de l'évolution sociale qui se reconnaît dans une économie tournée vers le social et une démocratie hautement représentative, avec appui sur la classe moyenne considérable et l'inégalité sociale persistante.

C'est dans le chapitre positif, bien entendu, qu'il faut également mettre le fait que la dissuasion nucléaire, si dangereuse qu'elle soit, a garanti la paix, la stabilité et la prévisibilité entre les grands États du monde. La Troisième Guerre mondiale a été une réalité virtuelle et n'est pas allée au-delà des projections stratégiques des militaires. Avec la fin de la guerre froide, on a vu pratiquement disparaître les causes qui pussent provoquer la menace d'une guerre globale comme telle. Ce qui serait à attribuer à l'explosion transformationnelle ralentie et repliée sur elle-même de la civilisation européenne, dont la crise actuelle marque, selon toute évidence, son étape finale.

Il est à noter que les signes avant-coureurs en ont coïncidé dans le temps des deux côtés du « rideau de fer ». D'un côté, il y avait les réformes avortées d'Alexis Kossyguine, de l'autre, l'effort suprême de la guerre au Vietnam qui devait faire abandonner le « gold standard » aux États-Unis et remanier radicalement le système de Bretton Woods. La cause générale pourrait en résider dans l'épuisement de l'ancienne base technologique du nouveau « grand cycle » et dans l'incapacité, ou plutôt dans l'absence de la volonté politique pour analyser lucidement la situation. En Union Soviétique, cela s'est manifesté par des phénomènes de stagnation, en Occident, par les sources de croissance factices créées dans le secteur financier, du nom d' « alchimie financière » (Joseph Stieglitz) devenue possible après son dérèglement au début des années 1980. Il n'est pas étonnant que le début de l'érosion de la classe moyenne (l'un de ses indices est l'absence de garanties d'un placement conforme à leur spécialisation pour les promus des grandes écoles) se rapporte précisément à cette période. Il semble que c'était l'une des formes qu'ont prise la stagnation et la manière d' « enfouir sous le tapis » les phénomènes qui avaient repris de plus belle à la fin de la guerre froide, après la chute de l'Union Soviétique avec l'euphorie qui s'ensuivit, du genre « c'est fini l'histoire ».

On peut dire que la militarisation — la tendance qui remonte à la nécessité de sortir de la Grande dépression des années 30 du siècle

dernier aux États-Unis, en Europe et une décennie avant cela, au Japon — a épuisé son potentiel, y compris comme source de croissance économique et du progrès scientifique et technique. C'est l'une des caractéristiques du monde moderne. Je ne suis pas certain que la sphère de sécurité en général, que la création de ce qu'on appelle « l'État de sécurité nationale » ou, comme on l'affirme après « l'affaire Snowden », « l'État espion », puissent faciliter la sortie de la crise actuelle. Il est probablement possible de dire que c'est le régime socioculturel poussant à la consommation, qui a existé assez longtemps malgré la vérité évangélique sur l'homme qui « ne vit pas seulement de pain », qui s'est usé d'abord en Union Soviétique, et puis en Occident. À propos, c'est cette issue que Pitirim Sorokine avait prédite dans les années 1960 pour toute la civilisation européenne, y compris l'Union Soviétique. Quand les prophéties se réalisent, il est difficile d'échapper à la conclusion que nous sommes témoins d'un changement fondamental qui exclut le retour à l'ancien ordre des choses.

On assiste à une « compression » géopolitique de la Russie, des États-Unis, de l'Occident, de toute l'Europe historique. Il est donc difficile de ne pas donner raison au président honoraire du Bureau du Conseil pour la politique extérieure et de défense (CPED), Sergueï Karaganov, qui dit que nous vivons la période de « politique en suspension ». Tous les processus d'évolution mondiale ont reçu une puissante accélération, si bien que la pensée et la politique n'arrivent tout simplement pas à les rattraper. Il faut croire que c'est une donne générale pour toute fin de partie, ce qui a été post-constaté dans l'analyse de l'étape actuelle de l'évolution mondiale contenue dans le Concept de politique extérieure de la Fédération de Russie (approuvé par le Président Vladimir Poutine en février 2013).

Les problèmes du développement s'avancent au premier plan pour tous les États du monde, pour la région euro-atlantique peut-être plus que pour les autres, en considération de ce que dans les conditions actuelles, les sources de croissance économique se trouvent, en règle générale, au-delà de l'Europe historique. On le comprend de mieux en mieux au fur et à mesure que la crise prolongée accumule ses dégâts. Le projet de « concept de stratégie nationale », proposé en avril 2011 par deux militaires américains, W. Porter et M. Michaelby, fut une tentative hardie de « percée vers l'avenir ». Il a été publié sur Internet assorti d'un avant-propos d'Anne-Marie Slaughter, qui était jusqu'alors directeur de la Planification politique au département d'État américain. Le sens des propositions contenues dans le

concept se résume à ce qu'il faut rénover les sources de l'influence internationale de l'Amérique, en accordant la priorité à la stabilité du développement intérieur du pays, et de toutes les composantes de ce développement. D'après certains témoignages, cette démarche de militaires américains avait des chances d'aboutir, à savoir de faire réviser la stratégie de sécurité nationale des États-Unis, toujours ancrée dans les réalités de la guerre froide et de son idéologie périmée. Ces derniers temps, on cite souvent saint Augustin, qui demandait : « Ô Dieu ! Accordez-moi la chasteté, mais pas encore maintenant ! ». Il paraît que pour le moment, tout cela peut aussi se rapporter au désir de formuler les objectifs et les tâches de la stratégie nationale des États-Unis en catégories non idéologisées du développementalisme. On peut supposer que le livre du président du Conseil des relations étrangères new-yorkais, Richard Haass, *Foreign Policy Begins at Home (La politique extérieure commence chez soi)*, aura plus de succès.

La Russie, que les circonstances ont fait descendre plus tôt que les autres sur la terre pécheresse, avait bien entendu moins de peine à faire ce parcours. Dès qu'il fut possible de réfléchir aux voies que suivra l'évolution du pays — ce qui s'était produit aux environs de l'an 2000, quand les premiers documents doctrinaux et substantiels ont commencé à apparaître —, on fit une conclusion fondamentale sur l'objectif central de l'activité politique extérieure : réunir les conditions extérieures qui soient favorables au développement intérieur. C'est à cela que se résume toute la philosophie de la diplomatie russe, si jamais on essayait de la formuler en une seule phrase. Le mouvement de nos partenaires dans le même sens permet de supposer qu'il y a convergence latente au niveau des perceptions.

En prenant les choses plus largement, on serait globalement et visiblement en quête des moyens de résoudre les problèmes de l'évolution sociale en Euro-Atlantique, en procédant par voie de convergence et de synthèse. Objectivement, cela réunit les conditions pour surmonter l'étroitesse de vues du temps de la guerre froide et pour former une dimension, adaptée à la circonstance, de l'unité progressivement retrouvée de la civilisation européenne, représentée — à côté de l'Europe — par l'Amérique du Nord et l'espace de l'ex-URSS.

Au XX^e siècle, il y a eu déjà au niveau de la civilisation européenne des moments de convergence entre l'Ouest et l'Est. C'était le cas des années 1930, à cause de la Dépression. C'était le cas aussi de la période après-guerre, quand la « socialisation » de l'économie des pays d'Europe de

L'Ouest se présenta comme la réaction immédiate au « défi lancé par l'Union Soviétique ». Plus tard, on a vu venir la détente et la coopération commerciale et économique plus profonde qu'elle a apportée à l'Euro-Atlantique. Les grands principes pour la politique européenne ont été formulés et transportés dans l'Acte final d'Helsinki. Un modèle solide de développement économique orienté vers le social s'est formé. C'est ce modèle qui a été inscrit dans la Constitution de la Russie contemporaine. C'est là qu'il faut chercher l'explication à l'ensemble de la politique sociale et économique du gouvernement russe.

Ces vingt dernières années, la Russie s'est fermement tournée vers l'intégration dans l'économie mondiale. Nous sommes entrés dans l'OMC, nous aspirons à intégrer l'OCDE. Membre du G20, la Russie cherche avec ses partenaires les moyens de surmonter les phénomènes de crise et de rétablir la stabilité dans les économies globale et nationales. On peut supposer que beaucoup de choses seront claires, dans la politique mondiale, seulement après avoir dépassé la crise actuelle. Cela sera, en quelque sorte, un règlement post-crise au niveau mondial.

Selon toute vraisemblance, il faudra bien assimiler les enseignements de ce qui se passait dans le secteur financier ces trente dernières années, quand des sources de croissance factices y créées donnaient une fausse image de l'économie, y compris ses statistiques. En outre, le secteur financier hypertrophié a commencé à travailler pour son propre compte, en cessant de servir l'économie réelle et de faire créer des emplois dans les pays exportateurs de capital. Cela a creusé un écart encore plus grand entre les plus-values en capital et les revenus provenant du travail, avec des conséquences désastreuses pour la classe moyenne, cette même classe qui servait d'appui social pour le système politique propre à la démocratie hautement représentative. Il pourrait s'agir d'un changement du paradigme du développement économique, en mettant l'accent sur ses caractéristiques qualitatives, conformément aux exigences que lui présente l'état actuel de la société, y compris sa démographie. Serait-il possible, comme c'est le cas du désarmement, d'améliorer la qualité de l'économie tout en réduisant sa dimension mesurable ?

Cela demandera de résoudre le problème que l'observateur économique sénior du *Financial Times*, Martin Wolf, a appelé « propension innée à la rente » qui, notons-le, est touchée y compris sous forme de charges de remboursement de dettes publiques. On écrit de plus en plus souvent à propos de la rente, y compris en rapport avec les problèmes tels que la mobilité sociale et le lifting décroissants, les antagonismes entre générations,

la perte générale de la perspective historique. La France de la Belle Époque est un exemple d'État rentier. Est-ce vraiment ce mépris de son propre développement (pourquoi pas, s'il est possible de « faire foin des coupons » !) qui s'est reproduit, mais déjà collectivement, au niveau de l'ensemble de l'Occident historique ? Engagés dans cette voie, ce n'est pas toujours qu'il a été possible de se séparer par une cloison de la vie réelle : elle s'est fait rappeler d'elle par la Première Guerre mondiale. Voilà la raison pour laquelle il importe de comprendre l'état où se trouve la société européenne, et les vices de la politique européenne de l'époque, cela pour poursuivre la réflexion sur les problèmes d'aujourd'hui.

L'emploi fréquent du mot « jubilee » est un curieux élément de communauté entre la Russie et la Grande-Bretagne. Pour ce qui concerne les Britanniques, ce sont les traditions du long règne de la reine Victoria qui y interviennent. Ce qui est plus curieux encore, c'est que dans le contexte de la crise actuelle, on voit apparaître les textes où le mot est utilisé dans son acception primitive, remontant à l'Ancien Testament. On met les choses en comparaison, en disant que le niveau élevé de la dette restreint, pas tout aussi cruellement que l'esclavage, mais restreint quand même et grandement la liberté de l'homme. À en juger d'après les pays à la périphérie méditerranéenne de la zone euro, leur fardeau de dettes insupportable, en tout premier de la dette publique, impose des limites nullement banales à la souveraineté des États indépendants. En prenant comme point de départ l'an 1971, quand la vie à crédit avait commencé, nous sommes donc tout proches de la durée jubilaire de 50 ans.

En ce qui concerne les nouvelles technologies, qui auraient pu former la base pour un nouveau grand cycle du développement économique global, force est de constater que là, les choses sont absolument imprévisibles. Comme l'écrit dans son livre *Doing Capitalism in the Innovation Economy (Faire du capitalisme dans une économie innovante)*, l'expert anglo-américain William Janeway, il n'est pas possible de prédire quand apparaîtront les technologies qui puissent être massivement commercialisées en créant par là des productions spécialisées et des emplois. Par exemple, les technologies de l'information et l'informatique, y compris la téléphonie mobile, ont considérablement remanié notre quotidien. Côté économie, elles ont apporté, certes, des changements essentiels au contenu du travail, mais n'ont pas été assorties de la création d'un nombre d'emploi suffisamment grand pour pouvoir compenser les pertes en emplois, amenées par l'outsourcing des secteurs économiques traditionnels qui prend le chemin des autres régions du monde.

Tout cela fait supposer une sorte de régression, ou une pause, au niveau du développement. La question se pose donc comment la combler, si la vie continue quand même. Probablement avec les investissements dans le capital humain, car c'est lui qui résoudra, en fin de compte, le problème du développement de l'humanité pour la perspective. Cela signifie que l'avantage sera du côté des États qui pourront réunir les meilleures conditions pour l'épanouissement de la personnalité, en investissant avant toute autre chose dans la santé, l'éducation et la culture, ainsi que dans l'équipement vital, y compris les transports, l'énergie et, probablement, l'agriculture. Le rôle croissant de celle-ci dans l'économie peut indiquer qu'on revient — après la « débauche » financière — aux sources premières de l'existence humaine.

À cette occasion, un intérêt incontestable se porte sur le texte analytique (janvier 2013) du fondateur et président de *Stratfor*, George Friedman, qui étudie les hauts et les bas de la classe moyenne en Amérique. L'auteur indique, notamment, que l'émergence de la classe moyenne nombreuse résulta indirectement des décisions prises dans l'après-guerre, y compris les avantages accordés aux personnes démobilisées des forces armées. Il ne s'agissait pas d'une stratégie bien réfléchie qui aurait pour objectif d'apporter de la stabilité au développement social, économique et politique du pays. Il y a à quoi réfléchir là-dessus, car à l'heure actuelle, en pleine crise, il serait autrement léger de se fier à la chance. L'expérience des trois derniers siècles doit fournir une matière suffisante pour analyser lucidement les problèmes, et pour trouver les moyens de les régler pour le bien l'ensemble de la société.

Il est maintenant chose courante que de débiter la vérité banale sur les changements fondamentaux intervenus dans le paysage géopolitique du monde moderne. C'est « l'extension » des forces, de l'influence et de la prospérité, y compris l'essor de toute une série de pays, en premier lieu les BRICS, mais aussi de puissances régionales comme l'Indonésie, la Turquie et le Mexique, rapportés à la catégorie de « nouvelles économies dynamiques ». La crise a donné un nouveau souffle et une nouvelle qualité (rencontres de leaders politiques) au G20. Il s'agit d'un groupe de grands États du monde sans lesquels il n'est plus possible de régler les problèmes de politique globale, de l'économie et des finances. La même impression vient du fonctionnement des formats moindres, par exemple le G8, qui garde son importance comme terrain de conciliation et de coordination des démarches de ses pays participants, alors que pour régler les problèmes concrets, le cercle des partenaires est à élargir.

Et bien entendu, il n'est pas question de procéder à la substitution des prérogatives statutaires du Conseil de sécurité de l'ONU, qui était imaginé à son époque — en considérant le choix de ses membres permanents et son principe d'unanimité — comme un régulateur de l'ordre mondial polycentrique. Hélas, face à des prophéties lugubres sur la situation dans le monde, rares sont ceux qui s'adressent à cette réalité positive. L'ONU est redevenue utile au moment où les idées du genre « c'est fini l'histoire » étaient sur le point d'être dépassées. Il s'agit en tout premier lieu des assises juridiques fondamentales de la gestion globale. Les tentatives de contester cette réalité sont faites sous prétexte d'un quelconque « règlement » à entreprendre à l'issue de la guerre froide. Cependant, comme nous le savons, ce règlement n'a jamais existé sur le papier, alors que tous les engagements oraux vis-à-vis de la Russie, y compris de ne pas élargir l'OTAN vers l'Est, ont été violés par nos partenaires occidentaux. Quoi qu'il en soit, ce règlement n'est pas à comparer avec le traitement courtois appliqué à la France après la défaite napoléonienne. À l'époque, comme devait le formuler Talleyrand, la France fut « débarrassée » des acquisitions territoriales « personnelles » de l'Empereur. Dans tout le reste, la France entra comme égale dans le directoire paneuropéen. Quant à la Russie, elle s'est débarrassée elle-même de l'héritage idéologique de la guerre froide et, avec cela, de sa domination sur l'Europe de l'Est. Ce qui ne s'en suivit pas, c'est le « concert », cette fois euro-atlantique, avec la participation de la Russie et dans l'égalité des droits. Ni l'OSCE à cause de son immaturité institutionnelle, ni les autres structures paneuropéennes ne peuvent résoudre ce problème. C'est de là que vient, à proprement parler, l'idée de conclure un Accord de sécurité européenne, qui pourrait ne serait-ce que faire démarrer le rétablissement de l'unité politique de la région et alléger de cette façon, en réduisant les dépenses militaires, le fardeau financier qui pèse sur le budget.

En fait, nous revenons là au « concert des nations », que l'histoire européenne a déjà vécu et qui avait maintenu la paix en Europe dans la période entre le congrès de Vienne et la guerre de Crimée. Quand cet ordre politique fut soumis à la destruction en Europe en prétextant la question d'Orient, bien peu pensaient aux conséquences. C'étaient les préjugés et les instincts des élites politiques, réfractaires à toute analyse rationnelle, qui prenaient alors le dessus. De l'avis de l'historien britannique Orlando Figes, en jetant un coup d'œil rétrospectif sur la guerre « inutile » en Crimée, elle apparaît comme la première guerre

totale, notion que nous attribuions pour la première fois aux guerres anglo-boers et à la Première Guerre mondiale. C'est encore elle qui déclencha le cercle vicieux des humiliations et des annexions à l'égard du vaincu, en changeant complètement l'atmosphère de la politique européenne d'où la notion de civilité était partie. Cette tendance ne put pas être renversée même par deux conférences de La Haye convoquées sur l'initiative de la Russie. Deux cents ans après le congrès de Vienne, renseignés par l'expérience historique amère, l'Europe et le monde sont arrivés à comprendre qu'il n'y avait pas d'alternative à la recherche de l'entente et au règlement négocié des problèmes au moyen du droit international, de la gestion collective globale.

Il faut noter que la suppression, après la fin de la guerre froide, des « freins » mis en place par la confrontation nucléaire, a fait baisser le seuil pour l'emploi de la force militaire dans ses différentes variantes — unilatérale comme c'était en Irak et puis en Libye, ou sur mandat du Conseil de sécurité de l'ONU, en Afghanistan. Cette expérience des vingt dernières années a conduit dans l'impasse dans le cas de la Syrie, où un mandat du Conseil de sécurité de l'ONU est exclu, et où l'ingérence militaire unilatérale revient à un prix exorbitant, y compris les dépenses de guerre directes, les conséquences pour sa propre économie et ses propres finances, l'image de marque ternie du pays, et bien d'autres pertes encore. La pratique vient confirmer la vérité qu'aucune situation, y compris les conflits, ne se prête à la reproduction, et que comme dans un commerce, rien n'est donné à l'œil. Il y a toujours des circonstances spécifiques autour. On voit aussi s'épuiser les ressources indispensables à cela, y compris politiques.

Les guerres en Irak et en Afghanistan montrent que toute tentative de règlement unilatéral, et à plus forte raison musclé, des problèmes internationaux actuels, est contreproductive. Ces guerres, tout comme à son époque la guerre au Vietnam, reproduisaient extérieurement la logique des efforts collectifs alliés au cours de la Seconde Guerre mondiale, y compris la reconstruction de l'Allemagne et du Japon soumis à une occupation prolongée. On ne prenait pas en considération ni les engagements souscrits par d'autres régions, ni l'absence totale de la volonté de contracter les engagements durables et généraux, ressemblant à ceux que les États-Unis avaient pris à l'égard de la Corée du Sud et de Taïwan, et l'Union Soviétique, à l'égard de la Mongolie. Pour cette raison, l'un des facteurs majeurs de la politique mondiale contemporaine, avec lequel tout le monde doit compter, c'est d'une part l'impossibilité de résoudre les problèmes « à vil prix », et de

l'autre, l'absence de la volonté politique et de ressources suffisantes pour garantir un succès réel de l'ingérence armée.

La crise que nous vivons en est une illustration probante : quelle « édification institutionnelle » peut-on mener à l'étranger quand ce problème se pose dans toute sa dimension dans son propre pays ? Les nouveaux exemples confirmant l'existence de ce problème sont apportés par les processus de transformation qui se passent dans le cadre du « printemps arabe ». L'opération « bon marché » en Libye a donné des résultats tout aussi « bon marché », sans déjà parler de la confiance compromise entre les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU.

Hélas, les vieilles habitudes « meurent difficilement ». Pour cette raison, l'inertie de domination continue à se faire sentir dans les affaires mondiales. Cela se manifeste notamment au niveau de la culture, à laquelle se réduit pratiquement, dans son essence profonde, le comportement des sujets des relations internationales. *Stratfor* déjà mentionné donne, dans son analyse datant de l'été dernier, un exemple éclatant de cette culture politique qui a pour ambition de faire revenir le temps en arrière. Ce texte construit un « quadrilatère » géopolitique composé des États-Unis, d'Europe, de Chine et de Russie. Il n'est pas mauvais, semble-t-il, que l'Europe soit considérée en tant que centre autonome du monde moderne. Ce qui est plus difficile à accepter, c'est l'inévitable déclin de l'Europe et de la Chine. Comme résultat, il ne reste que l'Amérique et la Russie, comme deux pôles de la confrontation globale dans le cadre d'une « petite » guerre froide. La reconnaissance à la Russie d'un avenir géopolitique serait à saluer. Mais pourquoi en format qui doit justifier l'inertie de la culture stratégique américaine ? Pourquoi soupçonner, au niveau des instincts, que la Russie sera toujours gagnante — chose présentée comme quasiment objective — à toutes les défaites géopolitiques subies par l'Amérique ?

Les façons dont se manifeste une autre Amérique suscitent, pour cette raison, une satisfaction toute particulière. C'est par exemple l'article de Thomas Graham dans *l'International Herald Tribune* (le 22 août 2013) qui analyse, arguments à l'appui, la tendance à inculper la Russie de tous les maux de l'Amérique, y compris comme moyen de dévier l'attention des problèmes auxquels bute son propre développement. Sa thèse disant qu'au niveau subconscient, le « problème de la Russie » consiste pour certains milieux aux États-Unis dans ce que la « victoire » sur elle peut être considérée comme « complète » seulement si le vaincu prend pour exemple le vainqueur, que cela soit dans son développement intérieur ou dans son comportement dans l'arène internationale, cette thèse donc mérite d'être retenue. Il est

évident que la Russie (et nous ne sommes pas les seuls dans ce cas de figure) n'est pas le pays à pouvoir apporter cette satisfaction. Il est à regretter que les opinions de ce genre subsistent, tout comme existent toujours ceux qui ne peuvent pas nous pardonner le rôle décisif dans la victoire sur l'Allemagne nazie.

Ces mêmes éléments de culture politique expliquent l'écart qui persiste entre les pays industrialisés et émergents, qu'il s'agisse des termes du commerce ou de la sphère des finances. Parfois on remet en circulation le terme déjà oublié de « néocolonialisme », qui suppose le passage du contrôle physique à une inégalité plus voilée au niveau du système général des liens internationaux, y compris le statut des pays émergents comme appendice extractif, fut-il plus développé qu'il y a cinquante ans. Bien plus, ce colonialisme prend la dimension de dépendance informatique et technologique qui, en fait, prive ces pays de perspectives de croissance propre, y compris les moyens de créer leur propre ressource intellectuelle compétitive.

Ce sont la multipolarité et la régionalisation de la politique globale qui constituent la condition matérielle majeure pour pouvoir lutter contre l'inégalité dans les relations entre États. Le polycentrisme — qui crée un milieu concurrentiel adéquat qui, en période de guerre froide, se limitait au « choix bipolaire » — garantit un espace de liberté réel lors du choix des partenaires internationaux tout en ménageant les intérêts de son propre développement. Actuellement, c'est l'espace numérique et médiatique qui est en passe de devenir un domaine crucial de lutte pour l'influence. Le fameux contrôle sur l'information, comme devaient le montrer les récentes révélations d'Edward Snowden, demeure un élément essentiel de la géopolitique moderne. Que le caractère total de ce contrôle, qui conteste en fait aux gens le droit à la vie privée, soit inacceptable pour les nouvelles générations même dans les pays de l'Occident, c'est autre chose. L'exemple allemand est particulièrement révélateur, sur ce plan. La projection de l'anti-utopie de George Orwell sur l'espace de l'Occident historique ne supporte pas le choc avec la façon de percevoir les choses de ceux qui, ne serait-ce qu'en raison de leur âge, n'ont pas encore pris l'habitude de penser en catégories de « vieille » géopolitique, y compris ses « pactes faustiens » qui font choisir entre protection des droits et libertés fondamentales et intérêts de sécurité.

Ces dernières années, la convergence non seulement au niveau des jugements sur la situation internationale actuelle, mais aussi dans le choix d'une méthode diplomatique qui corresponde aux impératifs de l'époque, se

produit y compris entre la Russie et la Grande-Bretagne. En témoigne le discours prononcé en juin en Californie par le ministre des Affaires étrangères William Hague, qui a parlé d'un monde en réseau, de l'importance des relations bilatérales solides et des « alliances qui se superposent partiellement » pour le bien des objectifs communs. Toutes ces idées figuraient déjà dans le Concept de politique extérieure version 2008. Je voudrais souligner que nous n'avons pas eu besoin, pour cela, d'une crise financière et économique globale : le concept a été approuvé en juillet encore par le Président.

Il y est question de la diplomatie en réseau comme principale méthode diplomatique pour le système international polycentrique. Il est réjouissant de voir que le mot « multipolarité » ne provoque pas d'allergie chez nos partenaires britanniques. Il ne s'agit plus d'encombrantes alliances militaires et politiques des temps jadis, les uns contre les autres. On sait que c'est justement leur formation qui fut l'élément essentiel ayant préparé la catastrophe de la Première Guerre mondiale. Le plus important, c'est qu'il n'y a pas tout simplement de raisons de former de telles alliances à l'époque où tous les États sont interdépendants. On voit donc se former des alliances de toute sorte par intérêts : elles sont ouvertes, leur géométrie est variable et elles réunissent les partenaires pour garantir les intérêts communs très concrets. Telles sont, par exemple, les larges coalitions antiterroristes, les alliances de lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogue, et bien d'autres encore. Elles sont représentatives des défis et des menaces modernes que l'on trouve dans les phénomènes transfrontaliers. Il est possible de les combattre efficacement seulement en mettant en place la coopération internationale la plus large possible.

Bien entendu, la diplomatie et le service diplomatique doivent être à la hauteur des tâches modernes. Sur ce plan, il y a beaucoup de choses communes entre la Russie et la Grande-Bretagne, surtout après l'arrivée au pouvoir du gouvernement de coalition de David Cameron. J'ai été fortement impressionné par le discours prononcé il y a deux ans par William Hague au *Foreign Office*. Il a parlé alors d'une meilleure maîtrise des langues par les diplomates, de leurs connaissances sur le pays qu'il fallait améliorer, de l'importance qu'il attachait à l'histoire. En Californie, il a dit que sous ses yeux, « les historiens se sont de nouveau retrouvés au centre des travaux du *Foreign Office* ». Cela est vraiment important, parce qu'il est impossible de tirer des leçons du passé récent sans savoir ce que nous enseigne l'histoire. On peut qualifier cela de retour à la diplomatie classique. C'est de cela qu'a

parlé, si je m'en souviens bien, Hillary Clinton à l'époque où elle était secrétaire d'État. Il serait souhaitable de comprendre par là que les comportements et les schémas, venus de l'époque de guerre froide, sont dépassés.

L'idée de la diplomatie comme « jeu à solde zéro » a été parmi les stéréotypes de la guerre froide. Cela s'appliquait tant aux informations officielles qu'au domaine de l'information en général, considéré comme l'un des « fronts » des hostilités idéologiques. Il paraît que là aussi, beaucoup de choses suivent les schémas bien balisés, ce qui est compréhensible, car dans les conditions actuelles, quand les anciens antagonismes idéologiques ont disparu, la vocation fondamentale de la politique devient de se faire « vendre » à l'opinion internationale, d'agir sur les partenaires en contrôlant leur espace informatique. Ce qui a été révélé par Edward Snowden montre que tout ce qui a rapport à la sécurité informatique, comme à tout autre domaine des relations internationales, doit faire l'objet d'une stricte réglementation juridique. Aucune coalition formée par les meilleurs compagnons ne pourra remplacer les documents nettement formulés, juridiquement contraignants et universels. Leur absence ne fera que saper encore la confiance dans la politique mondiale, qu'empêcher la coopération entre États dans tous les autres domaines. C'est pour cela qu'il faut que la gestion de l'Internet soit internationale. Il en ressort que là aussi, les frontières internationales des États gardent toute leur valeur, en tant qu'ultime moyen de garantir le droit à l'inviolabilité des informations privées.

Cependant, le problème se pose en termes bien plus larges. Le désarroi idéologique, dont parle Sergueï Karaganov, exige que soit intensifiée l'analyse discursive internationale de tous les problèmes du développement. Le contrôle sur l'information contrarie carrément cet échange d'idées. Sans avoir mis sur un pied d'égalité tous ceux qui participent à ces débats, il sera tout simplement impossible de résoudre les problèmes du monde contemporain en voie de globalisation. Si ce n'est pas le cas, les idées nouvelles ne seront pas générées, alors que les idées d'autrui qui ne marchent plus et, peut-être, l'absence d'idées bien déguisée, seront « plus égales » que toutes les autres. Tout compte fait, il s'agit de la liberté d'expression et du droit à la dissidence dans les relations internationales en tant qu'élément majeur du milieu politique et intellectuel, indispensable pour échapper à l'actuel impasse et où la majorité n'a pas toujours raison, loin de là.

Toutefois, la situation a maintenant tendance à changer, ces changements étant à attribuer, selon toute évidence, à la relève des générations aux États-

Unis, en Europe et dans le monde en général. Nous constatons une très forte demande d'opinions alternatives, le rejet du conformisme qui étouffe la liberté de la pensée. La cause est à rechercher, probablement, dans la tendance « c'est fini l'histoire » qui l'a emporté, pour un moment, dans l'ensemble du monde. En d'autres mots, que la vérité est une, qu'elle est connue et qu'il faut tout simplement que tout le monde aille ensemble vers « les lendemains qui chantent ». Il va de soi qu'en réalité, tout est loin de là. La crise financière globale, qui avait éclaté en automne 2008, a « réveillé » tout le monde face à cette réalité.

La vérité est multiple, la quête de la vérité ne doit jamais s'arrêter. Je voudrais citer, à cette occasion, la conclusion que l'ancien archevêque de Cantorbéry, Rowan Williams, a formulée dans son étude sur Fédor Dostoïevski, à savoir l'inachèvement permanent — s'inscrivant dans l'acception chrétienne de la liberté — de l'existence humaine. Cette idée exclut toute variante de « la fin de l'histoire », que cela soit le communisme ou le capitalisme libéral, qui mettent une limite à la création historique. L'élan vers la vérité est l'une des caractéristiques fondamentales de la nature humaine et de la vie de la société. C'est à cela que j'attribuerais la popularité croissante de la chaîne de télévision *Russia Today* aux États-Unis, et maintenant en Grande-Bretagne. Les gens aspirent à la pluralité des opinions comme condition indispensable pour former leur propre vision des problèmes. Il est réjouissant que la Russie et ses médias participent à cette polyphonie.

Pour conclure, je voudrais m'arrêter sur la dimension droits de l'homme et humanité du règlement d'après-guerre en Europe et dans le monde. Présente dans les instruments internationaux tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et les pactes de l'ONU, elle a formulé un dénominateur commun, acceptable pour tous, des standards dans ce domaine. Les tentatives de ces dernières années de présenter son interprétation — qui se forme dans un pays concret ou dans une région concrète — des droits et des libertés fondamentales comme universelle, apporte des perturbations nouvelles au climat général des relations internationales. En fait, c'est un obstacle mis aux efforts collectifs concertés qui visent à garantir justement de qui avait été décidé au niveau de l'ensemble de la communauté internationale. La clarté dans ce dossier est aussi nécessaire parce que ce qui avait été formulé au cours des premières décennies après la Seconde Guerre mondiale, traduit la compréhension générale des valeurs traditionnelles de la société, y compris l'équilibre entre les droits/libertés et l'usage responsable de ceux-ci.

Eriger en absolu les premiers et mépriser totalement le deuxième porte préjudice à l'ensemble des relations entre civilisations, qui s'appuient à bien des égards sur la prédication morale commune aux grandes religions mondiales. L'un des défis que l'humanité aura à relever au XXI^e siècle, sera de surmonter cette contradiction, qui est en fait la néfaste tendance à l'autodestruction.

Международная



ЖИЗНЬ



Nodari SIMONIA

*Académicien de
l'Académie des sciences
de la Fédération Russie*

simonia@memo.ru

Anatole
TORKOUNOV

*Académicien de
l'Académie des sciences
de la Fédération Russie*

tork@mgimo.ru



LA GLOBALISATION ET LE PROBLÈME DU LEADERSHIP MONDIAL

L'écroulement subit du système bipolaire des relations internationales a eu au moins deux conséquences importantes qui sont longtemps restées mal appréhendées et/ou méconnues sciemment par les sujets de ces relations. Tout d'abord ont disparu les raisons objectives d'être du statut de « superpuissance » qui naquit et dura pendant la période d'affrontement idéologique entre deux systèmes ou bien, dans le langage de l'époque, « deux camps ». Deuxièmement s'est manifestée ouvertement la tendance à la formation d'un monde pluripolaire, favorisée par le concept de bipolarité. Cette tendance qui prend de la force, traverse encore le stade

*Нодари Симония, Академик РАН, Анатолий Торкунов, Академик РАН
ГЛОБАЛИЗАЦИЯ И ПРОБЛЕМА МИРОВОГО ЛИДЕРСТВА*

de son devenir — processus qui va durer pendant plus d'une décennie — et elle a eu d'abord un accueil négatif parmi les sceptiques qui ne voulaient pas la reconnaître pendant longtemps et avançaient maints arguments contre ce concept. Or, il s'agit non pas d'un concept, mais d'une réalité. C'est bien pourquoi l'idée d'un monde unipolaire avancée par les Américains et leurs partisans dans différents pays, notamment en Russie, s'est dévalorisée rapidement. Il est devenu à la mode de parler et d'écrire sur la renaissance de la bipolarité, la place de l'URSS devant passer à la Chine avec sa musculature économique et militaire de plus en plus imposante et dont la réaction à la crise mondiale s'est réduite à une baisse légère de quelques indices de la croissance économique — de 10 % à 7,5—8 % . Dès lors le sujet d'actualité c'est le « nouveau type du capitalisme » qui lance un défi aux pays capitalistes occidentaux et devance rapidement ces pays l'un après l'autre, alors que la Chine, ayant dépassé la seconde puissance économique, le Japon, s'applique à enlever aux États-Unis sa deuxième place actuelle. Et ce sera chose faite, estime la majorité des experts travaillant à l'ONU et dans d'autres organisations internationales. Nous avons donc là un mythe de plus, mythe dépourvu de tout fondement scientifique solide. En effet, on ne saurait accepter comme scientifique une analyse qui compare superficiellement de pareils indices statistiques concernant le PIB et même le PIB par habitant, en présumant l'homogénéité du monde, alors que le monde contemporain n'est point global (comme l'affirment à tort certains experts russes), mais il représente une symbiose de près de deux cent pays dissemblables avec les niveaux de développement formationnel (c'est-à-dire social et économique) différents. Comparer les pays sans prendre en compte cette symbiosité du monde revient à mesurer « la température moyenne d'un hôpital » dont les patients ont des diagnostics pas simplement très variés, mais encore énormément différents. Car chaque pays faisant partie de la communauté mondiale poursuit ses propres intérêts géo-économiques et géopolitiques et leur égalité formelle à l'ONU n'en fait pas pour autant de membres homogènes de cette communauté. C'est bien la symbiosité du monde qui fait obstacle à longueur de décennies à la réalisation d'un accord aux négociations à Doha ou , disons, à l'adoption d'un document nouveau et efficace aux conférences annuelles de l'ONU au lieu du protocole de Kyoto sur le climat.

La symbiose mondiale peut être divisée en plusieurs grands groupes à titre conventionnel (conventionnel, parce que chacun de ces groupes présente des distinctions « personnelles » substantielles) :

1. Pays capitalistes avancés. La plupart de ces pays ont déjà franchi le stade d'industrialisme et on voit y apparaître des structures du postindustrialisme (noyau IT) ;

2. Pays en développement industrialiste qui dans le cadre de leur modèle de rattrapage, tout en cherchant à se moderniser, tentent de faire leurs les acquis du premier groupe en ce qui concerne le postindustrialisme ;

3. Pays du capitalisme initial qui sont majoritaires maintenant en Amérique latine, en Afrique et partiellement en Asie ;

4. Pays sous-évolués en voie de développement qui luttent pour leur survie ;

5. États non accomplis qui n'ont pas réussi à se doter de structures institutionnelles tant soit peu stables.

Il est tout à fait évident que nous sommes intéressés par deux premiers groupes de pays qui, à l'avis de la plupart des experts à travers le monde, sont considérés comme prétendant au leadership individuel ou collectif dans l'économie mondiale et dans la communauté internationale dans son ensemble. Nous allons citer une des publications intéressantes sur ce thème récemment parues, qui tente d'élucider cette situation. L'article appartient à Joshua Kurlantzick¹, collaborateur au Conseil pour les relations internationales. L'article commence par l'affirmation suivante : « Au cours des cinq dernières années durant lesquelles les pays avancés essayaient de sortir de la crise, a surgi un type nouveau du capitalisme qui lance un défi aux économies du laissez-faire. Dans un large spectre de pays en développement, le marché libre fait place au capitalisme d'État dans lequel l'État possède des compagnies ou joue le rôle principal, en les soutenant ou en les orientant »*. Il cite, en particulier, l'exemple de la Chine où les actifs des plus grandes corporations de l'État (au nombre de 121) qui totalisaient en 2002 seulement 360 mlrd. de dollars, ont atteint 2,3 billions de dollars en 2010. Kurlantzick remarque qu'on aurait tort de sous-estimer le potentiel innovatif du capitalisme d'État. Poursuivant son analyse de l'expérience chinoise, l'auteur ne cite ni faits, ni chiffres relatifs aux réalisations innovantes de la Chine et se contente de dire que malgré les dépenses excessives de moyens dans certains secteurs de l'économie d'État, l'intervention du gouvernement chinois a servi à stimuler fortement les recherches scientifiques et l'essor des secteurs de pointe de la production.

* Déjà cette affirmation de Kurlantzick concernant les cinq dernières années est assez superficielle. Le capitalisme d'État (sous ses formes différentes) avait d'abord servi de base au « miracle japonais », repris ensuite (sur le modèle japonais) en Corée du Sud, et puis vint le tour du Singapour et de certains autres pays de l'Asie du Sud-Est.

Dans la suite de son texte l'auteur étudie plus concrètement l'expérience du Brésil. Ne remarquant pas qu'il entre de nouveau en contradiction avec sa thèse de départ avancée au début de l'article, Kurlantzick relate que 30 ans auparavant le gouvernement brésilien subventionnait l'aéronautique grâce à quoi le jet brésilien *Embraer* occupa la niche principale au marché mondial des avions régionaux de ce type. L'auteur cite également d'autres réalisations de ce pays.

Oui, le Brésil est réellement un magnifique exemple des succès industriels d'un pays en développement. Il fallait dire seulement que leurs fondements furent jetés du temps de la dictature militaire de 1964-1985, quand trois généraux qui se succédaient au pouvoir faisaient leur apport à l'industrialisation du pays. Un autre dictateur militaire d'un autre pays, Park Chung-hee en Corée du Sud, accomplira le « miracle coréen » industriel, en copiant sur bien des points l'expérience historique japonaise. Donc, le capitalisme d'État (dans toute la diversité de ses formes et manifestations) n'est pas un phénomène extraordinaire dans le processus de « développement de rattrapage » de plusieurs pays dans le monde mais représente une condition nécessaire de la réalisation de ce développement.

Lorsqu'un petit groupe de pays entouré de nombreux États moins évolués s'engagea pour la première fois dans la voie capitaliste de développement, il n'était pressé nulle part. Il suivait lentement sa voie d'évolution séculaire — de la coopération simple à travers la production manufacturée jusqu'au stade monopoliste. Or, les pays de « développement de rattrapage » ne peuvent pas tout bonnement se permettre de refaire cette voie que l'Occident voulait leur imposer sous le slogan de « westernisation ». Par ailleurs, les adeptes du modèle anglo-saxon diminuaient fortement ou simplement passaient sous silence le rôle de l'État. Or, on peut mentionner au moins deux exemples significatifs de leur propre passé historique relativement récent concernant le rôle de l'État dans les pays capitalistes les plus avancés. Après l'identification dans la mer du Nord des gisements de pétrole et de gaz, le gouvernement norvégien fonda la corporation d'État *Statoil* qui cumulait les tâches de production avec la fonction de régulation des compagnies étrangères admises dans l'upstream norvégien. Plus tard la *Statoil* (sous une forte pression de l'Union européenne) a été transformée en société par actions, avec maintien de la prédominance de l'État. Le second exemple plus ancien : après la Seconde Guerre mondiale en Italie fut créée la compagnie d'État pétrolière *Eni* qui essaya pendant longtemps d'être admise au consortium pétrolier anglo-saxon dénommé « sept sœurs ». Elle fut refusée, mais *Eni* surmonta

tous les obstacles pour devenir un des principaux joueurs du business pétrolier contemporain dans le monde.

Revenant au thème du « défi » des pays du second groupe prétendument jeté à l'adresse des pays hautement développés, on ne saurait faire abstraction de la question suivante : sur quoi se fonde ce défi et à quel point est crédible le message formationnel de leur PIB. En effet, le constat d'une grandeur imposante du PIB ne nous dit rien de sa structure et sa qualité, et une économie de taille ne veut pas dire « avancée » ou « formationnellement de pointe ». Envisageons donc tous ces aspects sur l'exemple du « candidat numéro un » au titre du leader de l'économie mondiale, c'est-à-dire l'exemple de la Chine à laquelle la majorité des experts du monde attribuent le statut du numéro 2 de l'économie mondiale et à laquelle ils présagent le sommet du podium. Plusieurs experts parlent de cette perspective. Mais ils ne divergent que sur les délais de réalisation de cet objectif. Les uns calculent d'après la parité du pouvoir d'achat (PPA), les autres d'après le taux de change du dollar. À noter que certains experts ajoutent à l'indice de base un indice de « second rang » (à notre avis, il est plus significatif, mais ne convient pas non plus pour situer la promotion formationnelle, par exemple, il est douteux que certains pays du golf Persique riche en pétrole, mais socialement arriérés, puissent prétendre participer à la course au leadership mondial, même si formellement, du point de vue statistique, ils font partie du groupe de 60 mille dollars par habitant et par an).

Eh bien, la Chine... La Banque mondiale estime qu'en 2011 le PIB chinois était, d'après la PPA, de 10 billions de dollars contre 14,6 billions de dollars aux États-Unis et que son PIB par habitant ne participait qu'à 16 % au revenu américain par habitant. Cela veut dire qu'il faudra des décennies pour surmonter ce décalage. L'auteur de l'article, citant ces chiffres est soucieux de rassurer les Américains alarmés par l'essor de la puissante Chine, leur conseille de visiter Guizhou, province pauvre à l'ouest du pays, où le revenu correspond à 1/40 de la moyenne américaine. « Vous vous sentirez bien mieux », calme l'auteur son auditoire². Et effectivement, avec une population de 1,3 mlrd., le PIB chinois par habitant ne donnait pas une si grosse somme — 3,7 mille dollars — c'est plus qu'en Inde (1 030 dollars, mais bien moins qu'au Brésil (8,2 mille dollars) et en Russie (8,7 mille dollars), et infiniment moins qu'au Japon (39,7 mille dollars), en Allemagne (40,9 mille dollars) et aux États-Unis (46 380 dollars)³. C'est dire qu'il faudra plutôt beaucoup de temps pour résoudre ce problème. La direction de la Chine à son tour (dans le rapport au congrès de novembre du PCC en 2012) se pose la tâche de doubler le revenu par habitant de la population vers

2021, quand le PIB chinois aura dépassé cet indice aux USA⁴. Ces chiffres sont plus modestes que les calculs de la revue *The Economist* faits en décembre 2011. L'expert de la revue a utilisé pour ces calculs maintes données (depuis la consommation de l'acier et de l'énergie jusqu'aux ventes des voitures et des appareils téléphoniques) et, en admettant que durant la prochaine décennie l'économie chinoise augmentera en moyenne de 7,75% par an et l'économie des États-Unis — de 2,5 % avec prise en compte des variations du niveau d'inflation, etc. À l'issue de tout ce travail analytique les experts sont arrivés à la conclusion que si l'on calcule sur la base de la PPA, le PIB chinois devancera le PIB des États-Unis en 2016, et si on se base sur le taux de change du marché, il le fera en 2018. Mais dans ce dernier cas le revenu par habitant chinois sera de quatre fois inférieur au chiffre américain⁵.

Dans son nouveau livre *Éclipse* Arvind Subramanian, professeur à l'Université d'économie internationale de Peterson, a présenté un tableau original et curieux de l'évolution du rôle économique dominant des trois premiers pays du monde. Il a tenu compte dans son analyse de trois facteurs — leurs parts au PIB, au commerce et aux exportations des capitaux à l'échelle mondiale. Dans un de ses numéros de septembre 2011 la revue *The Economist* fait une analyse détaillée du livre avec une graphique en couleur que nous reproduisons en réduction.

Tableau de la domination en économie mondiale (en %)⁶

En 2010	États-Unis 13,3	Chine 12,3	Japon 6,9
En 2030 (pronostic)	États-Unis 10,1	Chine 18,0	Inde 6,3

Il s'ensuit donc, selon l'auteur, que la Chine va devenir le leader de l'économie mondiale, mais conscient de toute la relativité d'un tel leadership M. Subramanian dénomme la Chine de 2030 « superpuissance par anticipation ». La revue ajoute que certains préfèrent le terme « superpuissance avant son temps, » car la Chine deviendra « grande » avant de devenir « riche »⁷.

Et, tout de même, de quoi est rempli actuellement le PIB chinois, quelles sont ses caractéristiques substantielles, formationnelles ?

Les données et les faits suivants répondent sans ambiguïté à cette question :

1. La Chine n'est pas encore un pays très urbanisé, sa population urbaine constitue 51%, alors que 48,7% des gens habitent des régions rurales. Il existe

un grand décalage entre ces catégories de la population du pays en ce qui concerne les revenus par habitant : le revenu urbain par habitant et par an est de 3 434 dollars (21 810 yuans), 1 000 dollars (6 977 yuans) dans le village. Par ailleurs, selon les données rectifiées, 128 mln d'habitants villageois touchent en tout et pour tout 361 dollars (2 800 yuans) par an⁸.

2. Les petites et moyennes entreprises fournissent deux-tiers du produit industriel, en assurant la moitié des recettes fiscales. Elles occupent près de 80% des travailleurs (d'après les renseignements du ministère de l'Industrie et d l'Information⁹.

3. Quand on mentionne la croissance prioritaire de la consommation de l'énergie en RPC comme preuve de sa supériorité sur les pays capitalistes évolués, on doit tenir compte du fait que le « retard » des États-Unis et surtout de l'Allemagne et du Japon est lié aux réalisations importantes de ces pays en matière d'économie et d'efficacité de l'utilisation de l'énergie.

Nous abordons en fait la définition du critère principal permettant d'évaluer les chances probables d'être leader du processus de développement formationnel continu du capitalisme dans le contexte de la globalisation, autrement dit dans les conditions de formation des structures du travail directement social (TDS) sur la base des technologies informationnelles. En fait ces critères sont deux : le niveau du noyau informationnel IT qui se forme dans le cadre de l'État et l'échelle de l'effet positif de ce noyau sur la formation des structures transnationales du TDS.

La direction chinoise a apprécié il y a longtemps (au plus tard depuis les années 1980) la signification des technologies informationnelles pour la réalisation des objectifs ambitieux de la stratégie du développement de rattrapage. Tout montre qu'après de longues discussions elle s'est arrêtée sur le modèle d'ouverture de la Chine au marché mondial (OMC), de coopération technologique intensive avec les corporations transnationales étrangères, de création des centres de recherche dans le domaine de hautes technologies et d'utilisation maximale des ressources du territoire de « Grande Chine », à savoir Hong-Kong et Taïwan, ainsi que de la diaspora chinoise dénommée « haqiao » dans le Sud-Est asiatique (Singapour, Malaysia, Indonésie) et dans le monde entier (mais surtout dans la Vallée du silicium aux États-Unis). Les centres technologiques les plus importants ont été créés à Langfang, ville-satellite de Pékin, à Shanhaï (dans la région de Pudong — Zhangjiang High-Tech Park) et dans la Zone économique particulière de Shenzhen (à la frontière avec Hong-Kong). Ces centres sont des clusters intégrés science-production, englobant une série d'universités,

instituts de recherche et entreprises de produits IT. Par exemple la ZGC de Pékin comprend 7,1 mille compagnies-IT, 39 universités et 200 instituts de recherche¹⁰.

Dans la totalité des succès obtenus en ce qui concerne la mise au point des productions hautement technologiques et des produits exportés, à l'étape initiale le rôle principal revenait à Hong-Kong et par la suite, après l'ouverture pour le business taïwanais de l'accès au continent, l'apport principal fut fait par les compagnies IT taïwanaises. Celles-ci, fortes du soutien du gouvernement, étaient fondées par les Taïwanais qui avaient étudié et travaillé dans la Vallée du silicium, ayant noué des liens avec des compagnies transnationales du site, puis, revenus en Chine, se mirent à créer les compagnies qui imitaient des produits américains.

Les innovations qu'elles apportaient dans leur business étaient marginales et portaient sur le design et l'adaptation aux marchés locaux, et non sur la création de produits nouveaux. Tout de même, certaines ont enregistré des succès, voire gagné une popularité mondiale (brand). Le marché taïwanais fut maîtrisé, la valeur de la main-d'œuvre augmentait aussi et à la première occasion ce business s'empressa de s'imposer au marché continental. Dans chaque technoparc et dans nombre de grandes villes chinoises de la « bande côtière » sud-est elles ouvraient leurs propres entreprises, dominant non seulement sur les marchés locaux, mais encore dans les exportations des portables, des chips aux microprocesseurs incorporés. Selon les estimations de l'Institut taïwanais d'industrie informationnelle, près de 80% du matériel taïwanais (*hardware*), autrement dit, des appareils électroniques proprement dit, à la différence du logiciel (*software*) étaient fabriqués en Chine et à leur tour jusqu'à 60% de la valeur du matériel chinois étaient fabriqués par le business taïwanais sur le continent¹¹. Le phénomène eut même droit à un nom particulier expressif, mais pas tellement réaliste — « Triangle de silice » composé de chaînons « Vallée du silicium — Hsinchu (technoville à Taïwan) — Shanghaï ». Si c'était vraiment un triangle, il n'avait pas du tout évidemment les côtés égaux. Les plus grands profits allaient au premier chaînon en tant que source de technologies, une part importante et la gloire étaient accaparées par le deuxième chaînon, les restes du profit et les versements fiscaux allégés revenaient à la Chine qui fournissait la main d'œuvre bon marché.

Par ailleurs, les sociétés multinationales agissent aussi en Chine sans intermédiaires taïwanais : 480 des 500 plus grandes corporations transnationales du monde ont créé en Chine leurs filiales, y compris 90 sur 100 corporations IT.¹² Il est nécessaire cependant d'avoir en vue que dans

le dernier cas ces entreprises se bornent à l'assemblage des produits finis. Les composants logiciels (puces avec microprocesseur, panneaux TV, disques durs) proviennent du Japon, des États-Unis, de la Corée du Sud et de Taïwan même. C'est pourquoi, bien que la Chine dès 2006 occupe la deuxième place (après les États-Unis) pour les exportations de la production électronique (342 mlrd. de dollars), 75% desdites exportations comprenaient les importations préalables de ces composants. En résultat la valeur réellement ajoutée en Chine même ne totalisait que 85 mlrd. de dollars¹³. Dans la littérature est cité un exemple « frappant » du produit nouveau fabriqué en Chine « Apple iPod ». Les frais de fabrication du produit étaient de 150 dollars, mais la valeur ajoutée en Chine même n'était que 4 dollars, alors qu'aux États-Unis et dans d'autres pays « iPod » était vendu au prix de détail de 299 dollars, *Apple* recevait donc le gros du profit¹⁴.

Les firmes chinoises sont toujours concentrées sur la production périphérique. Ce qui vient d'être dit est applicable également aux corporations IT indiennes créées par les « revenants » des États-Unis, où ils avaient travaillé naguère dans les multinationales américaines. Ces compagnies ne veulent pas s'occuper de projets risqués et choisissent uniquement ceux commandés par les multinationales occidentales¹⁵. C'est ainsi que la Chine ou encore l'Inde s'associaient au processus de globalisation contrôlé par les multinationales, mais dans le rôle du deuxième ou troisième chaînon. Ce modèle d'imitation et ses innovations ont un caractère approprié : le produit fini peut être meilleur, plus beau et plus commode dans l'utilisation, et même plus rapide et en plus grande quantité, mais en principe ce sera le même produit ne nécessitant pas de dépenses risquées pour les investigations et équipements nouveaux, pas plus que d'efforts pour la création d'une marchandise inédite. Au plan formationnel la Chine est pleinement plongée dans la phase de développement de rattrapage (sans parler déjà de la contradiction latente entre la superstructure politique communiste et la base capitaliste en cours d'extension).

Un des plus grands problèmes-obstacles pour les pays en cours de développement et de transition et qui s'attachent à former leur noyau IT est la transformation du système d'éducation traditionnel. Le « miracle industriel » dans des pays comme le Japon, la Corée du Sud, Taïwan, le Singapour et la Chine était alimenté largement par la synthèse des messages contemporains (empruntés à l'Occident) et l'héritage confucianiste traditionnel avec ses postulats sociaux spécifiques. Mais la formation d'un

solide noyau IT national était impossible sans une réforme vaste et profonde du système traditionnel des rapports sociaux existants qui entravaient l'envol de la pensée créatrice — support de l'innovative économie IT.

Le Japon et la Corée du Sud ont mis des décennies à en prendre conscience. Il s'avéra qu'on ne pouvait simplement prendre et imiter un modèle emprunté à l'expérience d'autrui. La direction chinoise voyait clairement qu'il était indispensable que l'imminent secteur IT puisse recruter dans la génération des gens capables de penser neuf. Pour combler la lacune, elle a mis au point tout un système de tutelle et recrutement d'étudiants et aspirants chinois qui faisaient leurs études à l'étranger. Selon les statistiques chinoises, près de 600 mille chercheurs et techniciens d'origine chinoise font leurs études et travaillent dans d'autres pays. Rien qu'aux États-Unis on en compte 450 000¹⁶. Bien sûr, tous ne sont pas prêts à rentrer, toujours est-il que c'est une source importante d'accumulation d'un capital humain nouveau et indispensable.

À noter que la direction chinoise, préoccupée de la faiblesse du système national d'innovation (SNI), fait des apports financiers importants à la recherche et au développement. En conséquence la part de la Chine dans la totalité des dépenses mondiales pour la R&D a fortement accru pour atteindre 12,9%, alors que celle des États-Unis est de près de 34%¹⁷. Mais le retard statistique ne dit pas tout, il y a aussi l'aspect qualitatif du SNI : alors que la partie américaine a toujours reçu et reçoit des renforts en meilleurs spécialistes du monde entier, la Chine est obligée de bâtir son SNI sur la base des cadres scientifiques et académiques nationaux. C'est pourquoi nous pouvons accepter l'opinion de I.A. Nassibov selon laquelle « le modèle économique chinois, malgré ses succès évidents, ne peut pas encore être caractérisé comme innovatif et le rôle des innovations, locales par excellence avant tout, n'est pas systémique et demeure limité »¹⁸.

Tout montre que la direction de la Chine est déçue des résultats de sa politique antérieure d'une assez large ouverture aux investissements étrangers. Les investisseurs occidentaux, en gagnant une part importante de leur profit sur l'outsourcing en Chine, n'étaient pas pressés de divulguer leurs secrets technologiques. Semble aussi évident le rôle joué par cette circonstance que du fait de l'augmentation rapide de la valeur de la main d'œuvre, les compagnies étrangères en Chine ont commencé à transférer leur business d'outsourcing dans d'autres pays — Indonésie, Vietnam, Pakistan, etc¹⁹. S'y sont ajoutées les appréhensions liées à l'immense dette américaine de la Chine en rapport avec la situation financière et économique critique aux États-Unis. En effet, 70% des 3,2 bn. de dollars des réserves en

devises de la Chine étaient bien les actifs en dollars, dont 1,1 bn. de dollars en titres du Trésor²⁰.

Quoi qu'il en soit, mais récemment la direction de la Chine a changé de tactique. Maintenant on entend de plus en plus souvent les représentants des compagnies étrangères se plaindre qu'on ne les attend plus en Chine avec la joie de naguère et qu'on applique à leur égard une politique assez rigide. Mais le changement principal est que le business chinois s'est précipité vers l'Occident, notamment aux États-Unis. Si en 2006 encore les investissements de la Chine aux États-Unis totalisaient modestement 200 mln de dollars, à la fin de 2010 ils s'élevaient à 5 mlrd. de dollars²¹. Cette « invasion » visait non seulement à s'installer au grand marché américain, mais également à accéder au know-how et aux hautes technologies « sur le terrain ». Il est significatif que certaines sociétés créaient également des centres de recherche et employaient des experts locaux. La crise contribua à ces investissements. Les actifs américains devinrent meilleurs marché et les sociétés souffraient d'un manque aigu de liquidité. (Notons que l'Amérique ne manquait pas de liquidité en général mais les banques assises sur un « tas de moyens liquides » ne voulaient pas risquer en ce temps instable de crise.)

Il est caractéristique qu'à côté des compagnies chinoises productrices de téléviseurs, d'automobiles, etc., on voyait s'implanter au marché américain des producteurs chinois aussi gros d'équipements télécommunicationnels et autres matériels électroniques que *Huawei* et *ZTE*. En 2012 le plus grand producteur des ordinateurs personnels de la compagnie *Lenovo* qui acheta en 2005 au géant américain *IBM* le secteur fabriquant ces ordinateurs et présumant avoir épuisé ses ressources de développement innovatif, décida de ramener en territoire des États-Unis une partie de la production (apparemment pour l'« impulser »)²². Les plus actives étaient alors les corporations *Huawei* et *ZTE* qui avaient commencé leur business aux États-Unis par des transactions avec des compagnies de transports sur la livraison de leurs smartphones bon marché. *Huawei* fut fondée en 1987 par un ex-technicien de l'Armée populaire de Chine, mais actuellement elle entend devenir une multinationale. En Amérique même l'office principal de cette compagnie dispose de 2,5 mlrd. de dollars en tant que budget pour la R&D. Elle a embauché aux États-Unis des dizaines des milliers des ingénieurs. Cet office communique avec un autre centre à Texas et les centres de recherche au Mexique, en Inde, au Vietnam, en Thaïlande, au Bangladesh, au Chili, en Suède, et encore 13 ailleurs (au total y sont employées à travers le monde 110 mille personnes). En célébrant leur dixième anniversaire, ils ont ouvert

en avril 2011 un centre de recherche dans la Vallée du silicium (à Santa Clara en Californie)²³.

Mais malgré tous ces succès, selon la revue *Bloomberg Businessweek*, la réputation de *Huawei* aux États-Unis est plutôt en baisse plus qu'en hausse. Y sont mêlés des soupçons sur les liens avec les milieux militaires de Chine et les accusations d'appropriation de la propriété intellectuelle (notamment appartenant à *Cisco* américaine), etc. Le Congrès des États-Unis est surtout préoccupé par les activités de *Huawei*. En octobre 2012 le Comité du renseignement est arrivé à la conclusion que les activités de *Huawei* et de *ZTI* menaçaient la sécurité du pays²⁴.

Il s'ensuit de tout ce qui précède qu'actuellement et dans l'immédiat la Chine fait face aux tâches historiques du « développement de rattrapage » et que sa direction ne peut compter sur le rôle de leader mondial. La thèse d'assurer vers 2021 l'égalité des PIB chinois et américain (même si elle se matérialise), ne suffit pas à étayer les velléités de leadership mondial. Ce slogan nous rappelle la promesse de Nikita Khrouchtchev de construire vers 1980 « le communisme en URSS ». Entre temps les États-Unis ont déjà perdu le statut de « superpuissance » et, s'appliquant à conserver artificiellement et souvent avec des procédés violents infructueux ce statut, ils ont aggravé leurs problèmes sociaux et économiques difficiles. Nous avons déjà dit que cette situation de crise aux États-Unis revêt un caractère dialectiquement contradictoire, à savoir : la crise structurelle aux États-Unis est une conséquence du progrès formationnel du capitalisme américain. Voilà pourquoi, avec ou sans crise le noyau IT, progressiste par sa signification objective, se développait intensivement tout au long de cette période*. Cette crise dans une forme aussi lourde fut engendrée avant tout par le facteur socio-politique, à cause de l'incapacité de l'élite politique américaine de surmonter ses querelles mesquines et de se concentrer sur la mise au point et la réalisation de programmes d'envergure genre plan Marshall réalisé par les dirigeants américains de l'époque pour sauver l'Europe du « communisme stalinien ». Mais aujourd'hui il est déjà question d'un programme analogue pour sauver une partie importante du peuple américain, en harmonisant la transition de l'industrialisme traditionnel à l'« économie nouvelle ».

* Selon les données de l'UNCTAD la consommation des produits logiciels et des services IT aux États-Unis s'élevait à 514,4 mlrd. de dollars et les exportations des logiciels étaient évaluées à 13,4 mlrd. de dollars. Les chiffres respectifs pour la Chine paraissent beaucoup plus modestes — 50,3 et 9,3 mlrd. de dollars respectivement (*Kommersant*, 29 janvier 2012)

L'Amérique est devant deux voies pour réaliser cette transition : celle-ci peut être consciente et harmonieuse, dirigée par la volonté politique et une autre voie, traditionnellement conservatrice, grosse de souffrances et de péril de maints millions d'Américains. Dans ce dernier cas l'Amérique doit confirmer sans gloire la prédiction de Karl Marx datant encore du milieu du XIX^e siècle : « C'est uniquement après que la grande révolution sociale aura assimilé les acquis de l'époque bourgeoise, le marché mondial et les forces productrices contemporaines et les aura soumis au contrôle commun des peuples les plus évolués, c'est seulement alors que le progrès humain cessera de s'identifier à l'idole païenne répugnante qui ne voulait boire du nectar que dans le crâne des morts »²⁵.

1. *Bloomberg Businessweek*, 2-8 July 2012, p. 4-5.
2. *Bloomberg Businessweek*, 17-23 October 2011, p. 14-15.
3. Mejdounarodnyé protsessy, dekabr 2010, № 3, s. 24. [*Les processus internationaux*, décembre 2010, № 3, p. 24.]
4. *Kommersant*, 9 novembre 2012.]
5. *The Economist*, december 31st 2011, p. 57.
6. *The Economist*, september 10th 2011, p. 78.
7. *Ibidem*.
8. *Kommersant*, 9 novembre et 25 décembre 2012.]
9. *Bloomberg Businessweek*, 15-28 August 2011, p. 14.
10. *Greater China's Wuest for Innovation* / Ed. By H.S. Rowen, M.G. Hancock and W.F. Miller. Stanford, CA, 2008, p. 159-160.
11. *Op.cit.*, p. 147.
12. *Svobodnaïa mysl*, № 8, 2010, s. 35. [*La pensée libre*, № 8, 2010, p. 35.]
13. *Greater China's Quest for Innovation...* p. 9. Selon le ministère des Finances chinois, 55% du volume global des exportations du pays reviennent aux sociétés à capitaux étrangers et 22% de la recette fiscale représentent la part des sociétés étrangères. L'apport des entreprises à capitaux étrangers à la résolution du problème de pénurie des cadres professionnels est important. Ces entreprises occupent 45 millions de personnes (*Les Izvestias financiers*, 11 novembre 2010).
14. *Ibidem*.
15. *Greater China's Quest for Innovation...* P. 198, 345, 359.
16. *Problemy Dalnego Vostoka*, № 5, 2010, s. 86-100. [*Les problèmes de l'Extrême-Orient*, № 5, 2010, p. 86-100.]

17. *Mirovaïa ekonomike i mejdounarodnyé otnochenia*, № 10, 2012, s. 80.
[*L'économie mondiale et les relations internationales*, № 10, 2012, p. 80.]
18. *Ibidem*, p. 82.
19. *The Economist*, 24 September 2011, p. 8.
20. *Wall Street Journal; Financial Times*, 9 August 2011.
21. *Bloomberg Businessweek*, 4-10 June 2012, p. S1-S4.
22. *Vedomosti*, 3, 14 et 26 octobre 2012.
23. *Bloomberg Businessweek*, 30 July-5 August 2011, p. 19-20; 19-25 September 2011, p. 74-75.
24. *Vedomosti*, 9 octobre 2012.
25. K. Marx, F. Engels, *Werke*, t. 9.



Vassili
LIKHATCHEV

*Député de la Douma
d'État de la Fédération
de Russie, Ambassadeur
Extraordinaire et
Plénipotentiaire,
professeur, docteur
d'État en droit*

likhachev@duma.gov.ru



LA RUSSIE, PERSONNALITÉ DU DROIT INTERNATIONAL

La dialectique du développement de la communauté internationale, le processus de son identification au XXI^e siècle ont formulé objectivement la demande intellectuelle et politique de connaissance des tendances contemporaines de la géopolitique et de la géo-économie, condition *sine qua non* de la direction efficace du monde. Chaque État a, en tant qu'acteur international et formation souveraine, le droit à sa propre conception d'évolution des relations internationales, de définition des mécanismes et des priorités de leur régulation.

La Fédération de Russie n'y fait pas exception : elle conserve en perspective stratégique le statut d'architecte, de constructeur et de modérateur de l'ordre mondial présent et futur. Le nouveau Concept de

Василий ЛИХАЧЕВ, Депутат Государственной думы Российской Федерации, Чрезвычайный и Полномочный посол, профессор, доктор юридических наук
РОССИЯ КАК МЕЖДУНАРОДНО-ПРАВОВАЯ ЛИЧНОСТЬ

politique extérieure de la Fédération de Russie approuvé par le président de Russie Vladimir Poutine le 12 février 2013 le confirme. C'est un système (officiel, étatique) d'opinions sur les principes de base, les priorités, les objectifs et les tâches de la politique étrangère de la Russie. Le Concept est historiquement lié aux documents analogues précédents de 2000 et 2008 et prend en même temps en considération les réalités et les lois de la deuxième décennie du nouveau siècle.

Le Concept qui constitue l'essence de la doctrine internationale de Vladimir Poutine pour son mandat présidentiel a eu une grande résonance politique et appliquée. C'est le premier acte systémique au monde initié et mis en marche par un leader national ayant rejoint le club élitaire des chefs d'État en 2012. En plus de Vladimir Poutine, Barack Obama (États-Unis), François Hollande (France), Xi Jinping (Chine) et d'autres personnalités en sont devenus membres. L'offre russe focalise aujourd'hui l'attention des diplomates, des experts et des médias internationaux. Les experts apprécient positivement son contenu intégré, les jugements systémiques de la mondialisation, l'harmonisation de la triade des intérêts — de la Russie, corporatifs (régionaux et interrégionaux), mondiaux —, les instruments appliqués sous forme de moyens de la diplomatie classique (pourparlers, accords internationaux, procédures judiciaires et d'arbitrage) et d'une « puissance douce » (mesures humanitaires et informationnelles).

Les thèses et les conclusions formulées dans le Concept se présentent actuelles et universelles d'après la géographie de la perception. Ce sont les thèses concernant un système international équitable et démocratique fondé sur les principes collectifs dans le règlement des problèmes internationaux, sur la suprématie du droit international, en premier lieu sur les clauses de la Charte de l'ONU, son rôle coordinateur ; le déploiement d'une coopération internationale vaste et non discriminatoire, le concours à la gestation d'alliances-réseaux souples au-delà des blocs ; la réduction des possibilités de l'Occident historique de dominer dans l'économie et la politique mondiale ; la dispersion du potentiel mondial de la force et du développement, de son déplacement vers l'Est ; l'accroissement de l'instabilité dans les relations internationales ; le respect des principes universels de la sécurité égale et indivisible par rapport aux espaces euro-atlantique, eurasiens et d'Asie-Pacifique les protégeant contre la turbulence globale ; la diversité culturelle et civilisatrice du monde contemporain ; l'importance de plus en plus grande du facteur de l'identité civilisationnelle ; de la tendance de réidéologisation des relations internationales ; des défis communs de la modernisation ; d'un authentique partenariat Russie —

Union européenne — États-Unis ; la formation d'un espace économique et humanitaire commun de l'Atlantique au Pacifique ; la conception conjointement avec les États-Unis d'une culture de gestion des divergences sur la base du pragmatisme et du respect de l'équilibre des intérêts ; la formation et le développement dans la région d'Asie-Pacifique d'un réseau de partenariat des entités régionales, etc.

En plus du contenu philosophique, sociologique, politologique profond, le document russe est applicable. Une telle combinaison des aspects actuels de la théorie et de la pratique de direction du monde accentue son axiologie, étend sa sphère d'application dans la diplomatie réelle. La présence dans le Concept de politique étrangère de la Fédération de Russie du Programme de perfectionnement et de développement progressif du droit international fondé sur la connaissance de l'évolution de l'ordre mondial le confirme. Il contient les clauses générales et spécialisées. Il convient de révéler trois aspects substantiels.

Premièrement, le document reflète la position russe supposant le respect du droit international, de la suprématie du droit dans les relations internationales. Il est indiqué que tout comme la Constitution de la Fédération de Russie, les lois fédérales, le Décret du président de Russie en date du 7 mai 2012 № 605 « Sur les mesures en vue d'appliquer la politique extérieure de la Fédération de Russie ainsi que les stratégies de sécurité nationale de la Fédération de Russie d'ici 2020 », la Doctrine militaire de la Fédération de Russie, les accords internationaux russes, les principes et les normes universellement reconnus du droit international constituent le fondement juridique du Concept.

Il est déclaré dans le document que la Russie poursuit une politique étrangère indépendante dictée par ses intérêts nationaux et fondée sur le respect inconditionnel du droit international (p. 24). C'est aussi l'idée maîtresse du sous-chapitre spécial « La suprématie du droit dans les relations internationales » de la troisième partie du Concept (*Priorités de la Fédération de Russie dans le règlement des problèmes globaux*). Il est souligné dans le point 31 : « La Russie se prononce avec esprit de suite pour consolider les fondements juridiques dans les relations internationales, s'acquitter honnêtement des engagements dans le cadre du droit international. Le maintien et le renforcement de la légalité internationale est parmi les priorités de ses activités sur l'échiquier international. La suprématie du droit doit contribuer à promouvoir une coopération pacifique fructueuse des États en observant l'équilibre de leurs intérêts qui ne coïncident pas souvent et garantir la stabilité de la communauté mondiale en général. »

Les clauses de la Conception liées au développement des rapports de la Russie avec les États-Unis, l'OTAN, l'Union européenne lors de la construction de la CEI, de l'Union économique eurasiennne, de l'OTSC sont pénétrées de l'esprit du respect du droit international. Ainsi, il est indiqué dans le point 71 : « La Russie espère que la partie américaine s'appuiera dans ces actes sur l'échiquier international sur les normes du droit international, en premier lieu de la Charte de l'ONU y compris les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États. » Conformément au point 63, la Russie construira les relations avec l'OTAN compte tenu du degré de disposition de l'alliance à un partenariat égalitaire, au strict respect des principes et des normes du droit international.

Le contenu du point 50 du Concept reflète l'attitude positive envers le droit international, les engagements pris sur sa base. Il y est indiqué qu'« en respectant les droits des partenaires au sein de la Communauté de construire les relations avec d'autres entités internationales, la Russie se prononce pour le respect universel par les États membres de la CEI des engagements pris dans le cadre des structures régionales d'intégration avec la participation de la Russie, pour le développement de l'intégration et de la coopération mutuellement avantageuse dans l'espace de la CEI ». La Fédération de Russie assume dans ce cas la tâche de garant spécifique du respect de l'impératif *pacta sunt servanda* (les traités doivent être observés).

Un autre facteur lié aux aspects politiques et juridiques de la Fédération de Russie concerne les faits et les situations faisant partie de la dénommée « masse critique » des relations internationales qui forment, malheureusement, l'atmosphère du nihilisme juridique. En plus de constater ce phénomène négatif, le Concept évoque les exemples concrets et leurs appréciations. La liste des circonstances « nuisibles » est impressionnante. Il est difficile de ne pas s'en apercevoir. Il convient aussi de réfléchir aux mesures nécessaires de prophylaxie et à l'élimination des conséquences de tels exemples négatifs.

Il convient de mentionner parmi eux le refus non dissimulé de prendre en considération les principes fondamentaux du droit international supposant le non-recours à la force, les prérogatives du Conseil de sécurité de l'ONU, l'interprétation arbitraire de ses résolutions (p. 15) ; les tentatives de certains États ou groupes d'États de réviser les normes universellement reconnues du droit international reflétés dans les documents universels : la Charte de l'ONU, la Déclaration sur les principes du droit international liés aux rapports d'amitié et à la coopération entre États conformément à la Charte de l'ONU de 1970 ainsi que l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la

coopération en Europe (Helsinki, le 1^{er} août 1975) ; l'interprétation arbitraire dans l'intérêt de la conjoncture politique et de certains États des normes et des principes essentiels du droit international comme le non-emploi ou la menace d'emploi de la force, le règlement pacifique des litiges internationaux, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, le droit des peuples à l'autodétermination ; les tentatives de présenter la violation du droit international comme son application « créatrice », les interventions armées et d'autres formes d'ingérence extérieure sapant les piliers du droit international fondés sur le principe de l'égalité souveraine des États sous prétexte de réaliser la conception de « responsabilité en matière de défense » (p. 31).

Ce qui vient d'être indiqué n'est pas une abstraction mais reflète ce qui se produit dans les relations internationales. Il convient d'évoquer les situations compliquées liées à la Syrie, à l'Iran, à la Libye, à la Palestine, à l'Afghanistan. Le nihilisme juridique réside dans le mépris par certains pays de 13 conventions antiterroristes de l'ONU, le refus des États-Unis et de plusieurs autres États de participer à l'accord international sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, d'autres accords sur le désarmement et la non-prolifération, la violation (en particulier, par les pays Baltes) de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, des Pactes internationaux sur les droits de l'homme de 1966, d'autres Conventions sur la protection des droits de l'homme, etc. Les abus par les États-Unis, la Grande-Bretagne, membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU, du droit de veto sont loin de raffermir la légalité internationale.

Parfaitement logique est l'apparition dans le Concept du troisième aspect lié aux initiatives et aux recommandations concrètes en vue de perfectionner le droit international, d'optimiser le système d'engagements juridiques de la Fédération de Russie, les mécanismes de concertation et d'interaction du droit national et international. Cette composante appliquée du document traduit un riche contenu de la personnalité juridique russe, la responsabilité de la Fédération de Russie de l'efficacité de l'ordre juridique international et son progrès.

Il convient de noter que sa présence dans le Concept 2013 distingue le document russe parmi les sources analogues et contribue directement à élaborer un programme d'initiatives diplomatiques, législatives et autres. Plusieurs sujets du Législatif et de l'Exécutif de l'État (l'Administration du Président, le gouvernement, l'Assemblée fédérale, le ministère russe des Affaires étrangères, etc.), participent à la formation et à la mise en œuvre du programme. Il serait logique d'intégrer les idées appliquées du Concept

liées au droit international au processus de concertation des volontés politiques avec la participation de la Russie sur une base bi- et multipartite y compris les institutions internationales existantes (en particulier, le système de l'Organisation des Nations Unies, l'EurAsEC, l'OTSC, l'OCS, l'OSCE, etc.).

De quelles clauses positives et à long terme s'agit-il ? La liste comprend plusieurs principes dont certains concernent les activités législatives internationales, d'autres — l'application du droit. Il convient de mentionner parmi eux la garantie de l'intangibilité des clauses et des principes clés de la Charte de l'ONU ; le soutien des efforts collectifs en vue de raffermir les fondements juridiques dans les relations interétatiques ; le concours à la codification et au développement progressif du droit international (en premier lieu sous l'égide de l'ONU), à la participation universelle aux traités internationaux de l'ONU, à leur interprétation et application cohérentes ; l'achèvement de la délimitation dans le cadre du droit international de la frontière d'État de la Fédération de Russie ainsi que des frontières de l'espace maritime à l'égard duquel elle réalise ses droits souverains et placé sous sa juridiction tout en satisfaisant inconditionnellement les intérêts nationaux de la Russie ; le respect de ses engagements en vertu des accords internationaux dans le contrôle des armements, la participation à l'élaboration et à la conclusion de nouveaux accords en la matière sur la base des principes d'égalité en droits et de sécurité intangible ; le respect du Traité entre la Fédération de Russie et les États-Unis sur les mesures en vue de réduire et de limiter les armements stratégiques offensifs ; les fondements politiques et juridiques multipartites d'un régime universel et solide de non-prolifération des armes nucléaires, d'autres types d'armes d'extermination massive et des moyens de les véhiculer ; le respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et de l'accumulation des arsenaux d'armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction ainsi que de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, de l'accumulation, de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ; le concours à l'entrée au plus vite en vigueur du Traité sur l'interdiction universelle des essais nucléaires ; le régime global de non-prolifération des missiles sur la base d'une entente juridiquement contraignante et les engagements globaux en vertu du Traité entre l'URSS et les États-Unis sur la destruction des missiles à moyenne et à plus courte portée ; le perfectionnement des mécanismes du droit international de garantie de la sécurité nucléaire et la prévention des actes de terrorisme nucléaire ; la

conclusion d'un accord international sur la prévention du stationnement des armes dans l'Espace ; l'élaboration sous l'égide de l'ONU des règles de comportement dans la garantie de la sécurité informationnelle internationale, l'examen de l'article 51 de la Charte de l'ONU, fondement juridique adéquat qu'il est inadmissible de réviser pour employer la force à des fins d'autodéfense, y compris face aux menaces à la paix et à la sécurité comme le terrorisme international et la prolifération des armes de destruction massive ; l'application conformément à l'ordre juridique international et à la législation nationale de toutes les mesures nécessaires en vue de repousser et de prévenir les attaques terroristes contre la Russie et ses citoyens, en vue de les protéger contre les attentats terroristes, de prévenir sur son territoire les activités ayant pour but d'inspirer de tels attentats contre les citoyens et les intérêts d'autres pays, de ne pas réserver l'asile et la tribune aux terroristes et aux instigateurs à la terreur, de prévenir et de réprimer le financement du terrorisme, l'application des mesures de politique commerciale pour protéger ses intérêts conformément aux règles internationales, l'intention d'établir dans le cadre du droit international les frontières extérieures de leur plateau continental, en étendant par là même les possibilités de prospecter et de mettre en valeur ses ressources minérales ; la garantie du développement intégré conformément aux critères contemporains du système de protection diplomatique et consulaire des citoyens russes à l'étranger dans le cadre admis par le droit international et les accords internationaux de la Fédération de Russie, la protection des droits et des intérêts légitimes des compatriotes résident à l'étranger sur la base du droit international et des accords internationaux de la Fédération de Russie ; une plus vaste participation de la Fédération de Russie aux accords internationaux dans le domaine du respect des droits de l'homme ; l'élargissement du cadre juridique de la coopération internationale en vue d'élever le niveau de protection des droits et des intérêts légitimes des enfants russes habitant à l'étranger ; la formation du complexe des normes juridiques et étiques d'emploi sûr des technologies informationnelles et des communications ; la concertation des ententes sur la protection des droits et des libertés d'enseignement, linguistiques, sociaux, de travail, humanitaires et autres des compatriotes habitant dans les pays de la CEI ; la transformation de l'OTSC en une institution internationale universelle ; le concours à la mise en œuvre du Traité sur une zone de libre échange destiné à moderniser le fondement juridique de la coopération commerciale et économique des pays de la CEI ; le règlement politico-diplomatique des conflits dans l'espace de la CEI ; les déclarations politiques contraignantes sur l'intangibilité de la

sécurité indépendamment de la participation des États aux alliances militaro-politiques ; la conclusion avec l'Union européenne d'un nouvel accord de base sur le partenariat stratégique fondé sur les principes d'égalité en droits et d'avantage mutuel ; la formation en perspective d'un complexe énergétique intégré européen sur la base d'un strict respect des engagements bi- et multipartites ; le raffermissement du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation assurant grâce à ses mécanismes conventionnels sans précédent l'unité de l'espace du droit et humanitaire du continent ; le renforcement de la coopération bilatérale avec les États-Unis sur la base de l'égalité en droit, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du respect des intérêts réciproques ; les efforts intenses en vue de s'opposer à l'introduction des sanctions extraterritoriales unilatérales des États-Unis contre les personnes morales et physiques, le développement des initiatives en vue de libéraliser le régime des visas entre les deux parties ; l'octroi de garanties juridiques confirmant que le système *ABM* américain n'est pas dirigé contre les forces russes de dissuasion nucléaire ; le raffermissement du fondement juridique international pour régler toutes les questions surgissant en Arctique par voie négociée ; le règlement de toutes les divergences en Asie par des moyens politico-diplomatiques tout en respectant strictement les principes fondamentaux du droit international ; le concours à l'établissement d'une paix civile et de l'entente dans tous les États du Proche-Orient et d'Afrique du Nord et dans la région en général sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Cette liste des facteurs et des priorités du droit international dans le cadre de la politique extérieure de la Fédération de Russie peut être poursuivie et concrétisée. Or, c'est déjà une liste sans précédent ayant la valeur sociale. Il est difficile de la comparer à une source administrative des États étrangers ou à un document constituant des institutions internationales. L'offre de la Fédération de Russie concernant le droit international conçue au moyen de technologies politico-économiques, étatico-juridiques, de modernisation et autres de l'époque de mondialisation et d'intégration y compris les instruments de pronostics suscite l'intérêt de tous les sujets internationaux sans exception (États, institutions intergouvernementales, nations, peuples, conférences internationales).

De ce fait, il est très important d'engager la présentation et la matérialisation publique et systémique de la doctrine russe du droit international sur deux volets. Le premier : intérieur concerne, par exemple, les efforts plus efficaces du Conseil de la Fédération et de la Douma d'État

en vue de poser un fondement législatif de la politique étrangère de la Russie et d'assurer le respect de ses engagements internationaux. Il faudrait élaborer dans cet ordre d'idée une loi fédérale « Sur le droit international », procéder conjointement avec le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Justice et d'autres départements concernés au monitoring de l'implémentation des engagements juridiques de la Fédération de Russie, étudier l'expérience des activités législatives départementales dans la politique étrangère et des relations internationales.

Il convient de mentionner d'autres mesures d'actualité liées, en particulier, à l'optimisation de l'application du Décret du Président de la Fédération de Russie en date du 7 mai 2012 № 605 « Sur les mesures en vue d'appliquer la politique extérieure de la Fédération de Russie » (dans l'adoption des lois) et du Décret du Président de la Fédération de Russie du 8 novembre 2011 № 1478 « Sur le rôle coordinateur du Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie dans l'application d'une politique extérieure unie de la Fédération de Russie ».

Il importe d'organiser au sein du ministère russe des Affaires étrangères l'édition du Livre blanc consacré à l'état du droit international, d'élaborer un plan à long terme de codification et de développement progressif du droit international, la liste des initiatives diplomatiques appropriées.

Il faudrait proposer de convoquer sous l'égide de l'ONU le Forum mondial « Le sort du droit international au XXI^e siècle » (Moscou, Saint-Pétersbourg, Kazan).

Il serait utile de concevoir en réunissant les ressources des organes du pouvoir d'État et de la communauté intellectuelle (de l'Académie des sciences de Russie, de l'Association russe du droit international) le plan intégré de concours à l'application du Concept de politique extérieure de la Fédération de Russie, notamment du Programme de perfectionnement, de développement progressif et d'application efficace du droit international conçu sur sa base.

Le second volet concerne la vie internationale, la sphère de la diplomatie bi- et multipartite. Il concerne les présentations du Concept dans les établissements russes à l'étranger, la préparation de l'information appropriée pour les consultations entre les ministères des Affaires étrangères, des séances des Commissions intergouvernementales avec la participation des représentants russes, l'élaboration des initiatives en vue de rendre plus efficaces la Commission du droit international, le VI^e Comité de l'Assemblée générale de l'ONU pour les problèmes juridiques. Une nouvelle Décennie du droit international (2015-2025) dont la conception pourrait refléter

plusieurs clauses de l'offre russe aurait une grande importance politique. Il faudrait soumettre l'initiative appropriée à l'examen de l'ONU.

Cela concerne également l'élaboration des déclarations en faveur du droit international au niveau des relations de la Fédération de Russie avec les États-Unis, la RPC, l'UE, l'EurAsEC, l'Union économique eurasiennes, les BRICS, le G20, le G8 et d'autres structures jouissant d'une grande autorité, notamment interparlementaires (Union interparlementaire, Assemblée interparlementaire, CEI, Assemblée parlementaire de l'OTSC, Assemblée parlementaire de l'EurAsEC, etc).

Ainsi, il convient de constater à l'issue de l'examen du Concept de politique extérieure de la Fédération de Russie 2013 l'attitude créatrice du pouvoir envers la réalisation de la personnalité juridique internationale, de la volonté politique et de la souveraineté de l'État russe. La Russie agit en régime de coopération civilisationnelle avec les autres acteurs étrangers en concertant harmonieusement ses intérêts avec eux sur la base de la Charte de l'ONU. Toutes les activités en matière de politique étrangère et diplomatiques de la Fédération de Russie reflètent concrètement et d'une manière convaincante le statut de la Fédération de Russie en tant que personnalité du droit international faisant son apport stratégique systémique et polyfonctionnel au raffermissement de l'ordre juridique international, le régime de la légalité internationale. En appliquant cette stratégie, elle assure le progrès dans l'évolution de la communauté internationale.



Alexandre
ZMEEVSKIY

*Représentant spécial du
Président de la
Fédération de Russie
chargé des questions
liées à la coopération
internationale dans la
lutte contre le terrorisme
et la criminalité
transnationale organisée*

zmeevskiy@mid.ru



SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LA LUTTE CONTRE LES DÉFIS ET MENACES CRIMINELS

Le décret de Vladimir Poutine « Sur les mesures relatives à la réalisation de la politique extérieure de la Fédération de Russie » du 7 mai 2012 place l'intensification des efforts internationaux collectifs visant à contrecarrer le terrorisme international, le trafic de drogue et la criminalité organisée parmi les tâches essentielles de la politique étrangère russe.

Cette catégorie de nouveaux défis et menaces (NDM) est devenue partie intégrante de l'ordre du jour international, un facteur de la sécurité globale et régionale et, parfois, un instrument de l'influence géopolitique.

Александр ЗМЕЕВСКИЙ, Специальный представитель Президента Российской Федерации по вопросам международного сотрудничества в борьбе с терроризмом и с транснациональной организованной преступностью
О МЕЖДУНАРОДНОМ СОТРУДНИЧЕСТВЕ В БОРЬБЕ С КРИМИНАЛЬНЫМИ ВЫЗОВАМИ И УГРОЗАМИ

Terrorisme, criminalité, drogue ne sont pas un phénomène nouveau. Ce qui est nouveau c'est l'échelle du danger qu'ils représentent (suivant pays et régions) et leurs dimensions géographiques. Dans le monde d'aujourd'hui ils ont revêtu un aspect global.

C'est uniquement en commun qu'on peut y faire face de manière efficace, d'autant plus que le monde criminel possède des moyens matériels et financiers considérables et exploite des technologies de pointe (recrutement et formation de ses partisans via Internet, par exemple). Le développement dynamique et l'adaptation facile aux nouvelles réalités sont des traits distinctifs de la criminalité transnationale contemporaine. Le facteur économique, le désir de recevoir le profit maximal dont une partie va à développer le business criminel et une autre — à s'implanter dans l'économie mondiale légale y joue aussi son rôle. Ces derniers temps, on voit les différentes branches criminelles s'interpénétrer : par exemple, les terroristes « protègent » les pirates et les gros trafiquants de drogue en échange d'une alimentation financière. On dispose d'informations que les bénéfices des groupes criminels organisés provenant du commerce illicite des défenses d'éléphants et de rhinocéros vont en partie au financement des groupements *Al-Shabab*, *l'Armée de résistance du Seigneur* et d'autres structures terroristes liées à *Al-Qaeda*.

En parlant du caractère criminel des NDM nous entendons les défis provenant essentiellement des sujets non-étatiques. La criminalité transnationale est un adversaire non-traditionnel pour les États. Elle n'est pas contrainte par des engagements internationaux, n'est pas responsable devant les individus ou la société en entier, agit au sein d'un autre système des valeurs morales. Afin de contrecarrer ces « avantages » les États devraient créer un système global plus moderne capable de réagir efficacement aux défis de la criminalité internationale.

Une base solide de la coopération internationale contre le crime est déjà jetée aux niveaux global et autres sous la forme des accords interétatiques.

En effet, ces dernières décennies une percée est réalisée dans ce domaine où on voit apparaître tout un chapitre du droit international. Une douzaine de conventions antiterroristes est additionnée par des accords antistupéfiants auxquels s'ajoutent des conventions contre le crime transnational organisé et la corruption, une couche solide d'accords régionaux et bilatéraux a été élaborée.

L'existence de cette base juridique internationale permet d'enlever plusieurs obstacles à l'organisation d'une lutte efficace contre la criminalité, mais pas tous tout de même, car beaucoup de normes et principes s'étaient formés dans les années de la guerre froide et leur application porte encore l'empreinte de cette époque-là (par exemple, le principe « extraditer ou juger »). Comme a signalé Sergueï Lavrov, ministre des Affaires étrangères, dans son intervention à la 67^e session de l'Assemblée générale de l'ONU : « Les relations internationales souffrent d'un déficit de confiance évident, Nous y voyons la cause principale entravant une réelle marche vers l'affermissement des bases universelles d'une sécurité égale et indivisible. <...> Cet état de choses est en contradiction évidente tant avec la conception de la sécurité collective contenue dans la Charte des Nations Unies qu'avec l'interdépendance profonde du monde contemporain où la plupart des défis et menaces sont communs et portent un caractère transfrontalier. »

Le fondement pour la réglementation juridique de la coopération anticriminelle est créé. Mais il faut améliorer et étendre cette base juridique, en élargissant substantiellement le cercle de ses participants.

La création de la base juridique internationale dans la lutte contre la cybercriminalité est une priorité actuelle. La convention de Budapest de 2001 agissant sous les auspices du Conseil de l'Europe devient non seulement périmée mais, elle ne peut plus convenir. Certaines de ses dispositions ne font pas état du principe fondamental, celui du respect de la souveraineté étatique. Il devient toujours plus urgent que la communauté internationale élabore une convention globale spécialisée. Cette conclusion résulte de l'étude effectuée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et prise en considération en avril 2013 par la Commission de l'ONU pour la prévention du crime et la justice pénale (CPCPJ). Un groupe intergouvernemental d'experts créé conformément à la résolution 65/230 de l'Assemblée générale de l'ONU du 10 décembre 2010 continuera ce travail.

La coopération contre la criminalité est en train d'être institutionnalisée. Aux mécanismes contractuels s'ajoutent des structures informelles (non moins importantes, telles que FATF, Groupe de Rome — Lyon du G-8, Forum global de lutte antiterroriste, évaluations appropriées du G-20, processus Paris-Moscou de l'action contre les opiacés en provenance d'Afghanistan).

La place centrale dans ce système revient à l'ONU, à ses organes et institutions spécialisées. Ces dernières années, le Conseil de sécurité a joué un rôle actif dans le combat mondial contre le terrorisme. C'est grâce à ses résolutions ayant force obligatoire qu'un mécanisme plus moderne d'interaction globale a été créé. La participation du Conseil de Sécurité aux problématiques liées à la lutte contre la drogue et le crime dans des situations compromettant la paix et la stabilité dans le monde devient tendance depuis 2-3 dernières années. Ainsi, à sa séance spéciale le 21 février 2012, le Conseil de sécurité a examiné l'impact de la criminalité transnationale organisée sur la situation en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

C'est sous les auspices de l'Assemblée Générale des Nations Unies qu'est élaborée et mise en œuvre la stratégie globale de l'ONU contre le terrorisme.

Cela ne peut aucunement minorer les efforts déployés *au niveau régional*, dont ceux sous les auspices de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), la Communauté des États indépendants (CEI), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe, le Conseil Russie-OTAN, l'Organisation des États américains (OAS).

Le groupe de travail antiterroriste de l'APEC, en partenariat avec d'autres pays et sur les initiatives de la Russie, avance des questions aussi urgentes que la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, pour la sécurité des transports ainsi que celle des manifestations publiques importantes. La Russie, l'Australie et la Malaysia jouent un rôle moteur dans la lutte contre le cyberterrorisme au sein du Forum régional de l'ASEAN (ARF).

Certaines décisions régionales représentent de grandes avancées en la matière et ont grandement influencé la formation des approches globales. La Convention sur la prévention du terrorisme adoptée par le Conseil de l'Europe en 2005 avec participation active de la Fédération de Russie en fait preuve. Cette Convention a érigé en infraction l'incitation publique à commettre des actes terroristes et a abouti à la résolution 1624 (2005) du Conseil de sécurité des Nations Unies exhortant tous les États à interdire par la loi une telle incitation et renforçant cet appel de toute une série de mesures préventives.

L'aspect régional des actions contre les NDM acquiert une importance particulière vu les situations en Afrique du Nord, au Proche-Orient et dans la

zone de la Corne de l'Afrique. Dans ces parties du globe, des groupements terroristes devenant de plus en plus mobiles, quasi transfrontaliers, de mieux en mieux équipés et armés surtout grâce aux arsenaux libyens, ont accès aux nouvelles sources de financement. Les liens entre le terrorisme et le crime organisé deviennent de plus en plus étroits, et l'Afrique de l'Ouest et le Sahel n'en font pas l'exception. Les agissements de « Al-Qaeda » et des Mouvement des Talibans afghans et pakistanais ainsi que la production et le trafic illicites de stupéfiants continuent à générer des menaces terroristes à l'échelle transnationale. Le danger d' « étendre » ces défis aux régions voisines accroît vu le retrait de la Force internationale d'assistance à la sécurité prévu en 2014.

Une tendance dangereuse à contrecarrer est la propagation très rapide de l'idéologie du terrorisme et de l'extrémisme violent qui se produit souvent de façon anonyme sur les « réseaux sociaux » sous les slogans réformistes ou démocratiques appelant à organiser des actions de protestation dans la rue. Les images des foules manifestant leur mécontentement sous les drapeaux de « Al-Qaeda » et les portraits d'Oussama Ben Laden diffusées par les médias sont une source de préoccupation. On observe les tentatives des partisans de « Al-Qaeda » et d'autres structures terroristes de s'introduire dans les organes du pouvoir et organisations sociales. C'est sur cette toile de fond qu'une vague dévastatrice du radicalisme s'élève dans le monde, provoque des tensions régionales interconfessionnelles dangereuses, crée des conditions favorables pour attirer aux groupements terroristes de nouveaux adeptes, surtout les jeunes. Le phénomène d'auto-radicalisation et la multiplication des actes terroristes isolés représentent les traits nouveaux du terrorisme dont il est beaucoup plus difficile de protéger la société.

Encore une tendance inquiétante, c'est le fait que le terrorisme s'adhère au tissu des conflits armés, régionaux et autres, comme c'est le cas du Mali, par exemple. Arborant le drapeau de séparatisme, les terroristes menacent directement l'intégrité territoriale du pays et mettent en danger la paix et la sécurité mondiales.

L'intérêt que portent *Al-Qaeda* et ses structures terroristes associées (de type *Jabhat al-nusra*) à la Syrie, leurs projets d'en faire leur place-d'armes principale au Proche-Orient pour étendre ensuite leurs activités terroristes aux autres États, sont une source réelle d'inquiétude. Face à l'influence grandissante des structures terroristes sur l'opposition syrienne, il est de grande importance que les positions concernées soient consolidées. Il est à

constater, malheureusement, que certains pays occidentaux bloquent au Conseil de sécurité les propositions condamnant les actes et menaces terroristes dans le contexte des événements syriens, ce qui est contraire aux obligations provenant des résolutions du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la condamnation sans réserve de tout acte de terrorisme, indépendamment de sa motivation, de son lieu et de ses exécutans.

La coopération contre la criminalité se développe également *au niveau bilatéral* où le dénominateur commun de confiance est ordinairement plus élevé. La Russie a plus de vingt groupes de travail permanents et autres mécanismes de consultation appropriés avec les pays étrangers, dont les groupes de travail contre le terrorisme et le trafic de la drogue au sein de la Commission présidentielle russo-américaine. Un sous-groupe sur la cybersécurité s'y est récemment ajouté.

À mesure d'accumuler de la crédibilité réciproque se créent des conditions pour promouvoir *les formes d'interaction plus avancées*. Par exemple, la tenue des opérations conjointes, telle que l'opération contre la drogue « Canal » sous l'égide de l'OTSC avec participation de plusieurs pays dont certains ne sont pas membres de cette organisation. La participation de la Russie et des États-Unis au projet réalisé sous les auspices de l'ONUSC visant à renforcer le potentiel du Service contre la drogue en Kirghizie peut être qualifiée de significative.

Nous poursuivons notre travail ardu dans le cadre de l'ONU en vue de promouvoir notre ligne dans la lutte contre *la piraterie*. Conformément à la résolution 1851 du Conseil de Sécurité des Nation Unies est créé un mécanisme spécialisé pour coordonner l'action des États et des organisations internationales contre les pirates. Il s'agit du Groupe de contact sur la piraterie au large de la côte somalienne qui compte près de 50 pays dont la Russie. Ce Groupe de contact se compose de cinq groupes de travail examinant les aspects différents de ce problème. Il trace des voies à suivre qui permettraient de rendre plus efficaces les mesures prises par la coalition internationale antipirate. La promotion des initiatives russes visant à rendre imminent le châtement pour ce crime dangereux, d'autres efforts afin d'assurer la sécurité des navires contre le piratage (y compris l'emploi de gardes armés à bord des navires marchands) et de supprimer la motivation financière et économique de la piraterie en mer sont prioritaires dans cette lutte. Vient bien à propos l'initiative de l'ONUSC qui prépare, ensemble avec la Banque mondiale et Interpol, la publication d'une grande étude

concernant les flux financiers illicites liés à la piraterie au large de la côte de la Somalie.

Le nouveau rôle de la Russie en tant que contributeur ouvre des possibilités supplémentaires pour déployer une coopération anticriminelle efficace sous les auspices de l'ONU.

Le projet de formation du personnel anti-drogue pour l'Afghanistan et les pays de l'Asie Centrale au sein de l'Institut de formation continue pour les collaborateurs du ministère des Affaires intérieures de la Russie à Domodédovo (dans le cadre du Conseil OTAN-Russie et avec le concours de l'ONUDC) s'est avéré très pertinent. C'est sous les auspices de l'Office que sont lancés quatre projets contre la corruption financés par la contribution bénévole de la Russie au fonds de l'ONUDC : « Création et soutien du fonctionnement de la bibliothèque juridique électronique de l'ONU en matière de lutte contre la corruption », « Formation des experts gouvernementaux afin de contrecarrer la corruption », « Élaboration sous les auspices de l'ONUDC du manuel pratique en matière de prévention de la corruption lors de l'organisation et de la tenue des manifestations publiques importantes » et « Préparation d'un guide unifié pour la communauté d'affaires afin de prévenir la corruption ».

Nous trouvons bien opportun de faire participer *la communauté d'affaires* aux efforts anticriminels en observant, bien sûr, les intérêts réciproques. Par exemple, la création d'emplois, surtout dans les régions à surplus de personnel qualifié, n'est pas seulement une source potentielle des bénéfices, c'est en même temps l'affaiblissement de la base sociale et économique de la criminalité qui plonge ordinairement ses racines là où règnent la pauvreté et le chômage, où manquent les conditions pour une vie normale. La Russie a lancé l'initiative de partenariat avec le monde des affaires dans la lutte contre le terrorisme. Sur la proposition de la présidence russe au G8, une conférence représentative ayant posé les bases de l'action conjointe anti-terroriste de l'État et du secteur privé s'est tenue à Moscou en 2006.

Il est important d'étendre cette expérience à d'autres sphères telles que la lutte contre la drogue et la corruption. La Russie a pris l'initiative d'organiser et de financer un séminaire pour les pays de la CEI et de l'Europe de l'Est consacré à la formation anti-corruption des structures des affaires et de leurs associations professionnelles qui a eu lieu en mai 2012 en Autriche sous l'égide de l'Académie internationale contre la

corruption. En avril 2012, la CPCPJ a approuvé l'initiative russe de lancer, ensemble avec la communauté d'affaires, un travail relatif à la formation des bases de coopération internationale en vue d'assurer la sécurité dans la sphère du tourisme contre les agissements criminels terroristes et autres.

Nous utiliserons toujours le facteur économique comme un objectif important complétant les efforts déployés par les forces de l'ordre dans la lutte contre les défis criminels. Les décisions prises d'après l'initiative russe en février 2012 à Vienne lors de la Troisième conférence ministérielle du Pacte de Paris contre les opiacés originaires d'Afghanistan en font preuve. Parmi ses tâches prioritaires est celle d'arrêter les livraisons des précurseurs pour la fabrication du produit narcotique final et les flux financiers du trafic de la drogue en provenance d'Afghanistan. Sur l'initiative de la Russie, le groupe d'action financière (FATF) en est chargé.

Il est extrêmement important d'arrêter aussi les flux financiers provenant d'autres genres de business criminel alimentant le terrorisme. En avril 2013, la CPCPJ a soutenu l'initiative de la Russie et de la République sud-africaine de faire sous les auspices de l'Institut de recherche interrégional de l'ONU sur le crime et la justice une étude approfondie concernant la suppression du trafic illicite de métaux précieux et de l'utilisation de ses bénéfices à des fins criminelles. On prévoit réaliser cette idée qui a reçu, à l'initiative de la Russie, le soutien des grandes sociétés d'extraction et de transformation, membres de l'Association internationale du platine, en utilisant la formule de partenariat public-privé.

En novembre 2012, une conférence représentative tenue à Lima a défini *la stratégie internationale de développement alternatif* dans la lutte contre la menace des stupéfiants. Nous croyons que les idées de cette Conférence seraient applicables à un contexte plus large en tant qu'alternative à toutes activités criminelles et en tant que choix en faveur d'un développement stable et de la prospérité. Le souci de l'homme, la garantie de ses droits dont celui à une vie digne et sécurisée, à une rémunération adéquate pour le travail honnête sont au cœur du travail en vue d'un développement alternatif.

La synergie des efforts des États et des organisations internationales spécialisées telles que les structures antiterroristes des Nations Unies, ONUDC, PNUD, UNIDO, FAO, instituts financiers internationaux, commissions économiques régionales de l'ONU est appelée à jouer un rôle

particulier. Il est opportun d'encourager la coopération sur le développement alternatif sous forme de partenariat public-privé.

Il n'est pas possible de réduire la base sociale du terrorisme et d'autres manifestations criminelles qui s'y associent étroitement sans se battre systématiquement pour les cœurs et les esprits des hommes afin de réduire à zéro la tolérance envers le crime. C'est à *la société civile* et, avant tout, aux ONG et aux hommes de la culture et de la religion qu'il incombe de contribuer à ces efforts. Il est nécessaire d'enlever aux terroristes et leurs partisans l'auréole de combattants pour la libération, de montrer les périls de la toxicomanie et de la corruption, de prévenir le recrutement, surtout des jeunes, aux groupements criminels.

L'État et la société civile, c'est-à-dire le business, les ONG et les médias, sont des alliés potentiels. Il faut trouver des intérêts communs et construire notre coopération de façon à ne pas entraver les efforts communs. Les objectifs coïncident, il s'agit de protéger la société contre les métastases de la corruption, de la toxicomanie, du terrorisme et d'autres contaminations criminelles.

Toutes ces orientations de travail ont recouru aux méthodes propres à la « puissance douce » et sont très demandées dans le contexte contemporain. Cette formule trouve la compréhension dans différentes régions du monde (y compris celles où le danger criminel est particulièrement élevé) dans la prévention de la radicalisation, la suppression de la propagation de l'idéologie terroriste, le recrutement des partisans des groupements terroristes et criminels. Dans le contexte de non-violence il faudrait chercher des voies efficaces afin de neutraliser la menace extrémiste, promouvoir les principes de tolérance dans la société, élargir la coopération avec les centres de recherche et d'enseignement, les médias, les ONG, les organisations religieuses, la communauté d'affaires.

Il va sans dire qu'on ne doit pas considérer la résolution des problèmes mentionnés comme un signe de sous-estimation de la composante que représentent les forces de l'ordre : échanger des informations, tenir des actions communes, coopérer en matière de poursuites judiciaires pénales des criminels et assurer l'imminence de leur châtement, supprimer le financement, les livraisons d'armes et autres formes de soutien, aider à la formation du personnel qualifié et à l'amélioration des lois nationales. La Russie continuera de s'en tenir à une approche large de la lutte contre le terrorisme et autres aspects de la criminalité.

Il est important d'éliminer les éléments de confrontation qui entravent parfois le travail commun. Dans ces conditions accroît l'importance de la

« diplomatie numérique » s'appuyant sur la recherche des alliés potentiels et la formation sur cette base des partenariats flexibles. Le respect du droit international, l'affirmation de sa primauté dans les affaires internationales restent l'impératif de la coopération dans la lutte contre la criminalité.

La lutte contre les nouveaux défis criminels est étroitement intégrée à la politique extérieure de la Fédération de Russie en tant qu'une de ses priorités stratégiques. Nous poursuivrons ce travail très important en vue d'assurer la sécurité internationale.

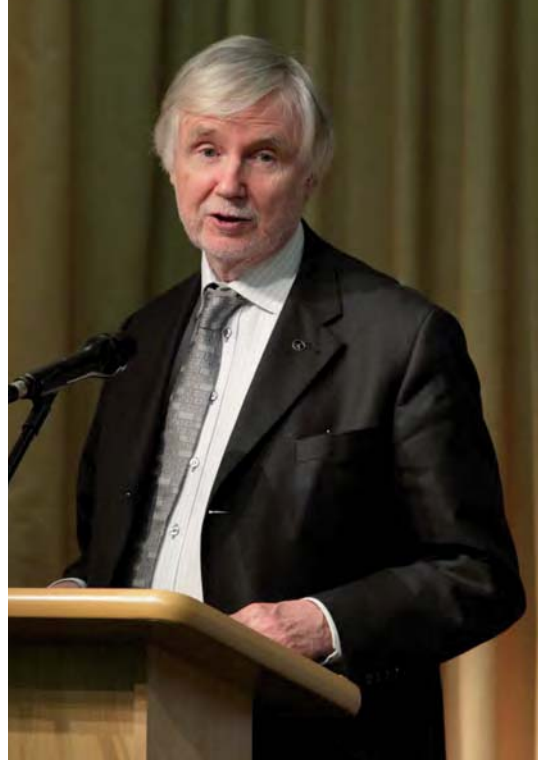
Международная



ЖИЗНЬ

Erkki TUOMIOJA

*Ministre des Affaires
étrangères de Finlande*



DÉFIS GLOBAUX ET RESPONSABILITÉ

Nous vivons dans un monde de changements impétueux et d'une indétermination grandissante. La croissance quantitative de la population mondiale est le facteur central de la globalisation. Un autre fait indubitable est que le monde qui est le nôtre se caractérise par une interdépendance de plus en plus tangible. De nombreux problèmes sont directement liés aux tendances démographiques mondiales dont la dégradation du milieu environnant, la sécurité alimentaire ou le changement du climat.

L'interdépendance, avec ses bons et ses mauvais côtés, est une chose qu'aucun pays, aucune nation ne pourront éluder. Cette chose détermine aussi, s'il y a pour nous un avenir commun ou bien il n'y en a pas en général.

*Эрkki ТУОМИОЙЯ, Министр иностранных дел Финляндии
ГЛОБАЛЬНЫЕ ВЫЗОВЫ И ОТВЕТСТВЕННОСТЬ*

Il est possible que dans le meilleur des cas nous n'avons devant nous que quelques décennies pour un développement écologique, économique et social stable.

Bien que nous ayons, à coup sûr, un avenir commun, nous n'acceptons pas toujours ce fait et nous ne sommes pas toujours unanimes dans notre vision de cet avenir. Au cours des derniers siècles quelques pays, principalement en Europe et plus généralement en Occident, ont initié quelques voies de développement global, que ce soit la préparation des traités internationaux ou la création d'un espace financier commun. Bien qu'en Occident nous ayons pris l'habitude de percevoir notre long leadership dans le monde comme une donne ou, au minimum, comme un état de choses plus au moins naturel, il n'en n'est pas ainsi pourtant.

Le changement global est survenu, probablement, il y a de cela quelques ans, lorsque G20 s'est substitué au G7 ou au G8, en devenant le forum le plus convenable pour assurer la direction globale.

Une autre tendance significative est l'apparition d'un groupe de pays appelés différemment : pays en développement, pays CIVETS*, « Groupe des onze »**. Ce changement dans la nomenclature reflète les processus de changement du paysage global. À l'exception des pays BRICS, aucune de ces alliances ne s'identifie de façon univoque à une liste fixe de pays. N'étant d'accord avec aucune variante d'appellation, j'ai décidé dans mon exposé de les appeler « pays E »***, laissant à chaque auditeur la possibilité d'établir sa propre liste des pays qu'il lui semble juste d'inclure dans cette catégorie.

La globalisation n'est plus déterminée par les puissances occidentales qui, *grosso modo*, ont créé l'ordre mondial avec ses normes et institutions. Cette tendance est devenue centrale dans l'analyse des changements globaux présentée dans le Concept de politique extérieure de la Russie récemment adopté. Cette analyse est juste dans nombre de ses aspects.

* Colombie, Indonésie, Vietnam, Égypte, Turquie et RSA. Union informelle de pays ayant une économie et une population qui progressent rapidement.

** Mexique, Nigéria, Égypte, Turquie, Iran, Pakistan, Bangladesh, Indonésie, Vietnam, Corée du Sud, Philippines. Sont mis à part les pays pour lesquels existe une haute probabilité de transformation de leurs économies en puissantes locomotives du système international des relations économiques du XXI^e siècle, à côté des pays BRICS -groupe de cinq pays en développement rapide : Brésil, Russie, Inde, Chine, République sud africaine, — autant de pays dont l'essor économique garantira dans une large mesure la croissance future de l'économie mondiale, en particulier des marchés financiers.

*** The « E countries » — terme de l'auteur.

Je suis d'accord aussi que dans la balance globale des forces s'observe un mouvement en faveur des États en développement. Pratiquement la seule chose que nous puissions dire de l'avenir des relations internationales, c'est leur indétermination grandissante.

Je ne puis qu'accepter le point de vue également présent dans le Concept, selon lequel « dans les conditions de la turbulence globale et de l'interdépendance croissante des États et des peuples, il n'y a plus de perspectives pour les tentatives de construire *des oasis isolées de calme et de sécurité* ». Je suis aussi d'accord qu'« à l'étape actuelle les alliances militaires traditionnelles ne peuvent plus répondre à tout le spectre des défis et menaces contemporains qui sont transfrontaliers par leur caractère ». Je dirais même que la résolution des problèmes globaux demande quelque chose d'absolument autre que les alliances militaires.

Je partage également l'opinion que nul pays ne saurait ni renforcer sa sécurité, ni élever son bien-être en essayant d'agir isolément. Il n'est pas vrai non plus qu'en isolant tel ou tel État nous pourrions améliorer notre propre sécurité.

Les événements survenus ces temps derniers au Proche-Orient et en Afrique du Nord et aussi ce qui se passe dans la Corée du Nord ont montré qu'isoler une crise est une tâche très ardue, sinon impossible. Les points chauds où se produisent des troubles, où se perpétue la violence, où les gens souffrent, influent sur la situation aussi au-delà de leurs frontières, à l'échelle régionale et même mondiale.

Il faut faire beaucoup de choses pour renforcer la sécurité, et la résolution de ces problèmes nécessite une approche complexe. Je me répète : notre compréhension des menaces transfrontalières ressemble sur bien des points à la vision présentée dans le Concept de politique extérieure de la Russie. Sont à l'ordre du jour — le risque de prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme international, le commerce d'armes incontrôlé (bien que nous ayons fait un grand pas en avant en signant le traité qui régule le commerce des armes), la migration illégale, la piraterie maritime, le trafic illicite de drogues, la corruption, le manque de ressources nécessaires, la pauvreté, le changement du climat, ainsi que la cybersécurité et la sécurité alimentaire. Cette liste présente la vision commune des menaces. C'est un bon point de départ.

Pour mieux protéger et faire durer la sécurité et — ce qui est encore plus important — pour éliminer les causes fondamentales des menaces à la

sécurité et amplifier cette dernière, il faut agir en commun. Au niveau global cela signifie la réduction de l'inégalité et la pauvreté, ainsi que la lutte contre le changement du climat et la destruction du milieu environnant. Nous avons aussi besoin d'efforts considérables pour améliorer la situation dans les pays et sociétés instables. D'où la nécessité d'agir au moins dans deux directions.

Premièrement, nous devons consolider les assises des sociétés instables. La démocratie et le développement vont solidairement. Il est très important de diminuer et, par la suite, de liquider l'inégalité économique, politique et sociale et de contribuer au rapprochement des distinctions ethniques, culturelles et religieuses. L'égalité des citoyens est une condition indispensable pour le fonctionnement de la démocratie. La primauté de la loi, des droits de l'homme et de la démocratie ne sont pas simplement des éléments organiques, voire des caractéristiques principales de toute société stable et bien protégée. La démocratie réelle exige des réformes économiques en combinaison avec une répartition équitable des résultats de la croissance et du développement de l'économie.

Il est douteux qu'on puisse accepter comme juste l'assertion selon laquelle le respect des droits de l'homme et des principes de la démocratie se trouvait en mains sûrs, lorsque le travail sur l'ordre du jour international était conduit par les puissances occidentales. L'évolution du pouvoir économique et politique vers les États en développement a permis à ces derniers de jouer un plus grand rôle dans le processus de défense des droits de l'homme et de la démocratie.

Deuxièmement, pour éliminer nombre de causes de la pauvreté il est nécessaire de faire des pas en avant dans différents secteurs de la gouvernance globale, et surtout de la gouvernance économique globale. La réforme du système financier mondial doit être un de ces pas indispensables. Nous devons amoindrir la volatilité et des risques potentiels. Il est tout à fait naturel que les « pays E » participent activement à ce travail.

Les « pays E » sont affrontés comme avant à un problème double. Les défis globaux exigent qu'ils apportent leur part de responsabilité dans l'œuvre de renforcement de la sécurité globale. D'un côté, la participation des « pays E » est irremplaçable pour le renforcement de la sécurité globale dans un contexte multilatéral, ainsi que la participation d'une forte ONU. D'un autre côté, ces pays sont indispensables en tant que partenaires et adjoints potentiels dans les rapports bilatéraux avec les pays en voie de

développement. Mais nous voyons que les efforts tendant à aider au développement économique restent vains, s'ils n'ont pas pour corrolaire la soif du progrès dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de la suprématie de la loi.

Tandis que nous appelons les « pays E » à assumer une part accrue de responsabilité en matière de renforcement de la sécurité et de concours au développement économique et social, nous ne devons pas oublier que ces pays font face à leurs propres problèmes de développement économique et de polarisation sociale.

En formant le système de gouvernance capable de se maintenir dans les conditions d'indétermination croissante, nous nous heurtons aux défis à la sécurité. Il est certain que nous avons besoin tant d'une forte ONU, que d'organisations régionales effectives, conformes à l'ordre global en cours de formation.

Les alliances des pays-frères de convictions peuvent différer par leur composition en fonction du problème à résoudre, les alliances constantes sont rares de notre temps, si, en général, elles existent. En effet, nous avançons vers une époque de numérisation de la diplomatie et du système dans son ensemble. En envisageant la question des moyens les plus efficaces de résolution des problèmes globaux, nous devons également prendre en considération et reconnaître le potentiel et l'enthousiasme de la société civile. Nous pouvons et nous devons réclamer la transparence des sujets de la société civile, car les suspicions quant à leurs motifs s'avèrent souvent inopportunes et contre-productives. La plupart des sujets de la société civile sont arrivés aux mêmes conclusions que les gouvernements sur ce qu'on doit changer. Leurs objectifs que nous partageons souvent, ne peuvent être réalisés qu'avec un monitoring régulier, la création des réseaux et les mesures globales.

En tant que professionnels en affaires internationales, nous comprenons tous la nécessité d'entreprendre des actions globales et de reconnaître les sujets de la société civile comme partenaires importants dans le règlement des problèmes internationaux. Le rôle de ces sociétés dans la diplomatie est reconnu et il est important. Je dirais même que l'aptitude à associer les représentants de la société civile à la coopération est un facteur décisif pour l'avenir de la diplomatie. Cela se rapporte non seulement aux organisations non gouvernementales que nous soutenons et qui partagent nos opinions, mais ce qui est encore plus important, c'est que nous nous efforçons de

collaborer également avec ceux qui représentent les points de vue différent des nôtres.

J'estime que nos opinions sur le paysage global en cours de formation et sur les moyens de résister aux menaces globales coïncident. Nos divergences relèvent apparemment pour l'essentiel de la responsabilité pour la sauvegarde et les moyens d'améliorer la situation en ce qui concerne la démocratie et les droits de l'homme.

J'aimerais utiliser le reste du temps pour expliquer nos positions sur cette question, et cela pour deux raisons. Premièrement, ces questions ont une énorme importance pour la sécurité globale et, deuxièmement, nos divergences de vues ne sont pas aussi grandes qu'on le croit habituellement.

Je ne pense pas qu'il y ait des gens prêts à contester le rôle principal de l'État dans la défense de ses citoyens et de leurs droits, tout comme la mise en œuvre de tous les moyens possibles — tant qu'il en reste avant le recours aux sanctions ou à la force militaire ou encore avant l'intervention de la communauté internationale alarmée.

La souveraineté apparaît souvent comme ligne de démarcation entre l'Occident et les « pays E », mais là aussi il y a tendance à la simplification. Les États-Unis, par exemple, ont une vision de la souveraineté plus proche de celle de quelques-uns des « pays E », à la différence des pays de l'Union européenne où on reconnaît la valeur de la souveraineté déléguée dans notre monde interdépendant.

Les « pays E » expriment parfois leur alarme au sujet de la politique de l'Occident en vue d'influer sur la situation dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie, parce qu'ils voient dans cette politique une violation de la souveraineté de leurs États. Cependant, dans le même temps, comme il me semble, existe un consentement de principe sur la nécessité de protéger et favoriser les droits de l'homme et la démocratie. Nous ne devons pas approcher les questions à résoudre à partir de la supposition erronée selon laquelle les pays émergents d'une façon ou d'une autre lancent un défi aux régimes démocratiques et aux droits de l'homme.

Ce qui nous manque, c'est le consentement sur les méthodes et moyens de réalisation de ces obligations et buts universels. Les questions relatives à la primauté de la souveraineté et des principes de non-ingérence, ainsi qu'au recours aux sanctions ou à la force lors de la défense de ces valeurs sont extrêmement délicates.

Ce qui fait le problème, ce n'est pas que les valeurs préconisées par l'Occident soient incorrectes ou suspectes en quelque chose. Au contraire, je n'ai pas de difficulté à les définir et j'estime que nos valeurs dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie portent un caractère universel. Mais pour la même raison je me sens gêné quand nous les appelons « occidentales » ou « européennes ». J'aimerais noter avec joie que la Russie se considère comme pays qui partage les valeurs démocratiques universelles, y compris les droits et les libertés de l'homme.

Il est évident que le développement de la démocratie et des droits de l'homme se poursuivra dans plusieurs directions avec le recours à la diplomatie multilatérale et bilatérale, et aussi par le développement des programmes qui soutiennent les assises de la démocratie, y compris l'extention des droits des femmes, des handicapés et des minorités sexuelles.

La conception « Responsabilité de protéger » (R2P)* est un exemple convainquant de la collision entre l'interdépendance et les principes de non-immixtion qui dénote aussi le changement de la balance des forces. La réalisation de fait de R2P dans le conflit libyen reste une question diplomatique et politique, ce qui ne promet rien de bon pour l'utilisation de cette conception à l'avenir.

Ce qui s'est passé en Libye peut être considéré comme extrême, parce que le résultat en fut non seulement la mise en œuvre du mandat du Conseil de sécurité de l'ONU sur le recours à la force militaire pour protéger les personnes civiles, mais aussi le changement du régime, ce qui est considéré comme un précédent discutable.

Toutes les parties peuvent tirer de la situation en Libye des leçons pour savoir comment planifier, interpréter et réaliser les résolutions du Conseil de sécurité.

Ce qui revêt effectivement une importance vraiment vitale, c'est que tout ce qui se passe en Libye ne doit pas servir à l'affaiblissement ultérieur de

* « Responsabilité de protéger » — en anglais *The Responsibility to protect* (RtoP, ou R2P) — initiative de l'ONU introduite en 2005 — comprend plusieurs principes réunis par cette idée que la souveraineté n'est pas un privilège, mais constitue une responsabilité. Conformément à cette conception, la souveraineté non seulement donne aux États le droit de contrôler leurs affaires intérieures, mais implique aussi la responsabilité de protéger les hommes qui vivent dans les limites des frontières de ces États. Au cas où l'État n'est pas capable de défendre les gens, — à défaut de possibilités ou à défaut de la volonté, — la responsabilité passe à la communauté internationale.

l'autorité et des possibilités du Conseil de sécurité de l'ONU comme instrument principal de régulation de la sécurité et de la paix internationales. La réforme du Conseil doit rester à l'ordre du jour aussi bien pour les puissances occidentales que pour les « pays E ». Malgré le fait que la proposition du Brésil sur la « responsabilité pendant la protection » (RWP) a rencontré une résistance, ce pays a soulevé la question de la nécessité de repenser R2P.

On ne peut que se féliciter du fait que les « pays E » préfèrent participer à la gouvernance globale à l'aide de moyens aussi délicats que la médiation, une diplomatie circonspecte et une interaction constructive.

Les « pays E » soutiennent aussi l'activité en matière de démocratisation et d'encouragement des droits de l'homme en se concentrant sur le niveau régional, et une telle approche est préférable pour le règlement des conflits. C'est une chose qu'il convient de stimuler et utiliser pour un dialogue plus serré.

Il nous faut un dialogue ouvert et constructif pour nous débarrasser de divergences existantes sur la signification de la souveraineté, de l'autodétermination, de l'ingérence et les sanctions.

Nous partageons l'opinion générale sur les menaces à la sécurité et sur nombre d'autres problèmes globaux communs. Nous comprenons aussi que pour éliminer les menaces à la sécurité, il faut réduire le nombre d'États instables, diminuer la pauvreté, développer la démocratie, insister sur la suprématie de la loi et des droits de l'homme. Nous comprenons également la nécessité de partager la responsabilité. La concertation des objectifs est un bon point de départ pour la recherche d'une compréhension commune des moyens.

Armen Oganessian, rédacteur en chef de la revue La Vie Internationale :

Je voudrais vous poser une question sur la diaspora russophone grandissante en Finlande. Quelle est votre attitude à propos de cette tendance ?

Erkki Tuomioja : Certes, c'est une tendance positive. Cela nous fait plaisir de voir augmenter la diaspora russophone qui compte près de 60 mille personnes. Nous saluons ce facteur qui nous permet d'encourager les échanges culturels et d'élever le potentiel économique. Sans doute, c'est un phénomène important qui fait partie des processus généraux de globalisation.

Je sais que des citoyens de la Finlande émigrent dans divers pays sur une base permanente ou temporairement. Nous devons tous trouver des voies de coexistence pacifique, nous entendre sur les moyens d'envisager et résoudre les problèmes qui peuvent surgir dans ce contexte. Mais nous saluons ces phénomènes en tenant compte du fait que la diaspora russophone est très nombreuse et ne parle pas le finnois.

Existent aussi des problèmes particuliers, notamment du fait de l'augmentation du nombre de mariages mixtes entre citoyens des deux pays. Nous comprenons que les mariages ne durent pas éternellement, et d'autres problèmes divers se font jour également. Mais ce sont les questions qui ne se limitent pas aux mariages entre les Russes et les Finnois, pareilles questions qui, elles aussi accompagnent la globalisation, émergent dans d'autres pays également. La diaspora finlandaise en Russie n'est pas si énorme, et nous saluons l'émigration venant de Russie qui crée des possibilités nouvelles en matière d'économie et de culture.

Lev Klepatski, professeur à l'Académie diplomatique du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie : Traditionnellement la Finlande est considérée en Russie comme un pays neutre, restant hors blocs militaires. À quel point l'attachement au non-alignement militaire est-il populaire en Finlande ?

Erkki Tuomioja : À la différence de la plupart des pays du monde la Finlande ne s'estime pas pays neutre. La neutralité correspond plutôt aux temps de la guerre froide. La Finlande ne fait partie d'aucune association militaire, elle relève du régime de non-alignement et n'entend pas modifier ce statut, comme l'ont confirmé le programme gouvernemental et l'aperçu de la politique dans le domaine de la sécurité et de la défense présenté en septembre à l'examen du parlement. Je pense qu'il existe en Finlande un certain consensus comme quoi ce statut ne sera pas modifié.

Elena Ananieva, maître de recherche sénior à l'Institut d'Europe de l'Académie des sciences de Russie : Il n'y a pas longtemps est apparu dans les relations internationales un phénomène nouveau — « diplomatie numérique ». À votre avis, monsieur le Ministre, quels problèmes en

Europe et dans le monde pourrait-on régler à l'aide de cet instrument international ?

Erkki Tuomioja : En parlant de la « diplomatie numérique », je voudrais citer l'exemple des négociations et des processus d'achèvement d'un accord sur le commerce d'armes aux États-Unis. Plusieurs coauteurs avaient initié ce processus sept ans auparavant dans le cadre de l'ONU — Grande-Bretagne, Finlande, Australie, Kenya, Argentine, Costa Rica. À leur tour, la Russie et la Finlande pourraient participer à la « diplomatie numérique » à l'avenir . Par exemple, nous avons discuté cette question aux entretiens avec Sergueï Lavrov. Nous pourrions probablement examiner les possibilités de coopération sur les questions de la situation des femmes. Ces questions importantes de l'ordre du jour des pays nordiques prévoient une telle coopération « numérique » avec d'autres États intéressés.

En ce qui concerne l'Union européenne, nous essayons de contrecarrer l'apparition de nouvelles lignes de démarcation dans l'Union européenne. Il y en a déjà plus qu'il n'en faut. Certes, la crise en zone euro a aussi révélé le rôle que l'euro joue dans ces pays, ainsi que la responsabilité des pays qui n'entrent pas encore dans cette zone. Néanmoins, l'euro est un projet commun, ce qui fait que les pays au delà de la zone euro, comme on s'y attend, doivent — peut-être pas dans l'immédiat, mais à l'avenir — se joindre à la zone euro à mesure que nous allons aplanir la crise et créer les mécanismes de prévention de telles crises à l'avenir. Il faudra beaucoup de temps pour y arriver. Je pense que le principe de coopération élargie entre de petits groupes de pays fonctionne réellement dans l'Union européenne, mais la Finlande le considère comme mesure extrême dans son travail. Par exemple nous élaborons une politique commune dans le domaine de la défense, qui, en premier lieu, examine la question de prévention de la crise. La Finlande voudrait que tous les 27 pays travaillent de concert, sans lignes de démarcation.

Alexandre Konkov, *collaborateur au Centre analytique près le Gouvernement de la Fédération de Russie* : Chaque jour un assez grand nombre de citoyens russes fréquentent la Finlande. Que pensez-vous du régime sans visas dans les rapports entre la Russie et l'Union européenne ?

Erkki Tuomioja : Nous faisons des démarches diverses qui nous rapprochent de la création d'un régime sans visas. Je ne crois pas que cela survienne dans un avenir lointain. Cela se fera dans une paire d'années.

12 millions d'hommes ont traversé la frontière russo-finlandaise l'an passé. Les Russes ont reçu 1,3 mln de visas dont 80% à entrée multiple. Bien qu'il subsiste encore, le régime des visas ne détourne pas les Russes des voyages en Finlande. L'afflux de touristes dans notre pays augmente chaque année. Je tiens à signaler un autre moment que je ne cesse de soulever dans les discussions sur les rapports bilatéraux entre la Russie et l'Union européenne, comme ce fut le cas aujourd'hui à la rencontre avec Sergueï Lavrov. J'aimerais voir se multiplier les échanges d'étudiants entre la Russie et l'Union européenne. Dans la plupart des pays de l'Union européenne, y compris en Finlande, prévalent les étudiants de Chine, non de Russie. Il serait bon que le nombre des étudiants russes en Finlande et des étudiants finlandais en Russie augmente. On pourrait y parvenir au fur et à mesure que nous avançons vers le régime sans visas, mais le régime des visas n'est pas un obstacle à la progression des contacts humains.

Dmitri Klimov, rédacteur en chef du journal Rossiyskié vesti : Quelle sont les perspectives de la coopération russo-finlandaise dans la mise en valeur de l'Arctique ?

Erkki Tuomioja : Il y a entre la Russie et la Finlande partenariat arctique bilatéral qui prévoit des rencontres et projets concrets. Nous sommes membres du Conseil de la région euro-arctique de Barents (CEAB), un des huit membres du Conseil de l'Arctique, nous coopérons aussi avec le Canada. Le Conseil de l'Arctique est le forum le plus important pour le développement de la coopération et la mise en valeur de l'Arctique, car non seulement il prévoit des démarches concrètes, mais élabore aussi le cadre juridique d'une telle coopération. Nous estimons que le Conseil de l'Arctique doit être considéré comme le forum le plus important qui va déterminer l'avenir de la Région arctique.

En plus de ce Conseil et du CEAB il y a maints autres mécanismes de coopération. Cela se répercute aussi sur le développement de l'Europe du Nord — on voit augmenter le nombre des représentants de la société civile,

des milieux scientifiques et d'affaires qui franchissent la frontière. Nous savons tous que se multiplient les défis à caractère écologique. Nous savons que l'Arctique est un milieu fragile. Voilà pourquoi il est nécessaire d'utiliser les possibilités du développement économique, de l'infrastructure des transports pour protéger cette région et appliquer des standards écologiques plus sévères.

Международная



ЖИЗНЬ



Vadim LOUKOV

*Ambassadeur itinérant,
Coordinateur du
ministère des Affaires
étrangères de la
Fédération de Russie
pour les problèmes du
G20*

LE SOMMET DES DÉCISIONS GLOBALES

LE BILAN DU SOMMET DU G20 À SAINT-PÉTERSBOURG

Le sommet qui a eu lieu les 5-6 septembre 2013 à Saint-Pétersbourg a constitué le point culminant de l'Année russe dans la vie du G20 : forum principal de la coopération économique internationale des pays membres.

AUX APPROCHES DE LA PRÉSIDENTENCE

L'élaboration des priorités et du programme de présidence a été engagée au printemps 2012. Nous avons étudié attentivement l'expérience de nos prédécesseurs et l'expérience de la présidence de la Russie des forums

*Вадим ЛУКОВ, Посол по особым поручениям, координатор МИД Российской Федерации по вопросам «Группы двадцати»
САММИТ ГЛОБАЛЬНЫХ РЕШЕНИЙ*

comparables d'après leur ampleur et contenu (G8 en 2006, OCS en 2008-2009, APEC en 2012).

La définition des priorités de la présidence a été un défi sérieux pour la partie russe. Il a fallu prendre en considération beaucoup de tendances plurivectorielles dans le développement de l'économie et des finances mondiales, dans l'évolution des positions des membres du G20. Et encore un facteur qu'il est nécessaire de prendre en considération : la mise en œuvre irrégulière des décisions précédentes du G20 ce qui pousse périodiquement à constater la baisse d'efficacité du forum et de son rôle d'un mécanisme de gestion globale.

En formulant les priorités de sa présidence, la partie russe affirme que la situation dans l'économie globale est actuellement plus favorable qu'il y a cinq ans lorsque s'est tenu le premier sommet du G20. La croissance économique est reprise. Or, les risques sont toujours très sérieux. Un bas taux de développement de l'économie globale (l'accroissement du PIB — 3,2% en 2012, le pronostic du FMI pour l'année en cours — 2,9%), le taux élevé sans précédent de chômage (près de 200 millions de personnes), un cycle d'investissements peu dynamique dans le secteur réel de l'économie, la situation compliquée dans la sphère budgétaire et financière de plusieurs pays de l'eurozone, la dette publique très grande aux États-Unis et au Japon constituent les problèmes essentiels. La tendance à la baisse des taux de croissance du PIB dans les pays à économie de marché en voie de formation et dans les pays en développement (2012 — 4,9%, 2013 — 4,5%) est un nouveau facteur négatif.

Il convient d'ajouter à tous ces facteurs objectifs qui forment le contexte compliqué de la présidence russe du G20 un facteur subjectif. Plusieurs politiciens et experts occidentaux se montrent de plus en plus sceptiques envers l'aptitude de notre pays à assurer la présidence compétente du forum économique international des plus importants. Révélatrices sont les déclarations des ex-ministres américains des finances M. Medish et D. Lucic : « On est préoccupé par l'absence d'objectifs concrets de la Russie, d'un plan net d'héritage idéologique du sommet de Saint-Pétersbourg ... »

Les délégués étrangers au forum du G20 estiment qu'il n'existe pas de plan. D'après la théorie « bureaucratique » d'échec imminent de la présidence russe, les ressources intellectuelles et organisationnelles des départements du bloc économique du gouvernement russe en prévision de la présidence du pays du G20 sont absorbées par les préparatifs à la présidence russe de l'autre grand forum économique international : de

l'APEC. Le G20 manquera de forces pour envisager d'avance les priorités et le programme de priorités. D'où une conclusion « profonde » : la présidence russe ne sera qu'un passage terne du Mexique à l'Australie.

LES PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTE SONT TRANSFORMÉES EN DÉCISIONS STRATÉGIQUES DU G20

En réalité la partie russe a conçu d'avance le système de priorités de sa présidence et le plan de leur réalisation. Elles ont été rendues publiques dès décembre 2012 à la première réunion des sherpas du G20 à Moscou.

La Russie a donné la priorité à la stimulation de la croissance économique et à la garantie des emplois en encourageant, en premier lieu, les investissements, en assurant la régulation efficace, en renforçant la confiance aux marchés.

Il convient de mentionner parmi d'autres priorités :

- la recherche de nouvelles sources de financement des investissements dans le secteur réel de l'économie ;

- le perfectionnement du système de commerce multipartite ;

- le règlement des problèmes de la dilution de la base fiscale et du déplacement transfrontière des bénéficiaires, la lutte contre la fraude fiscale, le perfectionnement de la transparence du fisc ;

- le développement de la réforme de l'architecture financière internationale, y compris la réforme du FMI ;

- le perfectionnement de la régulation des marchés financiers y compris le règlement du problème reflétée par la formule : « une banque trop grande pour faire faillite » ;

- la baisse des risques liés au fonctionnement du système bancaire parallèle ;

- le renforcement de la coopération dans la lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme ;

- un plus vaste accès des habitants aux services financiers et à l'enseignement financier ;

- la définition de nouvelles priorités du G20 dans le concours au développement des pays plus pauvres du monde (vu l'achèvement de la réalisation du plan d'action de Séoul adopté par le G20 au sommet en novembre 2010) ;

- une plus grande stabilité de la politique énergétique et de la stabilité des marchés mondiaux des matières premières ;

- la lutte contre le changement de climat ;

- le renforcement de la coopération dans la lutte anti-corruption.

Les délégués au sommet à Saint-Pétersbourg ont réussi à adopter les plans d'action ou les décisions concrètes importantes sur presque chaque priorité.

Les délégués ont adopté le plan d'action de Saint-Pétersbourg qui détermine la stratégie des États participants en vue d'assurer une croissance sûre, stable et équilibrée. Il reflète le consensus sur la nécessité de corréliser la politique de maintien des taux de croissance économique et le respect des standards à moyen terme de la consolidation fiscale pour chaque pays. Une telle entente est un grand succès du sommet vu la discussion acharnée entre les partisans de l'accent sur l'accélération de la croissance économique (États-Unis) et ceux qui se prononçaient pour un équilibre raisonnable entre les mesures en vue de stimuler la croissance et la consolidation fiscale (Russie, Union européenne, la plupart des BRICS).

Les objectifs à moyen terme : la baisse du déficit budgétaire et de la dette publique et l'application des réformes structurelles globales sont fixés pour la première fois pour chaque pays au sein du G20. Cela concerne les mesures qui s'imposent en vue réguler le marché du travail et fiscal, de développer le capital humain, de moderniser l'infrastructure, de réguler les marchés commerciaux.

Le G20 a accordé une grande attention aux problèmes de l'emploi. Une attitude intégrée envers la formation de la politique à l'égard du marché du travail a été proposée pour la première fois à l'initiative de la Russie. Elle consiste à mettre les tâches de garantir les emplois de haute qualité en rapport avec les tâches de développer l'économie, à prendre en considération les conditions macro-économiques, financières et sociales ainsi que l'interdépendance du marché du travail et des investissements, du budget, de la politique fiscale.

Les leaders des pays du G20 ont approuvé les décisions adoptées aux réunions des ministres du Travail et de l'Emploi ainsi qu'à leur séance conjointe avec les ministres des Finances convoquée pour la première fois dans l'histoire du G20.

Il est nécessaire d'assurer de nouveaux emplois de haute qualité en mettant l'accent sur la stimulation de l'emploi des catégories vulnérables de citoyens, en premier lieu des jeunes, des femmes, des gens aux possibilités réduites.

Le problème du financement des investissements est prioritaire pour la présidence russe et novateur pour le G20. C'est un problème urgent pour le secteur réel de l'économie dans plusieurs pays du G20 vu une brusque réduction des crédits bancaires « classiques » après la crise globale. Le

programme d'études et d'élaboration des recommandations en vue d'améliorer le climat d'investissements et d'encourager les investissements à long terme est élaboré.

Les résultats concrets sont enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du programme qui ont été approuvés au sommet. Ce sont en premier lieu les principes d'un niveau élevé de la participation des investisseurs institutionnels au financement des investissements à long terme. Les délégués au sommet se sont engagés à déterminer l'éventail de mesures collectives et nationales qui amélioreraient substantiellement le milieu d'investissements dans nos pays et à entamer leur réalisation.

Le G20 a signalé l'importance de principe d'un puissant système commercial multipartite. Les pays du G20 ont fait part d'intention de proroger le délai de leur engagement à renoncer aux mesures protectionnistes. Ils chercheront à rendre le commerce, notamment les accords commerciaux régionaux, plus transparents. Le récent engagement est très actuel pour la Russie, le processus d'aménagement des zones transPacifique et transAtlantique de libre échange n'étant pas tout à fait transparent pour les pays tiers. Il est possible qu'il lèse leurs intérêts.

La lutte contre la fraude fiscale et la baisse artificielle du fardeau fiscal dans l'aspect transfrontière est un sujet nouveau pour le G20. Les délégués au sommet ont approuvé le Plan conjoint de lutte contre la dilution de la base fiscale et la fraude fiscale. Il est convenu d'élaborer un nouveau standard multipartite d'échange d'information dans le domaine fiscal.

La stratégie de développement de Saint-Pétersbourg a été approuvée au sommet. Elle détermine les priorités de l'évolution du G20 en vue de prêter concours aux pays aux bas revenus : assurer la sécurité alimentaire, étendre l'accès aux services financiers et élever le niveau de compétence financière, aménager l'infrastructure moderne y compris énergétique, développer le capital humain et mobiliser les ressources intérieures dans les pays en développement.

Les leaders des pays ont approuvé le Programme stratégique cadre de Saint-Pétersbourg de lutte anti-corruption. Les pays membres du G20 se sont engagés à promouvoir la coopération dans le secteur énergétique pour rendre l'information sur les marchés énergétiques plus exacte et accessible et à entreprendre les démarches en vue de soutenir le développement des technologies plus écologiques et efficaces pour élever l'efficacité des marchés et passer à l'énergie plus stable de l'avenir.

Le sommet du G20 à Saint-Pétersbourg a confirmé que ce forum de coopération économique internationale était plus nécessaire tant pour les

États participants que pour l'ensemble de la communauté internationale. Le contenu concret et un vaste diapason des décisions adoptées au sommet confirment que le G20 joue un rôle clé dans le système contemporain de gestion globale et notre pays est à même d'être un leader intellectuel et politique du G20.

Международная



ЖИЗНЬ



Sergueï KOURITS

*Spécialiste en traitement
systémique des
problèmes de gestion,
professeur, docteur
d'État en sciences
techniques*

syak@yandex.ru

Valéry VOROBIOV

*Ambassadeur
Extraordinaire et
Plénipotentiaire de la
Fédération de Russie au
Royaume du Maroc,
professeur, docteur
d'État en droit*

vorobiov@mgimo.ru



UN SQUELETTE DE CONSTITUTION

Lorsque, de toute antiquité, s'est posée la nécessité de délivrer le corps humain de la douleur, deux voies se sont présentées. La première consistait à étudier l'organisation du corps humain à l'exemple des individus morts et vivants. Au XI^e siècle av. J.-C. on possédait déjà un atlas anatomique de l'homme sain, qui fut complété au XIX^e siècle après J.-C. des indicateurs de la physiologie normale permettant de prendre en compte les processus morbides. Les médecins de l'Antiquité l'avaient

*Сергей КУРИЦ, Специалист по системному подходу к решению проблем управления,
профессор, доктор технических наук*

*Валерий ВОРОБЬЁВ, Чрезвычайный и Полномочный посол Российской Федерации
в Королевстве Марокко, профессор, доктор юридических наук*

КАРКАС КОНСТИТУЦИИ ГОСУДАРСТВА

compris : ce n'est qu'en acquérant une information crédible sur les maladies du corps humain qu'il sera possible de poser un diagnostic fiable et de trouver les moyens de guérison.

L'autre moyen d'apaiser le mal fut le mysticisme : les chamans exécutaient des danses rituelles autour du malade, entraient en transes et criaient ou marmonaient des incantations supposées chasser la maladie. Il arrivait que le malade guérisse... tout seul.

Nous en sommes encore là en ce qui concerne l'administration des États, à cette différence près qu'il n'existe toujours pas de description de l'État sain (« l'atlas anatomique ») ni des processus normaux de l'activité vitale de l'État, non plus que de « médecins » auxquels ces connaissances seraient utiles pour saisir quels processus affectent ou pourraient survenir dans un État malade. De nouveaux sorciers font office de médecins, s'armant d'incantations « savantes » pour guérir un État malade chronique. Mais le malade ne guérit pas, soit que les incantations n'agissent pas sur les problèmes, les crises et les conflits intérieurs et sur les rapports de l'État avec son environnement, soit que le mal soit trop ancien.

Les maladies des États, selon le mot du juriste français Maurice Hauriou en 1904, perdurent pendant des siècles, passant à l'état chronique. Elles font lever les peuples abusés dans des mouvements de contestation, des insurrections et des révolutions contre les souverains que l'on parvient parfois à remplacer par d'autres. Et le tourbillon de l'histoire poursuit son chemin. Le système politique des sociétés reste inchangé et le nouveau souverain continue de prendre les décisions politiques régissant les destinées de l'ensemble des citoyens, en leur nom, décrétant la paix ou la guerre, la prospérité ou la misère.

Les suites de telles décisions, qui renvoient l'image des désirs personnel du gouvernant et trahissent la méconnaissance du lien existant entre les lois du gouvernement des États et les lois de la nature, sont imprévisibles, et les citoyens n'arrêtent pas d'en réparer les effets au prix de leurs biens et de leurs existences. Le vieux sage Axel Oxenstierna, chancelier de Suède à l'époque de la guerre de Trente ans, disait : « Qu'il est vain l'esprit qui gouverne le monde ».

C'est pour rompre avec le dommage causé consciemment ou inconsciemment aux citoyens par les décisions de l'État, que nous nous exerçons pour la première fois à mettre au point une méthode permettant de sonder les profondeurs causales du mal des États en appliquant les procédés vieux de 30 siècles, utilisés pour dépister les maladies de l'organisme humain (l'atlas anatomique). À partir de là, il devient possible de diagnostiquer la

situation future de l'État malade dans les deux cas : quand le malade est traité, et quand il ne l'est pas.

Pour étalon de modèle sain (dépourvu de pathologies) du système de gouvernement des États et de droit constitutionnel (GE&DC) on a retenu un État de droit virtuel possédant un système de sécurité sociale pour la population, où les principes d'efficience économique et de justice s'équilibrent. On s'est également servi d'instruments scientifiques tels que l'approche systémique d'Alexandre Bogdanov, de Karl Ludwig von Bertalanffi et de William Ross Ashby, les théories de la méthode d'Emmanuel Kant, de Gueorgui Chtchedrovitzky, les théories biologiques de Charles Darwin et Ludwig Büchner, les théories de la gestion (cybernétique, management et commercialisation) de Norbert Wiener, G. Koontz, S. O'Donnel, Russel Ackoff, entre autres auteurs, la théorie pure du droit, ou normativiste, de Hans Kelsen, la science des défaillances, la sociologie.

Nous relèverons quelques particularités de ce modèle-étalon. Il représente les fondations de l'État : le système de gouvernement et du droit, mais pas l'État lui-même. L'État recouvre plusieurs concepts : pays, population, territoire, et aussi système de gouvernement et du droit, bien souvent perçu comme synonyme d'État.

Par ailleurs, le mot État signifie un des *types* d'association d'individus regroupés sous le concept *générique* d' « organisation ». Comme tout autre type d'organisation, l'État possède un *statut* : une charte et des droits particuliers. Ainsi, l'État seul jouit, entre autres choses, du droit de coercition légitime et de violence physique sur la personne de ses citoyens, de battre monnaie.

En reconnaissant à l'État le *statut d'organisation*, on met fin à cette pratique de décisions *politiques* représentant les choix subjectifs du souverain et de ses satellites. Au Moyen-Âge ces choix servirent de fondement au statut du système politique, tandis que les hommes politiques transmettaient l'avis du prince. Le nouveau statut autorise, pour le gouvernement de l'État, le recours aux acquis de maintes divisions de la science, et ce au premier chef dans le domaine de la gestion (on emprunte à la cybernétique la communication directe et la rétroaction, ou *feed-back*, les principes de diversité nécessaire, de décomposition, d'émergence, et autres connaissances spéciales), notamment la réunion des sous-systèmes de gouvernement et du droit au sein d'un système juridique d'administration unique où les spécialistes prévalent sur les politiques. Ceci se rapporte aussi bien au management et à la commercialisation tant vantés dès le XVI^e siècle, sous d'autres appellations pour le gouvernement de l'État, par Machiavel.

Les spécialistes du management et de la commercialisation sont, pour la première fois, dans le nouveau modèle de gouvernement et de droit constitutionnel, impliqués dans l'élaboration et l'adoption des décisions constitutionnelles, au côté des spécialistes de la jurisprudence.

Autre particularité de ce nouveau statut: il empêche l'imprégnation du pouvoir par les idéologies collectivistes assises sur le vieux principe de l'État qui consiste à diviser pour régner. Ce principe éclate la société en groupes ennemis, en inculquant la primauté de collectivités religieuses, ethniques ou politiques (partis), patrimoniales et autres, ainsi que de particularités naturelles de genre ou de race.

Le modèle-étalon abolit, notamment, d'autres risques de division des citoyens et des peuples survenant du fait de l'impossibilité théorique de prévoir l'avenir des systèmes d'organisation.

Jusqu'à présent, la personne physique tenant le rôle du souverain accablé de ses préférences personnelles et des sautes d'humeur communes à tous les individus, était fatalement la source d'effets affectant la vie de millions de personnes. Le modèle-étalon élide cette fatalité: la personne physique est remplacée par un objet *virtuel* : l'*objectif* induisant la qualité de vie désirée (le desiderata) pour les créateurs et les défenseurs des biens matériels de l'État que sont les citoyens. Pour une organisation du type de l'État, l'objectif comprend le statut de la personne, les droits constitutionnels, les libertés et devoirs du citoyen conformes aux déclarations en matière de droit international et aux pactes conclus par les États.

L'objectif, une fois fixé, ne nécessite plus aucune modification et n'est certainement pas sujet à des sautes d'humeur. Selon Hans Kelsen, l'objectif n'est pas déduit, mais bien postulé par les citoyens eux-mêmes ; la liste de ses composantes peut être empruntée, par exemple à la « Pyramide des besoins » d'Abraham Maslow. Par sa brièveté et sa concordance avec les besoins quotidiens de l'homme, l'objectif est facilement saisissable pour la grande masse des gens. C'est là encore un avantage sur les élections des démocraties représentatives, où les électeurs donnent leurs voix à des candidats désignés par le chef du parti politique ou ses familiers.

Le concept opérationnel d' « objectif », qui est passé en lieu commun dans le domaine du management, n'a toujours pas trouvé son application même dans les États constitutionnels démocratiques libéraux les plus avancés, bien que l'objectif figure, sous une forme non avérée et donc sans valeur juridique, dans le préambule de la Constitution américaine de 1787 ; dans les États autoritaires et totalitaires, l'objectif est déclaré, sans aucune implication pratique.

Kant, déjà, remarquait que les lois civiles pouvaient être remplacées par les principes de la gestion, par ce fait qu'elles peuvent être déduites de ces principes (comme nécessaires et suffisantes). Notre modèle considère trois sources dont participent les principes de la gestion : ceux de la nature vivante, pris tels quels et finis par la morale humaine (un exemple : la croissance de l'efficacité dans la société humaine est limité par le principe de justice), et les principes de gestion (définition d'objectif, planification) inexistantes dans la nature, parce que soumise à une évolution spontanée.

On s'est aperçu que le modèle GE&DC avait *quelque chose en commun* avec la Loi fondamentale (Constitution) de l'État. Les principes naturels et humains de la gestion fixés dans le droit constitutionnel renferment un même ensemble de normes juridiques qui définissent le caractère des organes supérieurs de l'État, les modalités de leur constitution et de leur fonctionnement, leur relation et leur compétence, ainsi que la condition de l'individu par rapport aux pouvoirs publics.

Ce modèle prend également en considération toute une série de freins qui sont encore insuffisamment qualifiés dans le droit constitutionnel ou complètement délaissés dans la pratique. Il s'agit, par exemple, des devoirs civiques qui, à moins de freins prescrits aux actes de l'État, représentent une violation des droits de l'homme. Ainsi, le citoyen est tenu de payer les impôts ; or les constitutions existantes ne connaissent pas la limitation du minimum vital. Seul l'objectif que se pose l'État pour impératif juridique empêchera de ravalier la qualité de la vie des citoyens. On peut verser dans cette catégorie de violations le mépris des normes et principes du droit international en matière de protection de l'humanité, en ce compris la pression du capital sur l'exercice de l'État.

Ces raisons font que le procès de formalisation de la Loi fondamentale de l'État (Constitution) sur base du modèle-étalon du système GE&DC débute par une assemblée constituante, où, par un scrutin universel, les citoyens se déclarent le peuple souverain et suivent la procédure de postulation et d'adoption de l'objectif de l'État, réfréné par les limitations et les représailles prévues par le droit international.

L'objectif étant le facteur constitutif de tout le système GE&DC, les spécialistes, armés des procédures de *décomposition* de l'objectif en ses tâches, fonctions et structures de gouvernement et du droit, sont à même d'élaborer le projet de Constitution de l'État. Mais, comme à l'étape en cours de l'élaboration du projet de Constitution le peuple souverain n'a pas encore adopté d'objectif, les auteurs de cet article n'ont pas le droit de formuler la Loi fondamentale de l'État. Un projet de Constitution ne peut

être considéré que sous la forme d'un squelette de *structure fonctionnelle* (SSF) où ne sera représentée que notre perception personnelle des particularités de sa structure fonctionnelle. Son contenu sera définitivement déterminé lorsque le peuple souverain aura approuvé l'objectif de l'État et que la décomposition de l'objectif et la formulation du texte auront bénéficié d'une large participation des organisations sociales et des particuliers. L'adoption juridique de la Constitution en qualité de Loi fondamentale de l'État peut se faire par un Conseil constitutionnel composé d'administrateurs professionnels et de juristes.

Nous représentons ci-dessous le squelette de la structure fonctionnelle d'une Constitution basée sur le modèle-étalon diagnostique du système GE&DC, un pour tous les États ; le tableau commente également les pathologies relevées dans les systèmes existants.

SQUELETTE DE LA STRUCTURE FONCTIONNELLE D'UNE CONSTITUTION

Préambule

L'État représente une *organisation* de citoyens unis dans une même destinée et mettant en commun le fruit de leur labeur aux fins d'assurer leur sécurité et de meilleures conditions de vie pour eux-mêmes et leur descendance.

Pathologie des systèmes GE&DC existants :

À ce jour, l'État représente un système *politique*, dans lequel les destinées des citoyens, et à présent du monde entier, sont arrêtées par les décisions politiques (subjectives) d'un seul homme ou d'un petit groupe d'individus, dit *cryptocratie*, qui prennent les décisions à l'insu des citoyens (et pas toujours à leur bénéfice).

1. *Le groupe de l'objectif (le pouvoir législatif)* exerce la fonction du *pouvoir*, c'est-à-dire qu'il prend les décisions d'ordre stratégique (ou à long terme), impératives pour tous les secteurs et toutes les entités juridiques.

Les pathologies des systèmes GE&DC existants :

Cette partie est absente des constitutions des États, la fonction *pouvoir* n'étant pas distincte de la fonction *gouvernement*, ce qui est à l'origine des dictatures.

1.1. L'unique titulaire de la fonction pouvoir sont les *citoyens (démocratie directe)* qui assument le rôle du *souverain*.

Pathologie des systèmes GE&DC existants :

De facto, aujourd'hui, le souverain est le *chef* de l'État qui prend les décisions majeures selon son propre entendement. La souveraineté des

citoyens n'est que déclarée sous la forme de *démocratie représentative*. Dans ce système, la majorité de l'électorat se désintéresse de la politique et ignore tout des candidats au pouvoir. Le déroulement des élections est contrôlé par des éléments politiques et financiers intéressés avec pour corollaire la falsification obligatoire des résultats.

1.2. Le souverain arrête par un référendum populaire *l'objectif constitutionnel* de l'État, consistant à sans cesse améliorer la qualité de la vie des citoyens et de leur descendance pour le long terme et pour les étapes intermédiaires. L'objectif est *postulé* par les citoyens à partir de paniers de services publics proposés par des spécialistes, dans lesquels figurent la satisfaction des besoins physiologiques et la sécurité du citoyen et de la personne, ses besoins sociaux, ainsi que son désir de respect de soi et de développement.

Pathologie des systèmes GE&DC existants :

L'absence d'objectif (ou la déclaration de l'objectif sous les régimes autoritaires) interdit de mettre en place un système de gouvernement optimal, de diriger efficacement les exécutants et de contrôler les résultats, engendrant problèmes, crises, conflits et mouvements de contestation au sein de l'État.

1.3. La défense de l'objectif est confiée à un *gardien* élu par le Souverain au nombre des citoyens sans attaches de parti qui jouissent d'une grande notoriété, de la confiance et du respect général. Le gardien de l'objectif exerce les attributions traditionnelles du *chef de l'État*.

Pathologie des systèmes GE&DC existants :

Le rôle de gardien est emprunté au système juridique britannique (le Lord gardien du Grand Sceau) et doit remonter à l'ancienne coutume de gardien du feu.

1.4. *La Constitution* représente la Loi fondamentale par laquelle est assurée l'acquisition de l'objectif de l'État. Les *principes* naturels et sociaux du *gouvernement et du droit* définissant les tâches, les fonctions et les principales structures du système de gouvernement et du droit constitutionnel, en sont les moyens.

Pathologie des systèmes GE&DC existants :

Le lien entre l'objectif constitutionnel de l'État et les principes déterminant les tâches, les fonctions et les structures du gouvernement étant inexistant, il n'est nul besoin que des professionnels de la gestion prennent part à l'élaboration des décisions constitutionnelles, et leur savoir-faire peut être suppléé par le diktat politique.

1.5. La Constitution est juridiquement consacrée par le *Conseil constitutionnel*, institution légale de gouvernement élu parmi les spécialistes les plus ferrés dans le domaine de la gestion, du droit, de l'économie et autres domaines de la connaissance.

Pathologie des systèmes GE&DC existants :

L'écrasante majorité des citoyens n'entend rien aux textes de droit et vote de tradition. L'adoption de la Constitution par référendum général est un anachronisme.

1.6. Le *Conseil constitutionnel* veille à accorder les décisions de l'État et l'objectif constitutionnel. Il rend aussi les verdicts de constitutionnalité sur les projets de décisions de droit. C'est le curateur du Conseil constitutionnel qui intervient comme gardien de l'objectif constitutionnel.

Pathologie des systèmes GE&DC existants :

Jusqu'à présent, la Cour constitutionnelle étant une subdivision structurelle du pouvoir judiciaire, elle est placée dans l'impossibilité de rendre un verdict objectif. Historiquement, l'expédition de la justice ignore le principe de procédure, si bien que l'on n'est pas à l'abri de décisions illégales en droit public et civil (exception faite pour le droit pénal), ni de la corruption, et favorise les organisations extralégales de lobbyeurs et de technologues politiques.

2. La partie exécutive (administration de l'État) gère les divisions structurelles gouvernantes (institutions de droit) avec pour finalité l'obtention des conditions nécessaires et suffisantes à la participation des citoyens et des résidents temporaires du pays à la vie de l'État et à l'acquisition des biens nécessaires à l'existence que prescrit l'objectif constitutionnel à chaque étape de la progression vers cet objectif.

Pathologie des systèmes GE&DC existants :

Il s'avère, historiquement, que l'administration englobe le parlement dont émane toutes les décisions légales (lois) nécessaires au gouvernement de l'État. Au Moyen-Âge, le principe de la séparation des pouvoirs fut reconnu pour être la base démocratique de la législation. Toutefois, le prince conserva le droit de prendre toutes les décisions stratégiques de son propre chef. Les systèmes de veto, de freins et de contrepoids n'ont pas limité les princes, puisque les parlementaires sont élus sur des listes de parti constituées par le futur gouvernant.

2.1. La structure de l'administration de l'État, qui adopte et contrôle l'application des normes juridiques vouées à assurer l'accomplissement des différentes étapes de l'acquisition de l'objectif constitutionnel à tous les niveaux de gouvernement, jusques et y compris le niveau municipal (local), apparaît telle :

a) l'assemblée juridique (parlement) est responsable des normes de droit d'ordre tactique (agissant sur le moyen terme) destinées au gouvernement et au pouvoir judiciaire ;

b) le gouvernement répond pour les normes de droit d'ordre opérationnel (agissant sur le court terme) qui sont adressées aux exécutants directs et à la population ;

c) le pouvoir judiciaire répond pour la défense des droits et des libertés de l'homme et du citoyen à l'étape présente du mouvement en direction de l'objectif constitutionnel.

Pathologie des systèmes GE&DC existants :

La structure existante de l'administration de l'État ne connaît pas toute une série de fonctions relevant des principes naturels du gouvernement, non plus que les limitations imposées par la morale et la communauté internationale. Est absent, par exemple, l'élection impérative du rapport optimal entre les principes *d'efficacité économique et d'équité* à chaque étape du développement de l'État, d'où les crises financières (mondiales, notamment) et une dépréciation de la qualité de vie pour la population ; cela enfreint également les conventions internationales relatives à l'exportation des armes offensives et à la protection de l'environnement.

2.2. Les subdivisions structurelles sont indépendantes dans l'adoption d'actes de droit concrets dans le cadre de l'unité d'objectif de l'État.

Pathologie des systèmes GE&DC existants :

Dans maints États des parlementaires sont intégrés au pouvoir exécutif et leur indépendance est purement déclarée.

2.3. Le chef de l'administration de l'État est un manager stipendié engagé par contrat d'entreprise avec le chef de l'État dans le but de le faire progresser vers l'objectif constitutionnel à une étape donnée.

Pathologie des systèmes GE&DC existants :

Jusqu'à présent, c'est le prince qui, comme souverain, avec son entourage direct de créatures, prend secrètement les décisions stratégiques et exécutives (cryptocratie). La mise en place d'un « Gouvernement ouvert » mettrait à l'abri des décisions arbitraires et secrètes du pouvoir.

2.4. Le chef de l'administration est élu du sein des spécialistes en matière de management et de commercialisation possédant une longue expérience positive de gestion d'organismes comparables à l'État. La candidature du chef de l'administration est retenue par une commission publique de concours composée de spécialistes notoires dans les domaines du management, de la commercialisation, de l'économie, du droit, et autres domaines de la science. Le candidat choisi par la commission est nommé

chef de l'État en qualité de Premier ministre. La durée du contrat et les émoluments du Premier ministre seront fonction du succès de la marche du peuple à l'objectif constitutionnel.

Pathologie des systèmes GE&DC existants :

Pour l'heure, les fonctionnaires ne sont pas intéressés au résultat final, non plus qu'il n'existe de contrôle de leur activité de la part du consommateur final : le peuple souverain. Par le fonctionnement d'une société civile (v. *infra*), il est possible de curer cette source de maladie de l'État.

2.5. Le Premier ministre prend les décisions important à tous les aspects de l'administration des citoyens de l'État et des habitants du pays, des biens de l'État, des finances publiques et des relations avec les États étrangers. Il (ou elle) est revêtu du droit de nommer et de démettre les ministres (hormis les ministres de la force publique dont la nomination et la destitution ressortirent au chef de l'État), et coordonne le fonctionnement de tous les segments de l'administration.

2.6. Les chefs et les membres des autres subdivisions de l'administration sont élus aux élections générales, personnellement, par les citoyens, du nombre de professionnels dont la réputation est restée sans tache tout au long de leur vie consciente.

Pathologie des systèmes GE&DC existants :

La tradition remontant au Moyen-Âge d'élire des politiciens de profession (des membres de partis politiques) perpétue les décisions incompetentes de l'autorité publique.

3. L'autoadministration (la société civile) exerce le *feed-back*, soit la supervision des décisions et des implications des décisions prises par les structures de l'administration, agissant ainsi comme société civile, autre hypostase du peuple souverain.

Pathologie des systèmes GE&DC existants :

Cette partie est absente de toutes les constitutions, donnant matière à la spoliation des droits et libertés de l'homme et du citoyen, et à la contestation, y compris la protestation violente (insurrection et révolution).

3.1. La société civile est une forme d'association des citoyens extravertis, bénévole et indépendante de l'autorité, dont le caractère se manifeste dans l'intérêt aigu pour tout ce qui anime la société, et tout ce qui se produit dans le monde autour d'eux.

Pathologie des systèmes GE&DC existants :

La société civile que l'on veut voir dans l'autoadministration municipale actuelle est en contradiction avec le principe d'autonomie de la société civile, l'autorité locale étant un élément structurel du pouvoir étatique dont

les intérêts sont distincts des intérêts de la population et parfois objet de son mécontentement.

3.2. Les fonctions de la société civile consistent en contrôle des décisions de gestion et juridiques, et en défense contre les effets distordants aux différentes périodes du développement, et surtout aux étapes de transition.

Pathologie des systèmes GE&DC existants :

Le *feed-back* est un principe naturel de la gestion, commun à tous les êtres vivants, et même aux artefacts de l'homme (principe cybernétique). L'absence de *feed-back* dans l'État exclut toute possibilité de prévenir les conséquences indésirables ou destructrices et d'aboutir à l'objectif constitutionnel fixé par le peuple souverain.

La prise de décision au niveau étatique est sujette à l'influence d'une multitude de facteurs qui se dressent en obstacles sur la voie de l'objectif constitutionnel : 1. *Les idéologies collectivistes*; 2. La tolérance au sein du pouvoir d'une oligarchie financière dont la présence est contraire au principe d'équité; 3. Le principe de procédure pour les lois des niveaux supérieurs étant absent, il laisse la place à la corruption (remplacement du droit par la convention intéressée); 4. La tolérance d'influences extralégales sur le pouvoir (lobbies, technologies politiques et autres variétés de « claque ») contribue à distordre le concept de droit ; 5. L'absence de contrepoids aux médias privés.

Jusqu'à présent l'éducation publique ne comprend pas la formation chez les nouvelles générations du besoin de comprendre les relations causales ; il s'ensuit une perception déformée du présent et de l'avenir, un obstacle à la mise en place de structures de gouvernement efficace, et un dommage matériel et moral pour la société.

3.3. L'activité de la société civile est encouragée par l'État qui lui prête une aide financière et un bouclier juridique.

Pathologie des systèmes GE&DC existants :

Pour l'heure, le soutien est inexistant. Les fonctions de la société civile sont assumées avec les deniers de ses membres.

L'examen des origines de l'opposition entre le citoyen et l'État à l'aide du modèle-étalon permettant de poser un diagnostic du système de gouvernement et de droit constitutionnel, nous a fait découvrir la source des maux de l'État et tenter de trouver une forme d'organisation sous laquelle ce modèle-étalon puisse se matérialiser.

Respectant la maxime philosophique de Kant selon laquelle « *nos intuitions sans concepts sont aveugles, et nos concepts sans intuitions sont*

vides », nous avons étayé (dans le détail ou fragmentairement) notre modèle par des exemples tirés des constitutions, adoptées à des époques différentes, de 28 États situés pratiquement dans toutes les régions du globe et affichant des indices économiques et des régimes politiques et juridiques différents.

Nous avons ainsi découvert que le modèle-étalon de diagnostic des systèmes GE&DC décrit les mêmes composantes traditionnelles figurant dans le document familial, bâti au fil des millénaires, de la plus grande importance politique : la Constitution de l'État. Il peut servir de base à une nouvelle Constitution. Comme le modèle-étalon supprime les maladies chroniques des systèmes de gouvernement et juridiques existants, certaines composantes de la nouvelle Constitution et les modalités de leur réalisation seront différentes.

Par exemple, l'État doit acquérir le statut structurel de société anonyme d'un genre particulier, où les propriétaires des biens sociaux, les membres de leurs familles et leurs héritiers ne seraient pas seuls à détenir le pouvoir suprême (législatif), ils le partageraient avec les *créateurs* de ces biens, formant ensemble le peuple souverain. Ce peuple souverain postule et adopte l'objectif, dans une perspective historique, correspondant à l'intérêt commun de millions de citoyens qui ont tous des affinités psychophysiques et sociales.

Ainsi les citoyens seront délivrés de la domination antique d'une personne physique, semblable au meneur d'un troupeau, qui prend et supervise des décisions de l'État reflétant ses intérêts et desseins personnels. Depuis le Moyen-Âge ces décisions subjectives, secrètes le plus souvent, ont reçu le nom de décisions politiques, et l'État celui de système politique.

À partir de l'objectif, il est possible, par des méthodes scientifiques, de déduire les principes du gouvernement de l'État et du droit constitutionnel, qui, dans des formes de normes juridiques, fixent les tâches du pouvoir exécutif, ses fonctions (ses devoirs) et sa structure. La majorité des citoyens est dès lors délivrée de l'illusion d'une participation à l'exercice de l'État. On redresse l'idée fausse de l'indépendance des pouvoirs selon le principe de la coordination, plutôt que de la subordination.

Le squelette de système de gouvernement et de droit constitutionnel proposé sépare le pouvoir législatif, privilège du peuple souverain, du pouvoir exécutif mercenaire. Les institutions indépendantes (parlement, gouvernement, justice) fonctionnent au sein du pouvoir exécutif.

Le *feed-back* est rétabli, qui assure un contrôle opportun et adéquat des décisions de l'Exécutif. Le *feed-back* est assumé par des membres de la

société civile, autre hypostase du peuple souverain, indépendants dans leur action, mais personnellement intéressés à la réalisation de l'objectif de l'État.

Nous n'avons présenté ici que les idées de base de la nouvelle structure d'une association de personnes où pour la première fois de toute l'histoire de l'État la dictature du pouvoir disparaît. On découvre dès lors le champ immense d'espoirs d'une vie de dignité, d'intelligence et de suppression des retombées de la compétition entre les princes, apportés par les progrès variables des sciences de la nature et de la science sociale. Les citoyens n'ont que faire de la guerre, dont ont besoins les princes rivaux qui, pendant six millénaires, ont imaginé des systèmes de gouvernement et de droit au sein des États, qui visaient au premier chef à renforcer leur pouvoir par la fabrication, la préparation et l'utilisation des armes de mort. Près d'un cinquième de la population, des citoyens jeunes et capables, s'emploient à cette industrie.

C'est d'une réforme en profondeur des systèmes de gouvernement et de droit constitutionnel que l'on a besoin pour purger de ses maux l'État chroniquement malade dans la plupart des pays, et créer des rapports nouveaux en leur sein (entre les gens qui les peuplent) comme entre les États et entre les associations d'États.

La réforme est un processus de transition fort complexe et de longue haleine, propre à tout être vivant, à chaque artefact (objet artificiel créé par l'homme : machine, organisation ou idée). Le changement, nécessité par la réforme dans le tissu des relations, provoque une forte résistance de la part des artefacts-organisations, et plus particulièrement de l'État.

Dans ce domaine, le progrès est remplacé aujourd'hui par la montée des idéologies collectivistes enseignant la suprématie (*über alles*) de sa propre religion, nation, parti politique, de son capital, etc. L'oligarchie financière, que les antiques émules de Socrate qualifiaient de « pire forme d'organisation de l'État » représente à ce jour 1 200 milliardaires en dollars et plus de 10 millions de millionnaires. Ayant rassasié tous leurs désirs humains, les oligarques cherchent maintenant à se tailler des victoires en bataillant avec leurs semblables à coups de richesses et de vies d'hommes qui ne soupçonnent pas leur implication.

Une période de transition sera nécessaire pour atteindre à la nouvelle forme de gouvernement, au « gouvernement humanisé ». Aux origines de l'État, la civilisation a banni le cannibalisme ; aujourd'hui, elle s'avère incapable de faire cesser le meurtre commis au nom d'un pouvoir illimité.

Ce tragique tourbillon de l'histoire ne pourra être maîtrisé, selon nous, que par des citoyens d'une génération nouvelle qui se seront fait un besoin de découvrir les relations causales dans les événements sociaux. La nouvelle intelligence pourra seule mettre un frein à l'effet pernicieux de l'actuel ordre de choses dans l'État, qui finira par détruire la population humaine.

Международная



ЖИЗНЬ

Guennadi
GATILOV

*Vice-ministre des Affaires
étrangères de
la Fédération de Russie*



LA FORMULE DE RÈGLEMENT EN SYRIE : LE DIALOGUE INTERSYRIEN MULTIPLIÉ PAR UN RÔLE EFFICACE DES JOUEURS EXTÉRIEURS

Le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé à l'unanimité le 27 septembre 2013 la résolution № 2118 en faveur de la décision de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) adoptée le même jour à La Haye de placer sous un contrôle international les armes chimiques syriennes qu'il est prévu de détruire. Cet événement a été le point culminant de la semaine « ministérielle » de la 68^e session de l'Assemblée générale de l'ONU qui s'est terminée à New-York. L'événement attendu depuis longtemps bien que tout le monde ne soit pas sûr qu'il se produise. Or, tout le monde a fini par reconnaître qu'un tel résultat est devenu possible grâce pour une large part aux efforts de la diplomatie russe ayant poursuivi jour après jour avec

*Геннадий ГАТИЛОВ, Заместитель министра иностранных дел Российской Федерации
ФОРМУЛА УРЕГУЛИРОВАНИЯ В СИРИИ: МЕЖСИРИЙСКИЙ ДИАЛОГ, ПОМНОЖЕННЫЙ
НА ЭФФЕКТИВНУЮ РОЛЬ ВНЕШНИХ ИГРОКОВ*

à sa tête le ministre des Affaires étrangères Sergueï Lavrov les pourparlers difficiles avec les partenaires américains en quête de solution qui déclinerait la menace d'attaque militaire contre la Syrie et ouvrirait la voie vers un règlement politique de la crise au plus haut point compliquée dans la République arabe syrienne.

Cela a marqué un jalon qualitatif dans le règlement de la situation en Syrie. L'entente intervenue en mai entre la Russie et les États-Unis de convoquer une conférence pacifique sur la Syrie et la résolution N° 2118 du Conseil de sécurité de l'ONU ont démontré que la volonté politique et la disposition à se mettre d'accord dans le cadre du droit international pouvaient déboucher avec le soutien de la communauté internationale sur les démarches concrètes. Loin d'examiner universellement la genèse du conflit syrien à plusieurs aspects, je voudrais mettre l'accent sur certains récents événements qui portent à croire qu'on n'a pas laissé échapper la chance d'assurer un règlement politique dans ce pays.

Certes, l'ouverture et la coopération du gouvernement syrien dans le désarmement chimique, un strict respect sans accroc des engagements pris en vertu de la Convention ont joué le rôle clé ayant réuni les conditions pour l'application de l'initiative russo-américaine de convoquer une Conférence internationale sur le règlement dans la République arabe syrienne. Il est très important que l'interdépendance entre les armes chimiques et le processus politique soit formulée dans la résolution N° 2118 du Conseil de sécurité de l'ONU. On a assuré par là même l'approbation par le Conseil de sécurité du Communiqué de Genève en date du 30 juin 2012 : plus d'une année après son adoption sur la base du consensus.

Les initiatives présentées plus d'une fois par le passé par la Russie d'approuver ce document dans la résolution du Conseil le dotant du statut juridique approprié ont été déclinées par des membres occidentaux du Conseil de sécurité. Ils insistaient pour « saturer » une telle décision par les composantes fondées sur la force selon l'article 7 de la Charte de l'ONU et obtenir par là même un levier de pression sur Damas et la possibilité de recourir au scénario militaire. La responsabilité de l'opposition syrienne de ses actes n'était pas supposée. Une telle approche entraine en contradiction avec l'esprit du Communiqué de Genève supposant l'apport de toutes les parties au processus politique et la prévention de son échec par qui que ce soit.

On était en présence d'une situation étrange : tout le monde se prononçait formellement pour cesser au plus vite la violence en Syrie, engager un dialogue politique qui correspondrait aux intérêts légitimes du peuple syrien et lui permettrait de décider indépendamment et sur une base démocratique de son avenir. Tout le monde partageait l'opinion que ce processus devait

déboucher sur la situation dans laquelle toutes les couches de la société syrienne sans exception y compris tous les groupes ethniques et confessionnels se sentent en sécurité et en confort et puissent faire leur apport à l'épanouissement de l'État syrien. Ces tâches communes unissaient nos partenaires et nous ce qui s'est reflété dans toute une série de documents internationaux importants dont le Communiqué de Genève, le communiqué final du G8 à Lough Erne, etc. Cependant, il n'a été possible d'assurer la compréhension des méthodes de réaliser les objectifs susmentionnés qu'après la réinterprétation par nos collègues de l'attitude envers la situation dans la République arabe syrienne et la région dans son ensemble.

Les pays occidentaux du Conseil de sécurité de l'ONU n'ont pas essayé dès le début des troubles en Syrie de se débrouiller dans les origines profondes du conflit et l'ont présenté comme une « vague du printemps arabe ». Ils préféraient d'employer en commentant les événements compliqués dans la République arabe syrienne les thèses concernant la « lutte pour la liberté et la démocratie ». Ils n'attribuaient aucune importance à l'accroissement au sein de l'opposition du nombre de mercenaires étrangers dotés d'armes modernes y compris livrées des dépôts libyens dilapidés. Une telle sous-estimation des événements syriens a entraîné le refus des partenaires occidentaux au sein du Conseil de sécurité de l'ONU de condamner les attentats sanglants commis par l'opposition radicale. Les extrémistes inspirent, pour reprendre leur expression, les explosions contre le « régime tyrannique » qui commet les crimes contre son peuple. On assistait à la logique de deux poids deux mesures lorsque les terroristes étaient subdivisés en « mauvais » et « bons » qui ne saurait être justifiée.

Au fur et à mesure que le conflit s'accroissait en Syrie, les groupes terroristes internationaux ont proclamé ce pays « territoire du jihad » et de lutte pour l'établissement d'un « khalifat mondial ». Ces groupes confirmaient leurs intentions par les actes en détruisant les monastères et les églises, en imposant sur les territoires « affranchis » leur régime y compris la charia prononçant les verdicts de mort. Certes, les États civilisés se sentaient mal à l'aise en soutenant de telles forces procédant à l'arbitraire en Syrie. Surtout après les déclarations publiques concernant les crimes de guerre et contre l'humanité commis par les terroristes des structures soutenues par l'Occident comme la Commission indépendante d'enquête en Syrie ou les ONG pour la protection des droits de l'homme genre *Human Rights Watch*.

La révélation des faits toujours nouveaux confirmant que le but des jihadistes consistait à établir le contrôle sur les territoires et l'infrastructure et à imposer leur régime plutôt qu'à assurer la victoire de la démocratie en Syrie ont poussé les sponsors de l'opposition d'employer une autre thèse. Il a

fallu rechercher une « alternative modérée » aux bandes islamistes. Ce rôle a été réservé à l'*Armée syrienne libre* commandée par le général évadé S. Idrissa (l'*Armée syrienne libre* est l'aile militaire de la Coalition nationale). L'Occident l'a présentée comme l'opposition armée laïque partageant les « idéaux occidentaux » et n'ayant rien à voir avec les groupes terroristes. Or, il s'est avéré aussitôt que l'*Armée syrienne libre* n'était pas un organisme uni. Elle est composée des dizaines de groupes, notamment extrémistes, et ses membres rejoignent activement les structures jihadistes mieux approvisionnées par leurs protecteurs et dotées d'armes plus modernes.

Révéléateur est à cet égard le récent rapport du Centre prestigieux d'études militaires *Jaynes*, selon lequel l'« armée » de 100 mille commandos composée de mille détachements dispersés dont dix mille sont partisans du *Jihad mondial*, 30-35 mille islamistes radicaux aux objectifs purement syriens et encore 30 mille islamistes « modérés » combattent contre le gouvernement syrien. Ainsi, il est devenu clair qu'il n'existait pas d'opposition laïque ou démocratique parmi les combattants.

L'hebdomadaire *Der Spiegel* a signalé en supplément à ce contexte un accroissement substantiel cette année du nombre de « jihadistes » des pays occidentaux envoyés dans la zone du conflit syrien pour lutter contre le régime de Bashar Assad. Il est constaté avec référence au rapport du Département fédéral pour la garde de la Constitution que la Syrie s'est transformée en un rempart des extrémistes européens. Les cas isolés de départ des islamistes belliqueux des pays occidentaux en Syrie enregistrés précédemment ont pris de l'ampleur. D'après les données fournies, près de mille « jihadistes » européens combattent aujourd'hui du côté des mutins, 90 personnes — de Grande-Bretagne, 120 — de Belgique, 50 — du Danemark, 150 — du Kosovo. En ce qui concerne l'Allemagne, près de 200 Allemands se trouvent en Syrie ou sont prêts à s'y rendre à tout moment. Les radicaux jurent dans le « manifeste des jihadistes hollandais » de 150 pages diffusé récemment sur Internet leur fidélité à *Al-Qaeda* et à ses objectifs. On pourrait poursuivre cette liste.

Et encore une information de l'observateur turc F. Tashketin diffusé sur le portail *Al-Monitor* se spécialisant sur les problèmes du Proche-Orient. Il informe sur l'arrivée il y a quelque temps dans le port turc Mersin de 160 commandos à bord d'un navire du Yémen. Le médiateur responsable de leur transfert en Syrie a été rémunéré, comme on prétend, de 2 millions de dollars.

Et encore une enquête journalistique publiée dans *Le Figaro* le 29 octobre dernier. Le schéma de livraisons d'armes aux mutins achetées aux frais de certains pays du Golfe aux marchés noirs, notamment européens, y est dévoilé. Ensuite ce matériel est transporté avec le concours des avions de transport militaire de ces pays aux bases militaires des États voisins de la

Syrie et est transféré en autocaravanes aux mutins. L'arsenal des jihadistes est complété régulièrement par des tonnes d'armes et de munitions de combat. Il y a une multitude de telles données sur Internet et dans la presse, notamment sur l'aménagement des camps d'instruction des mercenaires sur les territoires attenants à la Syrie.

Il est difficile d'infléchir sur l'évolution des événements tant que la guerre continue en Syrie. La mort des civils, les destructions et la violence seront poursuivies en accentuant la catastrophe humanitaire dans le pays. Il n'est possible d'y mettre un terme qu'en assurant la prise de conscience par tous les joueurs au conflit, en premier lieu, les parties syriennes, que le règlement politique n'a pas d'alternative. C'est une idée simple et compréhensible, la vie la confirme, d'autant plus vu l'équilibre concret des forces sur le théâtre d'opérations militaires.

Le gouvernement syrien a formulé sans ambages sa position en faveur du règlement pacifique. En ce qui concerne l'opposition, la situation est plus compliquée. Quand il s'agit du dialogue et plusieurs leaders s'y montrent prêts, on voit tout de suite apparaître au sein de l'opposition des forces qui sapent les perspectives du processus politique: ceux qui ont mis le cap sur la guerre « jusqu'à la victoire ». Révélatrice est à cet égard la déclaration de 19 formations armées clés des islamistes syriens (*Sucur ash-Sham, Ahrar ash-Sham, etc.*) ayant averti d'une manière démonstrative concernant la sortie de la coalition nationale et fait part d'intention de continuer de combattre indépendamment pour l'État islamique en cas de décision de participer à la conférence de paix à Genève. Selon eux, tous ceux qui consentiront à y prendre part seront considérés comme des traîtres avec toutes les conséquences qui découlent pour eux de la « justice islamique révolutionnaire ». La menace n'est pas à douter!

Ainsi, les Syriens sont devant le choix: avancer ensemble vers la paix et profiter de la chance de s'entendre sur l'avenir de la Syrie ou bien insister sur un règlement militaire. Il n'est pas à douter que la seconde variante multiplierait le nombre de victimes, provoquerait une vague de terrorisme, la dissémination incontrôlée des armes, une catastrophe humanitaire et la dégradation de la situation dans le domaine des droits de l'homme. De telles conséquences se répandraient au-delà des frontières syriennes et déstabiliseraient la situation dans la région.

Cela prescrit la nécessité de réinterpréter l'évolution des événements, de réunir les efforts de ceux qui ne révèlent pas d'alternative au règlement politico-diplomatique du conflit. Il convient de contraindre les parties au conflit à se mettre à la table de négociation. Nous avons toujours exhorté les partenaires à renoncer à l'aspiration à réaliser leurs tâches géopolitiques en jouant la carte syrienne et à exercer la pression coordonnée sur les parties syriennes pour

qu'elles consentent à cesser le feu et à engager un dialogue. Nous estimons boiteuse et dangereuse la logique du soutien par certains de nos collègues occidentaux et arabes de toutes les forces qui n'ont qu'un objectif: « Assad doit démissionner » sans pour autant comprendre nettement comment évoluera la situation par la suite. Nous avons évoqué l'exemple de la Libye où l'ingérence extérieure en vue d'imposer la démocratie a entraîné la désagrégation des institutions d'État, la dégradation de la situation dans le domaine des droits de l'homme et de la sécurité ainsi qu'une vague de la menace terroriste au Sahel-Sahara. Nous avons indiqué que les démarches en vue d'attiser le conflit en Syrie entraîneraient, au lieu de la démocratie, le renforcement des groupes affiliés à *Al-Qaeda* et la dissémination de l'extrémisme belliqueux.

Nous nous sommes fondés avec esprit de suite dans nos efforts sur l'échiquier international sur la suprématie du droit international et des principes de la Charte de l'ONU, en premier lieu de non-recours à la force et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États souverains. Nous nous sommes opposés à trois reprises avec les Chinois à l'adoption au Conseil de sécurité de l'ONU des projets occidentaux de résolutions ouvrant la voie vers une ingérence armée dans le conflit intérieur en Syrie. Nous avons réprimé en s'appuyant sur cette position de principe les tentatives de certains de nos partenaires d'interpréter, en l'adaptant à leur agenda politique, le contenu du Communiqué de Genève en date du 30 juin 2012. Nous avons insisté sur la formulation dans la résolution N° 2118 du Conseil de sécurité de l'ONU de la clause selon laquelle non seulement le gouvernement syrien mais aussi l'opposition étaient responsables des procédures de destruction des armes chimiques, notamment de la garantie de la sécurité du personnel. Nous exigeons des sponsors extérieurs des commandos qu'ils empêchent d'éventuelles tentatives des extrémistes d'inspirer les provocations, et des pays voisins qu'ils protègent leurs territoires contre les tentatives des jihadistes de procéder aux aventures avec les armes chimiques. Il convient de noter que l'inclusion d'un tel passage dans la résolution du Conseil de sécurité était impensable il n'y a pas longtemps, nos partenaires occidentaux n'ayant pas envisagé l'éventualité d'emploi des armes chimiques par les radicaux. Autrement dit, on assiste à un certain changement de mentalité vers une attitude plus adéquate envers les réalités syriennes.

Tout cela a permis de réfléchir à la Syrie sinon unanimement du moins en comprenant les conséquences de la dégradation du conflit, en premier lieu en ce qui concerne la dissémination de l'extrémisme radical. Les leaders du G8 se sont prononcés dans la Déclaration finale du sommet à Lough Erne pour réunir les efforts des autorités syriennes et de l'opposition contre les terroristes, ce qui est parfaitement logique. La réalisation de cette tâche doit

être parmi les priorités de Genève-2. Dans cet ordre d'idée, sa convocation est une tâche de plus en plus urgente. Pour y parvenir, il faut infléchir sur l'obstination de l'opposition.

Tout le monde partage maintenant l'opinion qu'un dialogue inclusif intersyrien direct sur la base du Communiqué de Genève visant à assurer le règlement politique global dans la République arabe syrienne doit être le pilier de la conférence. C'est une chance sans précédent pour les parties au conflit de mettre fin à l'effusion de sang et de s'entendre sur la future structure de leur État. La tâche des joueurs extérieurs consiste à réunir les efforts et à leur prêter concours dans les ententes qui correspondraient aux intérêts de toutes les couches de la société pluriconfessionnelle du pays.

Il est à noter que les préparatifs à la convocation de la conférence se déroulent difficilement. On essaie d'anticiper sur le bilan des pourparlers intersyriens, établir pour eux le cadre artificiel, proférer les menaces de conséquences sérieuses en cas d'irrespect d'éventuelles ententes. En témoigne la conférence tenue le 22 octobre à Londres du dénommé noyau du « groupe d'amis » de la Syrie regroupant onze États, y compris les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne ainsi que les protecteurs traditionnels de l'opposition syrienne: Arabie Saoudite, Qatar, Turquie, etc.

Malheureusement, malgré toutes les ententes précédemment intervenues sur les moyens de règlement de la crise syrienne, le document final de la conférence traduit une tentative de réviser les éléments clés du Communiqué de Genève, de prédéterminer les résultats de Genève-2. Cependant, ils devraient être concertés dans un tout autre format: lors d'un dialogue politique entre le gouvernement syrien et l'opposition. C'est sans aucun doute une tentative de provoquer l'échec de Genève-2 pour détourner ensuite l'attention de l'opposition sur les autorités syriennes. Cela se produit dans le contexte lorsque nos partenaires occidentaux essaient en vain d'assurer la participation des structures d'opposition à la conférence internationale sous le parapluie de la Coalition nationale.

Quel est le rôle de Genève-2? Quelles obstacles se dressent dans la voie vers le dialogue intersyrien? Comment assurer l'application d'éventuelles ententes? Que doivent faire les joueurs internationaux et les parties syriennes pour assurer le succès de la conférence?

À notre avis, le déroulement et le bilan de Genève-2 dépendront pour une large part des arguments des principaux protagonistes. En présentant l'initiative de convoquer une conférence nous nous sommes mis d'accord avec les Américains que la Russie persuaderait le gouvernement syrien de participer au dialogue et les États-Unis s'entretiendront avec l'opposition

pour qu'elle forme une délégation qui exprime les intérêts de tous les milieux de la société syrienne. Nous avons franchi notre partie du chemin ayant assuré le consentement du gouvernement syrien à se rendre à Genève sans conditions préalables. Damas a formé sa délégation qui est prête à se rendre sans tarder aux pourparlers.

Les Américains font pour le moment leur « devoir » en essayant de réunir les groupes dispersés d'opposition sous le parapluie de la Coalition nationale qu'ils soutiennent activement, notamment au plan financier. À les en croire, la coalition nationale représente non seulement toute l'opposition syrienne mais aussi le peuple syrien. Cependant, les récents événements ont démontré que cette organisation en émigration ne saurait prétendre à refléter les espérances de tous les Syriens parce qu'elle n'a pas d'un vaste fondement social. Elle n'est pas « l'unique représentant légitime du peuple syrien » comme stipule le document des « amis de la Syrie » signé à Londres.

L'aptitude de la Coalition nationale à exercer l'influence sur les commandos est contestable : plus de dix groupes combattant en Syrie ont déjà déclaré qu'ils ne se considéraient pas partie de cette union et n'entendaient pas exécuter les ordres de la dénommée *Armée syrienne libre*, aile militaire de la Coalition nationale.

Dans ce contexte tous les joueurs extérieurs devraient comprendre: s'ils veulent que le système de la République arabe syrienne soit pluraliste, il est nécessaire de contribuer à l'union de l'opposition syrienne non pas sur leurs propres préférences, mais sur la base de l'importance de former une délégation représentative et plénipotentiaire qui regrouperait les représentants de toutes les couches de la société syrienne et se séparerait sans ambages des extrémistes déployant leurs activités dans la République arabe syrienne. Il faut que l'opposition syrienne soit représentée entièrement à la conférence. Ce n'est que dans ce cas qu'on pourra espérer parvenir aux ententes dont l'application permettra de mettre fin à la guerre civile sanglante et rendra possible la stabilisation. Laisser en marge les forces politiques importantes: tant en Syrie qu'au-delà de ses frontières signifie engendrer inévitablement les problèmes liés à la perception et à la réalisation des accords qui seront, probablement, conclus à l'issue de la conférence de Genève.

Et encore. Le dialogue intersyrien doit être concentré sur l'application complète du Communiqué de Genève. Les tentatives d'« interpréter d'une manière créatrice » ses clauses, de sacrifier les sujets les uns aux autres sont inadmissibles. Les pourparlers devraient porter sur l'éventail de questions relatives au règlement syrien. Certains de nos partenaires essaient de faire croire que Genève-2 est un dialogue entre le gouvernement et l'opposition consacré exclusivement à la composition de l'organe de gestion de transition. La formation

de cet organe fait en réalité partie des décisions que les Syriens doivent adopter à l'issue des pourparlers. Or, elle doit être réalisée avec les autres tâches. Les parties devront s'entendre sur plusieurs questions importantes. Sinon, la formation d'un gouvernement provisoire devient insensée. Cela concerne le cessez-le-feu, les préparatifs aux élections, la réconciliation nationale, les paramètres de transfert des aides humanitaires internationales, etc.

Il importe que tous les joueurs internationaux œuvrent pour créer une ambiance politique qui stimulerait les pourparlers intersyriens. Il faut prévenir l'aggravation de la situation quelles que soient les difficultés lors du dialogue. Il est indiqué sans ambages dans le Communiqué de Genève que les parties syriennes doivent s'entendre, sans ingérence et menaces extérieures, sur l'avenir de leur pays. Les problèmes qui surgiront aux pourparlers doivent être réglés d'une manière professionnelle et calme par les délégués avec le concours du représentant spécial pour la Syrie Lakhdar Brahimi et des joueurs clés sans menaces d'employer la force à leur égard. Les forces extérieures, en premier lieu des pays du Golfe, doivent aider les Syriens au lieu d'essayer d'exercer sur eux la pression pour influencer sur les pourparlers ou prédéterminer leur bilan.

Le rôle que jouera le Conseil de sécurité de l'ONU ne doit être utilisé comme un instrument de pression sur les parties. Cela concerne, notamment, les délais artificiels fixés pour les pourparlers et l'introduction des sanctions. La déclaration du « noyau des amis de la Syrie » à Londres a démontré qu'il fallait exercer une telle pression exclusivement sur Damas. L'opposition, en premier lieu, ses détachements soutenus de l'extérieur, ne seront pas critiqués. Une telle approche est absolument inadmissible et entre en contradiction avec la tâche supposant le règlement global.

Le Conseil de sécurité de l'ONU peut jouer un rôle positif à l'étape suivante lorsque les parties parviendront à s'entendre en prêtant, probablement, concours à la garantie de la sécurité.

L'implémentation des décisions à l'issue du dialogue intersyrien constitue une étape au plus haut point responsable. Il sera non moins compliqué de l'assurer que d'engager les pourparlers. Certes, les ententes n'arrangeront pas les jihadistes combattant en Syrie généreusement financés et armés depuis l'étranger et aspirant à étendre la sphère de leur influence. Une percée politique entre en contradiction avec leurs intérêts et les objectifs de certains de leurs sponsors extérieurs. Il est possible qu'ils essaient de saper l'application des ententes en inspirant les provocations y compris l'emploi des substances toxiques chimiques comme ils l'ont fait le 21 août dans la région de Ghuta orientale dans la banlieue de Damas. Alors les radicaux qui se dressaient derrière l'attaque espéraient que les pays occidentaux en profiteraient pour accuser le régime d'avoir « commis les crimes contre l'humanité » et attaquer la Syrie.

Il importe à cette étape de réunir les efforts de la communauté internationale en vue d'éliminer le terrorisme dans la République arabe syrienne. Subdiviser les terroristes en les « nôtres » et les « autres » signifie faire le jeu d'*Al-Qaeda*. L'histoire en a démontré les conséquences déplorables.

Il est possible que les sponsors extérieurs, en premier lieu les monarchies du Golfe et la Turquie, influent sensiblement sur les radicaux. L'Occident prend déjà conscience du danger du renforcement de l'influence des groupes radicaux (la capture par les extrémistes des armes destinées à l'*Armée syrienne libre* et les cas d'union au niveau local de l'*Armée* avec les troupes gouvernementales pour lutter contre les islamistes sont débattus dans la presse). Ankara prend maintenant elle aussi conscience des conséquences nuisibles des avances aux jihadistes : prenant la parole à la 68^e session de l'Assemblée générale de l'ONU le président de Turquie A. Guhl n'exclut pas que « les groupes extrémistes qui formaient les structures autonomes menaçant la Syrie et les pays voisins » puissent profiter de la guerre civile en Syrie. Ainsi, la lutte contre le terrorisme peut constituer une tâche qui unira les États ayant eu des divergences politiques autour de la réalisation de la clause du communiqué du G8 (Lough Erne, 2013) sur la nécessité de réunir les efforts du gouvernement et de l'opposition pour chasser les terroristes.

Ce n'est qu'une partie des questions compliquées que seront contraints de régler les délégués à la Conférence internationale. La Russie est l'un des pays peu nombreux sinon l'unique État ayant construit les relations constructives avec les deux parties syriennes qui n'adresse pas d'exigences politisées irréalistes. Elle est prête à réaliser un travail concret pour organiser efficacement la conférence. Nous assistons à toute une série de conséquences catastrophiques de l'emploi de la force à l'égard des États souverains en violation du droit international pour réaliser les objectifs conjoncturels, et Genève-2 doit constituer l'exemple des efforts collectifs cohérents en vue de régler la crise très compliquée sur la base du droit international en recherchant minutieusement les compromis. Ce n'est qu'ainsi qu'il est possible de prévenir la dilution de l'ordre mondial fondé sur la Charte de l'ONU destiné à assurer la liberté et l'indépendance des peuples et proclamant hors la loi la guerre en tant que moyen de régler les litiges interétatiques. Il est nécessaire de déployer les efforts pour garantir la suprématie du droit international dans les relations internationales et assurer un règlement à long terme du conflit en Syrie qui permettra à tous les Syriens de vivre en paix, en sécurité et en égalité des droits.



Armen
OGANESSIAN

*Rédacteur en chef de la
revue La Vie Internationale*

ogannessian@interaffairs.ru



SYRIE: À QUI DOIT-ON LA « RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER » ?

Polémisant sur Twitter avec Alexei Pouchkov, l'ambassadeur américain McFol affirmait qu' « il [le Président Obama] cherche à protéger le droit international interdisant l'usage des armes chimiques ». Cette assertion fait écho au récent discours du Secrétaire d'État John Kerry, lorsqu'il déclarait que ce genre de crimes contre l'humanité ne pouvaient rester impunis.

On pourrait difficilement affirmer le contraire, d'ailleurs personne ne songe à le disputer. La question est ailleurs : comment, quand, et en se basant sur quels critères peut-on condamner un tel crime ? Il serait un peu simple de riposter à chacun de ces actes à coups de *Tomahawks* et d'avions sans

Армен ОГАНЕСЯН, Главный редактор журнала «Международная жизнь»
СИРИЯ: КТО НЕСЕТ ОТВЕТСТВЕННОСТЬ ЗА «ОТВЕТСТВЕННОСТЬ ПО ЗАЩИТЕ»
Publié dans le cadre du projet de l'agence RIA Novosti «De l'auteur»
[//www.rian.ru/anthis/20100204/207658418.html](http://www.rian.ru/anthis/20100204/207658418.html)

pilotes. Si l'on a affaire à un crime contre l'humanité, c'est l'humanité qui doit être juge. Mais si quelqu'un, invoquant l'humanité, mène l'enquête, assume les vérifications et met à exécution le verdict qu'il aura lui-même prononcé, on tombe dans l'absurde juridique, et la philosophie même de cette démarche est grosse de danger. En présence d'une masse de protestations, d'objections justifiées et résolues, y compris de la part des alliés, tout acte « messianique » aboutit à légitimer une inquisition personnelle ou collective, et certainement pas le droit international.

Il est bien connu que la fin ne justifie pas les moyens. Et il serait passablement inepte de briser des lances pour le droit international en le violant dans le même temps, alors que l'on a apposé sa signature au bas de tous ces textes de droit international, comme c'est le cas des États-Unis. On se réfère de temps en temps, il est vrai, à une résolution de l'ONU dite R2P, qui accorderait le droit de procéder à de telles frappes. En réalité, cette résolution a été approuvée par le Conseil de sécurité des Nations Unies sous le numéro 1674. Mieux encore, il y a à la base de cette résolution un document que tous les États ont approuvé à l'unanimité lors du sommet mondial des Nations Unies en 2005. À côté des moyens humanitaires diplomatiques et autres, la résolution admet la possibilité, je dis bien : la possibilité, d'une action collective résolue («We are prepared to take collective action»). Mais toutes ces actions résolues vouées à « protéger les populations contre génocide, crimes de guerre, nettoyage ethnique et crimes contre l'humanité » doivent être menées, comme le stipule la résolution, dans le cadre de l'ONU.

Il faut admettre que les États-Unis ont largement contribué à la rédaction de cette résolution. L'ancienne Secrétaire d'État Madeleine Albright et le représentant particulier du Président des États-Unis au Soudan Richard Williamson coprésidaient le groupe de travail chargé d'élaborer la résolution sur la responsabilité de protéger. Ils ont stipulé expressément que toute action exécutée dans le cadre de cette résolution devait l'être « en conformité avec la Charte de l'ONU, c'est-à-dire que l'organe qui décide en dernière instance est le Conseil de sécurité ». Ce document est remarquable, premièrement, parce qu'il ne suppose aucun automatisme d'une riposte limitée à des mesures militaires. Deuxièmement, parce qu'il exclut toute mesure unilatérale ou collective qui n'ait pas reçu l'approbation du Conseil de sécurité, les plaçant ainsi hors la loi.

Le général anglais lord Donnatt l'a dit très justement, la plus grave violation des principes éthiques que représente l'usage des armes chimiques « n'est pas une invitation flagrante à aller s'ingérer dans les affaires

intérieures d'un autre pays ». Cela alors même que le général penche évidemment pour la version selon laquelle ce sont les troupes gouvernementales d'Assad qui aurait utilisé des armes chimiques.

Au reste, les États-Unis n'ont pas toujours tenu pour l'inéluctabilité du châtement dans des cas semblables. Gidéon Rahman rappelle dans le *Financial Times*, que l'Amérique qui depuis 1945 se perçoit comme le garant de la sécurité du monde, n'a jamais plaidé pour une intervention armée en vue de prévenir un conflit ou de mettre fin à chaque violation des droit de l'homme. Et pour être plus concret, les États-Unis ne se sont en aucune manière ingérés dans les événements où des armes chimiques ont été mises en action durant la guerre Iran-Iraq.

Et puis, il y a encore une autre norme de droit qui est commune au droit national et au droit international : c'est la présomption d'innocence. En nos temps virtuels, il est pour le moins risqué d'ajouter foi aux vidéos et aux écoutes téléphoniques. La mise en scène de l'attaque de droits communs travestis en soldats polonais contre une station radio allemande a joué un rôle tragique dans le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Il faut vraiment croire à la moralité de l'opposition pour exclure toute possibilité de manipulation et de falsification de la part des opposants au régime d'Assad. Les derniers renseignements des services allemands remettent en question la possibilité même d'une telle action de la part des forces gouvernementales. Et puis on s'est quelque peu mélangé les pinceaux en invoquant les motifs d'une pareille conduite de Damas. Tous les services secrets ont des avis divergents, même ceux qui soutiennent activement la frappe militaire, et toutes leurs versions sont également illogiques et contradictoires.

Certes, ils sont dans le vrai ceux qui affirment que la mission d'inspection de l'ONU n'apportera pas de réponse à la grande question qui est de savoir qui a usé des armes chimiques en Syrie. Cela peut aussi bien être un des groupes infiltrés des pays étrangers proches ou lointains. Mais, premièrement, tous les arguments pouvant étayer les conclusions seront révélés au public et mis sur table. Ensuite, le Conseil de sécurité pourra analyser les conclusions présentées par la commission, qui pourront par la suite servir à élaborer la résolution sur la Syrie. Toute frappe portée avant la présentation des conclusions de la commission, avant toute discussion des résultats obtenus serait un soufflet à ces gens courageux qui ont risqué leur vie en quête de la vérité, et un défi flagrant lancé à l'ONU et au droit international. Pareille décision de Washington confirme l'avis des esprits sceptiques qui distinguent dans ses actes, au-delà de belles paroles sur la

morale et le droit qu'il faut défendre, une poussée offensive vers la réalisation de plans géopolitiques à longue portée.

La politique étrangère américaine se trouve effectivement devant une ligne rouge tracée non par le Président Obama, mais une nouvelle *Realpolitik*, qui consiste en ce que personne n'est à même de porter « le fardeau de l'homme blanc » en face du reste du monde. Si, bien entendu, nous ne voulons pas voir le monde sombrer dans le chaos. Les temps de Kipling sont définitivement révolus.

Международная



ЖИЗНЬ

Alexeï PODTSEROB

*Maître de recherches
sénior au Centre d'études
arabes et islamiques de
l'Institut d'études
orientales de l'Académie
des Sciences de Russie,
Ambassadeur
Extraordinaire et
Plénipotentiaire*

podtserob@yandex.ru



LA FIN DE L'ISLAMISME DANS LE MONDE ARABE ?

Le Proche-Orient est en plein remue-ménage : dans certains pays les islamistes courent à la défaite, dans d'autres ils résistent. La situation en Égypte intervient, à ne pas en douter, dans ces événements. Le Président Mohamed Morsi avait été élu en juin 2012 avec 52% des suffrages des Égyptiens. Cela dit, c'étaient les masses ignorantes, si ce n'est tout simplement analphabètes, qui votaient en faveur de cette créature de l'Association des Frères musulmans (AFM), alors que les élites se prononçaient contre. Le président nouvellement élu s'était engagé dans la voie qui devait faire de l'Égypte une « république islamique ». Cinq représentants de l'Association des Frères musulmans ont décroché les portefeuilles ministériels, huit autres ont été nommés aux postes dans

*Алексей ПОДЦЕРОБ, ведущий научный сотрудник Центра арабских и исламских исследований
Института востоковедения РАН, Чрезвычайный и Полномочный посол
КОНЕЦ ИСЛАМИЗМА В АРАБСКОМ МИРЕ?*

l'administration présidentielle, vingt-cinq, aux postes de vice-gouverneurs de province, douze proposés aux postes de maire. Mohamed Morsi a voulu établir son contrôle sur les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, ainsi que sur les médias. En novembre 2012, Morsi a pris la décision qui interdisait aux tribunaux de contester les arrêtés présidentiels. C'est sous Morsi qu'a été formulée, en 2012, la nouvelle Constitution de la République Arabe d'Égypte qui, notamment, limitait les droits des femmes et proclamait que l'administration de l'Université Al-Azhar, politiquement influente dans le monde arabe, était « l'arbitre suprême et unique dans les questions de la charia » et « la principale source des lois légales ».

Entre-temps, les Égyptiens vivant avec moins de deux dollars par jour sont devenus plus nombreux, passant de 40% en 2011 à 50% en 2012. Le chômage a augmenté parmi les moins de 30 ans pour atteindre un taux de 82%. Le tourisme, qui apportait 10% au produit intérieur brut, s'est retrouvé dans une bien mauvaise passe : en 2010, le pays avait reçu de ses visiteurs 13,6 milliards de dollars, alors que depuis le début 2013, les revenus touristiques lui ont apporté 4 milliards de dollars. Les choses ne vont guère mieux avec le canal de Suez : au premier semestre de 2013, par comparaison avec le semestre équivalent de 2012, ses revenus ont baissé de 4%, passant à 2,4 milliards de dollars. Sous le Président Hosni Moubarak déchu, le pays disposait de 36 milliards de réserves de change (devises et or), alors qu'à la fin de juin 2013, il en restait 15 milliards. L'an dernier, les prix à la consommation se sont envolés, augmentant de 8,3% avant d'encre encore augmenter de 8,4%, selon les prévisions, en 2013. L'accroissement annuel de la production, qui était de 6% aux temps de Moubarak, a chuté à 2%. Il va de soi que la population a réagi par des milliers de grèves et des centaines de manifestations contre cette décrue du niveau de vie. Des raids et des attaques de combattants djihadistes ont eu lieu dans le même temps dans le Sinaï.

Certes, Mohamed Morsi a essayé d'enrayer la dégradation économique. Le taux d'impôt sur la fortune a été élevé pour les Égyptiens les plus riches, passant de 20 à 25%, les transactions de reprise-fusion ont été soumises à une taxe de 10%, vingt-cinq marchandises et services ont été assujettis à l'impôt, dont le vin, la bière, le tabac, les boissons non alcooliques, les appels de téléphones portables, les voitures climatisées, l'huile, les ferrailages, les engrais, les pesticides ; le prix du passage par le canal de Suez a été augmenté. Le pays a reçu 9 milliards de dollars de crédits auprès du Qatar, de l'Arabie Saoudite, de la Libye et de la Turquie. Cependant, l'emprunt de 4,8 milliards de dollars auprès du Fonds monétaire international a été bloqué, le FMI ayant exigé que le gouvernement égyptien arrête les subventions à l'économie qui engloutissent 20 à 25% du PIB.

En été 2013, la population égyptienne s'est unie et a fait bloc, toutes ses catégories confondues, contre le régime : industriels et oligarques (sponsors de l'opposition), militaires, police, force publique, partisans des réformes démocratiques, partis fondamentalistes *Al-Nour* et *Appel salafiste*. Les rangs de l'opposition comprenaient *Tammaroud (Rébellion)*, le Front national du salut, le Parti égyptien de la Conférence, *Qarama* (Parti de la Responsabilité) et *Doustour* (Parti de la Constitution).

Pour commencer, l'opposition s'est mise à collecter les signatures sous l'appel à Morsi d'abandonner le poste de Président de la République Arabe d'Égypte (entre 23 et 30 millions de signatures ont été recueillies). Ensuite les manifestants ont envahi Tahrir et les autres places du Caire, ainsi que d'autres villes, les attaques ont été lancées contre les bureaux des Frères musulmans et du Parti de la Liberté et de la Justice (PLJ, gouvernemental), tandis que les Milices islamiques armées de l'AFM ont commencé à charger les manifestants. C'est alors que l'armée a pris la décision d'intervenir. Elle a adressé à Mohamed Morsi un ultimatum de se réconcilier avec l'opposition dans un délai de 48 heures.

Le Président égyptien ayant refusé de le faire, les forces armées ont opéré le 3 juin 2013 le coup d'État, soutenus par la police et les services secrets, par le Grand mufti, le patriarche de l'Église copte et les hauts responsables de la Cour constitutionnelle. L'armée a arrêté Morsi et 300 dirigeants des *Ihwans*, ainsi que le président du Parti de la Liberté et de la Justice Saad Al-Qatatni, et a occupé les stations de télévision d'où émettaient les chaînes islamistes. Néanmoins, il a été permis au président déchu de rencontrer la Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité Catherine Ashton et le chef de la délégation de l'Union africaine Alpha Konaré. Le ministre allemand des Affaires étrangères Guido Westerwelle a lui aussi demandé aux autorités égyptiennes de voir Morsi, mais la rencontre lui a été refusée. Quant aux ministres des Affaires étrangères qatari Khaled Al-Attiyah et émirati Abdallah ben Zayed, au sous-secrétaire d'État américain William Burns et au représentant spécial de l'Union européenne pour la Méditerranée méridionale Bernardino León, ils ont reçu l'autorisation de rencontrer l'adjoint au précepteur suprême des Milices Heyrat ash Shater, et Burns a encore pu rencontrer Al-Qatatni.

Maintenant Morsi est accusé de haute trahison, d'espionnage, de collaboration avec la Résistance islamique palestinienne et de sortie illégitime de prison au début de 2012, alors que le précepteur suprême Mohammed Badia (par contumace, car il est en cavale), Al-Shater, Rachid Bayoumi, le chef de la Chancellerie du Président égyptien Ahmed Abd El-

Ata et le conseiller présidentiel pour la sécurité Eyman Houdoud sont inculpés de meurtre, d'incitation au meurtre de manifestants pacifiques, de leur interpellation violente et d'usage de la torture, ainsi que de recel d'armes et d'explosifs. Les milices des *Ihwans*, mêlées aux « Frères » en colère, ont répondu par la tentative de libérer le chef de l'État écroué. Leur attaque a fait 34 morts, deux cents agresseurs ont été arrêtés. Pour sa part, Al-Gama'a al-islamiyya a soutenu les milices AFM en soulignant que si Mosri n'était pas libéré, elle reprendrait le chemin de la terreur.

Sur la décision du commandement des Forces armées, c'est le dirigeant de la Cour constitutionnelle Adly Mansour qui a été nommé Président par intérim. Le commandement des Forces armées a promis de modifier la Constitution, de la soumettre au référendum national et de procéder aux élections en janvier-février 2014. Au Caire, les manifestations pour soutenir les militaires ont totalisé plus de 30 millions de participants. Les partisans des Milices AFM ont essayé d'organiser des rassemblements islamistes sur les places devant la mosquée Rabaa al-Adawiya et l'université du Caire, des mouvements des Frères musulmans ont eu lieu dans d'autres villes encore, mais ont été dispersées et dissous par l'armée. Ensuite l'AFM a voulu procéder au moyen des manifestations, mais elles ont toutes été étouffées par l'armée. Entre-temps, le mouvement djihadiste a levé la tête dans le Sinaï, mais la situation n'y est pas favorable aux *Ihwans*, car une guerre comme en Syrie, il est peu probable qu'ils puissent la déclencher.

La réaction des responsables des pays occidentaux à ces événements va, somme toute, dans le même sens : personne, parmi les élites gouvernantes d'Occident, ne prend pas ce qui s'était passé en Égypte pour un coup d'État militaire. Le président Barack Obama a déclaré que les Américains « sont profondément préoccupés par la décision des militaires de suspendre la Constitution », a cessé de livrer à l'Égypte les avions F16 et a annulé les manœuvres américano-égyptiennes *Bright Star*, tout en soulignant que « le partenariat durable (avec l'Égypte) s'appuie sur les intérêts et les valeurs mutuels ». Catherine Ashton, ainsi que les ministres des Affaires étrangères français et allemand, Laurent Fabius et Guido Westerwelle, ont exigé la libération de Morsi (chose que les autorités égyptiennes pourront difficilement accepter, car le président déchu insiste toujours sur son retour au pouvoir).

La réaction parmi les pays arabes montre que ces États approuvent tout ce qui s'était passé en Égypte. L'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis et le Koweït ont accordé à l'Égypte 12 milliards de dollars, la Libye a décidé de lui livrer chaque mois un million de barils de pétrole, alors que la Jordanie a déclaré sa solidarité avec les autorités établies au Caire. Le président Bachar

al-Assad a souligné que les événements égyptiens signifiaient « la chute de ce qu'on appelle l'islam politique ».

Par contre, la Turquie s'est élevée contre les nouveaux dirigeants de l'Égypte. Ankara a blâmé le comportement de l'armée égyptienne, a mis en veilleuse 27 documents signés au cours de la visite du Premier ministre Recep Erdogan au Caire en 2012 : la Turquie a notamment cessé de livrer à l'Égypte dix drones et suspendu les exercices militaires, a liquidé la ligne maritime entre Iskenderun (Alexandrette) et Port-Saïd, et a aussi refusé de diriger au Caire son ambassadeur (pourtant nommé à son poste au début de juillet). En outre, le Conseil pour la paix et la sécurité de l'Union africaine (UA) a adopté le 5 juillet 2013 la décision de suspendre la participation égyptienne, trouvant que le changement du pouvoir au Caire était illégitime. Cependant, une délégation de l'Union africaine, conduite à la fin de juillet et au début d'août en Égypte par Alpha Konaré, devait arriver à la conclusion que le coup d'État militaire n'avait pas eu lieu.

L'armée a annoncé les élections pour début 2014, et ce geste a été bien réfléchi. Pour l'armée, il ne s'agit pas tellement d'apporter des amendements à la Constitution et l'approuver, et puis procéder à l'élection d'un Parlement et d'un Président nouveaux, mais plutôt de gagner du temps dont les militaires ont besoin pour dompter les Frères musulmans et, chose essentielle, pour procéder aux réformes qui laisseront entrevoir une espérance. Si cela ne leur réussit pas, l'avenir menacera d'éclatement parmi les anti-islamistes et pourra redorer le blason des Frères musulmans.

En ce qui concerne la Syrie, les rebelles, au nombre de 100 000, retiennent sous leur contrôle d'importantes portions des provinces d'Idlib, de Khaleb, de Lattaquié, de Deir ez Zor et partiellement la Ghuta, ainsi que les zones aux frontières turque et jordanienne. Le reste du pays se trouve, tant bien que mal, sous le contrôle des forces gouvernementales. La prise, par l'armée syrienne, d'Al-Qusseir, défendu par les combattants de la *Brigade d'al-Faruq*, et de Homs, a apporté un succès stratégique au régime syrien, car lui redonnant la certitude qu'il gagnerait cette guerre. Aux côtés du gouvernement, il y a le *Hezbollah* et, à en croire la presse, des détachements shiites irakiens. Les troupes gouvernementales sont encadrées par les conseillers iraniens.

Outre les armes légères, les rebelles disposent d'automobiles blindées, de pièces d'artillerie, de missiles antichars, de mortiers, d'autos-canon, de gilets pare-balles, ainsi que de lance-roquettes multitubes qui leur sont fournis par les services spéciaux britanniques et arabes.

L'opposition se subdivise en intérieure et extérieure (ce qui est plutôt conventionnel). Les opposants intérieurs sont hostiles au régime du

président Bachar al-Assad, mais ne participent pas aux combats. L'opposition extérieure participe à la rébellion, avec à ses côtés l'Armée syrienne libre (ASL). Il y a, en outre, des salafistes dont *Jabhat Al Nusra* est la plus grande organisation. Du côté des rebelles, on voit participer aux combats des Saoudiens (4 000 hommes), des Jordaniens (500 combattants), des Irakiens, des Libyens, des Libanais, des Palestiniens, des Tunisiens, des Américains, des Canadiens, des Européens, ainsi que des citoyens russes (plus de 200).

Les fondamentalistes interviennent tant contre les forces gouvernementales que contre les adversaires laïques du régime. Comme devait le déclarer le chef de la Commission d'enquête des Nations Unies sur les éventuelles violations des droits de l'homme en Syrie, Paulo Sergio Pinheiro, une petite fraction de l'opposition se prononce pour la transformation de la RAS en république démocratique, alors sa majeure partie veut que le pays devienne un État théocratique.

Les rebelles ont essuyé une grave défaite face aux détachements kurdes qui avaient repoussé les attaques des mutins. *Jabhat Al Nusra* et *L'État islamique de l'Irak et du Levant*, liés à *Al-Qaeda*, ont répondu par les prises d'otages dans deux villages syriens, Tell Arran et Tell Hassel, et en ont exécuté 450.

En Occident, on ne cesse de mousser les rumeurs sur l'arme chimique qui aurait été utilisée en Syrie. L'opposition en accuse le gouvernement qui se décharge de cette responsabilité sur les rebelles. Bachar al-Assad a déclaré que « son emploi signifie la mort des milliers et des dizaines de milliers (de personnes) au bout de quelques minutes. Qui donc aurait pu cacher une telle chose ? ». Un engin rempli de sarine et appartenant aux rebelles de l'organisation salafiste *Jabhat Al Nusra* a été retrouvé en Turquie. Malgré cela, les États-Unis ont déclaré le 13 juillet 2013, par la bouche du conseiller adjoint présidentiel à la sécurité nationale Benjamin Rhodes, qu'ils étaient arrivés à la conclusion que le régime syrien avait bien employé les toxiques de guerre, et décidaient de commencer les livraisons d'armes à l'ASL (où le rôle prépondérant est joué par les Frères musulmans).

Barack Obama a décidé de prendre l'avis du Congrès pour savoir s'il fallait ou non tirer des missiles sur la Syrie avant de prendre cette décision. Pour expliquer par quoi est dictée cette prise de position, il faut dire que la majorité des Américains (48%) se prononcent contre l'usage de la force en Syrie, alors que la minorité (29%) soutiennent le point de vue présidentiel. Cependant, au moment d'annoncer la décision, Benjamin Rhodes a déclaré que la zone d'exclusion aérienne ne serait pas décrétée sur la Syrie. On se souvient, à cet égard, de l'invasion de l'Irak en 2003, précédée de l'annonce

disant que les États-Unis disposaient de preuves irréfutables de ce que Bagdad possédait des armes de destruction massive (ADM). On sait également qu'ensuite, le monde entier devait recevoir la certitude que l'Irak ne disposait pas d'ADM. Malgré cela, la France a déclaré que le gouvernement syrien avait employé les toxiques de guerre. Les Français ont annoncé qu'ils avaient l'intention de fournir des armes à l'ASL.

Cette décision est inspirée, selon toute évidence, par *Total* qui projette d'établir son contrôle sur le pipeline de pétrole qui mène depuis l'Irak vers la Méditerranée en passant par la Syrie. Ce point de vue est partagé par le Canada et l'Australie, ainsi que par la Grande-Bretagne, même s'ils ne participeront pas à l'offensive américaine. La Russie dispose d'informations disant que ce sont les rebelles qui avaient utilisé l'arme chimique en Syrie, et les ont transmises à l'Organisation des Nations Unies.

Les journalistes russes ayant visité la Syrie ont remis au Secrétariat des Nations Unies les enregistrements vidéo prouvant que les rebelles avaient utilisé les gaz délétères. Membre de la mission technique d'experts de l'ONU qui enquêtent sur l'emploi de l'arme chimique en Syrie, Carla del Ponte, a souligné que les documents recueillis indiquaient que les toxiques avaient été employés par les rebelles. A la fin de septembre, le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov a remis au secrétaire d'État américain John Kerry un document attestant que les rebelles avaient employé l'arme chimique le 21 août 2013, dans la banlieue de Damas.

Le 9 septembre 2013, Sergueï Lavrov a proposé de soumettre les armes chimiques syriennes au contrôle international, si cela permettait d'éviter une frappe sur la Syrie. Le 10 septembre, le ministre syrien des Affaires étrangères Walid Mouallem a déclaré que son pays se joindrait à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et détruirait ses toxiques de guerre. Le 10 octobre 2013, Barack Obama a proposé aux membres du Congrès d'ajourner le vote de la résolution qui lui aurait permis d'employer les forces armées contre la Syrie (il devait avoir lieu le 11 octobre). En septembre 2013, les négociations entre Sergueï Lavrov et John Kerry devaient aboutir à un arrangement sur la destruction des armes chimiques en Syrie. Parallèlement, le Conseil de sécurité a adopté le 27 septembre 2013 la résolution 2118 qui soutient les mesures visant à détruire l'arsenal chimique en Syrie. La décision dit aussi que les mesures, découlant du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, seraient admissibles si l'une des parties utilisait l'arme chimique, mais que ces mesures exigeraient une nouvelle résolution du Conseil de sécurité. Par cette démarche, la diplomatie russe a pu ajourner — ou prévenir — une frappe américaine contre la Syrie.

La Ligue arabe a suspendu la participation de la Syrie, a décrété les sanctions antisyriennes et a autorisé ses pays membres à accorder l'aide militaire aux rebelles. Le Qatar, l'Arabie Saoudite, la Libye, la Jordanie, les extrémistes sunnites du Liban, ainsi que la Turquie livrent des armes à l'opposition. Cependant, contrairement à la Turquie qui a déclaré qu'elle voudrait participer à l'attaque contre la Syrie, et au Royaume d'Arabie Saoudite qui a annoncé qu'il soutenait le projet américain de porter une frappe sur la Syrie, il y a la Jordanie, l'Irak, l'Égypte, l'Algérie et le Maroc qui s'y étaient opposés. L'Union européenne a décrété des sanctions et n'a pas reconduit l'embargo sur les livraisons d'armes aux rebelles, mais a recommandé aux pays qui en font partie de ne pas passer, à l'étape actuelle, aux fournitures des équipements en question.

C'est l'Angleterre (qui fournit déjà des automobiles blindés non armés et des gilets pare-balles) qui insiste pour faire lever l'embargo. La France a décidé d'annuler l'interdiction de livrer les armes, alors que l'Allemagne est contre les fournitures d'armes aux rebelles.

Israël déclare qu'il reste fidèle à sa position neutre, mais son aviation a trois fois bombardé la Syrie cette dernière année. La presse israélienne écrivait à chaque fois que les frappes portaient sur les stocks d'armements destinés au Hezbollah : les missiles sol-sol *Fatah 110* et *SCUD*, les gaz de combat, les missiles antinavire russes *Yakhont* et les missiles antiaériens *SA-17*. Ce qui ne manque pas d'étonner, c'est la manipulation de ces armes sophistiquées qui a été maîtrisée en un temps record par les adeptes de l'organisation shiite.

L'instabilité, qui s'est installée depuis le début de la rébellion sur le plateau du Golan, a obligé d'évacuer les militaires japonais, croates et autrichiens de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Le coup le plus dur lui a été porté par la décision de retirer le contingent autrichien qui représentait 380 des 1 250 militaires FNUOD. Heureusement, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a maintenant arrangé le remplacement des Autrichiens par les contingents d'autres pays.

Un problème grave est venu de réfugiés syriens qui sont deux millions, selon les informations de l'ONU. 550 000 Syriens se trouvent en Jordanie, 300 à 450 000 en Turquie, 300 à 500 000 au Liban s'ajoutant aux 500 000 immigrés légaux syriens déjà présents dans ce pays. Ces derniers temps, les Kurdes se sont déplacés de Syrie vers le Kurdistan irakien.

La majorité de la communauté internationale voit le règlement du problème du règlement politique en Syrie dans la convocation d'une conférence internationale. Cependant, sa tenue se heurte à des obstacles. Le régime a accepté que la conférence soit convoquée, mais Bachar al-Assad a

déclaré que les Syriens auraient affaire uniquement à ceux qui n'étaient pas trempés dans des crimes sanglants. Quant aux participants extérieurs, ils ont assujéti leur accord au départ d'Assad et à l'arrêt de l'offensive des troupes gouvernementales, mais ensuite ont accepté de participer à la conférence, si elle examinait, tout juste, les moyens d'éliminer le président syrien.

Il est une question qui se pose à part : inviter ou ne pas inviter l'Iran et l'Arabie Saoudite ? Les États-Unis et les pays d'Europe de l'Ouest ne sont pas d'accord avec la proposition russe de consentir à la participation de Téhéran. Washington estime que l'objectif de la conférence est de faire partir le président syrien et de former un gouvernement de coalition. Pour Moscou, les parties syriennes devraient s'entendre entre elles sans ingérences extérieures. Le ministère russe des Affaires étrangères prévient que malgré les victoires déjà remportées, le régime ne devrait pas s'attendre à la fin de la guerre dans des délais convenables. Au début du mois d'octobre 2013, Sergueï Lavrov et John Kerry ont déclaré qu'ils espéraient que la conférence serait convoquée dans la deuxième quinzaine de novembre.

Le 16 mai 2013, la chaîne de télévision Al-Manar a annoncé, se référant à la CIA américaine, que si les élections avaient ce jour-là, 75% des électeurs syriens auraient voté Bachar al-Assad. En voyant les choses de ce côté-là — et si la situation reste la même — l'opposition syrienne sera écrasée, tôt ou tard. Pourtant, des facteurs extérieurs interviennent toujours dans la situation syrienne. En premier lieu, c'est le transport vers la Syrie de renforts composés de volontaires islamistes. En deuxième lieu, ce sont les livraisons d'armes aux rebelles depuis les États-Unis et de pays européens, ainsi que par des pays du Proche- et du Moyen-Orient. On peut ajouter à cela les zones d'exclusion aérienne qui peuvent être décrétées par les pays de l'Union européenne. Avec tout cela, il est difficile de prédire comment les événements évolueraient-ils, d'autant plus en sachant ce qu'était devenue la Libye où, malgré le soutien que la majorité de la population accordait au leader de la révolution libyenne Mouammar Kadhafi, l'aide non dissimulée de l'Occident et des pays arabes aux rebelles avait conduit à la chute du régime.

En Tunisie non plus, la situation n'est pas calme. En février et juillet 2013, après les assassinats du dirigeant du Parti des patriotes-démocrates unifiés Chokri Belaïd et du leader du parti du « Mouvement populaire » Mohamed Brahmi, des manifestations avaient éclaté dans le pays. Des milliers de gens sont sortis dans la rue dans la capitale et d'autres villes pour exiger le départ du *Mouvement Ennahda*. L'Union générale tunisienne du travail (UGTT), qui compte 600 000 adhérents, a rejoint les manifestants. À Tunis, la foule en colère a mis à feu le siège d'*Ennahda*, dont les bureaux ont également été

saccagés dans plusieurs autres villes. De leur côté, les bandes d'islamistes ont commencé à organiser des contre-manifestations et des heurts avec l'opposition. Au même moment, les rebelles intégristes se sont activés près de la frontière entre la Tunisie et l'Algérie, ce qui a fait bloquer les régions attenantes à la frontière dans la zone de Kasserine.

Le gouvernement a pris la décision de s'auto-dissoudre. Le Premier ministre et secrétaire général d'*Ennahda*, Hamadi Jebali, a présenté sa démission, la formation d'un nouveau gouvernement étant confiée au ministre de l'Intérieur et secrétaire général adjoint d'*Ennahda*, Ali Larayedh (celui même que des milliers de manifestants appelaient à démissionner, car n'ayant pas empêché l'assassinat de Chokri Belaïd). Dans le nouveau gouvernement qu'il a formé, 28% des fauteuils appartiennent à *Ennahda*, contre 40% dans l'ancien cabinet des ministres. Les ministres sans étiquette ont reçu 48% des postes ministériels, dont les Affaires étrangères, l'Intérieur et la Justice. *Ennahda* ayant fait ces concessions, les manifestations ne s'en sont pas quand même arrêtées. Le 7 août 2013, le président de l'Assemblée nationale constituante (ANC) Mustapha Ben Jaafar a pris la décision de la fermer, précédant ainsi la démission gouvernementale.

La Tunisie est confrontée à des problèmes graves. En 2012, le pays n'a valorisé que la moitié des moyens budgétaires alloués à la création de nouveaux emplois. Il compte 700 000 chômeurs, soit 18% de la population active, contre 13% en 2011. Dans certaines régions, le taux de chômage atteint 50%. La décrue du tourisme affecte 30% des salariés. Les touristes étrangers apportaient jusqu'à 50% au budget national. En 2011, l'économie tunisienne a pour la première fois reculé, depuis 1986, de 1,8%. Le budget de 2012 s'est soldé par un déficit égal à 7,2% du produit intérieur brut, par rapport à 2,6% en 2011. Les réserves de change constituaient 7,5% du PIB et ont permis de payer les importations pendant trois mois. Le taux d'inflation avait atteint à la fin de l'année, et selon différentes estimations, entre 5,5 et 10%. Finalement, Standard & Poor's a baissé la note attribuée à la Tunisie, passée à BB-1.

Le gouvernement *Ennahda* a donc vu son crédit s'envoler. 92% des Tunisiens pensent que l'effort est à centrer sur les problèmes économiques, et 78% estiment que dans la période où *Ennahda* était au pouvoir, la situation économique ne s'est pas améliorée dans le pays. Les habitants trouvent que non seulement les milieux d'affaires, mais le gouvernement lui non plus n'accordent pas à l'emploi toute l'attention qu'il mérite.

Cependant, les choses ne s'arrêtent pas aux questions économiques. Les Tunisiens affirment qu'*Ennahda* avait établi des contacts avec le secteur privé tunisien et recourt à la répression des manifestations. Le Parti de libération

islamique (*Hizb ut-Tahrir al-Islami*) a réussi un coup spectaculaire en réunissant devant le siège de l'Assemblée nationale constituante 2 500 manifestants qui ont exigé le califat et la pratique de la charia. Les rassemblements d'extrémistes en été 2012 ont obligé les autorités à décréter pour quelques jours le couvre-feu dans la capitale. Puis, le 4 septembre 2013, les salafistes ont commis une attaque contre l'ambassade des États-Unis. De très nombreux mouvements syndicaux et d'opposition accusent les groupes islamistes d'avoir attaqué leurs sièges et agressé leurs militants. La question se pose donc d'elle-même : les salafistes domineront-ils la vie tunisienne, le pays ne se transformera-t-il pas en centre d'entraînement pour les combattants qui arrivent de l'étranger ?

La première cause qui a déterminé Standard & Poor's à faire baisser la note tunisienne dans la catégorie investissements, c'est l'instabilité politique. Les uns ont peur de perdre, sous le pouvoir des imams, leurs conditions de vie habituelles, les autres redoutent les répressions dans le cas où l'opposition remporterait la victoire. Cependant, la peur existe dans une autre dimension encore. En effet, *Ennahda* ne s'est pas organisé en un parti homogène : certains de ses membres prônent une démarche pragmatique, d'autres insistent sur la mise en application des lois islamiques.

Les élections montreront lequel des partis est le plus influent. Mais quand auront-elles lieu ? Le Premier ministre Larayedh les a promises pour le 17 décembre...

Et encore : le pays regorge en activistes et en leurs caches d'armes que l'on découvre avec une régularité enviable. Il n'est donc pas à exclure qu'une fraction d'*Ennahda* proche des extrémistes et les salafistes — si les résultats des élections ne les arrangent pas — prennent les armes. Il est vrai qu'une lueur d'espoir a brillé en apprenant qu'*Ennahda* avait accepté l'exigence de l'opposition de former un gouvernement de technocrates.

Le 23 octobre 2011, la guerre en Libye a formellement pris fin. Après huit mois de résistance, Mouammar Kadhafi a été renversé par les bombardements de l'aviation de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et par l'action armée des rebelles, soutenus par les formations de pays étrangers. L'opposition au régime a réuni dans ses rangs les salafistes du Groupe islamique combattant libyen (GICL), la hiérarchie des tribus de la Cyrénaïque, les milieux bourgeois mécontents d'avoir perdu au profit des Américains leurs positions dans le tourisme, les services, le pétrole, le bâtiment et la santé publique, ainsi que les jeunes et la classe moyenne moderne. Le mécontentement est aussi venu des 400 000 fonctionnaires publics mis à la porte, sur leur total d'un million (il est vrai qu'ils ont eu droit à un dédommagement mensuel de 200 dollars sur une durée de trois ans).

Il faut encore mentionner le chômage bien présent, même si le régime n'en est pas responsable. Les autorités de la Jamahiriya avaient, par exemple, proposé de prendre à bail des centaines de parcelles, avec les maisons déjà bâties, et ont installé sur la côte des dizaines d'usines de poisson. Mais il ne s'est trouvé parmi les Libyens personne qui veuille s'occuper de l'agriculture ou de la pêche : ils préféraient subsister avec l'argent provenant de la vente du pétrole, et laissaient les spécialistes étrangers exploiter les gisements d'hydrocarbures.

Le régime de Mouammar Kadhafi a été renversé au prix de 25 000 morts et 50 000 blessés, soit au total 1,1% de la population du pays. Les assassinats de militants, juristes et fonctionnaires se poursuivent encore et toujours en Libye, mais le pouvoir n'est pas revenu aux forces qui avaient inspiré et conduit « les troubles arabes ». Les chefs de tribus de la Cyrénaïque, pas plus que les salafistes, la bourgeoisie et les activistes de Zinten et d'autres villes, n'ont pas accédé au pouvoir usurpé par les Tripolitains et les immigrés arrivés de l'étranger.

La situation actuelle se présente comme suit, en Libye : en août 2012, le Conseil national de transition (CNT) avait transmis le pouvoir au parlement élu, le Congrès général national ; les revenus pétroliers passent en comptes des nouvelles autorités ; les troupes du nouveau régime ont été postées dans certaines localités. Mais c'est tout ce que le gouvernement a pu faire.

Le gouvernement provisoire libyen avait bien indiqué le délai butoir pour venir rendre les armes : le 20 décembre 2012, mais la population ne lui a pas obéi. Des dizaines de groupes armés ont inondé Tripoli, Benghazi, Syrte et d'autres grandes villes, sans que les accrochages cessent entre eux. Le 28 février, les « révolutionnaires » ont investi les sièges des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères pour exiger le départ des fonctionnaires jadis liés au régime Kadhafi. Des combats ont éclaté entre les populations arabes et les Toubous près de Koufra et Sebha. Dans le Sud, les persécutions se poursuivent contre les Touaregs. La faction de Ziten, tombée en disgrâce auprès des autorités actuelles à cause de ses ambitions, a provoqué par le même occasion quelques heurts avec le Mouvement islamique libyen (MIL, c'est comme ça que le GICL s'appelle après la victoire). Syrthe, Beni-Walid, Taverga gisent en ruines, leur populations étant soumises aux purges ethniques pour avoir soutenu Kadhafi. À Tripoli et les autres villes, ce sont les bandes organisées qui font la loi dans la nuit, si bien que les habitants ont peur de montrer le nez dehors.

La résistance aux autorités se poursuit en Libye, où une fraction considérable de la Tripolitaine et du Fezzan avaient soutenu Kadhafi. Pendant plusieurs jours, le drapeau vert de l'ancien régime restait hissé au-

dessus de Ben Walid, après avoir chassé de la ville les milices tribales qui l'avaient occupée. Les partisans de la Jamahiriya poursuivent leur résistance. À titre d'exemple, on peut citer Sebha, où une brigade des troupes gouvernementales fut attaquée le 12 avril 2013. Le 11 septembre 2012, quatre Américains, dont l'ambassadeur Christopher Stevens, ont été tués à Benghazi, après quoi les représentants de plusieurs pays ont quitté la ville. Le 23 avril 2013, une voiture piégée a explosé devant l'Ambassade de France à Tripoli, blessant deux gardiens français. Au début d'octobre 2013, c'est l'ambassade de la Fédération de Russie qui a été la cible d'une attaque, son personnel a ensuite été évacué.

Les prisons, délestées de personnes y placées par l'ancien régime (et par la même occasion, de droit commun), sont de nouveau remplies, maintenant par les soins des « brigades révolutionnaires », en y mettant 7 000 nouveaux dissidents. Seif al-Islam Kadhafi est retenu à Zinten, sans vouloir le livrer ni à Tripoli, ni au Tribunal pénal international. Parmi les personnes écrouées en Libye, il y a deux citoyens russes : A.I. Chadrov et V.V. Dolgov, puis 19 Ukrainiens et trois Biélorusses, accusés de réparer les matériels de l'ancien régime.

Les chrétiens font l'objet d'attaques de salafistes. Deux églises ont été détruites à Tripoli, une à Benghazi et une encore, à Misrata, quinze personnes ont été arrêtées pour prosélytisme, et cinquante autres interpellées parmi les manifestants sortis dans la rue pour les soutenir. Deux chrétiens égyptiens ont été tués. Le temple grec à Tripoli a été fermé, les missions caritatives catholiques ont été forcées à quitter le pays. Plus que ça, sur les 100 000 chrétiens autrefois, il n'en reste en Libye que quelques milliers. L'Église orthodoxe russe a publié une déclaration pour dire son inquiétude face à la tension montant rapidement entre religions, et son étonnement en voyant le peu de cas que la communauté mondiale faisait de la discrimination des chrétiens en Libye.

La situation économique grave vient s'y ajouter. Les villes et les villages, transformés en tas de gravats, demanderont une dizaine d'années et dix milliards de dollars pour leur rétablissement, alors que le régime manque d'argent. Il est temps de poser la question : mais où sont passés les 250 milliards de dollars que les Libyens avaient gagnés en vendant leur pétrole, et qui ont été « gelés » dans les banques occidentales ?

La Libye présente une autre particularité encore : les figures significatives ne sont pas apparues au sein de la nouvelle direction. Passés du côté du pouvoir, les membres du Conseil révolutionnaire de la GJALPS (Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste), Salam Jelloud, Moustafa al-Harrubi et Houveyldi al-Hmeydi ont été tout bonnement écartés des

affaires. Parmi les nouveaux dirigeants, il n'y a personne qui soit, même de loin, l'égal de Kadhafi. Sur le plan extérieur, le leader du MIL et dirigeant du parti *Al-Watan*, Abdelhakim Belhaj, fournit des armes aux rebelles en Syrie, ce qui constitue une violation des sanctions antisyriennes décrétées par le Conseil de sécurité. Le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov a signalé ce fait le 28 juin 2013 et a exigé que le Comité du Conseil de sécurité pour les sanctions concernant la Libye s'occupe de ses informations. Hélas, les mesures en rapport avec cette initiative tardent à être appliquées.

L'avenir du pays reste donc incertain : la Libye « se somalise ». L'évolution des événements dépendra du désarmement des tribus, encore faut-il que les autorités le réussissent. Les chances d'y aboutir sont minimales. Il ne reste à la direction du pays, établie à Tripoli, qu'à faire le pas suivant et à mener une politique qui réponde aux aspirations de la majorité de la population. Chose qui paraît improbable en Libye où 130 tribus rivalisent entre elles.

Globalement, la situation dans le monde arabe est pour le moment floue. Il est tout de même évident que les gens sont de plus en plus nombreux à s'élever contre l'islamisme. Cependant, les adeptes de l'islam modéré, tout comme les organisations salafistes, devront s'appliquer à améliorer la situation économique. En cas d'échec, il est possible que la population se tourne de nouveau vers les islamistes. Cela dit, il ne faut pas oublier que l'islamisme moderne existe depuis la fin du XIX^e siècle, et que se débarrasser de lui n'est pas une tâche de tout repos.

Le rôle des États-Unis prend une dimension toute particulière. Le renversement des régimes pro-occidentaux en Égypte, en Libye, en Tunisie et en Syrie ne correspond nullement à la démocratisation proclamée. On a forcément l'impression que l'objectif principal des États-Unis est de jeter le Proche-Orient dans le chaos et de porter préjudice à la politique que mènent dans cette région la Chine, le Japon, l'Inde, la Corée du Sud, ainsi que les grandes puissances européennes. Il va de soi que la Russie se ressentira, elle aussi, de cette politique. Dans le même temps, cette politique est tout aussi dangereuse pour Washington, car elle n'est pas capable de maîtriser le salafisme. Il ne faut pas oublier non plus que le soutien inconsidéré, accordé à Al-Qaeda contre la République démocratique d'Afghanistan et l'Armée soviétique dans ce pays, avait finalement tourné en frappe terroriste sur les États-Unis eux-mêmes.



Alexeï MECHKOV

*Vice-ministre des Affaires
étrangères de
la Fédération de Russie*

AMeshkov@mid.ru



LES RUMEURS SUR LA CHUTE IMMINENTE DE L'UNION EUROPÉENNE SONT PRÉMATURÉES, IL NOUS SEMBLE

La *Vie Internationale* : Monsieur Mechkov, la presse européenne, surtout française, glisse l'allusion que le Kremlin joue son jeu contre les Européens. À quoi attribuez-vous cette agressivité manifestée ces derniers temps contre la Russie ?

Alexeï Mechkov : Je ne puis pas vous accorder que des tendances, que l'on pourrait qualifier d'agressives, soient apparues à l'égard de la Russie en Europe. En France pas plus qu'ailleurs. Mes derniers contacts avec les Français, y compris des députés à l'Assemblée nationale et au Sénat, la chambre haute, m'ont laissé l'impression que la partie française souhaite sincèrement approfondir et renforcer les relations que la Russie entretient non seulement avec les pays d'Europe mais aussi avec notre partenaire

*Алексей МЕШКОВ, Заместитель министра иностранных дел Российской Федерации
СЛУХИ О СКОРОМ РАСПАДЕ ЕВРОПЕЙСКОГО СОЮЗА, КАК НАМ ПРЕДСТАВЛЯЕТСЯ,
ПРЕЖДЕВРЕМЕННЫ*

stratégique : l'Union européenne. C'est cet intérêt mutuel de coopération, y compris en multipliant les liens entre personnes et en formant un espace juridique et humanitaire commun en Europe, qui ordonne notre politique extérieure sur l'axe européen. Ce choix a des adversaires, mais ils sont manifestement minoritaires.

La Vie Internationale : Ces dernières années, l'Union européenne s'est installée dans une crise profonde : économique mais aussi institutionnelle et morale. Il y a une dizaine d'années avant cela, l'Europe pouvait-elle s'engager dans une autre voie et échapper à ce qui s'y passe aujourd'hui ?

Alexeï Mechkov : La mise en circulation, en 2002, de la monnaie unique euro, et le vaste élargissement de l'Union européenne, en 2004, vers l'Est, ont été vus, à l'époque, comme le couronnement du processus, long de vingt ans et assez dynamique, d'intégration européenne tant « verticale » qu' « horizontale ». Les crises violentes qui avaient frappé l'Union européenne : institutionnelle en 2005-2009 et puis financière et économique en 2008-2009, ont mis en évidence, au niveau du système, un déséquilibre qui devait ébranler tous les développements et toutes les politiques européennes.

Maintenant on parle en Occident de l'homogénéité rompue de l'UE-28, des indices qui témoignent de la différenciation entre les intérêts des pays membres de l'Union européenne, du déséquilibre entre les stratégies de l'intégration, l'une allant « en largeur » et l'autre « en profondeur ». Ces facteurs, selon les politologues, agissent sur l'intégration économique, y compris ses aspects sociaux. Les discussions ne s'arrêtent pas sur les moyens de surmonter les phénomènes de crise dans l'Union européenne, y compris les nouvelles et nécessaires réformes institutionnelles. L'Europe a commencé de parler ouvertement de l'euro-scepticisme croissant et même de tendances euro-centrifuges.

Il est difficile de dire aujourd'hui, l'Union européenne aurait-elle pu ou non s'engager dans une autre voie il y a dix ans. L'histoire ne se conjugue pas au conditionnel. Une chose est cependant claire : l'Union européenne est entrée dans une nouvelle et difficile étape de son évolution. Elle se distingue notablement de la précédente. Les institutions européennes et les pays membres auront besoin, incontestablement, d'un temps pour s'adapter aux réalités contemporaines de l'euro-intégration.

La Vie Internationale : Se peut-il que les eurosceptiques soient des prophètes et que les tendances centrifuges deviennent un jour une réalité ?

Alexeï Mechkov : En effet, l'Europe ne coule pas maintenant des jours heureux.

Voici les indicateurs moyens pour les pays de l'Union européenne : cette année, la croissance attendue du PIB ne s'élèvera pas au-dessus de 1,8% (par comparaison à 4,3% en 2008, avant la crise), le taux d'inflation sera de 1,6%, le chômage frappe une vingtaine de millions de personnes, avec dans certains pays 55% parmi les moins de 25 ans. 16% de la population de l'Union européenne vivent aujourd'hui au-dessous du seuil de la pauvreté.

Personne n'osera dire, aujourd'hui, combien longtemps encore dureront les phénomènes de crise dans l'espace UE ni combien longtemps ressentira-t-on leurs effets.

Dans ces conditions, la communauté européenne cherche énergiquement une issue. Elle durcit la discipline budgétaire et financière, elle puise dans ses réserves pour créer de nouveaux emplois, réfléchit à réformer les institutions de l'Union européenne. Il faut croire que cette démarche énergique et la volonté commune de sauvegarder l'Union européenne viable auront le dessus sur les éléments centrifuges au sein de cette entité politico-économique.

Je résumerais comme suit la réponse à cette question : les rumeurs sur la chute imminente de l'Union européenne nous semblent prématurées.

La Vie Internationale : Ne pensez-vous pas que la cause en est dans l'extension fulgurante de l'Union européenne, en adoptant notamment les États d'Europe de l'Est avec leurs économies insuffisamment développées ?

Alexei Mechkov : La cause principale est à chercher ailleurs, c'est incontestable. L'élargissement fougueux de l'Union européenne a bien sûr joué son rôle qui n'était pas des moindres, il faut bien le dire. Si vous voulez même, la ruée « éperdue » vers l'Est a beaucoup pesé dans l'ensemble des causes de la crise financière et économique qui s'était abattue sur l'Union européenne. En témoignent les débats qui montent, ces derniers temps dans les pays de l'Union européenne, au sujet du noyau et de la périphérie, du Nord et du Sud, de la zone euro et de tout le reste, de l' « Europe à deux vitesses ».

L'élargissement de l'Union européenne, que Bruxelles traite en catégories d'extension de l'espace de paix, de démocratie et d'aisance économique, se faisait souvent sans savoir réellement si les candidats étaient vraiment aptes à entrer dans l'Union européenne, sans savoir non plus s'ils étaient ou non conformes aux exigences que leur présentait l'Union européenne. En 2004 et en 2007, les nouveaux membres étaient admis « par avance », en supposant que plus tard ils se corrigeront de bien de choses et se rattraperont pour satisfaire aux normes exigeantes. Tout le monde ne l'a pas réussi, comme nous le voyons.

La réflexion de l'Union européenne pour comprendre les étapes précédentes de l'euro-élargissement atteste que la « Vieille Europe » reconnaît l'erreur systémique de ses calculs stratégiques qui mesuraient les ambitions géopolitiques de l'Union européenne et ses capacités d'intégration. Par conséquent, les difficultés économiques obligent maintenant l'Union européenne à vaquer avant tout au salut de ses membres actuels (la Grèce, le Portugal et l'Irlande, auxquels d'autres pays encore peuvent s'ajouter), alors que l'enthousiasme pour un nouvel élargissement est allé décroissant, semble-t-il.

En effet, il n'est pas un secret que les décisions d'élargir l'Union européenne furent prises, en 2004 et 2007, pour des raisons essentiellement politiques. On espérait, paraît-il, que les nouveaux membres de l'Union européenne, appuyés par les fonds européens, pourraient venir assez rapidement à bout de nombreux problèmes économiques et sociaux, et combler leur retard économique sur les autres États membres. La vie a bien montré que cela demanderait des années. Il est évident que cette hétérogénéité ne fait qu'ajouter du déséquilibre à la structure économique de l'Union européenne et l'empêche de sortir de la crise financière et économique qui n'en finit pas.

De notre côté, nous avons plus d'une fois souligné notre intérêt à ce que l'Union européenne soit stable, forte et cohérente. L'Union européenne est notre premier partenaire commercial et économique, nous gardons en euros une importante partie de nos réserves de change. Nous souhaitons sincèrement à nos partenaires européens de sortir le plus rapidement possible de la mauvaise passe.

La Vie Internationale : Peut-on dire que la crise a ruiné la confiance dans les systèmes politiques des pays de l'Union européenne ?

Alexeï Mechkov : Je pense que tous les indices de cette tendance alarmante inquiétante sont déjà là. Hélas, la confiance des citoyens en systèmes politiques des pays de l'Union européenne en général, et en personnalités politiques européennes concrètement, est en baisse. En témoignent les sondages d'opinion, l'activité électorale des populations (le taux de participation des électeurs en constante décline), les formes sans cesse nouvelles et « originales » que prend la grogne citoyenne. Tout le monde a sous les yeux le cas de la Grèce : vous devez vous rappeler combien difficile il a été d'y former un nouveau gouvernement.

D'ailleurs, l'Union européenne elle-même prend très au sérieux les menaces pour la chose politique qu'amènent les déboires économiques. Le sujet ne manque donc pas d'actualité. L'avenir politique de l'Europe

dépend, à bien des égards, de la façon dont elle meta la crise financière et économique. Si les tendances négatives dans l'économie s'approfondissent, ce qui est grave, vous le comprenez, de bouleversements sociaux, il n'est pas à exclure que des politiques « hors du commun », y compris d'extrême droite, arrivent au pouvoir dans les pays de l'Union européenne.

La xénophobie, le populisme et le racisme montent aujourd'hui dans de nombreux États membres de l'Union européenne. Il est donc possible, en bonne logique, qu'aux élections au Parlement européen, en mai de 2014, les partis représentatifs de ces tendances viennent briguer les sièges de députés européens. Il n'est pas à exclure qu'ils trouvent appui auprès d'une partie des électeurs victimes de la crise économique, qui n'auront nullement envie d'aller démêler les arcanes de la politique migratoire de l'Union européenne alors que le chômage fait rage dans leur propre pays. La majorité de ces partis sont nettement eurosceptiques, ce qui laisse supposer que l'évolution de l'Union européenne vers de nouvelles intégrations économiques et politiques ne sera pas simple que ça.

La Vie Internationale : Tous les États de l'Union européenne ou presque subissent le contrecoup des immigrations, surtout depuis les États qui professent l'islam. Nombreux sont ceux qui reconnaissent, au niveau le plus élevé, que le multiculturalisme en Europe a fait échec. Quelle est donc la politique de l'Union européenne dans ce dossier ?

Alexei Mechkov : Cette question fait revenir sur le tapis une multitude de débats difficiles pour l'Europe de l'Ouest contemporaine et peut-être, dans une mesure ou dans une autre, pour l'ensemble du continent. La règle, s'il est possible d'employer ce mot, se résume à ce que, certainement, les gens cherchent pour vivre les lieux et les pays où ils se sentiront plus à l'aise, où il y a du travail mieux rémunéré. Il existe un autre aspect tout aussi intéressant : certains pays non européens ont sciemment choisi la politique qui vise à maîtriser l'expérience européenne au moyen de la migration contrôlée, pour l'appliquer chez eux au retour des immigrés.

Votre question porte, concrètement, sur l'insertion et l'intégration actuelles des immigrés. Il est à noter qu'à côté de l'immigration extérieure, disons du Sud vers les pays de l'Union européenne, on a observé au sein même de l'Union européenne de forts courants migratoires vers l'Ouest depuis les pays de l'Est, après leur adhésion. Tous les Européens de l'Ouest, loin de là, n'ont pas apprécié ce phénomène, malgré que ces migrations fussent conformes à la règle de libre circulation de la main-d'œuvre en vigueur dans l'Union européenne.

En analysant la migration extérieure face à la démographie dans les pays de l'Union européenne, les experts de la Commission européenne ont indiqué, entre autres, que ces cinquante prochaines années, la population active dans l'Union européenne diminuerait d'environ 100 millions de personnes, alors que la croissance démographique naturelle se poursuivrait. On en tire la conclusion que l'arrivée de travailleurs de l'étranger est un impératif économique.

Le problème de la société européenne contemporaine, que vous avez signalé, consiste en ce que les immigrés qui entrent tout à fait légalement dans les pays d'Europe de l'Ouest (ce qui leur donne le droit aux prestations sociales dont bénéficient, par exemple, les Français), s'intègrent moins qu'auparavant dans la société qui les accueille, et préfèrent vivre parmi leurs compatriotes (ou coreligionnaires), cela et bien souvent d'après leurs propres règles et coutumes. Les gouvernements des pays concernés, mais aussi les organisations internationales, notamment le Conseil de l'Europe, cherchent donc les moyens d'intégrer et d'assimiler les immigrants.

En comprenant par multiculturalisme une théorie et une pratique qui supposent la cohabitation et la coopération (le dialogue) entre individus de différentes cultures sur un territoire (État, région, etc.), alors, en le présentant comme un échec, il faut penser que les dirigeants français et allemands avaient probablement en vue la division ethnique croissante de la société, sa fragmentation et le refus des populations locales d'accepter les « intrus ». Depuis des décennies, la pensée sociale européenne mettait l'accent sur une plus grande diversité et sur les droits maximaux à accorder aux différents groupes et minorités, parfois aux dépens des droits légitimes de la majorité. Et pourtant, personne n'a encore contesté la valeur du proverbe qui dit qu'on n'impose pas ses habitudes dans la maison d'autrui.

Il semble que c'est un autre contempteur du multiculturalisme formel, le Premier ministre britannique David Cameron, qui ait apporté une meilleure réponse à cette question, intervenant au printemps 2011 devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Tout en rendant son dû à l'apport de différents groupes ethniques à l'histoire de son pays, il a souhaité que les autorités les envisagent comme parties d'un tout, et qu'au lieu des différences, elles accentuent leur appartenance à une communauté plus vaste, œuvrant pour le bien du pays tout entier. Il va de soi que derrière cette vision générale des choses, il doit y avoir des moyens concrets de la réaliser, des mécanismes d'intégration dans la population du pays d'accueil.

La Vie Internationale : Ces derniers temps, la Russie et l'Europe semblent vivre, en quelque sorte, une « histoire d'amour-haine », avec « amour » au

niveau des chefs d'État et « haine » chez les députés au Parlement européen et la presse. Comment peut-on construire une coopération efficace, dans ces conditions ?

Alexei Mechkov : Les mots « amour » et « haine » sont hors du lexique diplomatique. Néanmoins, une certaine logique se laisse entrevoir : plus bas est le sens des responsabilités, et plus fort est le déchaînement des passions.

La Russie et l'Union européenne développent leurs relations en s'appuyant sur une base pragmatique et saine. Les leaders de nos pays le soulignent toujours lors des rencontres au niveau élevé et suprême. Ceci est particulièrement important en sachant que le potentiel des relations Russie-UE est loin d'être épuisé.

Pour ce qui concerne le Parlement européen, nous suivons avec une attention voulue ce qui se passe dans ses murs. Force est de constater que l'apport des députés européens à l'agenda positif Russie-UE reste fort modeste. Je voudrais noter que tout en n'ayant rien contre une critique coopérative à notre adresse, nous demeurons désagréablement surpris par le ton de mentor et l'obsession de s'ingérer « bruyamment » dans les affaires intérieures d'autrui, alors que l'Union européenne a accumulé elle-même une multitude de problèmes difficiles à régler. N'y aurait-il pas là de corrélation ? Dans tous les cas, nous sommes disposés à travailler avec nos partenaires européens dans tous les domaines et sur tous les terrains, car c'est uniquement par voie de dialogue que l'on peut trouver des points où les positions se touchent.

La Vie Internationale : Nos relations ne sont pas plus simples au Conseil de l'Europe et dans l'OSCE. On entend souvent venir de là des reproches quand cela ne sont pas des insultes. La participation de la Russie à ces organisations a-t-elle donc un sens quelconque ?

Alexei Mechkov : Hélas, ce sont surtout les aspects les plus épineux des relations internationales qui piquent l'attention de l'opinion, mais cachent un énorme travail quotidien fait pour venir à bout des problèmes de l'actualité mondiale. C'est pleinement le cas du Conseil de l'Europe et de l'OSCE. La Russie en est membre plénipotentiaire, et en plus de cela, cofondatrice de l'OSCE. Ce sont les terrains pour un dialogue multilatéral et permanent tant à l'intérieur de l'Europe qu'avec les pays d'Asie et d'Amérique du Nord.

Le Conseil de l'Europe présente à ses pays membres un espace efficace pour coopérer en ce qui concerne les droits de l'homme, la démocratie et la primauté de la loi, dans la culture, les affaires de la jeunesse, les sports. Ce travail s'appuie sur un espace juridique européen commun, qui forme un

énorme ensemble de documents juridiquement contraignants, le même pour tous les États membres, assorti de mécanismes de contrôle indépendants.

Il faut compter avec le fait que la Russie est membre à part entière du Conseil de l'Europe depuis 1996, ce qui confirme à bien des égards l'appartenance historique de notre pays au modèle de développement européen. La Russie a sa voix au chapitre dans toutes les institutions et structures du Conseil de l'Europe : le Conseil des ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la Conférence des organisations internationales non gouvernementales, les différents mécanismes de surveillance et de conventions. En coopération avec ses 46 partenaires membres de cette organisation, la Russie préconise inlassablement l'égalité et la responsabilité lors du règlement de nombreux et vibrants problèmes auxquels est confronté notre continent commun, l'Europe.

Il est encore un aspect tout aussi important. Depuis de longues années qu'il existe, le Conseil de l'Europe (fondé en 1949) a accumulé une expérience inappréciable de règlement des problèmes, communs aux pays membres ou se transmettant souvent d'un pays à l'autre. Cette expérience vaut cher, mais il faut savoir s'en servir.

L'OSCE a formé une panoplie impressionnante d'engagements et d'arrangements politiques dans la sécurité et la coopération européennes, qui couvre les dossiers militaires, économiques et humanitaires. Ils constituent une partie inaliénable du système moderne des relations internationales. Ces principes sont vitaux pour tous les États de la région OSCE, parmi eux on trouve l'indivisibilité de la sécurité, c'est-à-dire le devoir de l'État de ne pas renforcer sa sécurité aux dépens des autres, et la lutte commune contre les menaces transfrontalières dangereuses pour tous : le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de drogue.

Cependant, le Conseil de l'Europe et l'OSCE restent dans le même temps des organisations politiques où les intérêts pas toujours concordants de différents États entrent en confrontation. Il est regrettable que dans les organisations ayant un agenda aussi divers et complexe, on est souvent très tenté d'exploiter les sujets sociaux et politiques majeurs, par exemple les droits de l'homme, pour parvenir aux objectifs politiques bornés. Hélas, la Russie se heurte régulièrement à ce comportement du côté de ses partenaires, qui font souvent des déclarations politiques fort bruyantes et lancent des critiques acerbes — mais pas toujours argumentées — à notre adresse. Impossible aussi de nier l'évidence que la pratique et les procédures dans l'OSCE sont loin d'être idéales, car jusqu'à présent, l'Organisation n'a pas

de Statuts et ses quelques autres aspects exigent des mises au point, si bien que l'Organisation devient souvent l'otage de la conjoncture politique.

Je ne puis pas pour autant donner raison à des affirmations disant que la voix de la Russie ne se fait pas entendre du haut de la tribune des organisations européennes. Notre démarche, qui ne change guère, est de réagir civilement et arguments à l'appui aux critiques, de montrer du doigt les défauts et les vices de procédure et de conduite qui pèsent mal sur les activités quotidiennes et l'image de marque internationale de ces structures. De son côté, la Russie utilise au maximum l'OSCE pour faire valoir ses propres intérêts, par exemple la libéralisation des régimes de visas, la protection des droits des compatriotes, la résistance au néonazisme, contre la falsification de l'histoire, la protection des droits de l'enfant dans les couples mixtes, les droits sociaux et économiques de l'homme en période de crise. Ces problèmes sont impossibles à résoudre du jour au lendemain, mais le travail opiniâtre porte petit à petit ses fruits.

Concernant le Conseil de l'Europe nous voyons, en principe, que notre tâche est de le consolider en tant qu'organisation européenne universelle et autonome, qui garantit au moyen du mécanisme extraordinaire de ses conventions l'unité des espaces juridique et humanitaire du continent, comme cela est formulé dans le Concept actualisé de politique extérieure de la Fédération de Russie.

La Vie Internationale : En juin 2013, vous avez dirigé la délégation interministérielle russe à la Conférence annuelle de l'OSCE de suivi des problèmes de sécurité. À votre avis, est-il possible de dire que les États participants à l'OSCE sont prêts à la modernisation de l'Organisation dans les dossiers de sécurité « dure » en particulier, et à la rénovation de l'OSCE en général ?

Alexeï Mechkov : Vous avez défini avec une précision parfaite l'un des problèmes majeurs de l'OSCE, dont la mission était initialement de soutenir, dans l'égalité et le respect mutuel, un dialogue politique au niveau des trois dimensions sécuritaires de l'Organisation : militaro-politique, économique-écologique et humanitaire. Durant de longues années, nos partenaires occidentaux se concentraient uniquement sur la troisième « corbeille droits de l'homme », ce qui se réduisait souvent à une simple accumulation des obligations dans ce domaine, alors que le contrôle de leur exécution restait faible et unilatéral.

C'est sur cette toile de fond que se passaient les travaux sur la sécurité « dure ». D'un côté, les intérêts étroits et partisans, qui prédominent dans l'Organisation, ont remis en cause l'ensemble des arrangements militaires et

économiques, accumulés par l'Organisation et constituant « une marque déposée » de l'OSCE. De l'autre côté, l'Organisation était visiblement en retard sur les impératifs du temps dans ses moyens de parer aux défis et menaces modernes : le terrorisme, le trafic de drogue, le crime organisé. Tout cela ne pouvait pas compromettre l'utilité même de l'Organisation, dans l'opinion de ses États participants.

Nous espérons que nos partenaires se rendent compte qu'il faut réparer la crise systémique qui affecte l'Organisation. En témoignent la déclaration politique finale, concertée au niveau suprême en 2010 à Astana et tournée vers l'avenir, qui proclame comme but une communauté de sécurité égale et indivisible pour l'Euro-Atlantique et l'Eurasie, ainsi que la décision, adoptée en 2012 par le Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OSCE à Dublin, sur le lancement du processus « Helsinki plus 40 », appelé à déterminer, à l'occasion du 40^e anniversaire de l'Organisation en 2015, les options stratégiques de ses activités au XXI^e siècle.

À notre avis, la rénovation de l'OSCE sera un succès si sa structure organique est encore renforcée en s'appuyant strictement sur les décisions consensuelles, si l'agenda de l'Organisation se porte sur les questions unificatrices représentatives des problèmes de sécurité qui intéressent tout le monde. C'est cette démarche précisément qui est fixée dans le Concept de politique extérieure de Russie, approuvé en février 2013.

La Vie Internationale : Un dialogue permanent sur l'énergie est avantageux tant pour la Russie que pour l'Union européenne. Cependant, ces dernières années, on a vu apparaître à ce niveau pas mal de contradictions et de litiges. Combien solide le crédit de confiance entre interlocuteurs reste-t-il ?

Alexei Mechkov : Notre principal outil de coopération avec l'Union européenne dans l'énergie : le Dialogue sur l'énergie Russie-UE, continue à fonctionner comme un mécanisme bien huilé. Durant l'année 2012, nous préparons la Feuille de route de la coopération Russie-UE dans l'énergie à l'horizon 2050 (signée en mars 2013). En décembre 2012, la construction du gazoduc *South Stream* a commencé depuis la station de compression Roushkaya.

Il y a eu des moments désagréables, par exemple l'enquête antitrust lancée contre le groupe *Gazprom* (nous discernons dans cette enquête une forte connotation politique). Des changements se produisaient avec le temps sur le marché gazier de l'Union européenne : la production accrue de gaz de schiste aux États-Unis a fait certains pays, par exemple le Qatar, se tourner davantage vers l'Union européenne. Combiné à d'autres facteurs encore, tout cela exerçait une pression à la baisse sur les prix de cet hydrocarbure.

Nous voyons que le marché d'Europe, y compris gazier, a subi certains changements. Nous voyons aussi que l'Union européenne subit de graves contrecoups de la crise financière et économique. La compétitivité est en baisse. L'Union européenne tente donc de réduire ses dépenses, notamment au moyen des prix d'hydrocarbures qui lui soient plus avantageux. Cette évolution se laissait prévoir (d'où la tendance, parmi nos partenaires, à renier la règle contractuelle « prends ou paie », le rattachement du prix du gaz à « la corbeille pétrolière »). Nous estimons que dans ce dossier, il faut trouver le juste milieu pour que les vendeurs comme les acheteurs restent globalement contents. À proprement parler, c'est de cela que nous nous occupons. Le processus de négociations avance, soit-il lent. Je suis persuadé que finalement, nos partenaires de l'Union européenne et nous-mêmes, nous trouverons le langage commun. Les raisons de cet optimisme sont bien pesantes : géographiquement nous sommes voisins, la Russie dispose de la matière première dont l'Union européenne a tellement besoin, l'infrastructure coûteuse est bien en place (construite en sa majeure partie par nos pères et grands-pères). Tout cela est pris en compte, en Russie comme dans l'Union européenne.

La Vie Internationale : Peut-on dire que le « Troisième paquet énergie » est un irritant qui contrarie les relations entre l'Union européenne et la Russie ?

Alexei Mechkov : Le « Troisième paquet énergie », ainsi que les méthodes utilisées pour l'appliquer, sont le grand irritant qui cause des crispations dans nos relations bilatérales.

La première chose que nous signalons à nos partenaires, c'est la façon rétroactive de l'employer. Autrement dit, les effets du « paquet » s'exercent sur les droits et les engagements apparus avant qu'il ne soit adopté.

La deuxième chose à signaler, c'est que nos partenaires européens placent en fait le « Troisième paquet énergie » plus haut que leurs accords internationaux. Par exemple, l'implémentation du « Troisième paquet énergie » ruine notre accord de base signé bien avant lui : l'Accord de partenariat et de coopération Russie-UE, ainsi que les accords bilatéraux sur l'encouragement et la protection des investissements, signés avec plusieurs pays de l'Union européenne. Certains engagements pris par l'Union européenne dans l'OMC sont eux aussi compromis.

Pour ce qui concerne les négociations proprement dites, le dialogue est mené sur les axes les plus divers, où il ne s'agit pas tellement du « Troisième paquet énergie », mais surtout de la non-application de certaines de ses dispositions (ce qui est permis par le « paquet » lui-même).

En décembre 2012, nous avons présenté aux partenaires un projet d'accord sur les projets d'infrastructures transfrontalières. Certes, la

Commission européenne nous a déjà fait comprendre qu'elle ne trouvait pas cet accord utile, mais pour le moment, nous ne rejetons pas cette possibilité. Nous sommes prêts à examiner cette question y compris aux négociations sur le nouvel accord de base, qui devra remplacer l'Accord de partenariat et de coopération Russie-UE dont il a été question plus haut. Nous espérons que la préparation de ce document va bientôt reprendre.

Nous ne disons pas non, là non plus, aux accords sur des projets concrets ponctuels. Des consultations assez intenses sont notamment menées maintenant sur le fonctionnement du gazoduc *OPAL* (le prolongement terrestre du gazoduc *Nord Stream*), entre le ministère russe de l'Énergie, la Commission européenne, le régulateur allemand et la SA *Gazprom*.

Que se produira-t-il si nous n'arrivons pas à nous comprendre ? Dans le cas où les dissensions apparaissent, il est de coutume d'essayer de s'entendre. Si cela ne se produit pas, les parties recourent à la justice. Nous estimons que nous avons encore beaucoup de possibilités de nous entendre. Cependant, nous ne pouvons pas exclure des règlements par arbitrage, y compris devant l'OMC.

Je noterai que nulle part et jamais, au niveau officiel, l'Union européenne n'avait dit que les livraisons de gaz depuis la Russie devenaient d'importance non critique. Bien au contraire, la production de gaz propre dans l'Union européenne baisse si rapidement que même une certaine diminution de sa consommation en raison de la crise ne peut pas compenser cette baisse. D'après nos estimations, et celles de l'Union européenne aussi, l'Union européenne aura besoin d'une plus grande quantité de gaz ces prochaines décennies. Certains pays mènent déjà avec nous un dialogue dans le but de commencer à leur livrer les quantités croissantes de cet hydrocarbure.

Pendant de nombreuses décennies encore, l'Union européenne restera notre principal marché de vente du gaz naturel.

La Vie Internationale : Depuis une période assez prolongée, on mène avec l'Union européenne les négociations sur un nouvel accord de base (NAB). Est-il possible d'indiquer le délai où le document sera signé ?

Alexeï Mechkov : Je voudrais vous assurer que la Russie à tout intérêt à ce que le nouvel accord de base avec l'Union européenne soit conclu le plus rapidement possible. L'Accord de partenariat et de coopération Russie-UE de 1994, actuellement en vigueur, est à bien des égards périmé, nos relations ont depuis longtemps « débordé » son cadre.

Les représentants de la Russie et de l'Union européenne ont déjà fait un grand travail pour préparer le NAB. Maintenant l'effort principal se concentre sur le chapitre économique de l'accord. Vu l'importance de nos

liens dans le commerce et les investissements, ainsi que la volonté de nos partenaires d'y inscrire un nombre maximal de questions, il ne sera pas du tout aisé de nous entendre sur cette partie du document. Pour nous, il importe que la Commission européenne n'essaie pas de nous arracher une libéralisation supplémentaire — en plus des conditions de notre adhésion à l'OMC — de notre régime du commerce et des investissements.

En outre, en préparant le NAB, il faudra trouver une formule qui permette d'exprimer dans le document les réalités nouvelles, amenées par les progrès des processus d'intégration eurasiens. En effet, la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan sont passés, dans certains domaines, au régime de régulation commun en formant leur institution supranationale : la Commission économique eurasiennne, dotée de fonctions économiques significatives.

Nous espérons que finalement, nous pourrions aboutir à un compromis dans tous les dossiers en souffrance, et préparer un document visant aux objectifs et aux priorités coopératives à long terme. Le NAB devra garantir le développement incessant de nos relations, et leur apporter stabilité et prévisibilité.

La Vie Internationale : La Russie est-elle préoccupée par la première action, intentée contre elle par l'Union européenne auprès de l'OMC, à propos de la taxe anticipée sur le recyclage de voitures ?

Alexei Mechkov : S'adresser à l'OMC pour régler les différends commerciaux est une pratique normale, dès lors que dans ce domaine, les pays ont toujours pas mal de prétentions à adresser les uns aux autres.

La Russie et l'OMC discutent aussi et activement de prétentions réciproques à propos du respect des règles de l'OMC. Ce sont, notamment, les taxes antidumping de l'Union européenne sur les produits métallurgiques et les engrais russes, la thématique du « Troisième paquet énergie » de l'Union européenne et plusieurs autres thèmes encore.

Pour ce qui concerne la taxe de recyclage, je soulignerai que l'Union européenne ne se prononce pas contre la taxe en tant que telle (les taxes du même genre sont perçues y compris dans les pays membres de l'Union européenne), mais indique que quelques paramètres seulement de cette taxe en Russie ne correspondent pas aux normes de l'OMC. Plusieurs séries de consultations avec l'Union européenne à ce sujet ont eu lieu précédemment, où nous étions sur le point de régler le problème. Ces prochains jours, les consultations seront poursuivies, cette fois d'après les procédures de l'OMC.

Je répéterai que la contestation, entre les pays de l'OMC, des mesures commerciales prises par les partenaires, est pratique courante. La Russie dispose également de ce droit et l'utilisera si elle le trouve nécessaire.

La Vie Internationale : Monsieur Mechkov, il est difficile de tourner le dossier du régime de voyages sans visas entre la Russie et l'Union européenne. Les négociations à ce sujet, comment se passent-elles ?

Alexeï Mechkov : Le dialogue Russie-UE sur l'annulation de visas se poursuit depuis huit ans et, incontestablement, nous avons avancé dans bien des dossiers pratiques, ce qui permet d'espérer que nous parviendrons au but : annoncer le régime sans visas dans un avenir prévisible. À l'heure qu'il est, les deux parties accomplissent un travail méticuleux et intense pour exécuter scrupuleusement la liste des « Pas communs pour passer au régime sans visas lors des voyages de courte durée des citoyens russes et européens ». Lors d'une mission en Russie d'experts sur le quatrième et dernier volet (« Liens extérieurs »), la partie russe a tenu ses engagements et a satisfait toutes les demandes des partenaires d'organiser des rencontres avec les représentants de différents ministères et services, tant à Moscou que dans les régions (les experts ont visité Kazan, Vladikavkaz et Grozny).

Fin septembre, notre mission sur le quatrième volet a fait une visite de réciprocité. Après l'échange de rapports sur ce volet de la liste, il sera possible de penser que le processus d'implémentation des « pas communs » est dans l'essentiel achevé. Avant la fin de l'année, nous procéderons avec l'Union européenne à un échange d'informations supplémentaires sur les problèmes en suspens. Nous travaillerons pour pouvoir entamer, au début de 2014, des négociations directes sur le projet d'accord sur la suppression de visas.

La Vie Internationale : Comment avance la coopération Russie-OTAN ?

Alexeï Mechkov : En ce qui concerne les relations de la Russie avec l'OTAN, beaucoup a été fait ces dernières années. On a mis en place une coopération dans les questions d'intérêt commun. Nos experts coopèrent intensément, même si leur travail n'est pas toujours visible. Nous accumulons le potentiel pratique de coopération dans la lutte contre le terrorisme (échange d'informations, protection contre les menaces terroristes aériennes et lors des rassemblements publics, détection d'engins explosifs de fabrication artisanale), la piraterie, dans le domaine militaire (recherche et sauvetage en mer, appui logistique, échange d'informations sur les réformes militaires) et face aux catastrophes naturelles et industrielles.

Sans plus constater, tout simplement, quels moyens faut-il mettre en œuvre pour relever les défis communs à la sécurité, nous avons passé aux projets mutuellement avantageux et aux mécanismes de coopération pratique qui, dans leur majorité, fonctionnent normalement, sans interruption, et apportent des résultats bien tangibles.

Toutefois, notre coopération manque des fois de profondeur, de confiance indispensable. Il nous est étrange de voir que même en l'absence en Europe de contradictions capables de provoquer un grand conflit militaire, certains pays de l'OTAN préfèrent appuyer sur la défense collective et raviver le mythe sur « la menace de l'Est ». On discerne aisément cet arrière-fond dans les exercices *Steadfast Jazz*, menés cette année, d'après le scénario de l'article 5 de l'Accord de Washington, sur le territoire de la Pologne et des pays baltes. Nous ne pouvons pas ne pas nous poser la question : l'agression des troupes de quel pays se prépare-t-on à repousser dans le Nord-Est de l'Europe ? Cela n'impose-t-il pas une quelconque option générale à la planification militaire de l'alliance pour l'avenir ?

Je ne pense pas que galvaniser, dans le contexte actuel, les vieux mythes sur « la menace de l'Est » et activer la logique des « États de la ligne de front » puisse renforcer la sécurité européenne et les relations Russie-OTAN. N'y contribuent guère les tentatives de persuader l'opinion qu'il faut augmenter le budget de la défense, en l'effrayant par les dépenses militaires croissantes en Russie. Nous ne cachons pas que cela provient du manque chronique, dans le passé, de financement pour les programmes de renouvellement d'armements et pour l'assistance sociale aux militaires de l'Armée russe. Le budget militaire de la Russie est comparable aujourd'hui aux dépenses que la France et la Grande-Bretagne consacrent à leur défense. On sait pourtant que la Russie a la frontière terrestre la plus longue au monde. Les estimations sont différentes, mais calculés par kilomètre de frontière, ses dépenses militaires placent la Russie en 40e position mondiale.

Le système européen de défense antimissile, le fameux bouclier, met sérieusement à l'épreuve notre capacité d'avancer vers un espace commun de sécurité indivisible au lieu de reculer en arrière, vers les lignes de séparation. Dans cette question, il est important de construire la coopération en prenant mutuellement en considération les légitimes intérêts de sécurité.

La Vie Internationale : Le retrait des troupes de l'OTAN d'Afghanistan se poursuit. L'Alliance, que fait-elle pour maintenir la stabilité et la sécurité dans la région ?

Alexei Mechkov : L'Afghanistan est l'un des domaines majeurs de la coopération de la Russie avec l'Alliance de l'Atlantique Nord. Nous ne cachons pas que nous sommes au plus haut point préoccupés par la situation qui pourrait se former dans la République Islamique d'Afghanistan et dans la région voisine d'Asie centrale après le retrait des contingents de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS). Nous ne sommes pas sûrs que l'armée et la police afghanes puissent empêcher les

Talibans de prendre leur revanche. Trop grand est le risque de voir les forces de sécurité afghanes, formées avec tant de peine, se trouver dans l'incapacité de résister dûment aux extrémistes.

Nous sommes bien plus proches de l'Afghanistan et voulons plus que les autres que les pires scénarios ne se réalisent pas. Pour cela, il faut coopérer. Je rappellerai seulement que nous y arriverons à grand-peine si nous ne nous appuyons pas sur le droit international. Tous nos projets afghans sont « consacrés » par les résolutions appropriées du Conseil de sécurité de l'ONU.

Il faut poursuivre l'effort commun de formation des cadres pour les structures antidrogue d'Afghanistan, du Pakistan et de pays d'Asie centrale, y compris dans les centres d'instruction et d'entraînement en Russie. Par des efforts communs, il faut démanteler les filières de la drogue.

Nous accordons notre soutien énergétique à la FIAS en matière de transit. Le Fonds fiduciaire du Conseil Russie-OTAN (CRO), qui s'occupe de la formation du personnel qui travaille avec les hélicoptères en Afghanistan, a été formé et fonctionne pas mal du tout.

Petit à petit, non sans difficultés, des contacts s'établissent entre l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) et les collègues de l'OTAN, y compris sur l'Afghanistan. Depuis 2004, l'OTSC déclare toujours qu'elle est prête à une coopération égale et mutuellement avantageuse avec l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme international, contre le trafic de drogue et d'armes, dans la sécurité aux frontières.

La déclaration de la réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères des États membres de l'OTSC, qui a eu lieu en avril 2012 à Astana, contient un appel aux États membres de l'OTAN à « établir une coopération constructive », y compris « dans le rétablissement de la stabilité en Afghanistan, notamment pour déjouer les défis et les menaces qui proviennent du territoire de ce pays ». Nous partons de la considération que les problèmes tels que la stabilisation en Afghanistan et l'aménagement des ceintures antiterroriste et antidrogue autour de l'Afghanistan ne se prêtent pas à un règlement unilatéral. Pour accomplir ces tâches, il faut réunir les efforts de toutes les organisations régionales.

Cependant, au lieu d'établir la coopération avec l'OTSC, l'alliance préfère toujours instituer des liens avec ses États membres pris séparément. Nous espérons que tôt ou tard, nos partenaires otanais comprendront que c'est la coopération entre les deux organisations qui est nécessaire, en premier lieu sur l'axe afghan.

Nous espérons que l'OTAN reviendra sur sa manière contreproductive de coopérer avec l'OTSC. C'est dans le cas de l'Afghanistan que la coopération pourra apporter une « plus-value » réelle.

La Vie Internationale : 40 ans ou presque après la signature de l'Acte d'Helsinki, où en est la sécurité pour l'Europe ?

Alexei Mechkov : Si nous voulons garantir dûment la sécurité de l'Europe, il faut clairement comprendre que la prévisibilité et la stabilité ont pour gage le strict respect des normes et des principes du droit international, surtout quand il s'agit de réagir aux crises. La primauté de la loi est tout aussi importante dans les relations internationales que dans les affaires intérieures.

Nous sommes persuadés que la voie vers un espace de sécurité commun passe par la mise en pratique du principe de son indivisibilité, maintes fois proclamé. Renforcer sa propre sécurité au détriment du partenaire signifie disperser déraisonnablement les ressources, qu'elles soient politiques ou matérielles.

Il est bien plus efficace et moins onéreux de lutter contre les défis et menaces communs ensemble, que de le faire seul ou en format des blocs militaires recroquevillés sur eux-mêmes. Il faut « élever » les réalités militaires et politiques au niveau des liens commerciaux, économiques, culturels et scientifiques, qui sont bien avancés entre nos pays.

Ces principes précisément sont entrés dans la proposition russe de conclure un Traité de sécurité européenne (TSE). Elle n'est pas sujette à la conjoncture et reste sur la table de négociations.

Les larges discussions internationales, mises en marche par l'initiative TSE et visant à renforcer la stabilité européenne, poussent les partenaires à avancer leurs propres propositions qui s'inscrivent dans la philosophie des démarches russes. Nous en avons entendu beaucoup à la conférence internationale « Aspects militaires et politiques de la sécurité européenne », organisée par le ministère russe de la Défense le 23 et 24 mai 2013 à Moscou.

La communauté des sciences politiques se joint activement aux débats sur les moyens de garantir la sécurité euro-atlantique, et propose des démarches et des idées hardies et non politisées dans ce domaine.

Le processus dont j'ai déjà fait mention, « Helsinki plus 40 », donne une bonne possibilité d'apprécier les défis et les menaces modernes, et de choisir une formule optimale pour y résister avec les mécanismes internationaux existants. Nous espérons pouvoir élaborer une vision stratégique générale des objectifs et des tâches de l'OSCE, comme l'exige la prescription donnée par le sommet d'Astana en 2010, de former une « communauté de sécurité ». Nous comptons que le dialogue ainsi lancé permettra de mettre en pratique le principe de sécurité indivise, garantira que les États et les groupes d'États tiendront l'engagement de ne pas renforcer leur sécurité aux dépens des autres, et fera avancer la réforme de l'OSCE.

La Vie Internationale : De nouveaux formats de coopération Russie-UE sont-ils utilisés pour garantir la sécurité du continent ?

Alexeï Mechkov : En effet, le temps de la « sécurité en réseau » est venu, qui suppose que la sécurité soit renforcée en Euro-Atlantique avec, simultanément, la mise en place d'une structure fiable de sécurité et de coopération en Asie-Pacifique et d'autres régions du monde.

En perspective, il pourrait s'agir d'un vaste espace commun de sécurité, qui se compose de segments régionaux réunis en « cercle » et dont les participants soient liés entre eux par un ensemble d'engagements juridiques et politiques. Ces segments, comme le disait Sergueï Lavrov à la 48^e Conférence de sécurité de Munich, pourraient couvrir la zone TSE (États membres de l'OSCE), l'Asie-Pacifique, l'Afghanistan et son entourage (avec des garanties croisées, « consacrées » par le Conseil de sécurité de l'ONU, de non-ingérence des voisins dans les affaires intérieures de l'Afghanistan neutre), le golfe Persique, le Proche-Orient (avec un règlement arabo-israélien assorti de garantie internationale), le Caucase du Sud (avec des garanties collectives pour les engagements unilatéraux de non-emploi de la force par la Géorgie, l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud), la coopération dans le Conseil de l'Arctique.

Pour ce qui concerne la coopération proprement dite de la Russie avec l'Union européenne dans l'espace de sécurité extérieure, elle est menée conformément à l'Accord de partenariat et de coopération de 1994, ainsi que de ce qu'on appelle « la troisième feuille de route » (adoptée au sommet Russie-UE le 10 mai 2005) qui comporte cinq grandes options : dialogue intensifié et coopération dans l'arène internationale ; lutte contre le terrorisme ; non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, contrôle accru sur les exportations, désarmement ; coopération dans la gestion des crises ; coopération dans la protection civile.

Les aspects énumérés ne manquent jamais l'ordre du jour des rencontres Russie-UE au sommet, si bien que le dernier en date, les 3-4 juin de 2013 à Ékaterinbourg, n'a pas fait exception à cette règle.

Nous utilisons largement les consultations politiques en différents formats. Périodiquement, y compris en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov tient des rencontres séparées avec la Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, vice-présidente de la Commission européenne Catherine Ashton (en 2012 — le 26 septembre à New York et le 6 décembre à Dublin ; en 2013 — le 19 février à Bruxelles), ainsi que des négociations avec les ministres des Affaires étrangères des

pays membres de l'Union européenne (le 14 octobre 2012 à Luxembourg), les contacts sont entretenus au niveau des directeurs politiques (la dernière en date a eu lieu le 13 mai à Moscou), les experts mènent des consultations sur les grands problèmes internationaux et les situations dans des régions et des pays. Les rencontres sont régulièrement organisées à Bruxelles entre le représentant permanent de la Russie auprès de l'Union européenne et les responsables du Comité politique et de sécurité (COPS) de l'Union européenne. Un groupe de travail Russie-UE pour les questions militaires fonctionne depuis 2010.

On recourt de plus en plus largement à la pratique d'adoption de déclarations communes sur les problèmes actuels de l'agenda international (Sergueï Lavrov et Catherine Ashton ont fait la dernière en date déclaration de ce genre, sur le problématique du règlement au Proche-Orient (RPO), lors du sommet Russie-UE de décembre 2012, à Bruxelles).

Une expérience positive est accumulée dans la coopération en matière de gestion des crises « sur le terrain », avec la participation de représentants russes à la Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (2003-2006), le ralliement d'un contingent militaire russe à l'opération de l'Union européenne au Tchad et en Centrafrique (2008-2009), l'actuelle coopération entre la marine de guerre russe et le commandement de l'opération de l'Union européenne *Atalanta* (EUNAVFOR Somalia) pour le compte de l'opération internationale contre la piraterie au large des côtes de la Corne de l'Afrique.

Cela montre qu'il ne s'agit pas de copier mécaniquement les formats dans lesquels se mène le dialogue de sécurité. Ce qu'il faut aujourd'hui, ce sont les démarches pratiques plus étroitement coordonnées pour régler les problèmes en suspens. Pour le moment, nous manquons certainement de confiance sur ce terrain. Par conséquent, la coopération Russie-UE manque de système et son potentiel n'est pas pleinement exploité. La Russie est ouverte à la coopération d'égalité avec l'Union européenne dans le domaine sensible de la plus haute importance qu'est le maintien de la sécurité et de la stabilité internationale. Nous comptons sur le même comportement de la part de l'Union européenne.

La Vie Internationale : Monsieur Mechkov, passons maintenant aux relations bilatérales. C'est l'Année croisée Russie — Pays-Bas qui se passe maintenant. Ce petit pays européen coopère énergiquement avec la Russie, surtout dans le domaine économique : il est parmi les trois plus grands investisseurs étrangers dans notre pays. Quels sont les projets les plus significatifs à signaler ?

Alexeï Mechkov : Vous avez judicieusement fait remarquer que les Pays-Bas figuraient parmi les trois plus grands investisseurs étrangers en Russie. En effet, la somme des investissements hollandais accumulés dans l'économie russe impressionne : 63 milliards de dollars. N'oublions pas non plus que les Hollandais coopèrent activement avec nous dans le commerce et l'économie. La Hollande est en deuxième position (après la Chine) dans les échanges russes au niveau du monde et en première, parmi les États d'Europe.

Qu'est-ce que cela atteste ? Certainement ce que les Pays-Bas sont notre partenaire éprouvé et sûr. Les hommes d'affaires de ce pays voient avec optimisme le développement des liens commerciaux et économiques avec la Russie, partent hardiment à la conquête de nos marchés, coopèrent énergiquement avec les hommes d'affaires russes.

En ce qui concerne la coopération dans les investissements, il faut noter qu'un nombre important de grands projets est réalisé sur le territoire de notre pays avec la participation du capital hollandais. Le consortium *Shell* participe au projet *Sakhaline-2* et à l'exploitation des gisements pétroliers de Salym, coopère avec *Gazprom* dans la prospection géologique, l'exploitation et l'extraction d'hydrocarbures sur la plateforme continentale russe, ainsi que dans la prospection et la production de pétrole de schiste. La compagnie *Gasuni* coopère énergiquement avec *Gazprom* dans le projet *Nord Stream*. La compagnie financière hollandaise *ING Group* développe dans notre pays ses opérations bancaires et de crédit-bail. La Russie accueille aussi les grandes compagnies *DSM*, *Akzo Nobel*, *Philips*, *Unilever*, *FrieslandCampina*, *Heineken*, *Farm frites*, *NACO* et d'autres encore. Comme vous le comprenez, c'est un argent énorme placé dans la production industrielle de notre pays.

Certes, si les investissements hollandais se montent tellement haut, cela s'explique en partie par le rapatriement de capitaux russes. En principe, cette pratique est normale pour les relations internationales modernes, et nous la trouvons parfaitement convenable. Nous sommes reconnaissants au gouvernement des Pays-Bas qui réunit pour cela les conditions propices et encourage le développement de la coopération dans les investissements entre nos pays et l'interpénétration de leurs capitaux.

La Vie Internationale : Les relations russo-françaises étaient traditionnellement marquées par une dynamique positive de leur développement. Il est à noter que cela est juste y compris pour l'époque soviétique. Aujourd'hui, on a l'impression que le potentiel de notre coopération est sous-employé. Est-ce vrai ?

Alexeï Mechkov : Je ne pense pas qu'il soit juste de parler de relations avec la France plus dynamiques dans la période soviétique qu'à l'heure

actuelle. Bien au contraire, j'aimerais mieux souligner autre chose : la continuité des liens d'amitié de longue date que la Russie et la France manifestent infailliblement à tous les niveaux, à commencer par les visites de chefs d'État et jusqu'aux contacts quotidiens entre simples citoyens. Depuis de nombreuses décennies, la France reste un partenaire stratégique de la Russie, en Europe et dans le monde. Ce partenariat est né sous le général de Gaulle et plonge ses racines dans notre lutte commune contre le nazisme dans les années de la Seconde Guerre mondiale. La politique de rapprochement avec la Russie a été conduite par le Président Jacques Chirac, puis par Nicolas Sarkozy qui devait le remplacer à ce poste, ainsi que par la direction actuelle du pays avec à sa tête le Président François Hollande. Il est fondamentalement important de savoir que tant en Russie qu'en France — quelle que soit la conjoncture politique —, c'est la multiplication des liens avantageux entre nos pays qui figure parmi les objectifs internationaux prioritaires.

À propos du domaine économique, il faut dire que les liens russo-français sont devenus bien plus variés et intenses qu'à l'époque soviétique. Tout simplement, vue autrefois comme quelque chose d'extraordinaire, notre coopération, par exemple dans l'exploration de l'Espace, apparaît maintenant comme allant de soi. Cependant, nos projets communs d'aujourd'hui méritent pleinement, eux aussi, d'être considérés comme de véritables percées. Je n'en nommerai que deux : le lancement de fusées porteuses russes depuis le centre spatial en Guyane française et la construction de bâtiments porte-hélicoptères d'assaut pour la Marine de guerre russe.

Même en ne prenant que les statistiques commerciales, nos affaires avec la France ne vont pas mal du tout. Cela malgré la crise, qui a durement frappé l'économie française et les projets commerciaux russo-français. Il existe certes le problème du déséquilibre persistant en faveur des investissements français dans l'économie russe, mais nous y travaillons avec les partenaires français et je pense que les premiers résultats positifs ne se feront pas beaucoup attendre.

La Vie Internationale : Comment peut-on juger les propositions françaises d'augmenter le rôle et le potentiel de paix de l'Union européenne dans la gestion des situations de crise dans le monde ?

Alexei Mechkov : Bien avant que François Hollande ne soit élu Président, les dirigeants français proclamaient qu'attribuer un rôle plus important au potentiel européen de maintien de la paix était l'une de leurs priorités. Que les événements au Mali aient donné aux Français la possibilité de la réaliser

en pratique, en menant au nom de l'Union européenne une opération de maintien de la paix dans cette région de l'Afrique, c'est une autre chose. La Russie, on le sait, a exprimé son soutien à l'engagement français au Mali, car comprenant que le but de l'opération était d'enrayer la propagation des idées extrémistes, en l'occurrence islamistes, ainsi que les influences criminelles des bandits sur l'ensemble de la région.

La Russie possède une expérience globalement positive de coopération avec l'Union européenne dans la gestion des crises. Il suffit de rappeler les opérations en Centrafrique, au Tchad, dans la Corne de l'Afrique. Mais il n'a pas été possible, jusqu'à présent, d'apporter à notre réaction commune aux crises un système qui s'appuie sur un accord-cadre *ad hoc*. La faute n'en est pas à la Russie. Nos partenaires européens n'imaginent même pas une formule de coopération qui soit autre que le rattachement de la Russie aux opérations déjà menées par l'Union européenne. Nous proposons une autre variante, mieux équilibrée : prévoir dans l'accord les scénarios suivants: rattachement de la Russie aux opérations sous l'égide de l'Union européenne, rattachement des pays de l'Union européenne aux opérations où le rôle de leader appartiendrait à la Russie, et opérations réalisées dans la stricte égalité, sans division en « chefs de file » et « ailiers ». Hélas, l'Union européenne n'est pas encore prête à l'accepter.

La Vie Internationale : L'Italie est en deuxième position parmi les pays producteurs en Europe, c'est la plus forte, après l'Allemagne, économie dans l'union monétaire. Quelles sont, à votre avis, les chances de l'Italie de surmonter la crise dans son économie nationale ?

Alexeï Mechkov : Avant tout, je voudrais noter que la Russie adopte une attitude responsable face à la situation générale dans la zone euro. Nous gardons toujours une bonne partie de nos réserves internationales précisément en euros, et ne faisons aucune démarche unilatérale qui puisse aggraver le cas de la monnaie européenne unique. Nous continuerons donc à soutenir nos partenaires européens, car nos objectifs communs à long terme sont les mêmes.

Bien entendu, nous suivons attentivement ce qui se passe dans l'économie italienne, car les systèmes économiques de nos deux pays sont interdépendants. Je suis persuadé que le gouvernement en place, dirigé par Enrico Letta, viendra à bout des problèmes auxquels le Conseil italien est actuellement confronté dans les domaines économique et social. Nous souhaitons donc sincèrement plein succès à nos amis italiens dans cet effort.

Dans le même temps, je voudrais noter que la Russie et l'Italie sont persuadées que les liens bilatéraux dans le commerce, l'économie et les

investissements connaîtront un nouveau regain d'activité, surtout au niveau des petites et moyennes entreprises qui passeront à une nouvelle qualité, avec pour ambition des projets dans les technologies de pointe. L'Italie est actuellement en quatrième position dans les échanges de notre pays. D'après les chiffres du Service fédéral des douanes de Russie, les échanges se sont élevés en 2012 à 45,8 milliards de dollars. En janvier-mars 2013, le commerce bilatéral a dépassé 21,5 milliards de dollars, soit une augmentation de 23,6% par rapport à la période équivalente de 2012.

Nous nous félicitons de ce que la conjoncture mondiale défavorable de ces dernières années n'a pas empêché de préparer et de mettre en application des accords importants dans le domaine économique. Il s'agit de projets communs prometteurs comme la construction d'un nouveau réseau de transport de gaz de Russie vers le Sud de l'Europe, en passant par la mer Noire (projet *South Stream*), la coopération entre la compagnie pétrolière *Rosneft* et le consortium italien *ENI* dans l'exploitation commune du plateau continental des mers Noire et de Barents, les projets dans l'énergie électrique réalisés en coopération avec la compagnie italienne *ENEL*, la coopération avec l'italien *FIAT* dans la construction automobile et le machinisme agricole, avec *Pirelli* dans les pneus, avec *Agusta Westland* dans les hélicoptères, ainsi que la coopération de compagnies russes avec les entreprises du consortium italien *Finmeccanica* (projet de moyen-courrier Superjet 100, modernisation des chemins de fer russes).

Nous espérons donc que la coopération énergique avec les partenaires italiens se poursuivra dans les différents domaines économiques.

La Vie Internationale : Quelles initiatives sont prévues dans le domaine humanitaire ?

Alexei Mechkov : Actuellement nous préparons, pour la période entre la fin de 2013 et 2014, l'Année du tourisme italien en Russie et de l'Année du tourisme russe en Italie. L'accord à ce sujet est intervenu à la XII^e session du Conseil russo-italien pour la coopération économique, industrielle, monétaire et financière, en décembre 2012. Le ministre russe de la Culture Vladimir Medinski et le ministre italien des Affaires régionales, du Tourisme et du Sport ont signé un accord *ad hoc* le 20 mars 2013. Nous sommes persuadés qu'une initiative de cette ampleur accroîtra considérablement les flux touristiques entre nos pays, fera mieux connaître aux Russes et aux Italiens la culture et le patrimoine spirituel les uns des autres.

Nous voulons accorder une importance spéciale, dans les programmes des Années croisées du tourisme, à la coopération entre régions russes et italiennes. Les meilleurs tour-opérateurs des deux pays prépareront de

nouveaux itinéraires par les villes russes et italiennes intéressantes, mais qui restaient jusqu'à présent hors des circuits touristiques réciproques. Ajustés aux initiatives dans le tourisme, les manifestations culturelles (concerts, expositions, projections de films) les suivront des côtés tant russe qu'italien, dans les deux pays.

La Vie Internationale : Nous suivons depuis longtemps comment évolue la crise économique en Grèce. Existe-t-il une perspective de voir la Grèce s'arracher à la ruine économique ?

Alexeï Mechkov : La Grèce est notre partenaire traditionnel avec qui la Russie a une coopération bien rodée dans les domaines les plus divers. Pour cette raison, bien évidemment, nous voulons que la situation sociale et économique s'améliore dans ce pays. Nous savons que le gouvernement de coalition du Premier ministre Antonis Samaras déploie un effort énergique pour redresser les finances et l'économie. On s'en doute que les mesures appliquées par le gouvernement soient douloureuses et provoquent de puissantes manifestations de travailleurs grecs. Nous espérons que mises en train avec l'assistance de partenaires européens de la Grèce et d'institutions financières internationales (FMI, BCE), ces mesures seront payantes.

Parmi d'autres mesures anticrise, le gouvernement grec a préparé et met en œuvre un programme fort ambitieux de privatisation de biens publics. Les milieux d'affaires russes manifestent leur intérêt pour les privatisations grecques.

Je voudrais également ajouter à cela que malgré la crise, les échanges russo-grecs ont augmenté en 2012 de plus de 20% par rapport à 2011, et que le flux touristique russe vers la Grèce est en croissance. Il est donc parfaitement possible de dire que les perspectives de la Grèce de sortir de la crise sont tout à fait réelles.





Sergueï RIABKOV

*Vice-ministre des Affaires
étrangères de la
Fédération de Russie*

RUSSIE — ÉTATS-UNIS: ET SI ON ÉLARGISSAIT LES INTERFACES DE NOS ATTENTES RÉCIPROQUES ET DE NOS CAPACITÉS?

La *Vie Internationale* : Monsieur Riabkov, le sommet du G8 à Lough Erne a fait la Une de l'information. Les Huit ont-ils su se perpétuer comme forum de discussion sur les grands problèmes géopolitiques et confirmer leur attachement aux engagements pris sur les problèmes sociaux ?

Sergueï Riabkov : Une renaissance économique, voilà comment je désignerais ce qui se passe ces derniers temps au sein du G8. Au moment où l'on créait le groupe des Vingt, certains ont émis la supposition que les fonctions du principal coordinateur des processus économiques internationaux et des décisions, notamment en matière commerciale, s'en irait petit à petit à ce groupe. La portée des Vingt ne doit pas être négligée, soit, mais le G8 a conservé une certaine niche économique

Сергей Рябков, Заместитель министра иностранных дел Российской Федерации
**РОССИЯ—США: БУДЕМ ПЫТАТЬСЯ РАСШИРИТЬ ИНТЕРФЕЙСЫ
ВЗАИМНЫХ ОЖИДАНИЙ И ВОЗМОЖНОСТЕЙ**

La question porte sur l'élément social. Je pense que les sujets qui intéressent le G8, notamment le partenariat de Deauville (il s'agit de l'élément social de la stabilisation proche-orientale), mais aussi la fiscalité, la transparence de certains secteurs, ont tous une certaine dimension sociale. Certes, il ne faut pas tout ramener à cela, mais ce qui est indubitable c'est que le thème est présent, et très visiblement, dans le travail du G8. Ceci va dans le sens de notre intérêt, et nous l'encourageons.

La Vie Internationale : On comprend que les questions économiques et les questions sociales sont étroitement imbriquées. En Suède, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays d'Europe, un fort taux de chômage, les immigrés contribuent aux tensions sociales. Prenons le chômage, qui en discute en priorité ? Quelle part ce sujet a-t-il dans les forums internationaux ?

Sergueï Riabkov : Pour moi, c'est un sujet qui relève plutôt de la zone de responsabilité des Nations Unies et de ses organisations spécialisées, ainsi que de la responsabilité d'organisations régionales du genre de l'Union européenne, où les problèmes de ce genre pèsent réellement, surtout dans les pays qui connaissent de grosses difficultés budgétaires. Ce qui ne veut pas dire que le G8 s'en désintéresse.

Il va de soit que la création d'emplois, l'extension de l'emploi, la stabilité de la croissance économique sont tous des sujets auxquels s'attache le G8. Cette année, la Russie a fait de l'emploi et de la croissance stable un des sujets prioritaires de sa présidence dans le Groupe des Vingt et le bilan de Lough Erne aura été profitable pour la mise au point des documents finaux du sommet du G20 de Saint-Pétersbourg.

La Vie Internationale : Oui, et ce sera d'autant plus intéressant que les membres du G8 présentent des tableaux fort variés en ce qui concerne le chômage. Les États-Unis sont pratiquement parvenus à le ramener au niveau d'avant la crise. En Europe, c'est le contraire. Il y a un mois l'Eurobaromètre affichait des chiffres révélateurs du record contraire, avec le taux de chômage le plus élevé de ces quelques dernières années.

Sergueï Riabkov : Les chiffres varient tout de même très fort d'un pays à l'autre.

La Vie Internationale : Convient-il que la Russie revienne sur la question d'une réglementation stratégique dans le secteur de l'énergie, le plan d'action et les décisions du sommet de Saint-Pétersbourg n'ayant pas eu de suite ?

Sergueï Riabkov : Je ne puis convenir avec vous que ces décisions n'ont pas eu de suite. Elles ne sont pas oubliées et sous l'une ou l'autre forme reviennent au cours des discussions de cette matière dans diverses enceintes internationales

Depuis le sommet du G8 à Saint-Pétersbourg, en 2006, d'importants changements ont affecté les marchés mondiaux, et notamment le commerce

de marchandises primordiales pour nous : le gaz naturel, le GNL, d'autres hydrocarbures bruts, les produits agricoles, etc.

Nous voulons que soit assuré l'équilibre correct, raisonnable, quantifié des intérêts du vendeur et de l'acheteur. Il ne peut y avoir, dans ces affaires, de dictature du client, de même qu'il serait injuste de parler de dictature du vendeur.

L'année prochaine, lorsque la Russie assumera à nouveau la présidence du G8, nous reviendrons certainement sur le sujet, à une étape nouvelle de l'histoire. En juillet 2013 s'est réuni au sommet, à Moscou, un forum des pays exportateurs de gaz. Les sujets de discussion : quelles seront les retombées de la « révolution du schiste » aux États-Unis, les variations de la demande dans les différents secteurs de ce marché. Les capacités de l'offre, non plus, ne sont plus les mêmes. Tout cela est substantiel.

Mais les décisions du sommet de Saint-Petersbourg (j'entends le G8 de 2006) tendant à stabiliser ce volet essentiel de l'économie mondiale conservent toute leur actualité. Elles constituent l'idéologie fournissant les concepts nécessaires à la poursuite de notre tâche.

La Vie Internationale : Il sera curieux de savoir que lorsque le Sénat américain débattait de la candidature du ministre de l'Énergie, Ernst Moniz, on lui proposait pour mission des tâches géopolitiques sortant de l'ordinaire. Comme de s'employer à développer la production du gaz de schiste en Amérique, certes, mais aussi d'en diffuser la technologie en Chine dont les réserves en gaz de schiste sont de moitié supérieures à celles des États-Unis. D'après pourparlers ont eu lieu avec l'Europe sur le sujet. Peut-on, dès lors, parler de l'avènement prochain de décisions harmonisatrices dans un secteur, celui de l'énergie, où les intérêts sont si divers et si disparates ?

Sergueï Riabkov : Pour ce qui est de la nomination de M. Moniz au ministère de l'Énergie des États-Unis, je peux dire que nous estimons primordial de lancer un dialogue direct, de procéder à un échange de vues avec ce nouveau responsable d'un service clé de l'Administration américaine. Les points de contact ne manquent pas, non plus que les vecteurs communs de travail, du partage d'expérience en matière d'exploitation des hydrocarbures du plateau continental jusqu'à l'énergie atomique.

Il ne faudrait pas que le domaine de l'énergie, de la sécurité énergétique, comprise comme la stabilité des fournitures et de la demande, devienne une monnaie d'échange dans un jeu géopolitique. Ces questions doivent rester du ressort des spécialistes, de ceux qui connaissent la matière. Ce n'est pas facile, pour moi, d'en parler, car je ne suis pas un spécialiste du domaine. Toutefois, je me permettrai tout de même d'exposer quelques idées.

La technologie de fracturation hydraulique des roches renfermant du gaz de schiste interpelle la protection de l'environnement, les ressources en eau et la durée de vie des gisements. Le débit des puits de ce genre n'est pas une

question facile. Bien souvent la production de ces roches chute très rapidement. Ce n'est pas mon affaire d'apprécier qui fait quoi en matière de planification, quels investissements nécessite la branche.

Nous avons l'intention de discuter posément, en professionnels, en experts, de tous ces aspects avec les partenaires chinois, américains et avec ceux qui, en Europe occidentale et orientale, s'intéressent à l'exploitation du gaz de schiste et en tirent des attentes supplémentaires. Mais en ce qui concerne la Russie, personne ne peut mettre en doute sa qualité de fournisseur sûr et éprouvé de pétrole et de gaz, notamment de gaz naturel. Je tenais à le souligner encore une fois.

La Vie Internationale : On apprend que les États-Unis ont l'intention de réviser la quatrième étape du déploiement du système européen de défense anti-missiles et d'en étaler la mise en place jusqu'à 2022. On dit aussi que les Américains devraient nantir les sites de Pologne en missiles des modèles précédents. Dans son message adressé à Vladimir Poutine, Barack Obama a proposé de signer un accord juridiquement contraignant sur la transparence en matière d'antimissiles. Cela est-il exact ? Peut-on considérer qu'un compromis russo-américain sur les défenses anti-missiles est probable ?

Sergueï Riabkov : Pour ce qui est de l'accord de transparence à force juridique, les choses se présentent comme ceci. La transparence, pour importante qu'elle soit, n'est pas le tout. Nous proposons un accord non sur la transparence, mais sur des garanties juridiquement contraignant que le système américain ne sera pas pointé sur les forces russes de dissuasion.

Pour qu'un tel accord soit effectif, et pas déclaratif, pas un son creux, il doit s'y trouver inscrits des paramètres militaires, des critères de vérification de l'application de cet engagement, qui auront été accordés et soigneusement mis au point.

Ce n'est pas assez d'une simple transparence, ou de la communication de quelque volume d'information concernant ce que les Américains ont l'intention d'accomplir pour développer leurs propres systèmes *ABM*.

Les propositions de la partie américaine en ce sens ne sont pas dépourvues de concrétude et tiennent quelque part aux discussions qu'ont eues nos deux pays, à différents niveaux au cours des dernières années. On ne peut donc pas dire que les propositions aient été faites pour le décorum ou qu'elles ne soient pas sérieuses. Je dirai, donc, que nous prenons bonne note du sérieux de l'intention, mais que nous en relevons l'insuffisance.

Pour ce qui est de la quatrième phase de l'approche adaptative européenne, il semblerait, pour ce que nous en savons, que l'on ait effectivement renoncé à déployer en Europe le missile intercepteur *SM-3 block 2B*, un missile qui n'existe pas encore mais dont le développement se poursuit. La décision américaine consiste à mener les travaux seulement au stade de la R&D et à ne pas passer à la phase 4 au moins avant 2022.

Le tout est de savoir ce qui se produira après. Soit, rien ne se produira jusqu'en 2022, mais passé cette date ? Y aura-t-il ou n'y aura-t-il pas un autre intercepteur ? Tout cela est vague, mouvant, changeant. Nous avons relevé la nouvelle idée de construire une tête interceptrice universelle qui pourrait être montée sur des missiles de différents modèles. Cela veut dire que la tête du missile qui pourra servir aux militaires américains à intercepter les missiles de l'ennemi, sera unifiée. Elle sera visiblement truffée de toutes les technologies d'avant-garde, ce qui augmentera considérablement les capacités des États-Unis en matière de défense antimissile.

Nous ne pouvons pas, non plus, ne pas relever la reprise des discussions concernant l'équipement d'un vecteur avec plusieurs têtes dans le cadre de la création des nouveaux systèmes d'interception. Ce seront alors des intercepteurs à têtes multiples. Le tableau est mouvant et nous ne pouvons en faire abstraction.

La Vie Internationale : Comment la Russie a-t-elle réagi aux nouvelles propositions du Président Obama au sujet de l'ouverture de nouveaux pourparlers sur une réduction drastique des potentiels nucléaires russe et américain ? Ne se marque-t-il pas un avantage avéré des États-Unis qui possèdent un arsenal stratégique conventionnel fort développé ?

Sergueï Riabkov : La réaction est normale, posée. Elle se ramène à ce qu'avant de discuter de la nécessité de poursuivre la réduction des armements nucléaires, il nous faut d'abord avancer dans la mise en œuvre de l'actuel Traité *START* qui a été signé en 2010 (et là nous n'avons pas encore fait la moitié du chemin). Ensuite, il faut trouver une manière acceptable de résoudre le problème de la défense antimissile. On connaît l'approche russe, qui a été exposée à maintes reprises. Elle me paraît assez logique et raisonnable.

Outre cela, la situation évolue de telle façon que des facteurs comme la perspective de voir des armes sur orbite (très important, cela) agissent sur l'état général de la stabilité stratégique, tant au niveau américano-russe qu'au niveau mondial. Il y a aussi l'absence de progrès dans l'universalisation du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

D'importants sujets de discussion avec les Américains se profilent dans le cadre de la mise en œuvre par Washington du concept de « frappe globale rapide » mettant en scène des moyens stratégiques conventionnels. Des déséquilibres apparaissent également au niveau des armements classiques.

Sans parler de l'impossibilité de continuer, avec les États-Unis, à nous entendre sur la réduction et la limitation bilatérales des armements nucléaires alors que toute une série d'autres pays s'emploient à grossir et à élargir leur potentiel nucléaire et leur arsenal de missiles. Il est urgent que le désarmement devienne un processus multilatéral.

Voilà un bouquet de problèmes que nous nous devons d'aborder dans notre dialogue avec les États-Unis lorsqu'il est question de pousser plus

avant la réduction des arsenaux nucléaires. Voilà l'essentiel de notre réaction.

La Vie Internationale : Après tout cela on peut dire que le niveau zéro nucléaire est un idéal, sinon inaccessible, en tout cas illusoire à court terme.

Sergueï Riabkov : Le zéro nucléaire est possible, et les hommes en parlaient déjà, qui, à la fin des années 1960, élaboraient le traité fondamental sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Si vous lisez l'article 6 de ce traité, vous verrez qu'il traite d'un désarmement général et complet, sans faire la distinction zéro nucléaire ou zéro conventionnel. Pensez donc qu'au cœur de la guerre froide, au plus fort de la confrontation, les politiques et les diplomates ont pu poser cet objectif non pas sous la forme d'un slogan ou d'une directive politique, mais qu'ils l'ont bel et bien inscrit sous forme de traité.

La Russie est parfaitement attachée à ses engagements au regard de l'article 6 du TNP ; elle n'a jamais refusé de discuter d'un zéro nucléaire, et elle ne s'y soustraira pas davantage à l'avenir. Mais ce ne peut être l'objectif pour soi et ne peut être une tâche suffisante en soi. Cela nous coûterait notre sécurité nationale.

La Vie Internationale : En a-t-on fini avec la guerre des listes entre la Russie et les États-Unis ? Où en est-on avec les enfants qui ont déjà été adoptés par des Américains ? L'ambassade de Russie les suit-elle ? Quelle est l'attitude du Département d'État sur cette question sensible pour les Russes ? Comprennent-ils que la situation doit être ramenée à la normale ?

Sergueï Riabkov : La situation est suivie au jour le jour (sans exagération) non seulement par notre ambassade à Washington, mais aussi par nos consulats généraux dans différents coins des États-Unis : de San-Francisco à Huston et New York.

Malheureusement, on ne peut pas encore dire que le tableau soit complet en ce qui concerne les conditions de vie des petits Russes adoptés par des familles américaines. L'information est fragmentaire, souvent incomplète, il faut parfois l'arracher avec des pinces aux administrations locales américaines. Le Département d'État pourrait, évidemment, mettre plus d'énergie et de bon vouloir à cette collaboration.

Le médiateur pour les droits de l'enfant près le Président russe Pavel Astakhov, l'ombudsman du ministère des Affaires étrangères pour les droits de l'homme, la démocratie et la suprématie du droit Constantin Dolgov, différents services du ministère, les services consulaires en font une priorité. Et nous continuerons à agir de la sorte.

La Vie Internationale : Il est question, principalement, des enfants qui vivent déjà dans des familles d'adoptions américaines ? Faut-il que nous instaurions un contrôle d'une autre qualité ?

Sergueï Riabkov : Oui, il faut que nous soyons informés en temps réel de tout accident survenu à un de nos enfants, rapidement, sans filtrage bureaucratique, sans que l'on doive trente-six fois vérifier le degré de responsabilité des pouvoirs locaux et de l'autorité de l'État.

De la façon dont l'administration américaine est organisée, c'est là une tâche ardue. Mais nous ne pouvons agir autrement, considérant l'aspect humain et l'intérêt que la société russe garde pour les enfants russes qui se retrouvent dans des familles américaines. C'est un sujet que nous soulèverons à tous les niveaux à l'occasion de nos contacts à venir.

La Vie Internationale : Y a-t-il une loi fédérale, aux États-Unis, qui régleme ce domaine ?

Sergueï Riabkov : Malheureusement, il n'y a rien de tel. Un accord bilatéral a été conclu en son temps. Mais après les incidents dramatiques survenus à la suite l'un de l'autre avec les enfants russes, qui ont mis à rude épreuve la perception de ce volet de notre coopération avec les Américains, cet accord a été dénoncé. Formellement l'accord sur l'adoption agit encore, mais nous appliquons généralement les articles de la convention consulaire bilatérale.

C'est l'instrument juridique dont nous disposons encore. L'histoire de l'accord dénoncé ne libère en aucune façon les Américains de leur responsabilité. Une plus grande ouverture est nécessaire dans ce domaine, un véritable esprit de coopération. Sinon les problèmes ne pourront être résolus et l'on ne pourra éviter de nouvelles tragédies dont les enfants adoptifs d'origine russe seront les victimes.

La Vie Internationale : À la base de relations bilatérales solides il y a toujours eu, et visiblement, il y aura toujours, une vaste coopération économique. Quel est l'état de ces relations aujourd'hui, entre la Russie et les États-Unis ?

Sergueï Riabkov : Les 32 milliards de dollars de chiffre des échanges, l'an dernier, sont ridicules vu l'échelle de l'économie américaine, et même de l'économie russe. C'est risible, comparativement au volume de nos échanges avec, disons, les Pays-Bas, la RFA, la Chine, et les autres pays constituant les sept premiers partenaires commerciaux de la Russie.

Certes, il y a des projets marquants. D'importants accords ont été conclus, on ne peut le nier. Par exemple entre *Rosneft* et *Exxon Mobil*, avec, en perspective, de gros investissements. Plans à long terme, mais qui confirment l'intention des deux géants de collaborer plus étroitement, et, dans un certain sens de s'entrecroiser par les investissements, par les orientations de l'exploitation.

Boïng et *Rostekhnologii* constituent un autre bel exemple d'une coopération stable à long terme, créatrice d'emplois, y compris chez nous. Les investissements américains dans nos constructions mécaniques, dans le secteur de la consommation, dans la production de biens destinés au marché russe, tout cela est visible et on en parle. Un mouvement en sens inverse existe également.

Nous sommes de force à tenir la gageure d'une augmentation de nos échanges de l'ordre de dix pour-cent l'an. Il y a une commission présidentielle dont plusieurs groupes de travail tablent sur les problèmes économiques. En ce moment, avec les États-Unis nous prospectons les voies d'une plus grande efficience de ces structures.

Tant que les hommes d'affaires, de part et d'autre, n'auront pas éprouvé un besoin réel de l'autre, tant qu'ils n'auront pas éprouvé de l'intérêt à chercher de nouveaux objets d'investissement de leurs efforts, il n'y aura pas de changement sensible de qualité.

Or, sur le plan politique, l'acquisition de cette sensation nouvelle des capacités et du potentiel latent aurait la plus grande portée, car, dépourvues de base économique fiable, d'une coopération au niveau des échanges commerciaux et des investissements, les relations politiques sont en position de faiblesse et bien souvent s'affaissent. Le Président nous a donné mission, comme administration responsable de la politique étrangère, de stimuler cette coopération autant que faire se peut, ce à quoi nous sommes attelés aujourd'hui avec beaucoup plus de vigueur qu'auparavant.

La Vie Internationale : Il n'y a pas longtemps, le directeur de l'Institut des États-Unis et du Canada, Sergueï Rogov, publiait un article intitulé « La doctrine Obama : le maître de deux anneaux », où il disait que les États-Unis s'apprêtent à prendre la direction de deux grands blocs économiques : un transatlantique et l'autre du Pacifique, cela afin d'assurer aux États-Unis un leadership mondial. Un tel projet est-il réalisable ? Où la Russie se situe-t-elle dans ce duel États-Unis-Chine ?

Sergueï Riabkov : Je pense que ce genre d'initiatives de la part de l'Administration Obama doit être pris très au sérieux. Tant dans le secteur pacifique que transatlantique on ira dans le sens d'une libéralisation plus poussée des régimes d'investissement (et ce travail se fait déjà), de la création d'occasions de faire valoir la compétitivité des structures et modes économiques en vigueur dans les pays sollicités par ces deux fortes initiatives.

Nul doute que c'est là tâche de longue haleine. Ce n'est pas le genre de problème que l'on résout en une semaine ou un mois, que l'on couche sur papier et que l'on tourne la page pour s'occuper d'autre chose.

Le volume du commerce transatlantique et transpacifique des États-Unis est colossal. L'Union européenne et les pays de la zone Asie-Pacifique présentent un potentiel et des intérêts puissants en fait de liens économiques et commerciaux avec l'extérieur, et ces intérêts sont clairement définis. Mettre tout cela sur une même longueur d'onde, lui donner un dénominateur commun ne sera pas tâche facile. Mais la volonté politique ne manque pas aux États-Unis. Je crois que les autres partenaires à ces processus y trouveront également leur compte.

À propos, maintenant, de la fameuse compétition géopolitique entre les États-Unis et la Chine, que certains analystes savourent à l'envi : le volume de leurs échanges commerciaux, qui atteint plus de 500 milliards de dollars par an, la masse de leurs investissements, notamment ceux de la Chine aux États-Unis, les dizaines de milliers de Chinois qui font des études aux États-Unis, l'achat sans précédent d'obligations du trésor américain par la Chine sont des marques évidentes de l'interdépendance de ces deux pays. Sans doute qu'il y a compétition, mais il ne faut pas perdre de vue que dès aujourd'hui les deux économies sont étroitement liées entre elles.

La Vie Internationale : L'attaque terroriste de Boston a été suivie de déclarations de la part de la Russie et des États-Unis, sensés se donner la main par les services secrets des deux pays pour combattre le danger terroriste. Ces discours ont-ils eu un suivi ?

Sergueï Riabkov : Oui, certaines choses ont été faites. Évidemment, en parler ici serait contraire à la logique de ce genre d'action et de la coopération entre nos services. Je puis seulement vous assurer qu'on y travaille de très près, notamment dans le champ de l'action antiterroriste, où Moscou et Washington ont tout pour s'entendre.

Déjà avant notre coopération n'était pas mauvaise, mais après ce qui s'est passé à Boston, la motivation politique et l'impératif pratique se sont rejoints, relançant plus activement l'action. Il atteint maintenant à de nouveaux horizons.

La Vie Internationale : Quelques négociations sont-elles menées actuellement avec les Américains sur l'Afghanistan ?

Sergueï Riabkov : Je dois dire que les informations sont assez contradictoires sur les volumes produits et les livraisons de stupéfiants en provenance d'Afghanistan aux marchés extérieurs. Tantôt c'est un champignon qui dévore tout le pavot, tantôt il s'avère qu'il n'y a pas de champignon et que, au contraire, il y a possibilité de jeter sur le marché mondial les vieilles réserves d'héroïne.

Ce problème est une menace sur le monde et la stabilité. Il figure en tête des sujets de discussion avec les Américains lorsqu'il est question de l'Afghanistan. Et cela continuera dans le même sens, surtout avec le changement de configuration de la présence des Américains dans ce pays à partir de l'an prochain. Il est terriblement important, pour nous, de parvenir à un degré d'interaction (au-delà de la simple compréhension) tel que ne puisse croître encore la menace de la drogue afghane qui pèse directement sur la sécurité de notre pays.

L'Afghanistan, c'est aussi beaucoup d'autres choses. C'est la perspective d'une présence militaire internationale après 2014. Pour être franc, nous ne comprenons pas trop bien les plans des partenaires américains dans ce domaine, non plus que les plans des autres pays de l'OTAN. Il existe des formats internationaux, un groupe de contact sur l'Afghanistan où nous

participons à un haut niveau. Il existe des possibilités de discuter de tout cela à l'ONU, au sein du G8, dans le cadre du dialogue bilatéral avec les États-Unis et l'Union européenne. Toutes ces voies seront prospectées.

La Vie Internationale : Après le sommet du BRICS en Afrique du Sud, on parle d'une coopération plus active en direction de l'Afrique. Qu'en est-il ?

Sergueï Riabkov : Tous les pays du continent africain et les responsables des organismes africains de l'intégration et des associations en charge de la sécurité ont marqué leur intérêt. Les leaders de 18 pays étaient invités à Durban. C'était la première rencontre *outreach* du BRICS, et il a fallu qu'il rallie les leaders africains. Nous poursuivrons notre collaboration avec les partenaires d'Afrique. Je suis certain que les Brésiliens diront la même chose lorsqu'ils reprendront la présidence du BRICS l'an prochain.

La Vie Internationale : De nouveaux candidats à l'adhésion pourraient-ils se présenter ? Que pensent les membres actuels d'une telle éventualité ?

Sergueï Riabkov : Il y a quelque temps nous avons convenu, au format BRICS, que l'association devait laisser passer une période de consolidation. Un rodage doit se faire entre les partenaires actuels.

On ne peut pas s'occuper de passer des déclarations d'intention, de la définition d'approches communes de projets concrets, parfois ardues, et en même temps travailler à s'élargir. Il faut que l'organisation mûrisse, et je crois que c'est sur ce point que les efforts porteront dans l'avenir immédiat.

La Vie Internationale : Et, pour finir, une question concernant l'Amérique Latine. L'époque Chavez est révolue. Les vecteurs de développement ne s'infléchiront-ils pas dans cette région ? L'Amérique Latine ne risque-t-elle pas de retomber aux temps de la doctrine Monroe ?

Sergueï Riabkov : Hugo Chavez a joué au Venezuela et en dehors de ce pays un rôle d'une importance exclusive en tant que leader politique. Il a laissé un héritage sur lequel pourront grandement s'appuyer les politiciens vénézuéliens et ceux des autres pays. Ni sa disparition, ni le remodelage de la configuration politique dans d'autres pays d'Amérique Latine ne peuvent par eux-mêmes rien changer à des tendances qui sont objectives.

L'Amérique Latine devient un acteur plus indépendant et plus influent. Elle a su démontrer la pertinence de ses modèles économiques et sociaux, notamment face à la crise économique mondiale. La misère et la pauvreté reculent, témoignant en faveur de l'idéologie et de l'action pratique du socialisme bolivarien de Chavez. Je crois que l'idée de Chavez lui survivra longtemps, et comme personnalité, et comme acteur politique.





Youri CHAFRANIK

*PDG de la compagnie
pétrolière
SoyouzNefteGaz,
président de la Fondation
Politique mondiale et
Ressources*

referent@cng.msk.ru

OBJECTIF : RÉDUIRE LES PRIX DU MARCHÉ INTÉRIEUR DU GAZ ET SATISFAIRE LES BESOINS DE TOUTE L'INDUSTRIE

La Vie Internationale : Monsieur Chafranik, quels défis l'industrie russe du gaz doit-elle affronter aujourd'hui ?

Youri Chafranik : La première chose à laquelle on pensera, c'est la crise de l'économie mondiale. Certes, elle frappe aussi le secteur mondial de l'énergie, mais j'aborderais le problème sous un autre angle : la crise ne s'exprime pas dans l'apparition de l'un ou l'autre concurrent, ce sont les indicateurs, bons ou mauvais, qui indiquent si l'on agit correctement ou non.

L'univers où nous vivons évolue très rapidement. Le monde parle maintenant du gaz de schiste, des nappes de gaz sont prospectées ou prêtes de l'être en Afrique de l'Est, le gaz est produit dans le golfe Persique, en Iran, en Turkménistan. Toutes concurrences. Défis modernes.

Юрий ШАФРАНИК, Председатель правления МГНК «СоюзНефтеГаз», президент Фонда «Мировая политика и ресурсы»

СНИЗИТЬ ВНУТРЕННИЕ ЦЕНЫ НА ГАЗ И НАСЫТИТЬ ГАЗОМ ВСЮ ПРОМЫШЛЕННОСТЬ

Soit, le gaz de schiste est à l'ordre du jour. Est-ce d'aujourd'hui que nous savons qu'il existe ? Non. Moi, par exemple, comme spécialiste, je le sais depuis très longtemps. Pour être efficace, de nos jours, il faut être en avance, prévenir les événements, y être prêt.

Au cours des dix dernières années, le secteur russe du pétrole et du gaz s'est complètement refait aux dimensions soviétiques. Nous produisons le maximum que nous produisions naguère en fait de gaz, de pétrole brut et de produits pétroliers. Nous exportons deux fois plus qu'à l'époque soviétique. Nous avons construit toute une infrastructure, et nous continuons. Je pense au gazoduc de la Baltique, aux systèmes *North Stream*, *South Stream*, aux installations à l'Est.

Oui, nous avons reconstitué notre potentiel. Et c'est justement là le problème : nous étions occupés à reconstruire. Maintenant il nous faut passer de la reconstitution du potentiel gazier au développement. Voilà le défi !

Pour le reste, c'est un manque de professionnalisme soit de ceux qui s'en sont occupé, soit de ceux qui écrivent sur le sujet.

La Vie Internationale : Beaucoup pensent que nos ressources énergétiques nationales sont un instrument de pression utilisé contre les pays européens. Qu'en pensez-vous ?

Youri Chafranik : Pour ma part je pense que cette façon de poser la question est erronée et incorrecte. L'Europe est un consommateur du gaz russe. Nous, de notre côté, posons des pipe-lines dans diverses directions. Les problèmes de transit que nous ont occasionnés les pays de transit nous ont obligés à lancer les projets *North Stream* et *South Stream*, projets éminemment complexes sur tous les plans : économique, technique et surtout financier.

Cet argent, je le regrette. Il aurait mieux valu pouvoir s'entendre avec les pays de transit. Pendant quinze ans nous avons essayé de nous accorder avec l'Ukraine, mais en vain. Nos partenaires avaient été gâtés par le gaz à bon marché, et ils avaient de la peine à accepter que la situation n'était plus la même. Déjà quand j'étais ministre, un accord intergouvernemental a été signé sur base des prix du marché pour le gaz et le pétrole. Pour le pétrole, les accords ont été appliqués tout de suite. Mais pour le gaz, nous avons fait des concessions, et bien mal nous en a pris, puisque ces concessions ont fini par causer des tensions.

Encore une fois, je regrette ces prix gelés, mais notre pays s'emploie à devenir un acteur compétitif sur le marché européen. Et il a tout à fait raison.

Et toutes les déclarations, ce sont soit provocation, soit manque de professionnalisme, soit menées de la concurrence.

La Vie Internationale : Que pensez-vous d'éventuels accords entre l'Ukraine et les pays européens concernant le renversement des courants de gaz ?

Youri Chafranik : Voilà une question politique ardue. L'énergie est une chose, la politique en est une autre. Je n'aimerais pas traiter de politique. Mais je dirai ceci. Mettons-nous à la place des dirigeants ukrainiens. La vie est dure, les prix montent, il faut tout bien calculer, et on ne joint pas les deux bouts. Que faire, alors? Chercher une issue.

Et cela n'aurait aucun sens d'en faire le reproche à l'Ukraine, et d'ailleurs il n'y a aucune raison. Nous aussi, nous sonderions toutes les possibilités : et le gaz de schiste, et le plateau de la mer Noire, et le charbon, et le terminal de gaz liquide de Crimée. C'est à nous, à la Russie, de nous souvenir que nous avons affaire à notre plus proche et premier partenaire, à un peuple proche, frère, auquel nous lient une histoire séculaire, la politique et l'économie.

L'autre volet de la question, le renversement du courant de notre gaz vendu à l'Europe. C'est un non-sens. Nous nous devons d'inscrire d'urgence dans nos contrats de livraison de gaz à tout pays européen qu'en cas de revente à tiers un surpris sera perçu. Payez et faites-en ce que vous voulez.

Là il faudra que les producteurs russes, les exportateurs, Gazprom, en l'occurrence, se livrent à un travail scrupuleux. Dans le même temps, il faudra mener un dialogue politique, voir des gens, expliquer notre position. Et plus ce travail sera public, mieux cela vaudra.

La Vie Internationale : Il est dans le monde deux gros consommateurs d'énergie : l'économie chinoise et l'économie américaine. Quelle doit être la politique de la Russie vis-à-vis d'eux ?

Youri Chafranik : La Chine est pour nous un partenaire de par l'histoire et de par la situation géographique. Nous avons déjà bien travaillé en ce qui concerne les infrastructures à l'Est. Nous en sommes au forage et au lancement de l'exploitation des gisements, encore qu'ici nous marquions le pas.

Nous retardons aussi pour l'infrastructure gazière. Certes, il y a Sakhaline. On s'y est attelé. Il convient de développer les projets dans trois directions : les fournitures de gaz à la Chine, la liquéfaction chez nous et l'expédition par mer, et la transformation en Russie. Il n'y a pas d'autre choix.

La Chine reçoit du gaz du Turkménistan. La Chine a déjà construit un gazoduc et produit du gaz. C'est un fait établi et, si je comprends bien cela ne nous inquiète nullement. D'ailleurs il est préférable que le gaz turkmène aille en Chine plutôt qu'il ne vienne faire concurrence au gaz russe sur le marché européen.

La stratégie de la Chine en matière d'énergie est fort bien pensée, et elle s'emploie à tracer un corridor Ouzbékistan — Kazakhstan — Turkménistan — mer Caspienne.

L'Amérique, elle, fore chaque année de 80 à 100 millions de mètres de puits. Le record de l'Union Soviétique était de 30 millions ; nous en sommes aujourd'hui à 20 millions.

Ils forent quatre ou cinq fois plus que nous. Là est le défi, et non pas leur gaz de schiste. Nous devons forer beaucoup plus pour maintenir notre production au niveau actuel. Et pour cela utiliser les équipements russes, à la rigueur combiner nos équipements et ceux de l'Occident, mettre à profit les nouvelles technologies de notre invention.

Les États-Unis ont fait un gros effort dont le marché s'est senti : ils sont autosuffisants, et mieux, ils ont réduit de moitié le prix du gaz sur le marché intérieur, donnant un sérieux coup de pouce à leur industrie. L'Amérique a, en fournissant un supplément de gaz au pays, fait levier sur le marché, sur les prix, les courants. Tout a changé d'un seul coup. C'est un fait.

Je n'exclus pas du tout que dans deux ou trois ans les États-Unis puissent vendre leur gaz à l'extérieur. Mais pour l'instant ils n'exportent pas.

L'Amérique est un grand pays, elle possède de grandes compagnies dans le domaine de l'énergie qui travaillent partout dans le monde, y compris en Chine.

La Vie Internationale : Pour terminer, votre opinion sur les prévisions que le prix du pétrole chutera prochainement à 80 dollars le baril ?

Youri Chafranik: Il faut être prudent quand on parle de prix. Voyez la tension qui règne au Proche-Orient. Et si l'Iran, demain, explosait, puis l'Arabie Saoudite ? C'est possible ? Tout à fait possible. Dire où cela nous mènerait est bien difficile. Les prix peuvent s'envoler, comme ils peuvent s'effondrer.

Sans accident, 100 dollars le baril sera le prix de base pour l'année ou les deux années à venir. Pour nous c'est déjà tout juste ; cela nous permet de vivre, mais sans luxe. Le prix peut tomber à 80 ou monter à 110 dollars pour quelque temps.

La concurrence se durcit en Europe et *Gazprom* a de gros problèmes à cause de cela, problèmes qu'il lui faudra résoudre. Il repensera certainement les prix, devra se priver quelque part. Il reste que pour nous les ventes à l'Europe sont profitables.

La situation étant ce qu'elle est, j'estime que l'on peut se donner pour objectif de saturer le marché russe et de ravalier le prix du gaz. Pourquoi les Américains ont-ils pu lancer le gaz de schiste dans le pays, et que nous ne pourrions pas faire donner à plein notre gaz dont l'industrie a absolument besoin ?! C'est un must. Chaque médaille a son revers, n'est-ce pas. C'est peut-être ce qui nous incitera à nous occuper du marché intérieur : réduire les prix sur le marché intérieur et saturer en gaz toute l'industrie. L'effet en sera colossal !

Международная



ЖИЗНЬ

Andreï KELINE

*Représentant permanent
de la Fédération de
Russie auprès de l'OSCE*

rfosce@yandex.ru



L'IDÉE EUROPÉENNE SERAIT-T-ELLE VIVANTE?

Je voudrais commencer par un constat bien simple. Dire que lors de la formation de l'architecture internationale polycentrique, aucun État ni même un groupe d'États ne disposent plus de ressources suffisantes pour venir à bout des problèmes globaux de sécurité, y compris liés aux menaces et défis nouveaux, est déjà devenu un lieu commun.

La sécurité est indivisible. Cela signifie qu'actuellement, les tentatives d'aménager un petit îlot de quiétude sur des territoires « particuliers », séparés du reste du monde, ont peu de chances d'aboutir. Sont tout aussi stériles les tentatives d'établir des relations individuelles avec cet « îlot », dans l'espoir d'améliorer sa propre situation. Le lien étroit qui existe entre les participants aux contacts internationaux, le caractère transfrontalier des menaces modernes remettent en cause ces variantes.

*Андрей КЕЛИН, Постоянный представитель Российской Федерации при ОБСЕ
ЖИВА ЛИ ОБЩЕЕВРОПЕЙСКАЯ ИДЕЯ?*

Néanmoins, tel est précisément le vecteur qui préside aux relations qui s'établissent dans la Grande Europe, comme on l'appelait autrefois. Les États mettent l'accent sur les relations plus profondes avec l'Union européenne et l'OTAN, sans se soucier de formats plus larges. Lancer les processus d'intégration sur des bases nouvelles dans l'espace postsoviétique signifie, outre ses objectifs essentiels, une tentative sérieuse de renverser les tendances défavorables à la Russie.

Est-il possible, dans ce contexte, de réaliser le concept d'unité de l'espace européen ? En d'autres mots, l'idée européenne serait-elle vivante ?

Que cette façon de poser la question soit justifiée est confirmé par l'état actuel, nullement brillant, des structures européennes, y compris l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'OSCE, en tant que forum universel quant à sa composition et à son mandat, qui couvre les trois dimensions de la sécurité, relève du projet collectif européen. Cependant, son prestige et son rôle dans les affaires internationales continuent de s'éroder.

La cause principale en est connue. Il faut savoir que sur la vague des événements tumultueux des années 1990, on avait tenté de transformer l'OSCE en moyen d'imposer des façons d'agir unilatérales. L'institution, qui devait prendre des décisions communes consensuelles, fut considérée comme un outil avec lequel un groupe de pays occidentaux voulait « écrier » les voisins, en les adaptant à des « étalons-or » dont bon nombre n'ont pas subi l'épreuve du temps. Il n'est donc pas étonnant que cette tendance mal choisie fait dévaler l'OSCE vers des problèmes de seconde importance et la marginalise par rapport aux processus internationaux.

Les défauts de l'OSCE sont bien connus. Ce sont les déséquilibres graves, quand toutes les activités sur le terrain sont déployées dans les pays « à l'Est de Vienne », alors que les deux tiers des travaux se concentrent sur la démocratie et les droits de l'homme. C'est l'absence de la personnalité morale du droit international, c'est encore le volontarisme des institutions dites autonomes, en tout premier lieu du BIDDH.

Néanmoins, il serait prématuré de faire passer l'OSCE à la trappe. Il n'existe pas d'autre structure européenne qui ait les mêmes mandats et rayon d'action. Lors du sommet de l'OSCE à Astana, en 2010, il a été tenté d'insuffler une vigueur nouvelle dans l'idée européenne. 56 États (rejoints en 2012 par la Mongolie) ont déclaré leur attachement à l'idée d'une communauté de sécurité libre, démocratique, commune et indivisible, euro-atlantique et eurasiennne, dans l'espace de Vancouver à Vladivostok, basée sur les principes concertés, sur les engagements conjoints et les objectifs communs. Cependant, immédiatement après Astana, cette tentative ne reçut

aucun développement. Elle a été pratiquement étouffée par les tenants de l'approche conservatrice, qui insistent sur le maintien du *statu quo*.

Cependant, l'objectif consistant à édifier une « communauté de sécurité », qui y a été déclaré, reste vivant. Et cela donne une chance de former un tissu de relations qui servent de base au développement harmonieux du continent, qui rendent impossible le retour à la confrontation, à la course aux armements, aux conflits armés.

L'OSCE est capable de jouer un rôle important dans ce processus. Cependant, cela exigera d'adapter l'Organisation aux tâches et aux conditions nouvelles. En 2015, on marquera le 40e anniversaire de la signature de l'Acte final d'Helsinki de l'OSCE. Les États participants comprennent de mieux en mieux que l'Organisation devra arriver devant cette ligne, forte de l'interprétation consensuelle des grands paramètres de la « communauté de sécurité », de leur place dans cette communauté, et d'un plan précis d'actions pour l'avenir. Le processus cognitif à plusieurs niveaux, qui poursuit cette ambition, a reçu l'appellation « Helsinki plus quarante ».

Les discussions, qui se mènent dans le cadre de ce processus sur le plateau officiel viennois, se doublent d'initiatives engageant les politologues. Le secrétaire général de l'OSCE a organisé une série de « Journées de la sécurité », consacrées à une large analyse des problèmes tels que l'Afghanistan, la perception des menaces dans l'espace OSCE, le règlement des conflits. Un réseau d'instituts académiques a été formé qui, par leur apport intellectuel, doivent chercher à indiquer des avancées au moyen d'idées neuves et dépolitisées. Les participants aux projets connus, comme par exemple l'Initiative de sécurité euro-atlantique (EASI, la Russie y est représentée par le Président du Conseil russe pour les affaires internationales Igor Ivanov) ou le projet russo-franco-polonais-allemand IDEAS (c'est MGIMO qui y participe du côté russe) ont apporté leurs propositions sur les façons de moderniser l'architecture de sécurité européenne.

La variété des idées est assez grande. Tout aussi varié est l'enthousiasme que les représentants de différents pays manifestent en abordant le problème d'optimisation du système des rapports en Euro-Atlantique en général, et celui de modernisation de l'OSCE en particulier.

D'aucuns estiment que tout va bien dans l'OSCE et qu'il ne faut rien changer, sauf qu'il faut perfectionner le suivi des engagements et augmenter le budget des institutions « autonomes » (BIDDH, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, le Haut commissaire aux affaires des minorités nationales) et des missions sur le terrain dans l'espace CEI. Cette prise de position pourra conduire très prochainement à ce que l'OSCE perde

définitivement sa valeur au niveau des affaires internationales. Le sort du Traité CFE sur les forces armées conventionnelles en Europe, qui a cessé de fonctionner, peut attendre l'ensemble de l'Organisation.

Il est désormais évident qu'il ne sera plus suffisant de confirmer une nouvelle fois, en 2015, les principes basiques et les engagements politiques de l'OSCE. Il sera important de rétablir la culture d'un dialogue d'égalité en droits et de respect mutuel, orienté vers le rapprochement des démarches et la recherche de compromis. L'unité de l'espace Euro-Atlantique sera déterminée par la qualité de la coopération et de l'aide mutuelle, capable d'apporter une réponse collective aux menaces extérieures.

Dans ces conditions, notre objectif est de continuer d'engager les partenaires dans la conversation sur tous les problèmes majeurs de garanties pour l'unité européenne. Utiliser à cette fin tous les plateaux qui sont à notre disposition — pas uniquement l'OSCE, mais aussi le Conseil de l'Europe, le dialogue Russie-UE, le Conseil Russie-OTAN, les contacts bilatéraux avec les États-Unis, avec les grands pays européens. Il est important d'obtenir que nos alliés dans l'OTSC et les partenaires dans la CEI soient plus actifs.

Aujourd'hui, l'un des objectifs centraux consiste à former un cadre pour le « collage » militaro-politique, économique et humanitaire entre les espaces Euro-Atlantique et Eurasien, ce que nous appelons « de Vancouver à Vladivostok ».

Aujourd'hui ils sont divisés, et cette ligne est bien visible sur la carte politique. Chacune des associations d'intégration continentales va son chemin, établit ses priorités, prépare ses propres méthodes pour résoudre les problèmes les plus brûlants. Sans dialogue approprié et sans harmonisation des approches, on verra augmenter le risque de ce que des frictions puissent apparaître entre eux, et ensuite des conflits, qui ont leurs racines profondes dans le passé de la guerre froide.

Le meilleur fondement unificateur, ce sont les intérêts communs. L'OSCE doit se reconnecter aux problèmes de première importance et servir les intérêts réels de sécurité des États, qui déterminent les grandes stratégies, doctrines et décisions en politique intérieure et extérieure.

En tout premier lieu, cela concerne les efforts visant à renforcer la sécurité militaire et politique en Europe. Je pense que si l'on arrive d'ici l'an 2015 à une opinion commune à propos du concept de nouvel accord sur le contrôle des armements conventionnels dans les nouvelles conditions, qui répondra pleinement aux intérêts russes, cela aurait puissamment contribué à la création de la communauté de sécurité euro-atlantique. Cependant, dès à présent, il serait utile de procéder à des consultations consacrées à la

formation d'une « matrice » qui détermine l'interdépendance et les degrés d'influence de différents types d'armements, y compris nouveaux, sur la réalisation des objectifs de combat.

Parallèlement à cela, il faudra réunir dans l'espace OSCE des conditions pour régler les « conflits gelés » uniquement par voie politique et diplomatique. Cela est à faire sans artificiellement subordonner le dossier au processus de formation d'un mécanisme foncièrement nouveau de contrôle des armements. Il doit s'appuyer sur les principes de sécurité égale et indivisible, de non-emploi de la force, d'équilibre entre droits et obligations des parties.

L'instabilité dans les régions proches, dans les « points chauds » de la planète : en Afghanistan, dans la région P.O.-A.N., confirme qu'il faut mener un travail persévérant afin de réduire le facteur musclé dans les relations internationales, de renforcer la stabilité stratégique et régionale. Le monde entier a au plus haut point besoin, aujourd'hui, de moyens politiques, diplomatiques et autres, qui ne soient pas militaires, d'aplanir les tensions. Il est probablement temps d'établir des liens plus étroits avec les partenaires qui coopèrent avec l'OSCE, surtout avec les pays de la Méditerranée méridionale.

Les raisons objectives exigent que l'OSCE se montre plus attentive à l'égard des menaces transfrontalières. Parmi ces risques, il y a le terrorisme international, la criminalité transfrontalière, la prolifération des armes de destruction massive, le trafic d'armements conventionnels, surtout vers les zones de conflits, le trafic de drogue, la cybercriminalité, les catastrophes naturelles et industrielles, les frictions interconfessionnelles et inter-civilisationnelles, les flux incontrôlables de réfugiés et de migrants, la propagation des idées extrémistes.

Pour les combattre, il faut appliquer des mesures d'ensemble, y compris en engageant dans l'action les structures de l'ONU et des organisations régionales spécialisées. L'OSCE ne doit pas marcher de côté, mais mettre en œuvre son potentiel de terrain du dialogue pour rapprocher les démarches, pour déterminer le vecteur politique commun et les priorités concordantes dans la lutte contre les menaces transnationales. Il faudra garantir la réalisation pratique des documents stratégiques approuvés en 2012 — le narco-concept, le « cadre » policier et le mandat antiterroriste. L'ordre du jour comporte aussi un thème tout à fait nouveau — les mesures de confiance dans les technologies de l'information et de la communication.

L'OSCE emploie mal ses possibilités dans la deuxième corbeille, économique et écologique. Les grands pays préfèrent éluder les thèmes retentissants, suivent la voie du moindre effort, et ne proposent d'examiner que ce qui n'appelle aucune objection. Sur ce plan, il est tout aussi important

de tourner l'Organisation vers une perspective à long terme, d'aborder les approches concertées dans la lutte contre les crises, le chômage, le « dessèchement » des prestations sociales, la pauvreté, la corruption.

L'OSCE pourrait présenter son plateau pour le dialogue et l'échange d'expériences sur les moyens de dépasser les conséquences de la crise dans la sphère sociale. Elle pourrait encourager le dialogue et la coopération transfrontaliers, lever les obstacles à la circulation de la main-d'œuvre, à la prestation des services d'éducation et de santé, faire appliquer les innovations et les modernisations technologiques — en ayant en vue en tant qu'objectif final la croissance du capital humain et une meilleure protection des droits sociaux et économiques des simples gens. Sont tout aussi nécessaires les efforts visant à éliminer les barrières, qui existent encore et toujours, devant une aide internationale rapide et efficace qu'il faut apporter aux pays touchés par les calamités naturelles et les catastrophes industrielles.

Une importance toute spéciale s'attache aux possibilités « universelles » dont l'OSCE dispose pour rapprocher les processus d'intégration à l'Ouest et à l'Est, harmoniser les intérêts et les besoins du Nord et du Sud du continent. Il est important d'apporter une brique au fondement de la communauté de sécurité par le biais de l'espace économique commun qui garantisse la libre circulation des marchandises, des services, des personnes, des capitaux et des technologies.

Il est temps de mettre de l'ordre dans le domaine des droits de l'homme. Selon le représentant permanent des États-Unis auprès de l'OSCE Ian Kelly, qui a récemment quitté son poste, « dans les années 1990, l'OSCE s'était chargée de la mission d'apporter l'aide aux nouveaux États indépendants dans la gestion de leur transition vers la démocratie ».

Cependant, les années 1990 ayant passé, les États de l'ancien camp socialiste ont réussi tant bien que mal leur processus de transition. Cependant, pour ce qui est de l'OSCE, son procédé est resté le même. Il est devenu évident, ces dix dernières années, que le messianisme et la promotion sélective des standards dans le domaine des droits de l'homme sont peu efficaces. Imposer « les recettes toutes faites » donne parfois des résultats opposés à ceux escomptés, et alimente l'idéologie ultra-radical. Cela saute aux yeux en prenant comme exemple la campagne agressive à outrance que les pays occidentaux mènent en faveur de la communauté LGBT.

Les États et les peuples du continent ont bien de choses communes dans la culture, l'histoire, les valeurs, les intérêts. Et chacun a ses particularités qui le rendent unique. Sur ce plan, un bon slogan a été choisi pour le sommet de la jeunesse OSCE à Artek : « Our difference is our wealth, our unity is our

strength »*. La communauté de sécurité doit sauvegarder ces particularités, au lieu d'homogénéiser l'espace euro-atlantique, au lieu de réduire tout le monde à un dénominateur commun.

Il est absolument évident qu'aujourd'hui, les peuples d'Europe, tout différents qu'ils soient, sont confrontés aux mêmes risques dans le domaine humanitaire. L'accent est à mettre sur la protection du système des valeurs traditionnelles, formées au cours des millénaires. C'est là la vraie, et non l'artificielle base pour l'identité européenne.

L'extrémisme, le nationalisme agressif et le néonazisme, l'intolérance, la xénophobie constituent une menace croissante pour les communautés européennes contemporaines. Parmi d'autres problèmes auxquels il faut faire face, il y a la discrimination et les séparations ethnique, religieuse, linguistique, culturelle et autres, la protection insuffisante des enfants, y compris contre les mauvais traitements, contre l'exploitation sexuelle, la pornographie, il y a aussi les limites à la libre circulation et à la liberté de la presse, les problèmes de l'immigration, de la non-ingérence dans la vie privée.

Les efforts sont aussi à déployer en priorité pour éliminer les barrières de visas en Europe, qui empêchent les contacts humanitaires et freinent, sur le plan général, le mouvement vers un espace européen commun.

C'est justement dans le domaine humanitaire que le choix en faveur de l'agenda unificateur, orienté vers les objectifs communs, peut permettre d'éliminer l'électrification excessive au niveau des rapports entre États membres.

L'OSCE a besoin d'un échange d'expériences et de meilleures pratiques dans le respect mutuel. Cela rapprochera mieux les États de l'exécution de leurs engagements que la tactique de « flagellation ».

Il existe pour cela toutes les conditions, sauf peut-être la principale, à savoir la volonté politique de certains pays, agrippés à leurs habituelles méthodes « démocratisatrices ».

Si les États membres de l'OSCE font preuve de volonté politique pour apporter un « second souffle » et s'attaquer à cet agenda ambitieux, alors l'Organisation nécessitera une modernisation sérieuse qui portera sur ses bases juridiques et ses instruments.

Cela suppose de perfectionner le fonctionnement de ses organes directeurs, du Secrétariat, des institutions, des présences sur le terrain qui manquent pour le moment d'ordonnance.

La majorité des missions ne s'occupent plus de problèmes touchant directement les conflits. Le suivi de la situation dans les pays d'accueil est

* Notre diversité fait notre richesse, notre unité fait notre force.

devenu un anachronisme. Les activités sur le terrain seront bien plus efficaces si elles s'adressent précisément aux désidératas et les besoins des pays d'accueil.

La modernisation de l'OSCE et de ses instruments sera impossible sans lui apporter le statut d'organisation internationale à part entière. Pour cela, elle a besoin d'une base juridique complète, faute de quoi aucun accord séparé ne pourra fonctionner (par exemple, sur les privilèges et les immunités).

Cette année, c'est la présidence ukrainienne qui est « au gouvernail » de l'Organisation. Elle s'attache à résoudre les problèmes nullement simples, puisque la gamme des questions, sur lesquelles il est possible de parvenir à un consensus ces derniers temps, ne cesse de se rétrécir. Nos collègues ukrainiens travaillent activement, et nous essayons de les épauler. Notamment pour renforcer cette même « idée européenne » dont il était question plus haut. Il est permis de supposer que l'Ukraine comprend plus nettement que les autres quels sont tous les avantages de la réalisation de cette idée et tous les risques possibles provenant de sa mort définitive. Les 5-6 décembre, Kiev accueillera une réunion du Conseil des ministres de l'OSCE. La préparation de cet événement central de l'année a commencé bien à l'avance. Espérons que cette fois, c'est la tendance constructive qui l'emportera parmi les États participants. Si les résultats du conseil des ministres des Affaires étrangères à Kiev sont concluants, cela permettra de conserver et de développer la dynamique du processus de négociations visant à édifier « la communauté de sécurité », donnera une certaine accélération aux présidences suivantes, suisse et serbe.

La réalisation sur le plan pratique des approches exposées ci-dessus d'adaptation des travaux de l'Organisation serait une bonne occasion d'apporter un contenu matériel à l'idée européenne. Les chances de construire cette communauté de sécurité ne sont pas encore ratées. Il est donc important que tous les grands joueurs abordent cette question sans la politiser, y discernent un avantage commun, et non une tentative de déboulonner le modèle de sécurité otanocentrique.



Vladimir KOZINE

Conseiller du directeur de l'Institut d'études stratégiques de Russie, membre du Conseil d'experts du Groupe interdépartemental de travail auprès de l'Administration du Président de Russie pour la coopération avec l'OTAN dans le domaine des ABM, membre-correspondant de l'Académie des sciences naturelles de Russie

vladimir.kozin.riss@yandex.ru



UNE «NOUVELLE» STRATÉGIE NUCLEAIRE DES ÉTATS-UNIS ET SES CONSÉQUENCES POUR LA RUSSIE

Les États-Unis ont annoncé dans la seconde moitié de juin 2013 certains correctifs apportés à leur doctrine nucléaire. Ses clauses principales ont été exposées laconiquement dans le chapitre militaro-politique de l'allocution du Président Barack Obama qu'il a prononcée le 19 juin à Berlin devant la porte de Brandebourg¹ ainsi que dans le Rapport sur la stratégie d'emploi des armes nucléaires par les États-Unis d'Amérique composé par le Pentagone conjointement avec les autres ministères et départements du pays et rendu public le même mois². Certains éléments de la stratégie nucléaire « adaptée » ont été également commentés dans le suivi factologique spécial de la Maison-Blanche présenté le même jour³.

*Владимир КОЗИН, Консультант директора РИСИ, член Экспертного совета Межведомственной рабочей группы при Администрации Президента России по взаимодействию с НАТО в области ПРО, член-корреспондент РАЕН
«НОВАЯ» ЯДЕРНАЯ СТРАТЕГИЯ США И ЕЕ ПОСЛЕДСТВИЯ ДЛЯ РОССИИ*

La stratégie « renouvelée » a été approuvée à l'unanimité par le Comité intégré des chefs d'États-majors, le Commandement stratégique, le département d'État et le ministère américain de l'Énergie.

Ainsi, la Maison-Blanche a entrepris la troisième modification de sa stratégie nucléaire après l'achèvement de la guerre froide et la première adaptation après 2002 lorsque les États-Unis sont sortis unilatéralement du Traité *ABM* qu'ils qualifiaient des années durant de « pierre angulaire de la stabilité stratégique » et ont engagé le déploiement sur une vaste échelle de l'infrastructure globale d'interception des missiles balistiques y compris à proximité immédiate de la Russie.

QU'EST-CE QU'A PROPOSÉ BARACK OBAMA ?

Dans le contexte des « démarches supplémentaires » en vue de limiter les armements nucléaires annoncées à Berlin et de la phrase éloquentes selon laquelle « les États-Unis ne seront pas entièrement en sécurité tant qu'il existe les armes nucléaires », le 44^e président s'est montré résolu à s'appuyer à l'avenir également sur une « dissuasion nucléaire forte et fiable » qui se répandrait sur toute la planète.

Son allocution contenait simultanément la clause sur le maintien de la stratégie de « dissuasion nucléaire élargie » supposant, selon les responsables militaro-politiques américains, l'éventuel emploi par les États-Unis des moyens nucléaires dans certaines régions en vue de défendre les alliés contre la menace d'emploi de la force de la part des « États hostiles ». Conformément à cette projection « régionale » de stratégie nucléaire globale, Washington considère tous les pays membres de l'OTAN ainsi que le Japon, l'Australie, la Corée du Sud et certains pays du Proche-Orient, en premier lieu Israël, comme un groupe d'État qui se trouvent « sous le parapluie nucléaire » des armements stratégiques offensifs (ASO) et des armes nucléaires tactiques (ANT) américains.

L'initiative de réduire d'un tiers les charges de combat « opérationnellement déployées » des armements stratégiques offensifs russes et américains par rapport aux clauses du Traité précédent *START III* signé en 2010 à Prague a constitué idée maîtresse du discours de Barack Obama à Berlin. Autrement dit, les charges installées sur les moyens de les véhiculer et en état d'alerte avancé.

L'application d'une telle formule paraît, peut-être, attrayante. En cas d'entente appropriée les parties pourraient porter la quantité de leurs charges nucléaires stratégiques de 1 550 unités à 1 000-1 100 pour chaque partie ce qui leur permettrait de conserver dans tous les cas le potentiel

nécessaire pour prévenir une agression extérieure d'envergure et correspondrait à la conception de maintien de la stabilité stratégique aux niveaux inférieurs des armements stratégiques offensifs.

Cependant, il est possible que la clause sur la réduction exclusivement des charges « opérationnellement déployées » des armements stratégiques offensifs russes et américains peut entraîner le maintien par la partie américaine d'une grande quantité de charges nucléaires stratégiques « opérationnellement non déployées » qui sont en réserve et dont on pourrait doter à nouveau les vecteurs et mettre en service dans les brefs délais sous forme du dénommé potentiel de retour.

Les estimations sur la base des données concernant les armements stratégiques offensifs des États-Unis pour le 1^{er} juillet 2013 confirment que leur Commandement stratégique disposait vers ce moment de 514 vecteurs « opérationnellement non déployés » sous forme de missiles balistiques intercontinentaux, de missiles balistiques pour les sous-marins et de bombardiers lourds ainsi que de 792 vecteurs « opérationnellement déployés » des catégories susmentionnées. Ainsi, le rapport entre les vecteurs « opérationnellement non déployés » et les vecteurs « opérationnellement déployés » constitue 64,9%. C'est un indice très élevé. À mon avis, pour maintenir l'équilibre stratégique entre la Russie et les États-Unis dans les armements nucléaires stratégiques il est possible de se contenter d'une proportion plus basse, par exemple au niveau de 10-15% au maximum.

Fait révélateur : les forces stratégiques nucléaires américaines conserveront, d'après le Rapport sur la stratégie d'emploi des armes nucléaires par les États-Unis d'Amérique, en perspective indéterminée un potentiel « substantiel » d'armes nucléaires « opérationnellement non déployées ». Qui plus est, selon le document, il est possible de déplacer les charges nucléaires « opérationnellement non déployées » d'un vecteur sur un autre dans le cadre de la triade nucléaire stratégique « en tant que réaction aux changements dans la situation géopolitique » ou « pour réaliser les tâches techniques ». Du point de vue de la partie américaine, cela lui permet de regrouper d'une manière souple les charges nucléaires des trois composantes de la triade nucléaire stratégique, c'est-à-dire elles sont interchangeables : on peut renforcer un élément au détriment des autres. Or, selon la logique des réductions réelles et de la possibilité d'assurer un degré plus élevé de prévisibilité une telle tactique paraît inadéquate.

L'ex-chef de la délégation russe aux pourparlers avec la partie américaine sur l'élaboration du Traité *START III* Anatole Antonov avoue dans sa

monographie « Le contrôle des armements : histoire, état, perspectives » parue en 2012 que le Traité ne reflète pas le règlement définitif du problème des missiles de croisière de site maritime de grande portée et n'interdit pas les armements stratégiques offensifs non nucléaires. « Il faudrait refléter mieux le potentiel de retour », définir d'une manière plus dure l'interdépendance *START/ABM* et rendre le Traité signé « plus efficace et universel »⁴.

Tout porte à croire que les réductions et les limitations des armements stratégiques offensifs russes et américains sont inutiles sans le règlement des problèmes susmentionnés. Il faut prendre en considération la position formulée de la partie américaine sur le problème des charges nucléaires « opérationnellement déployées » et « opérationnellement non déployées » des armements stratégiques offensifs en poursuivant les pourparlers avec Washington sur la limitation de tels types d'armements en mettant inévitablement l'accent sur une formule de futures réductions compte tenu des moyens fuséo-nucléaires en réserve active et passive.

Le président américain a abordé dans son allocution devant la porte de Brandebourg le sujet des armes nucléaires tactiques nationales mais exclusivement à l'égard de l'Europe ayant déclaré d'une manière vague que les États-Unis « coopéreraient avec leurs alliés au sein de l'OTAN en quête de moyens de réduire substantiellement les armements tactiques américains et russes en Europe ». Le président n'a pas employé pour une raison ou une autre le mot « nucléaires ». Est-ce vraiment par hasard ? Supposons qu'il ne l'ait pas fait exprès.

Son opinion sur les armes nucléaires tactiques traduit l'aspiration de Washington à régler ce problème en se fondant sur les positions désavantageuses pour nous. Les États-Unis réduiront (s'ils y procèdent) leurs armes nucléaires tactiques sur le territoire étranger, c'est-à-dire en Europe et la Russie — sur sa partie européenne, les armements nucléaires tactiques russes étant retirés sur son territoire de celui de trois États de l'ex-URSS dès la première moitié des années 1990. Il s'avère que les moyens nucléaires tactiques américains stationnés dans la partie asiatique de la Turquie ne seront concernés, d'après la logique de Washington, par aucun éventuel accord. Pourquoi ça ? D'autant plus vu le déploiement sur le territoire turc en plus des bombes aériennes nucléaires américaines, des moyens de renseignement *ABM* (un radar *ABM* dans la province Malatya) et de plusieurs batteries des systèmes de *DCA/ABM Patriot* dans les régions du pays qui peuvent potentiellement défendre les installations militaires sur le territoire de la Turquie où sont stationnées de telles bombes aériennes.

Barack Obama a promis de renforcer le soutien au sein des milieux politiques de la ratification du Traité international sur l'interdiction universelle des essais nucléaires ouvert à la signature dès 1996. Sa ratification au Congrès américain a déjà une fois échoué. Or, le président n'a même pas mentionné les délais approximatifs d'examen de ce problème aux institutions législatives nationales. Rappelons que sans la ratification du Traité par les États-Unis il n'entrera pas en vigueur, les États-Unis figurant sur la liste de 44 États qui doivent obligatoirement le ratifier.

Les propos du président américain sur l'éventuelle approbation du Traité international sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires qu'il a été proposé de conclure en URSS en 1989 sont dans l'air. Pour mener le Traité à bonne fin il serait optimal de l'examiner à la Conférence de Genève sur le désarmement et non pas par un groupe d'experts même les plus compétents. Cependant, Barack Obama n'a dit rien de concret ni d'encourageant à ce sujet.

Bref, une partie de l'allocution de l'actuel président américain consacrée aux aspects militaro-politiques à Berlin était plutôt propagandiste. Elle ne contient pas de plan réel et admissible de réduction par étapes et équilibrée des arsenaux fuséo-nucléaires à l'échelle globale. Ces déclarations se distinguent peu de ses déclarations publiques précédentes à ce sujet.

LA STRATÉGIE NUCLÉAIRE, EST-ELLE VRAIMENT NOUVELLE ?

La stratégie américaine « rénovée » d'emploi des armes nucléaires a été formulée plus en détail dans le Rapport du Pentagone « Sur la stratégie d'emploi des armes nucléaires par les États-Unis d'Amérique ».

Malheureusement, certains experts étrangers et russes se sont hâtés d'apprécier positivement cette stratégie nucléaire.

Un groupe de collaborateurs en vue de l'Institut des États-Unis et du Canada de l'Académie des sciences de Russie avec à leur tête le directeur de l'Institut se montrent optimistes dans l'article spécial publié dans la revue *Nezavissimoye Voennoye Obozrenié (Revue militaire indépendante)* début août dernier⁵. Les auteurs font une conclusion infondée sur « les correctifs sérieux que le Pentagone doit apporter dans l'espace d'une année » à cette stratégie et ne prêtent aucune attention au chapitre militaro-politique de l'allocution de Barack Obama à Berlin et au suivi factologique susmentionné de la Maison-Blanche contenant les explications supplémentaires concernant la stratégie nucléaire des États-Unis qui sont importantes pour la partie russe et sa planification militaro-stratégique. La publication ne reflète pas plusieurs éléments sérieux du

rapport ayant des conséquences profondes pour la situation militaro-stratégique internationale.

Or, l'examen plus profond et minutieux du Rapport sur la stratégie d'emploi des armes nucléaires par les États-Unis d'Amérique confirme que les responsables militaires et politiques du pays demeurent fidèles à la doctrine de dissuasion nucléaire offensive globale et à la stratégie de « dissuasion nucléaire élargie » qui en fait partie. Les moyens nucléaires tactiques des États-Unis stationnés, notamment, en Europe constituent une composante importante d'une telle stratégie nucléaire « régionale ».

L'adoption d'un document militaro-stratégique « L'aperçu de la politique dans le domaine de la dissuasion et de la défense » au sommet de l'OTAN à Chicago en mai 2012 et la proclamation de la triade combinée foncièrement nouvelle de l'alliance au XXI^e siècle sous forme de « synthèse » d'armements nucléaires, antimissiles et conventionnels a entraîné le durcissement de la stratégie fondée sur une base matérielle plus solide. Prenant la parole au symposium consacré aux problèmes de la dissuasion nucléaire en août 2012, la sous-secrétaire d'État américaine Rose Gottemoeller chargée du contrôle des armements et de la sécurité internationale a dit que « les moyens



nucléaires, conventionnels et antimissiles faisaient l'apport à la dissuasion nucléaire élargie et prescrivait un souci permanent »⁶.

Le Pentagone ne se réserve dans son Rapport le droit d'employer les armes nucléaires que « dans les circonstances extraordinaires » mais il peut l'appliquer à tout moment dans tout endroit du monde pour « défendre les intérêts d'importance vitale des États-Unis, de leurs alliés et partenaires » tant en les employant en premier ou lors d'un coup de rétorsion. Une telle politique ne sera pas, malheureusement, révisée dans l'espace d'une année car il est indiqué dans le rapport du Pentagone que la partie américaine l'appliquera au moins « au cours du XXI^e siècle ».

La directive du département militaire américain sur l'emploi des armes nucléaires adoptée en juin et approuvée a pris la succession des doctrines nucléaires précédentes des États-Unis. Ainsi, elle est fondée sur une thèse reflétée dans l'Aperçu national de la politique nucléaire du pays approuvé en avril 2010. Il y est souligné : « Bien que la menace d'une guerre nucléaire soit devenue éloignée, le risque d'attaque nucléaire a augmenté ». De ce fait, on signale la nécessité de conserver les armes nucléaires stratégiques et tactiques en perspective à long terme.

Il est indiqué que la « dissuasion nucléaire » américaine ne sera pas fondée sur une « dissuasion nucléaire contre-valeurs » supposant l'emploi des armes nucléaires contre les grandes installations non militaires, par exemple contre les villes ce qui constitue un élément positif de la stratégie nucléaire « adaptée ».

Or, le document du Pentagone contient deux autres clauses traduisant l'intention des États-Unis de poursuivre la stratégie nucléaire offensive et d'employer en premier les armes nucléaires à leur gré. Premièrement, c'est la renonciation à la stratégie de « dissuasion nucléaire minimale » fondée sur la nécessité de conserver à la disposition du Commandement stratégique du pays une quantité d'armes nucléaires ne permettant pas de contenir une attaque nucléaire mais d'y réagir seulement par un coup de rétorsion, c'est-à-dire par un second coup nucléaire, ce type de dissuasion nucléaire ne supposant pas le premier coup, ou un coup nucléaire préventif. Deuxièmement, la stratégie nucléaire « rénovée » laisse intact le « potentiel contreforce substantiel » sous-entendant les frappes nucléaires sur les cibles militaires « en vue de réduire au minimum la possibilité d'une frappe nucléaire de rétorsion par un adversaire potentiel ». Dans le même temps, cela confirme l'aptitude des États-Unis à infliger le premier coup nucléaire à de telles installations vu le danger d'un « coup de rétorsion » de la part d'un « adversaire potentiel ».

Il est prescrit au Pentagone, en vue de démontrer l'« aspiration » apparente à passer aux moyens de combat non nucléaires et de confirmer la prétendue intention d'« atténuer l'appui sur les forces nucléaires », d'assurer la planification « plus efficace » de l'emploi des forces fuséo-nucléaires américaines après l'expiration du délai de validité du Traite *START III* signé à Prague et de poursuivre la composition d'un registre de frappes non nucléaires contre diverses cibles qui ne sont pas classifiées dans le document. Il ne faut pas oublier que la formule d'« atténuation de l'appui sur les forces nucléaires » ne concerne que l'emploi par « l'éventuel adversaire » des armements conventionnels et non pas des moyens nucléaires.

Il est reconnu dans le rapport que l'intention d'employer les armes conventionnelles ne remplacera pas les armes nucléaires et « la dissuasion nucléaire d'une attaque nucléaire extérieure » n'est pas l'unique objectif des armes nucléaires américaines. Cette thèse pourrait être interprétée comme supposant la possibilité d'emploi par les Américains des armes nucléaires pour réaliser d'autres tâches, notamment dans les conflits régionaux même lorsque les parties au conflit emploient exclusivement les armements conventionnels.

La Fédération de Russie et la RPC sont mentionnées dans le Rapport.

L'intention des États-Unis de conserver leurs armes nucléaires pour un délai indéterminé provient de l'existence de la triade traditionnelle des armements offensifs stratégiques nucléaires en Russie et d'une « grande quantité » d'armes nucléaires tactiques bien que les deux parties n'aient jamais échangé de données officielles sur ces armements n'ayant jamais engagé les pourparlers sur leur éventuelle réduction. Une telle attitude est adoptée pour justifier la nécessité de maintenir la « dissuasion nucléaire efficace » à l'égard de notre pays.

La fidélité des leaders américains à la doctrine nucléaire formulée est attribuée à la modernisation des armements nucléaires et conventionnels dans la République populaire de Chine et au manque d'ouverture dans les programmes militaires nucléaires chinois réalisés, comme on prétend, « sur une vaste échelle et dynamiquement ».

En s'appuyant sur ces thèses, le Pentagone poursuivra la politique en vue de conserver la triade nucléaire stratégique américaine dont toutes les composantes seront maintenues « en état opérationnel » et qui permettrait de réaliser parallèlement deux tâches clés, à savoir : assurer aux États-Unis « la stabilité stratégique » avec la Russie et avec la RPC et contenir les « adversaires régionaux » non désignés.

Le Pentagone reprend la thèse formulée précédemment dans les doctrines militaro-stratégiques américaines sur l'emploi des moyens fuséo-nucléaires selon laquelle les États-Unis n'emploieraient pas les armes nucléaires contre les États signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à condition qu'ils « s'acquittent des engagements dans la non-prolifération nucléaire ». Le droit de révéler les États qui « respectent » ou « ne respectent pas » les clauses du Traité international susmentionné est réservé sans aucun doute, selon Washington, seulement à la partie américaine.

Le rapport contient les clauses directement liées aux armes nucléaires tactiques qui sont depuis l'ère nucléaire jusqu'à présent par la faute des États-Unis au-delà des pourparlers. Il est indiqué sans ambages dans le document qu'ils conserveraient les moyens nucléaires de stationnement avancé. Selon le Pentagone, ce sont les moyens nucléaires tactiques déployés en Europe et dans la région d'Asie-Pacifique en tant que fondement d'une « dissuasion nucléaire élargie ».

Il est important pour la Fédération de Russie, pour ses alliés et amis que les armes nucléaires tactiques américaines restent pour un délai indéterminé en Europe : « jusqu'à ce que l'OTAN précise les conditions » qui poseront le fondement pour réviser la politique nucléaire de l'alliance. Or, l'OTAN n'estime pas toujours nécessaire de réviser cette politique et n'entend pas préciser de telles « conditions » ce qui a été réaffirmé dans les documents adoptés au sommet de l'alliance « de solidarité transatlantique » tenu en mai 2012 à Chicago.

Aveu révélateur : conformément à la doctrine nucléaire adoptée en juin, le Pentagone conservera simultanément au-delà des États-Unis d'importants moyens « de stationnement avancé » sous forme de forces conventionnelles et de systèmes *ABM*, composante importante de la stratégie américaine de « dissuasion nucléaire élargie » globale et régionale ce qui est reflété également dans les documents finals du sommet de l'OTAN à Chicago. Cette thèse confirme le bien-fondé de la position de la Russie qui se prononce pour éliminer la menace antimissile à ses frontières et concevoir un Traité foncièrement nouveau sur les forces armées conventionnelles en Europe. D'après les déclarations des diplomates américains haut placés, Washington ne se montre pas disposé à concevoir un nouveau Traité au lieu du document qui n'est plus valable vu le refus de ses signataires atlantistes de le ratifier et toute une série d'autres raisons.

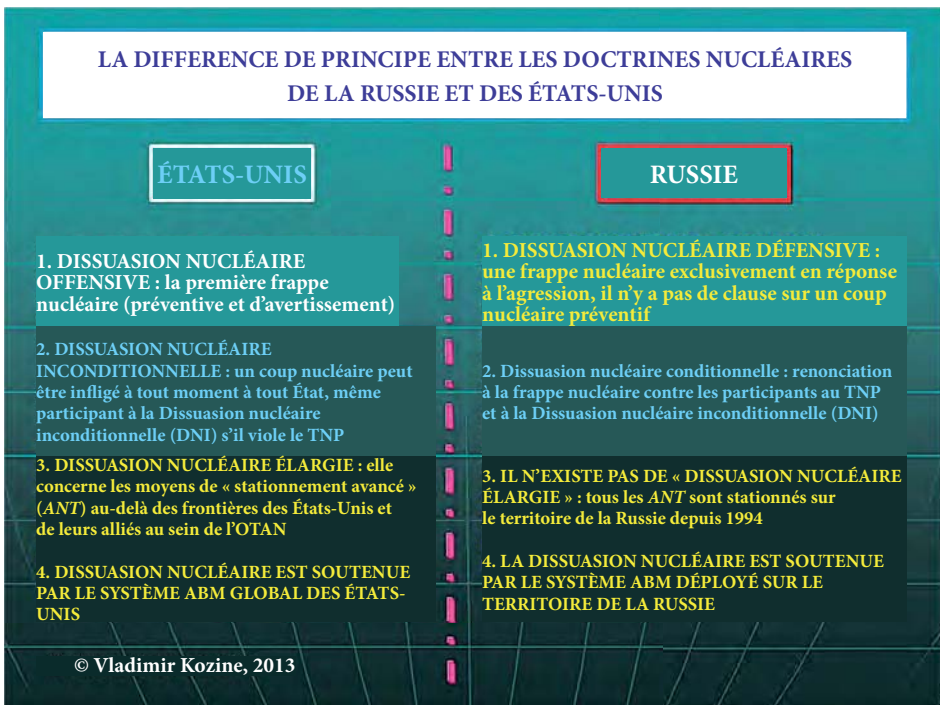
Les particularités susmentionnées du Rapport sur la stratégie d'emploi des armes nucléaires par les États-Unis d'Amérique adopté en juin confirment que l'administration militaire et politique américaine n'apporte

pas de correctifs foncièrement nouveaux et positifs à la doctrine nucléaire du pays. Les amendements insignifiants, par exemple le non-recours aux armes nucléaires contre les villes mais contre les cibles militaires et la clause déclarée sur « l'atténuation de l'appui » sur les armements fuséo-nucléaires qui ne feront pas l'objet des inspections ne portent pas à l'optimisme.

La comparaison des éléments clés des doctrines nucléaires russe et américaine porte à croire qu'au plan substantif elles se distinguent sensiblement malgré le dialogue de plusieurs années sur leur contenu, essentiellement aux séminaires sur les doctrines militaires.

LA MODERNISATION DES ARMEMENTS STRATÉGIQUES OFFENSIFS DES ÉTATS-UNIS CONTINUE

Ayant rénové un peu la stratégie nucléaire nationale, les États-Unis perfectionnent constamment leurs armements stratégiques offensifs et leurs armements nucléaires tactiques, base matérielle de leur doctrine de dissuasion nucléaire offensive. Il est indiqué dans le suivi factologique de la Maison-Blanche en date du 19 juin que Barack Obama avait soutenu les « investissements importants » en vue de moderniser le potentiel nucléaire américain. Il a été promis au Pentagone d'accorder dans les vingt ans à venir



près de 200 milliards de dollars pour maintenir et moderniser les arsenaux nucléaires stratégiques. L'ex-commandant du Commandement stratégique des États-Unis le général James Cartwright a fait une déclaration publique à ce sujet⁷.

Les États-Unis conserveront pendant plusieurs décennies : au moins jusqu'à 2070-2075 la triade nucléaire stratégique dont tous les éléments seront perfectionnés et modernisés. Le Pentagone entend proroger le délai de service et perfectionner certains types de charges nucléaires des armements stratégiques offensifs dans les délais suivants : l'ogive *W78* pour les missiles balistiques à bord des sous-marins — en 2020-2026, *W80-1* pour les missiles de croisière de site aérien — en 2020-2030 et *W88* pour les missiles balistiques intercontinentaux — en 2026-2030.

Le programme de modernisation des missiles balistiques intercontinentaux de site terrestre pour lequel il est prévu de dépenser 6-7 milliards de dollars dans les années à venir suppose la fabrication de nouveaux types de combustibles pour le premier et le deuxième degrés des missiles *Minuteman-3* et l'amélioration des caractéristiques techniques de leur troisième degré. On est en train d'accroître la puissance des moteurs, d'élever l'exactitude et la fiabilité du système de guidage des missiles balistiques intercontinentaux, d'élever l'efficacité du fonctionnement des centres de contrôle des vols en cas de changement d'itinéraire et enfin — de construire un missile balistique intercontinental d'ici 2018. Le groupe de missiles *Minuteman-3* doit rester au service des forces nucléaires américains d'abord au moins jusqu'à 2030, ensuite jusqu'à 2070-2075 et ainsi de suite.

Le programme de modernisation des missiles balistiques à bord des sous-marins concerne 14 sous-marins stratégiques sur lesquels sont installés les missiles nucléaires de la classe *Ohio* dotés initialement de huit ogives *W76* ou *W88* sur chacun de 24 missiles balistiques à bord des sous-marins stationnés sur un sous-marin de cette classe. Il est prévu, en outre, de perfectionner le système de guidage et les caractéristiques qualitatives des moteurs des missiles balistiques *Trident-2*. Il faudra terminer d'ici 2018 l'élaboration du programme de prorogation du délai de service de l'ogive *W76*. Il concernera, par conséquent, près de 60% de l'ensemble des ogives stratégiques nucléaires.

Si auparavant la marine de guerre américaine entendait proroger le délai de service des sous-marins de la classe *Ohio* de trente ans, actuellement elle projette de les laisser en service pour 42 ans.

Les États-Unis projettent également de construire les sous-marins stratégiques sous l'appellation de code préalable *SSBN(X)*, c'est-à-dire les



LA MODERNISATION DES ASO AMÉRICAINS : d'ici 2075 et plus tard

- la modernisation des charges de combat des *MBI* et des *MSBS*
- l'élaboration de nouveaux types de combustibles pour les *MBI*
- le prolongement des délais de service des charges pour les *MBI*, les *MSBS* et les *MCAS*
- l'accroissement de la puissance des moteurs pour les *MBI*
- l'accroissement de la précision de pointage des *MBI* et des *MSBS*
- la construction de nouveaux *BL*
- la construction de nouveaux *MBI*
- la construction de nouveaux *SmMb*
- la construction de nouveaux *MCAS* et *MCMS* à plus grande portée
- le rééquipement des porteurs stratégiques pour le transport des charges conventionnelles non stratégiques à haute précision

Les dépenses à ces fins dépasseront 200 milliards de dollars dans les 20 ans à venir

Une nouvelle stratégie d'emploi des armes nucléaires est adoptée en juin 2013 aux États-Unis pour appliquer les ASO et les ANT modernisés

© Vladimir Kozine, 2013

sous-marins « expérimentaux » sur lesquels il est prévu d'installer 16 missiles balistiques. Le début des travaux est fixé à 2021 et la mise en exploitation — à 2029.

Les Américains ont rééquipé dans le cadre du programme de production d'armes de haute précision et à grande vitesse l'*Attaque éclair globale* quatre sous-marins stratégiques *SSBN* de la classe *Ohio* — (N°726), *Michigan* (N°727), *Floride* (N°728) et *Georgia* (N°729) — pour le transfert des charges conventionnelles en installant sur chacun d'entre eux, comme ils prétendent, 154 missiles de croisière dotés de charges conventionnelles au lieu des missiles balistiques *Trident-2*. Il n'est pas exclu que ces missiles de croisière soient dotés de charges nucléaires. Un tel rééquipement recèle une menace supplémentaire à la sécurité de la Russie parce que, selon le Pentagone, deux sous-marins de ce type avec à leur bord 308 missiles de croisière de site maritime sont en permanence au service dans les zones de stationnement avancé. Le sous-marin nucléaire doté de missiles de croisière avec à son bord les missiles de croisière *SSGN Floride* s'est rendu en été 2013 dans la Méditerranée.

Le programme d'emploi des bombardiers stratégiques lourds *B-2A*, *B-52G* et *B-52H* suppose la prorogation du délai de service de deux types de missiles

de croisière de site aérien installés à leur bord. Il s'agit des missiles de croisière *ALCM* (*Air-Launched Cruise Missile*) précédemment construits en « version traditionnelle » et en « version perfectionnée » sous forme d'*ACM* (*Advanced Cruise Missile*) « invisibles » pour les radars parce qu'ils sont faits d'après la technologie *Stels*. Les deux missiles peuvent porter la charge nucléaire *W80* dont le délai de service sera également prorogé et les missiles resteront au service au moins jusqu'à 2030. On envisage la construction d'ici 2025 d'un nouveau missile de croisière à très grande portée *LRSO*.

Le Pentagone projette, en outre, en perspective à long terme de construire un nouveau bombardier stratégique d'après la technologie *Stels* qui aurait un plus grand rayon d'action et pourrait rester dans l'air pendant un délai plus prolongé que ses prédécesseurs. Il est déclaré que le nouvel avion doit être capable de surmonter le système de *DCA* de l'adversaire potentiel et de transporter vers la cible les charges tant nucléaires que conventionnelles. Il est prévu de construire 80-100 bombardiers et de dépenser en 2013-2017 pour leur construction plus de 6 milliards de dollars.

Une telle modernisation des armements stratégiques offensifs américains stimulera substantiellement la stratégie « rédigée » d'emploi des armes nucléaires.

LES SMMB DES ÉTATS-UNIS RECONVERTIS EN SNCM/SSGN 726-729



154 MCMS x 4 =
616 MCMS



Ohio, Michigan, Florida, Georgia

SUR LE PERFECTIONNEMENT DES ARMES NUCLÉAIRES TACTIQUES

Les États-Unis poursuivent la mise en œuvre du programme de perfectionnement des armes nucléaires tactiques stationnées sur la partie continentale du pays et au-delà de ses frontières : sur le territoire de cinq pays européens membres de l'OTAN (Belgique, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas et Allemagne) ainsi que dans la partie asiatique de la Turquie. Aucun État du monde sauf les États-Unis ne déploie ses armes nucléaires tactiques au-delà de ses frontières nationales. À en juger d'après les projets à long terme du Pentagone, le potentiel nucléaire tactique déployé en Europe sous forme de différentes modifications des bombes aériennes à chute libre *B-61* reste sur le continent pour un délai indéterminé en tant qu'armes de « double subordination » (États-Unis et OTAN). La Fédération de Russie a retiré entièrement il y a près de vingt ans ses moyens nucléaires tactiques du territoire de trois républiques de l'ex-URSS.

Il est souligné dans le compte rendu du Service de recherche du Congrès des États-Unis « Les armes nucléaires non stratégiques » en date du 14 février 2012 qu'à la fin des années 1990 le Pentagone avait au total plus de 800 charges nucléaires tactiques, y compris près de 500 bombes aériennes en Europe et près de 320 ogives installées aux bombes aériennes et aux missiles de croisière de site aérien sur le territoire américain. Le Pentagone minimise sciemment, semble-t-il, le nombre de ses armements nucléaires tactiques et exagère le nombre d'armements russes. Cela est fait, probablement, pour avoir un « atout » aux futurs pourparlers en vue d'exiger de la partie russe des réductions plus importantes.

Le plan révisé de renouvellement de l'arsenal nucléaire stratégique et tactique américain adopté en juin 2011 par le Département national des États-Unis pour la sécurité nucléaire suppose la réalisation du programme de prorogation du délai d'exploitation de deux types de charges nucléaires stratégiques et de quatre types de charges nucléaires tactiques pour la bombe aérienne *B-61*.

À en juger d'après les documents officiels américains, le Pentagone entend réaliser le programme de prolongement du délai de service des bombes aériennes *B-61* de trente ans. L'expert en vue en armements nucléaires Hans Kristensen, ex-collaborateur du ministère danois de la Défense qui travaille actuellement à la Fédération des savants américains souligne : « Les forces nucléaires de l'OTAN doivent être modernisées dans les dix ans à venir. Cela concernera l'amélioration des caractéristiques

qualitatives des charges nucléaires et des moyens de les véhiculer. Une telle modernisation renforcera sensiblement le potentiel militaire de la politique nucléaire de l'alliance en Europe»⁸.

L'éventail d'emploi potentiel des bombes aériennes *B-61* demeure très vaste : elles sont destinées à attaquer les cibles tactiques et stratégiques. Certaines bombes aériennes nucléaires américaines exportées en Europe ont la puissance jusqu'à 360-400 kilotonnes qui dépasse de plusieurs fois celle de la bombe nucléaire lancée par les Américains en 1945 sur Hiroshima et Nagasaki et est parfois supérieure à celle des charges modernes des armements stratégiques offensifs des États-Unis. La variante de bombe aérienne *B-61-12* de 0,3 à 50 kilotonnes à exactitude de guidage plus élevée qui est en voie d'invention pourra porter préjudice comparable à celui de la bombe *B-61-7*. Une nouvelle bombe aérienne sera destinée aux attaques contre les cibles très bien protégées, des silos des missiles balistiques intercontinentaux et des centres de commande.

À en juger d'après les données fournies par les experts américains, le Pentagone entend fabriquer de 400 à 930 bombes aériennes *B-61-12* (la première chaîne de production sera prête en 2019). Selon certains experts occidentaux, les forces de l'air américaines ont terminé la construction des bunkers-dépôts souterrains sur 13 bases aériennes dans six pays membres de l'OTAN pour stocker les bombes aériennes nucléaires tactiques de haute précision.

Deux bombes aériennes nucléaires : *B-61-7* et *B-61-11* ainsi que la bombe en voie de construction *B-61-12* peuvent être véhiculées vers les cibles tant à bord d'avions tactiques que stratégiques, notamment par les bombardiers stratégiques lourds *B-52H* et *B-2A* susceptibles de franchir sans ravitaillement la distance jusqu'à 11 mille kilomètres et avec un ravitaillement — plus de 18 mille kilomètres. Il est possible d'installer à bord de chaque bombardier 16 bombes aériennes de ce type.

De telles bombes aériennes sont qualifiées pour cette raison dans les documents du Pentagone et du département d'État de « stratégiques ». Le même terme est employé dans la documentation de référence sur la prorogation du service des armes nucléaires américaines rendue publique par le département d'État et le département national pour la sécurité nucléaire le 3 janvier 2013 : les trois bombes aériennes susmentionnés sont qualifiées de « stratégiques »⁹.

La mise en service en 2017-2018 du chasseur bombardier de nouvelle génération *F-35A* renforcera les possibilités de transporter les armes

**LE SYSTÈME ABM DES ÉTATS-UNIS ET DE L'OTAN
SERA RENFORCÉ SUITE À LA MODERNISATION DES
BOMBES AÉRIENNES EN EUROPE**



**LES BOMBES AÉRIENNES DU TYPE B-61 : PROLONGEMENT
DU DÉLAI DE SERVICE D'ICI 2030. JUSQU'À 10 MILLIARDS
DE DOLLARS SERONT DÉPENSÉS À CES FINS**

UNE NOUVELLE MODIFICATION : B-61-12=400-930 UNITÉS SERA CRÉÉE



**B-61-7, B-61-11 et B-61-12 sont les bombes aériennes
nucléaires stratégiques et tactiques : elles peuvent être
véhiculées à bord des bombardiers lourds (BL) B-52H
et B-2A (16 unités) et du nouveau chasseur-bombardier
F-35A (2 unités)**

© Vladimir Kozine, 2013

nucléaires tactiques américaines en Europe, le nouvel avion étant capable de franchir les distances jusqu'à 2 500—3 000 kilomètres avec un ravitaillement. Il est prévu d'installer à bord de chaque avion deux bombes aériennes B-61—12 à l'intérieur du fuselage (les types précédents d'avions ne peuvent porter qu'une bombe aérienne à l'accrochage extérieur).

Cet avion doit être mis en service dans l'armée de l'air italienne, néerlandaise et turque. Le Pentagone projette de doter de telles bombes tous les avions livrés dans les pays de l'OTAN d'ici 2020¹⁰.

Ainsi, la stratégie du Pentagone visant à proroger le délai de service et à moderniser l'arsenal nucléaire tactique des États-Unis ainsi que l'apparition de nouveaux moyens aériens de les véhiculer en Europe (sous forme de chasseur bombardier F-35A) représentent une menace supplémentaire à la sécurité de la Russie vu la disposition des États-Unis et de l'OTAN à poursuivre le programme de déploiement du système *EuroABM* à proximité immédiate des frontières de la Fédération de Russie sans restrictions et en lien étroit avec les armements nucléaires et conventionnels.

Bien que le département national pour la sécurité nucléaire des États-Unis ne dévoile pas l'éventuel coût du programme de prorogation du service

et de modernisation des bombes aériennes nucléaires tactique en Europe, selon Hans Kristensen que nous avons déjà cité, il est possible que les moyens accordés à ces travaux dépassent d'ici 2022 4 milliards de dollars¹¹. Certaines autres sources indiquent même la somme de 6 à 10 milliards de dollars. La revue américaine prestigieuse *Armes Contrôle Today* a précisé en juin dernier que les États-Unis dépenseraient dans les 25 ans à venir plus de 65 milliards de dollars pour la modernisation de cinq types de bombes aériennes nucléaires.

Fait révélateur : tous ces moyens tactiques « de double subordination » sont « opérationnellement déployés », c'est-à-dire prêts à être employés tant lors des conflits régionaux potentiels que dans une guerre nucléaire globale à laquelle les États-Unis n'ont pas jusqu'à présent renoncé.

Les avions de six pays membres de l'Union transatlantique où sont déployées les armes tactiques américaines participent régulièrement aux opérations armées de l'aviation de guerre avec emploi de maquettes de bombes aériennes *B-61* (par exemple, à la base militaire aérienne *Aviano* en Italie), conformément au programme « Le soutien des opérations nucléaires par les forces de l'air conventionnelles » (*Support of Nuclear Operations with Conventional Air Tactics — SNOWCAT*). Ces pays participent eux aussi aux manœuvres genre *Steadfast Noon* auxquelles les militaires s'entraînent à réaliser les tâches d'imitation du transfert des bombes d'entraînement dotées de charges nucléaires tactiques vers les cibles de l'« adversaire potentiel ». Les États non nucléaires de l'alliance qui n'ont pas sur leur territoire de moyens nucléaires tactiques américains, comme la Hongrie, la Grèce, le Danemark et la Norvège, sont également invités à participer aux manœuvres.

Les chefs de l'Alliance entendent inviter plus activement les États non nucléaires membres de l'OTAN à réaliser les tâches liées aux armes nucléaires tactiques relatives, notamment à la planification nucléaire « collective », à l'établissement des lieux de déploiement des forces nucléaires américaines en Europe en temps de paix et au fonctionnement des mécanismes appropriés d'État-major et consultatifs. La clause sur une participation plus vaste des pays non nucléaires de l'OTAN « au partage de la responsabilité nucléaire » est formulée dans les documents du sommet de Chicago.

Ainsi, les armes nucléaires tactiques des États-Unis complètent la stratégie nucléaire « renouvelée ».

LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME *ABM*

Comme il a déjà été indiqué, le nouveau rapport du Pentagone sur l'emploi des armes nucléaires contient la clause sur les *ABM*. L'administration militaro-politique américaine n'entend pas suspendre le programme « L'attitude adaptative européenne par étapes » envers les *ABM* proclamé par Barack Obama en septembre 2009. Il n'est pas prévu de procéder aux réductions radicales des moyens accordés à ces fins. Les projets de construction des grandes bases antimissiles opérationnelles américaines en Pologne et en Roumanie sont toujours en vigueur. Il est possible que le *Programme-1* soit suivi du *Programme-2*. Les Règles spéciales d'emploi de la force pour les missiles intercepteurs *ABM*, c'est-à-dire le mode d'emploi, sont approuvées. La « reconfiguration » proclamée en mars 2013 de l'infrastructure antimissile américaine n'entraînera pas l'arrêt du programme. Par contre, elle le renforcera, pour reprendre le pronostic du ministre américain de la Défense Chuck Hagel, de 50%. Leurs groupes puissants avec les éléments *ABM* sont déployés tant en Europe et autour du continent que dans la région d'Asie-Pacifique, au Proche- et au Moyen-Orient ainsi que dans le Golfe et dans la Méditerranée. Les navires de la marine de guerre américaine dotés du système de guidage et d'information de combat *ABM Aegis* ont déjà navigué dans la mer Noire et de Barents.

Près de 95% de l'arsenal des moyens de choc reviendront d'ici 2022 pour la part de la composante maritime de l'infrastructure antimissile globale américaine. Selon l'administration militaro-politique des États-Unis, le système *ABM* de site maritime tout particulièrement mobile est apte à assurer un degré plus élevé de protection du territoire américain depuis pratiquement n'importe quelle direction contre l'hypothétique menace d'emploi des missiles balistiques ainsi qu'à protéger ses moyens fuséo-nucléaires rapprochés du territoire des « adversaires potentiels ».

D'après les données fournies par le Service de recherche du Congrès américain, la marine de guerre américaine disposait fin 2013 au total de 29 bâtiments dotés d'*Aegis* et de missiles intercepteurs de différentes modifications, y compris de cinq croiseurs de classe *Ticonderoga* et de 24 escorteurs de classe *Arley Berk*.

Ce groupe est réparti au plan géographique comme suit : 13 bâtiments sont installés aux bases de la marine de guerre sur le littoral atlantique du pays et 16 — aux bases maritimes dans le Pacifique. À titre de comparaison : en 2012 la proportion était de 11 à 18.

Voir la quantité supposée de missiles intercepteurs de pointe dans la marine de guerre des États-Unis dans les tableaux ci-dessous :

Le nombre de bâtiments de guerre américains dotés de guidage et d'information de combat *ABM Aegis*

Programmation	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
3.6.1	23	24	23	19	17	16	13	11	?	?
4.0.1	2	4	6	9	9	9	9	9	?	?
5.0	0	1	3	4	6	8	13	15	?	?
5.1	0	0	0	0	0	0	0	1	?	?
Total :	25	29	32	32	32	33	35	36	?	43

Le nombre de missiles intercepteurs américains *SM-3* d'après les livraisons

Block IA	107	113	113	136	136	136	136	136	136	136
Block IB	1	16	25	61	100	169	251	328	400	472
Block IIA	0	0	0	0	0	0	7	19	31	70
Block IIB	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total :	108	129	138	197	236	305	394	483	567	678

Source: Navy Aegis Ballistic Missile Defense (BMD) Program: Background and Issues for Congress. Congressional Research Service, 14 March 2013, p. 7.

Tout cela se produit parallèlement au refus catégorique de Washington de soutenir l'initiative russe sur une approche sectorielle envers le règlement du problème antimissile et de donner les garanties juridiques qui confirmeraient que cette vaste infrastructure antimissile n'est pas dirigée contre les forces nucléaires stratégiques russes.

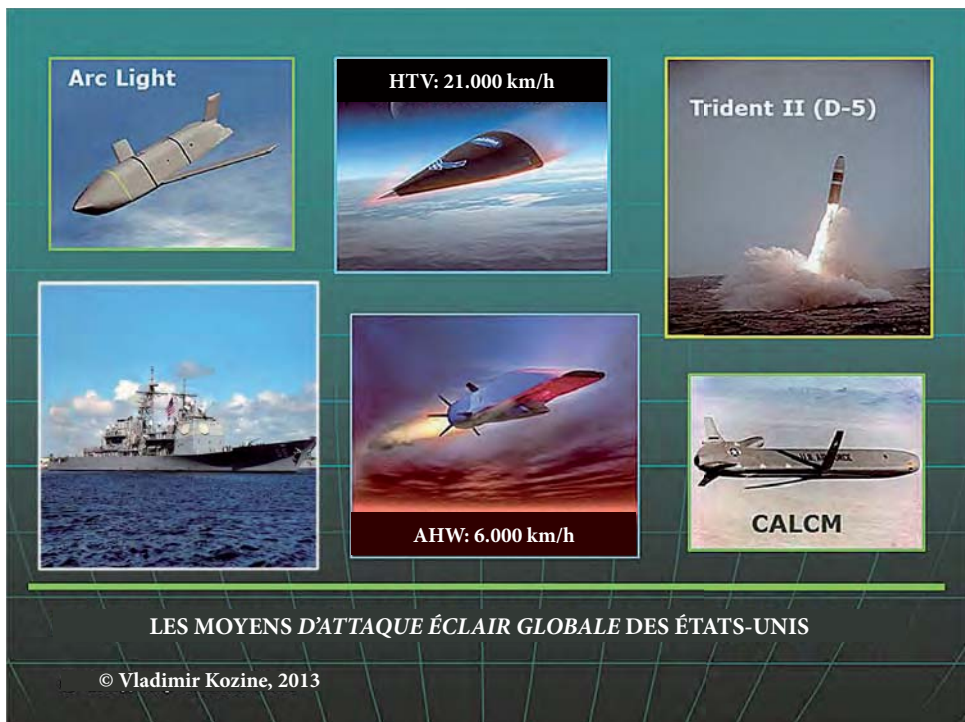
SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ARMES CONVENTIONNELLES DE HAUTE PRÉCISION

Ne se contentant pas du développement et du perfectionnement des armements nucléaires stratégiques et tactiques, l'administration militaro-politique des États-Unis insiste toujours sur la mise en œuvre du programme ambitieux *Attaque éclair globale* avec emploi des armes conventionnelles qui devront frapper avec le soutien des systèmes de haute précision et à grande vitesse de nouvelle génération les cibles à destination particulière spécialement marquées dans n'importe quel endroit du monde dans l'espace

d'une heure ou même plus vite. Selon les experts militaires américains, ces moyens peuvent attaquer de 10 à 30% des cibles fixées dans le plan général américain de guerre globale.

En témoignage, en particulier, les déclarations appropriées des représentants du Pentagone et le compte rendu *Attaque éclair globale* avec emploi d'armements conventionnels et les missiles balistiques de grande portée : histoire de la question et problèmes » rédigé par le Service de recherche du Congrès américain en juillet 2012¹².

L'actuelle administration des États-Unis entend poursuivre la réalisation du programme *Attaque éclair globale* approuvé sous l'administration George Bush père en 2001. Il fixe aux constructeurs de vecteurs des moyens conventionnels de combat l'objectif consistant à réduire le délai de leur déploiement sur les positions de combat et à accroître la vitesse de vol vers la cible et la précision de la frappe des installations prévues. Les problèmes financiers auxquels se heurtent ces derniers temps les États-Unis ont entraîné une certaine réduction des crédits accordés pour mettre en œuvre le programme *Attaque éclair globale* ne les ayant annulés entièrement.



Il n'est pas exclu qu'une certaine quantité de missiles balistiques intercontinentaux de site terrestre *Minuteman-3* déployés et de missiles balistiques intercontinentaux non déployés *Piskiper (MX)* soient dotés de substances explosives conventionnelles : d'une ogive (avec 200-400 kilogrammes d'explosif et jusqu'à 600-800 kilogrammes chacune) ou d'ogives multiples avec les blocs de guidage individuel.

La marine de guerre américaine propose de rééquiper chacun des 14 sous-marins porte-missiles balistiques stratégiques dotés initialement de missiles balistiques à bord des sous-marins *Trident-2* en les adaptant à deux missiles dotés de quatre charges conventionnelles chacun (tous les sous-marins porte-missiles balistiques garderont 22 missiles balistiques en équipement nucléaire). On envisage l'installation à bord de chaque sous-marin jusqu'à 66 petits missiles de portée intermédiaire : 3 000-5 500 kilomètres avec une charge conventionnelle de 50 à 100 kilogrammes.

L'Agence américaine des projets de recherche dans la défense *DARPA* entend concevoir dans le cadre de l'*Attaque éclair globale* un nouveau système de combat intitulé *Arc de lumière*. Un planeur (glider) aérien supersonique sera transporté vers la cible à la distance jusqu'à 3,8 mille kilomètres au moyen d'un missile intercepteur *SM-3* qui posera dans les années à venir le fondement du système global *ABM* américain de site maritime. Il est possible que la plateforme hypersonique *Arc de lumière* soit installé tant à bord des sous-marins de la marine de guerre des États-Unis qu'à bord des bâtiments de guerre de surface : croiseurs de la classe *Ticonderoga* et escorteurs de la classe *Arley Berk* qui ne seront pas inspectés.

Les forces de l'air américaines entendent construire un planeur hypersonique *Hypersonic Test Vehicle*, ou *HTV*, dont la vitesse multiplie par cinq celle du son et l'exactitude du guidage atteint trois mètres. Ce véhicule pourra, comme on prétend, transporter une charge conventionnelle jusqu'à 400 kilogrammes à la distance de 5,5 mille kilomètres et atteindre les cibles très bien protégées au moyen d'un explosif conventionnel ou d'une ogive cinétique de choc.

Qui plus est, le Pentagone envisage en perspective l'extension des fonctions non nucléaires des bombardiers lourds, par exemple lors de leur emploi dans les conflits régionaux. Il est prévu d'employer à ces fins les missiles de croisière de site aérien en équipement conventionnel *CALCM (Conventional Air-Launched Cruise Missile)*.

Les forces terrestres des États-Unis projettent également de mettre en service la plateforme analogue intitulée « Armes supersoniques avancées » (*Advanced Hypersonic Weapon*, ou *AHW*) qui doit avoir la portée de vol un peu inférieure à celle du planeur hypersonique de l'armée de l'air.

Selon les experts militaires américains, le programme *Attaque éclair globale* est déstabilisateur : tout État contre lequel seront employés ses moyens de choc ne saura préciser de quoi est farci le missile ou le planeur lancé : d'une charge nucléaire ou conventionnelle, surtout si les charges conventionnelles sont installés sur les vecteurs stratégiques destinés auparavant à véhiculer les charges nucléaires. Certes, il est possible que ce programme entrave les mesures opportunes de la part de l'État contre lequel peuvent être employées les armes de haute précision : il est pratiquement impossible d'établir la composition de la charge des moyens de l'*Attaque éclair globale* en utilisant les instruments techniques nationaux de contrôle. D'autant plus si les sous-marins stratégiques américains dotés de charges nucléaires et conventionnelles en même temps s'avèrent dans leurs zones traditionnelles de patrouille de combat, en particulier « en état avancé ».

Il convient de prendre simultanément en considération dans ce contexte le lien étroit entre les armements stratégiques offensifs et les armements nucléaires tactiques, le système *ABM* et le programme *Attaque éclair globale*. Le Commandement fonctionnel intégré pour les attaques globales (*JFCC-GS*) fondé en juillet 2006 dans le cadre du Commandement stratégique des États-Unis chargé d'envisager l'emploi des moyens nucléaires et conventionnels à l'échelle globale le confirme.

Il convient de noter que l'administration militaro-politique des États-Unis n'entend pas placer sous le contrôle international les moyens de choc du programme *Attaque éclair globale*, notamment aux pourparlers avec la Fédération de Russie.

Ainsi, la stratégie américaine d'emploi des armes nucléaires « adaptée » dans la seconde moitié de juin demeure intacte. Elle est fondée comme par le passé sur la doctrine de la dissuasion nucléaire offensive supposant la premier coup nucléaire contre les autres États non membres de l'Atlantique Nord qui ne sont pas parmi les alliés et les partenaires « privilégiés » de Washington. L'arsenal nucléaire stratégique et tactique substantiel qui est à sa base est sensiblement modernisé en permanence. Il est très important que ces moyens soient

protégés, à leur tour, par un système global constamment renforcé de défense antimissile des États-Unis et de l'OTAN en perfectionnement stable. Les responsables militaires et politiques américains se montrent toujours disposés à écarter la menace militaire de la partie continentale du pays tout en aspirant comme il y a plusieurs décennies à créer une telle menace au « seuil » des autres États en s'appuyant sur la conception de stationnement avancé.

Les intérêts de la sécurité nationale de la Fédération de Russie prescrivent de prendre minutieusement en considération tous ces facteurs dans sa politique nucléaire et la défense, ainsi que dans les nouvelles positions sur la réduction des forces armées et des activités militaires avec les États-Unis. Il faut mettre à profit la « pause » dans les relations américano-russes proposée en août 2013 par Barack Obama sous prétexte du « dossier Snowden » pour élaborer de telles approches.

1. *President Obama Speaks to the People of Berlin from the Brandenburg Gate* / The White House. 2013. 19 June // <http://www.whitehouse.gov/blog/2013/06/19/president-obama-speaks-people-berlin-brandenburg-gate>
2. *Report on Nuclear Employment Strategy of the United States. Specified in Section 491 of 10 USC* / US Department of Defense. Washington. 2013. June // http://www.defense.gov/pubs/ReporttoCongressonUSNuclearEmploymentStrategy_Section491.pdf
3. *Nuclear Weapons Employment Strategy of the United States. Fact sheet* / The White House. Office of the Press Secretary. 2013. June 19 // <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2013/06/19/fact-sheet-nuclear-weapons-employment-strategy-united-states>
4. A. Antonov, *Kontrol nad vooroujeniami : istoria, sostoianie, perspectiv*, Moskva, Rossiiskaya Polititicheskaya Entsiclopedia, 2012, s. 52 [A. Antonov, *Le contrôle des armements : histoire, état, perspectives*, Moscou, Rossiiskaya Polititicheskaya Entsiclopedia, 2012, p. 52.]
5. Le directeur de l'Institut des États-Unis et du Canada de l'Académie des sciences de Russie, l'académicien de l'Académie des sciences de Russie S.M. Rogov; l'ex-commandant d'État-major des troupes de missiles stratégiques (1994—1996) le général V.I. Essine, docteur en sciences militaires ; le vice-directeur de l'Institut des États-Unis et du Canada de l'Académie des sciences de Russie le général P.S. Zolotarev et l'ex-

- représentant militaire principal du ministère russe de la défense auprès de l'OTAN (2002—2008) le vice-amiral V.S. Kouznetsov, *Rossia i SCHA na razvilke. Initsiativy Obamy v yadernoi sfere et reactsia ne nikh Moskvu* // Nezavissimoye voennoye obozrenie. №27, 2-8 avgousta 2013. [La Russie et les États-Unis au carrefour. Les initiatives d'Obama dans la sphère nucléaire et la réaction de Moscou // Nezavissimoye voennoye obozrenie. №27, 2-8 août 2013.]
6. Gottemoeller R. *U.S. Strategic Command 2012 Deterrence Symposium. Remarks*. Omaha, NE. 2012. 9 August // <http://mail.yandex.ru/neo2/#message/2370000000177583618>.
 7. *U.S. Strategic Nuclear Forces: Background, Developments and Issues* / Congressional Research Service, Washington, February 2012p. 1-34.
 8. H.M. Kristensen, *Modernizing NATO's Nuclear Forces: Implications for the Alliance's defense posture and arms control*// Nuclear Policy Paper №11, November 2012, p. 1.
 9. *Life Extension Programs / National Nuclear Security Administration*. 2013// <http://nnsa.energy.gov/ourmission/managingthestockpile/lifeextensionprograms>
 10. *Nuclear Posture Review Report / U.S. Department of Defense. Office of the Secretary of Defense*. 2010. May. P. 39 // <http://www.defense.gov/npr/docs/010%20Nuclear%20Posture%20Review%20Report.pdf>.
 11. H.M. Kristensen *Op. cit.*, p. 3.
 12. *Conventional Prompt Global Strike and Long-Range Ballistic Missiles: Background and Issues* / Congressional Research Service. Washington. 2012. 6 July. P. 1-39.



Youri BELOBROV

Maître de recherche sénior de l'Institut des problèmes internationaux modernes de l'Académie diplomatique du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, docteur en sciences politiques

yuriy.belobrov@dipacademy.ru

LA SÉCURITÉ EUROPÉENNE À LA CROISÉE DES CHEMINS

Presque quatre décennies après la signature de l'Acte final d'Helsinki la garantie de la sécurité européenne reste toujours l'un des problèmes-clés non-résolus des relations internationales. Les aspirations radieuses apparues au lendemain de la guerre froide à trouver une solution définitive mutuellement acceptable ne se sont pas réalisées. La région présente une méfiance réciproque, les gouvernements ont des approches différentes du maintien de la sécurité sur le continent. Ayant acquis des avantages stratégiques considérables sur la Russie à la suite des changements d'envergure survenus dans le paysage géopolitique en Europe et de l'extension de l'OTAN à l'Est, l'Occident est intéressé à sauvegarder la situation qui lui est favorable et n'a pas l'intention de modifier

Юрий БЕЛОБРОВ, Старший научный сотрудник Института актуальных международных проблем Дипломатической академии МИД России, кандидат политических наук
ЕВРОПЕЙСКАЯ БЕЗОПАСНОСТЬ НА ПЕРЕПУТЬЕ

radicalement le rapport des forces qui s'est créé en sa faveur sur le continent.

Les gouvernements occidentaux continuent à proclamer leur attachement au principe de sécurité européenne égale et indivisible énoncé dans l'Acte fondateur Russie-OTAN de 1997, la Charte de sécurité européenne adoptée par l'OSCE en 1999, ainsi que dans la déclaration de Rome de 2002 intitulée « Les relations Russie-OTAN: une qualité nouvelle » sur la création du Conseil Russie-OTAN et dans d'autres documents. Cette reconnaissance ne leur implique cependant pas l'obligation à suivre ce principe dans la politique réelle. En dépit de ce principe la plupart de ces États préfèrent diviser l'Europe en alliés et adversaires potentiels. Le concept stratégique de l'OTAN de Lisbonne de 2010 indique que l'indivisibilité de la sécurité ne s'étend qu'aux pays membres de l'Alliance de part et d'autre de l'Océan Atlantique et ces pays sont prêts à le défendre par des efforts conjoints sur la base de solidarité et unité des objectifs¹.

Qui plus est, menant la politique visant au déploiement unilatéral du système européen de défense antimissile, à l'extension ultérieure de l'Alliance aux Balkans et à l'Est, à l'installation de leurs forces armées sur les territoires des nouveaux membres de l'Alliance, les États de l'OTAN ne respectent pas le principe d'indivisibilité de la sécurité faisant peu de cas de la préoccupation de la Russie et de ses alliés par le fait que ces mesures unilatéralistes les mettent en position d'inégalité compromettant la sécurité et créant de nouvelles démarcations en Europe. Les tentatives de la Russie et de ses partenaires de résoudre ces questions par la voie politique et diplomatique se heurtent à une résistance opiniâtre des pays de l'OTAN.

Moscou a entrepris, pendant la dernière décennie, une série de pas pratiques et avancé des propositions diverses en vue de surmonter la situation d'impasse qui s'était créée dans ce domaine. La Russie a été parmi les premiers États membres du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) qui ont ratifié la Convention sur l'adaptation du Traité FCE 1999, elle a entièrement retiré son contingent limité de la Georgie et de la Transnistrie, a proposé un large éventail de solutions dont l'adoption mènerait à une ratification rapide par les pays de l'OTAN de la version adaptée du Traité FCE.

Consciente de l'abaissement notable du rôle de l'OSCE en matière de garantie de la sécurité militaire et politique sur le continent la Russie a proposé de réformer cette organisation afin de rendre ses activités plus efficaces. Les propositions russes de rénover le document de Vienne de 1999 sur les mesures de confiance dans le domaine militaire visent au renforcement

de la sécurité et de la stabilité en Europe. La Russie a avancé, en 2008, l'idée d'élaboration collective du Traité pour la sécurité européenne (TSE) dans lequel le principe de sécurité égale et indivisible serait l'impératif juridique devenant ainsi la norme obligatoire du comportement des États.

Le moment tactique pour lancer l'idée de tel traité a été bien choisi. Les discussions qui se sont déroulées autour d'elle dans les pays euro-atlantiques ont servi à affaiblir les incartades otanaises contre la Russie quand cette dernière a gelé sa participation au Traité FCE et ont empêché de déployer à plein la campagne propagandiste antirusse après le conflit armé de la Géorgie contre l'Ossétie du Sud, l'Abkhazie et, en réalité, contre la Russie (avorté pour l'Occident et inspiré de tout évidence par l'administration de Bush). En avançant l'idée du TSE, la Russie a proposé à l'Europe, du point de vue stratégique, une solution alternative à la sécurité axée sur l'OTAN et sur l'extension de l'OTAN à l'Est, au détriment des rapports avec la Russie.

DES RÉACTIONS VARIÉES

Au début, l'initiative russe n'a pas été perçue par tous les pays européens de façon univoque. Alors que certains nouveaux membres de l'Alliance Nord-Atlantique se sont montrés méfiants, les grands pays européens tels que la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne l'ont accueillie dans un esprit plutôt positif. Les dirigeants de ces pays ont montré leur intérêt à l'interaction avec Moscou en matière de TSE trouvant que le dialogue avec la Russie pourrait affaiblir les tensions dans les relations avec elle. Le président français Nicolas Sarkozy a même suggéré de tenir une rencontre des chefs de l'État et des gouvernements européens afin de débattre du projet russe. Cette suggestion a été soutenue par plusieurs pays dont la Russie. Dans cette situation les États-Unis ont dû qualifier l'initiative russe d'« apport important à la discussion en matière de sécurité en Europe », en déclarant qu'elle serait attentivement examinée par le gouvernement de Barack Obama.²

Au cours de l'année 2009 le débat international sur le Traité pour la sécurité européenne a fait en général des progrès. Le projet russe a été examiné au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et à la réunion du Conseil permanent de l'OSCE. Un rôle important dans l'institutionnalisation du processus de débats sur le TSE revient également à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères des pays-membres de l'OSCE tenue en juin 2009 dans l'île grecque de Corfou et à la Conférence annuelle en matière de sécurité. Cela a permis à la Russie, la veille de la XVII^e réunion du CMAE de l'OSCE à Athènes, de remettre pour examen à tous les participants de l'OSCE et aux chefs des organisations

militaires et politiques le projet de TSE où elle a tenu compte de certaines remarques de ses partenaires. Les questions de l'indivisibilité de la sécurité ont également reçu une base politique suffisamment utile sous forme de déclaration des sommets de l'OSCE à Astana et du Conseil Russie-OTAN à Lisbonne.

Cependant, au cours des discussions approfondies du projet russe les positions des pays nord-atlantiques à l'égard de l'essence même de notre initiative ont commencé à pencher brusquement vers le négativisme. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et certains nouveaux membres de l'OTAN y ont contribué activement, en avançant des arguments contradictoires et peu convaincants contre l'idée du Traité.

Le secrétaire d'État américain Hillary Clinton a initié l'approche négative envers le TSE et a rendu publique, en janvier 2010, la position américaine assez jésuitique. D'une part, elle a déclaré que les États-Unis partageaient en général les objectifs d'indivisibilité de la sécurité européenne et quelques autres initiatives russes, tandis que, d'autre part, comme nous l'avons déjà dit, Washington trouvait que ces problèmes pouvaient être résolus dans le cadre des structures déjà existantes telles que l'OSCE et le Conseil Russie-OTAN et non par la négociation sur de nouveaux traités puisque c'était un processus très long et compliqué.³ La partie américaine a déclaré carrément par la suite qu'il serait préférable de se concentrer sur les questions pratiques de la coopération plutôt que d'avancer de nouvelles idées ambitieuses.

A.F. Rasmussen, Secrétaire général de l'OTAN, a exprimé l'opinion analogue faisant remarquer qu'actuellement aucun nouveau traité n'était nécessaire, parce que les institutions, les lois et les normes européennes existantes couvraient déjà les questions soulevées par le projet de TSE. Il a cité en guise d'exemple le Conseil Russie-OTAN et la Charte de sécurité européenne de l'OSCE adoptée en 1999. Il a en même temps appelé à ranimer le Conseil Russie-OTAN en tant que mécanisme principal de consultations entre la Russie et l'Occident en matière de sécurité en Europe.⁴

Presqu'aussitôt les États-Unis ont déployé en coulisse des efforts intenses contre l'initiative russe dans le cadre de l'OTAN, l'OSCE et autres structures. Sous la puissante pression de Washington la plupart des pays occidentaux ont été contraints de changer leurs positions initiales de soutien de l'idée russe. Leur renoncement à la première ligne de conduite a été motivé par des arguments n'ayant pas substantiellement trait au projet de Traité.

Le ministre français des Affaires étrangères Bernard Kouchner a déclaré par exemple que les propositions russes esquaivaient le problème du conflit

géorgien-russe. Le représentant britannique à l'OSCE a lié la possibilité d'envisager les propositions russes au dépassement de la crise autour du Traité FCE. Le ministre d'État allemand des Affaires étrangères V. Hoher s'est montré sceptique au sujet de la compatibilité du concept de sécurité indivisible avec la liberté des pays de choisir leurs alliances. Le haut représentant de l'Union européenne aux Affaires étrangères et à la Politique de sécurité, Catherine Ashton, a rappelé que l'Union reconnaissait le droit des États d'adhérer aux alliances de sécurité de leur choix.⁵

L'Occident a vu en général dans l'initiative russe une tentative de Moscou de marginaliser ou d'affaiblir l'OTAN et l'Union européenne, de prévenir l'élargissement de l'Alliance à l'Est et le développement du système américain *ABM*, ainsi que le désir de consolider ses propres positions de « puissance régionale » dans l'espace post-soviétique et de se créer un statut international égal à celui des États-Unis et de l'Union européenne. Mais la chose essentielle était la crainte de la plupart des Occidentaux que le Traité pour la sécurité européenne ne remettent en cause l'existence même de l'OTAN qui est toujours considérée comme la principale garantie de leur sécurité.

ARGUMENTS EMBROUILLÉS

Un tel volte-face dans les positions des vétérants de l'OTAN a sérieusement compliqué l'examen de l'initiative russe dans le cadre de l'OSCE. L'Occident a pratiquement bloqué le débat sur le document russe dans toutes les structures de l'Organisation. En même temps, afin de justifier l'attitude négative envers le projet de TSE et de faire cesser le dialogue constructif sur cette problématique, les experts des pays de l'OTAN se sont empressés d'élaborer un large paquet d'arguments ayant parfois recours aux bagages de l'époque de la guerre froide.

Les remarques critiques adressées au projet russe de Traité prétendent en particulier que ce document montre que la Russie et l'Occident comprennent différemment le sens même de la sécurité en Europe, qu'il crée des obstacles pour les actions de l'OTAN même en cas d'autodéfense, c'est pourquoi il est irréalisable. S. Peiffer indique, par exemple, que selon l'article 2 du projet de Traité les participants doivent s'engager à s'abstenir des actions mettant en danger la sécurité d'autrui. Selon lui, adopter la formulation telle qu'elle est mènerait à des discussions interminables à propos du sens de l'article. La Russie rétorquera que l'élargissement de l'OTAN touche sa sécurité, mais il sera inacceptable pour l'Alliance de prendre ses décisions en fonction des désirs de Moscou.⁶

Un autre analyste occidental de l'Université américaine de Défense national, Isabelle François, prétend que l'article 7 du projet de TSE n'est qu'une tentative de reformuler l'article 5 du Traité de Washington sur la création de l'OTAN pour que les signataires du Traité de sécurité aient le droit à une action militaire de soutien à tout pays agressé ou menacé d'agression. Selon elle, cette position n'est pas acceptable pour l'OTAN parce qu'elle limiterait la capacité de l'OTAN d'appliquer l'article 5 et compromettrait la politique des portes ouvertes de l'Alliance.⁷ Évoquant ensuite la suspension par la Russie de l'observation du Traité FCE et sa reconnaissance de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, les analystes occidentaux prétendent qu'en cas d'adoption du TSE la Russie serait parmi ceux qui l'auraient violé.

Quelques politologues russes expliquent la méfiance de l'Occident envers notre initiative par des raisons objectives résidant dans l'histoire européenne ainsi que par le caractère que revêtent actuellement les relations dans le monde occidental. Andreï Gromyko a eu raison de rappeler que depuis l'Empire romain l'Europe n'avait jamais de système de sécurité unique. Le continent européen se divisait toujours en quelques zones de sécurité, en deux au moins, comme c'était à l'époque du monde bipolaire. En outre, les pays de l'espace euro-atlantique ne sont pas unanimes quant aux méthodes d'assurer la sécurité. L'Union européenne privilégie la « puissance douce », le « pool de souverainetés » et les frontières délayées tandis que les États-Unis mettent l'accent sur l'intangibilité de leurs frontières et de leur souveraineté, et sont prêts à recourir à la force même préventivement. Selon lui, la Russie se trouve quelque part entre ces deux positions.

Le fait également important est que le nombre des acteurs en Europe a considérablement augmenté, tandis que les liens des « camisoles de force » de l'OTAN et de l'Union européenne se sont affaiblis. Monolithique jadis, l'espace euro-atlantique se divise au minimum en États-Unis et l'Union européenne. Mais l'Union n'est pas homogène non plus. Il y a des pays de l'Europe « vieille » et « nouvelle » qui ont des approches différentes envers la Russie. Tout cela, conclut le chercheur russe, complique substantiellement l'élaboration du traité de sécurité européenne par les pays de la région.⁸

Il est évident que l'idée russe de fixer le principe d'indivisibilité de la sécurité européenne par un document juridique international, ainsi que nos autres initiatives se heurtent à plusieurs obstacles et leur réalisation pratique n'est envisageable ni dans la proche ni dans la moyenne perspective. Les analystes de part et d'autre de l'Atlantique en voient la raison principale

dans le fait que les approches de la Russie et celles de l'OTAN des questions de la sécurité sont profondément divergeantes, ce qui s'observent surtout au seins de l'OTAN et de l'OSCE. La Russie ne reconnaît pas le rôle central de l'OTAN en matière de sécurité européenne, tandis que l'Occident s'applique précisément à ce qu'il en soit ainsi.

Dans ce contexte s'impose la question de savoir, s'il y a une issue de la crise profonde survenue dans les relations de la Russie et de l'OTAN concernant la sécurité européenne, s'il faut par conséquent considérer l'initiative russe comme anticipée ou au moins s'abstenir pour un temps de mener le dialogue sur ce problème. C'est vers cette approche que certains politologues américains poussent les Européens. Par exemple, R. Weitz du Centre d'étude de la nouvelle stratégie de sécurité des États-Unis, en évoquant la situation d'impasse, s'est empressé de rendre publique sa conclusion que l'idée du Traité était déjà morte. Il prétendait que même le président Vladimir Poutine, au lieu de la promouvoir, a choisi de renforcer l'OTSC et d'avancer une initiative contraire — celle de la création d'une Union eurasiennne qui consoliderait ces pays-membres autour de la Russie et les éloignerait du reste de l'Europe.⁹

L'Occident attire l'attention au fait que le TSE ne figure pas parmi les orientations européennes prioritaires du nouveau concept de la politique extérieure de la Fédération de Russie adopté par le Président russe en février 2013 où il n'y a qu'une mention que la Russie se prononce de manière conséquente pour le renforcement du cadre juridique des engagements politiques relatifs à l'indivisibilité de la sécurité sur ce continent. Certains analystes en ont même conclu que Moscou aurait compris que la réalisation de cette initiative ne serait possible qu'à conditions du rétablissement de la parité en matière d'armements entre l'OTAN et l'OTSC ou bien en cas de dissolution de ces blocs militaires, quand surgirait la nécessité de remplacer les alliances militaires existantes par une nouvelle structure commune pour toute l'Europe.

Sergueï Lavrov, ministre russe des Affaires étrangères, a répondu à ces assertions, en soulignant que la Russie restait toujours convaincue de la nécessité de rendre juridiquement obligatoire le principe d'indivisibilité de la sécurité mainte fois proclamé, c'est-à-dire que ce principe devait travailler réellement. Il a également indiqué que l'initiative russe de conclure le Traité de sécurité européenne n'avait pas de caractère conjoncturel et restait à l'ordre du jour.¹⁰ Pourrait-on s'exprimer plus clairement ? Il s'ensuit que la Russie ne renonce pas au TSE mais le place parmi les tâches prioritaires de sa politique étrangère à long terme. Autant qu'on puisse en juger, Moscou

n'a pas l'intention de renoncer ou suspendre le dialogue avec l'Occident à ce sujet. Et on est pleinement conscient que la nécessité de le poursuivre est reconnue par un large cercle de forces influentes de la plupart des pays de l'OTAN qui comprennent que l'architecture de la sécurité européenne existante n'est pas adaptée à la résolution des défis contemporains et que sa complexité ne devait pas servir de paravent à l'élargissement de l'Alliance qui ne contribue pas au rapprochement politique de l'Occident avec la Russie.

De plus, les esprits réalistes de l'Occident sont conscients que la cessation des débats sur la sécurité conduira la Russie aux actions unilatérales plus résolues en vue de promouvoir ses intérêts. Ainsi, évoquant la nouvelle doctrine militaire de la Fédération de Russie et la position du Président Poutine, l'analyste Fernandes Sandra estime que la Russie aurait déjà choisi cette voie. Selon elle, l'adhésion de la Fédération de Russie à l'OTAN étant irréaliste, il faudra quand même trouver *modus vivendi* et *modus operandi* capables de contrebalancer les éléments contraires de la sécurité européenne. À son avis, certains principes importants contenus au projet de TSE méritent d'être attentivement examinés et développés puisqu'ils seraient d'importance cruciale pour les relations avec la Russie à l'avenir tant dans le contexte des rapports Russie-OTAN que du dialogue russo-américain sur la sécurité.¹¹

Isabelle François citée ci-haut est convaincue qu'il n'est pas possible de créer une Europe indivisée sans Russie et souligne l'importance de poursuivre le dialogue Russie-OTAN. Les préoccupations de la Russie à propos de son exclusion des cadres de la sécurité européenne demandent une réponse sérieuse en commun. Selon Isabelle François, certains principes contenus dans le projet de TSE méritent une réflexion et prise en considération. Parmi ces principes sont nommés : respect de l'intégrité territoriale, prévention des conflits, inadmissibilité du recours à la force ou à la menace de recourir à la force, transparence. Elle propose d'élaborer sur la base de ces principes dans le cadre du Conseil Russie-OTAN des compréhensions communes de la sécurité européenne sous forme d'une déclaration politique nouvelle grâce à laquelle la Russie ne sentirait plus que ses intérêts sont ignorés et qui viendrait à bout de la discussion prolongée autour des « forces substantielles de combat ».

Avec cela elle recommande aux gouvernements des pays de l'OTAN de coordonner les « lignes rouges » que le dialogue avec la Russie au sujet de la sécurité ne doit pas dépasser. À son avis ce sont en premier lieu l'inadmissibilité d'un traité de sécurité juridiquement obligatoire ou bien le

transfert des prérogatives de l'OTAN à un autre organe qui limiterait la capacité de l'Alliance d'agir et d'admettre les nouveaux membres, puisque cela conduirait, estime-t-elle, à la destabilisation des accords et unions existants.¹²

Les rapports faits par le Centre des sciences et des relations internationales de Belfort et l'Institut pour la coopération internationale entre l'Est et l'Ouest soulignaient aussi l'importance d'entamer un dialogue réel et bien étoffé avec les alliés de l'OTAN d'abord et la Russie ensuite au sujet d'un nouveau système de sécurité européenne global au sein duquel la Russie aurait une voix significative et qui inclurait un mécanisme efficace d'intervention rapide pour prévenir, faire cesser et régler les conflits.

Un groupe d'auteurs dont Igor Ivanov, ex-ministre russe des Affaires étrangères, a fait paraître en février 2012 le rapport « Sur la voie vers une communauté de sécurité euro-atlantique » avec des arguments particulièrement convaincants en faveur de la refonte du système actuel instable de sécurité continentale. Leurs conclusions se ramènent notamment à l'idée qu'au lieu de s'appuyer principalement sur l'élargissement des alliances existantes, la création de nouvelles institutions, la préparation de nouveaux traités et déclarations, il faudrait avant tout réaliser, comme minimum, une transformation complète et une démilitarisation des rapports stratégiques entre les États-Unis/OTAN, la Russie et autres États, œuvrer à dépasser la méfiance et à chercher une réconciliation historique des États euro-atlantiques qui entretiennent encore leurs rancunes. Dans ce but, les auteurs argumentent l'idée de construction d'une Communauté euro-atlantique de sécurité intégrée, indivisible, capable d'agir et sans barrières dont tous les membres pourraient compter sur le règlement des conflits uniquement par voie diplomatique, juridique et autres moyens non-violents c'est-à-dire sans emploi de la force militaire ou menace d'y recourir.¹³

En 2013, dans le développement de cette idée, les mêmes auteurs et autres personnalités éminentes de part et d'autre de l'Atlantique ont soumis à l'examen des gouvernements, parlementaires et opinion publique des pays euro-atlantiques le nouveau rapport « Le renforcement de la sécurité mutuelle dans la région euro-atlantique ». L'idée centrale du rapport est la nécessité de lancer le plus vite possible un processus politique de dialogue visant à supprimer les différences dans la compréhension des menaces et à l'élaboration collective d'une stratégie d'élévation du niveau de sécurité dans la région euro-atlantique. Le rapport reconnaît (sous forme indirecte à vrai dire) que les mécanismes de négociation existants tels que l'OSCE et le Conseil Russie-OTAN n'accomplissent plus les tâches pour lesquelles ils

étaient créés. C'est pourquoi il propose d'instituer un nouveau mécanisme de consultations sous forme de Forum euro-atlantique de sécurité dans le cadre duquel il faut assurer une interaction efficace pour contrer les nouveaux défis et menaces à la sécurité régionale et former un espace de sécurité commun. Dans l'idée de ces spécialistes, le nouveau Forum doit contribuer à coordonner les pas pratiques concernant les problèmes prioritaires dans le domaine du désarmement, y compris la défense antimissile, les armements nucléaires, cosmiques et conventionnels et la cybersécurité, et favoriser l'élaboration des conventions correspondantes.¹⁴

Il convient de constater en somme que la situation militaro-politique actuelle et l'état des relations interétatiques en Euro-Atlantique sont en général peu propices pour fixer le principe d'indivisibilité de la sécurité européenne sous forme d'un document juridique international. À cette étape l'Occident n'est pas prêt et ne sera pas encore longtemps prêt à faire un pas si radical que la conclusion d'une telle convention qui changerait radicalement la situation dans la région. Il ne faut pas, semble-t-il, espérer que dans les années à venir nos partenaires occidentaux changent leur position concernant la division de l'Europe en deux camps rivaux à moins que la Russie n'adhère dans le monde occidental comme un partenaire soumis aux États-Unis et à l'Union européenne. Pour le moment la Russie n'a pas de leviers réels pour convaincre l'Occident de la nécessité de revoir sa position négative au sujet du TSE et autres initiatives dans le domaine de la sécurité. Cela ne signifie cependant pas que le dialogue sur ce thème ne sera pas poursuivi.

La situation dans le monde, y compris en Europe, continue à se transformer, allant comme du côté de polycentrisme, de turbulence et d'accentuation des contradictions dans le domaine militaro-politique que de compréhension de la nécessité objective de rapprochement et d'unification des efforts afin de neutraliser les menaces toujours croissantes contre la sécurité globale et régionale, ce qui peut finalement contraindre l'Occident de corriger sa position actuelle peu conciliante. Parce que la Russie et l'Occident ont, comme l'indiquaient encore au début de notre siècle les experts occidentaux aussi éminents que G. Goodby et P. Buwalda, des intérêts communs axiaux en matière de sécurité permettant de coopérer de façon étroite et stable.¹⁵

Il est opportun de rappeler qu'en 1928 les pays euro-atlantiques et le Japon avaient réussi, dans les conditions beaucoup pires qu'aujourd'hui, à parvenir à signer le Pacte Briand — Kellogg qui avait stabilisé la situation mondiale pour un temps sans avoir évité pour autant la Seconde Guerre

mondiale. L'idée du TSE est bien sûr plus grandiose et concrète que le pacte évoqué. Sa mise en œuvre demande des efforts opiniâtres et systémiques.

Ce faisant, l'instauration d'une sécurité égale et indivisible dans la région euro-atlantique fondée sur le TSE doit être perçue non pas comme l'objectif du moment mais comme un processus long, difficile et de grande complexité qui demandera sans aucun doute une transformation des relations entre les États euro-atlantiques. Il faut en conséquence être prêt à une discussion de longue durée sur la sécurité en Europe non seulement dans le cadre de l'OSCE qui restera encore longtemps une organisation internationale impuissante, mais sur toutes les places appropriées y compris, bien sûr, le Conseil Russie-OTAN créé justement à ces fins. Il est important avec cela d'éviter le règlement des comptes et de travailler de façon dynamique à la recherche d'approches communes de la résolution de ce problème d'extrême complexité. Il faut, bien sûr, tenir compte des recommandations d'un groupe d'experts internationaux de renom au sujet de la formation d'un nouveau Forum euro-atlantique de sécurité pour développer un dialogue d'envergure concernant un large cercle de questions sur la sécurité dans la région.

Il est important en outre de rappeler que l'instauration de la sécurité égale et indivisible en Euro-Atlantique est la tâche primordiale non seulement des gouvernements mais des sociétés civiles des pays de cette région qui doivent participer activement à sa réalisation pratique. Comme disait notre grand explorateur de l'espace cosmique Constantin Tsyolkovsky : « L'impossible aujourd'hui deviendra possible demain ».

1. La participation active, la défense contemporaine. Le concept stratégique de défense et d'assurance de sécurité des membres de l'Organisation du Traité Nord-Atlantique. Adopté par les chefs des États et des gouvernements à Lisbonne en décembre 2010// NATO Public Diplomacy Division. 1110 Brussels, Belgium, 2010, p. 6.

2. La communication *RIA Novosti* du 1er décembre 2009 // <http://en.rian.ru/world/20091202/157063806.html>

3. Hillary Clinton's Remarks on the Future of European Security // U.S. Department of State, 29 January 2010 // <http://zzz.state.gov/secretary/rm/2010/01/136273.htm>

4. Von Twickel Nikolaus, *NATO Chief Says Medvedev's Pact Unneeded* // The Moscow Times, 18 December 2009 // <http://www.themoscowtimes.com/news/article/nato-chief-says-medvedevs-pact-unneeded/396393.html>

5. Cité d'après : Weitz R, *The Rise and Fall of Medvedev's European Security Treaty* / The German Marshall Fund of the United States, Foreign Policy and Civil Society Program, May 2012 // info@gmfus.org

6. Russia Drafts European Security Pact // [www.armscontrol.org/act/2010-01-02/Eutopean Security](http://www.armscontrol.org/act/2010-01-02/Eutopean%20Security)

7. Isabelle François, *Whither the Medvedev Initiative on European Security?* // Transatlantic Current. National Defense University, Institute for National Strategic Studies, December 2011.

8. Besopasnost v Evropé, Moskva, Ves Nir, 2011, s. 704. [La sécurité en Europe, Moscou, Le monde entier, p. 704.]

9. R. Weitz, *Op.cit.*

10. L'intervention de Sergueï Lavrov, ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie à la conférence internationale « Les aspects militaires et politiques de la sécurité européenne », Moscou, 23 mai 2013 // www.mid.ru/brp-4.nsf

11. Sandra Fernandes, *The Idea of European Security : the Renewed Russian Dilemma* // <http://www.printfriendly.com/printurl=http://www.e-ir.info/2012/10/25>

12. Isabelle François, *Op.cit.*

13. Sur la voie vers la communauté Euro-Atlantique de sécurité. Le rapport final de l'initiative euro-atlantique en matière de sécurité, Carnegie Endowment for International Peace, 2012 // CarnegieEndowment.org/pubs

14. Le rapport « Le renforcement de la sécurité mutuelle dans la région Euro-Atlantique » / l'Initiative visant à la réduction de la menace nucléaire, 2013 // www.BuildingMutualSecurity.org

15. G. Goodby, P. Buwalda, D. Trénine, *La stratégie d'une paix stable*, Moscou, Les relations internationales, 2003, p.58.



Evguenia
PYADYCHEVA

*Secrétaire d'édition de
la revue La Vie
Internationale, docteur
en histoire*

pyadysheva@gmail.com



LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE SALUT DE L'ÉTAT

Les Anciens disaient: Dieu vous garde de connaître les temps de changement. Quand on vit dans des temps pareils, on en vient à se demander s'il en a jamais existé d'autres. Toute l'histoire de notre civilisation depuis l'apparition de l'État, soit près de six mille ans, n'est qu'une transformation continue de la société et des

formes d'existence du pouvoir, une suite ininterrompue de conquêtes, de partages, d'unifications et de divisions, et de nouveau d'unifications. Et tout ce temps, le peuple était, et se trouve encore, sous le talon du pouvoir. Un tel ordre de choses engendre inmanquablement un conflit permanent opposant l'un à l'autre.

Евгения ПЯДЫШЕВА, Ответственный секретарь журнала «Международная жизнь», кандидат исторических наук

ГРАЖДАНСКОЕ ОБЩЕСТВО И СПАСЕНИЕ ГОСУДАРСТВА

Le livre « Le citoyen et l'État : un tourbillon tragique de l'histoire », de Sergueï Kourits et Valéry Vorobiov, peut servir de routier dans l'océan tumultueux de l'affrontement social, politique, économique, juridique du citoyen avec l'État*.

Il est intéressant de voir l'historique du livre, mais aussi de l'apparition de ce tandem. Valéry Vorobiov raconte qu'il est tombé, tout à fait par hasard, il y a une dizaine d'années, sur un ouvrage de Sergueï Kourits. Captivé par la lecture, il écrivit à l'auteur ; ainsi se lia une correspondance qui devait aboutir à la rédaction d'une solide monographie : « Les maladies de l'État »**. À cette époque Sergueï Kourits résidait depuis un bon bout de temps en Israël. C'est donc de façon parfaitement fortuite que s'est créée la ligue internationale de deux chercheurs :

* S.Y. Kourits, V.P. Vorobiov, *Grajdani i gossouarstvo — tragitcheskii krougovorot istorii*, Moskva, 2011, 64 s. [S.Y. Kourits, V.P. Vorobiov, *Le Citoyen et l'État: un tourbillon tragique de l'histoire*, Moscou, 2011, 64 p.]

** S.Y. Kourits, V.P. Vorobiov, *Bolezni gossouarstva. Diagnostika patologii sistemy gossouarstvennogo oupravlenia i prava*, Moskva, 2009, 472 s. [S.Y. Kourits, V.P. Vorobiov, *Les maladies de l'État : Diagnostic des pathologies du système de la gestion d'État et du droit*, Moscou, 2009, 472 p.]

l'un, Vorobiov, spécialiste de la chose publique, des problèmes du Proche-Orient, docteur d'État en droit, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire au Royaume du Maroc, l'autre, Kourits, spécialiste du traitement systématique des problèmes de gestion, docteur d'État en sciences techniques, professeur, lauréat de plusieurs prix académiques soviétiques, qui, en Israël, pratique l'analyse.

C'est pour la diagnostique des « maladies » de l'État à partir de différents points de vue scientifiques que le livre s'est vu décerner le prix de la meilleure « Étude Interdisciplinaire » au concours 2010 de l'Association de science politique.

Le nouveau livre de Kourits et Vorobiov est intentionnellement d'un caractère plus vulgarisateur et s'adresse à un public plus vaste qui ne soit pas nécessairement ferré dans le sujet traité. Sans avoir à pénétrer le détail, le lecteur peut se faire une idée des nouvelles conceptions scientifiques et des outils capables de rompre le cercle tragique des contradictions opposant le citoyen et l'État, que le citoyen a toujours payé et paie encore de ses biens et de sa vie. La brochure est complétée des résultats de quelques études posté-

rieures à la parution de la monographie en question.

Au cœur du livre a trouvé place le rôle que la société civile doit jouer dans la réconciliation de l'État et du citoyen. Les auteurs sont persuadés que la science moderne a fait la preuve du caractère récurrent de la contestation sociale qui, de siècle en siècle, suit les mêmes spirales de l'histoire tragique de cette confrontation Citoyen — État. Chaque nouveau tour débute par l'élection d'un nouveau souverain. Un homme est nanti (ou s'adjuge) du droit de gouverner (de prendre les décisions suprêmes pour l'État, décisions dites politiques : il décide ainsi de la guerre et de la paix, de la prospérité ou de la misère des peuples) et de tout régenter (d'assumer en même temps la direction et le contrôle de ses propres décisions).

Ce système de gouvernement remonte à l'aube des temps (dictature) et le souverain, naguère chef de guerre, constitue ses bataillons (ministères, départements, services, etc.), leur donnant pour chefs des hommes selon son bon gré (appelé « considération politique ») et les limogeant selon son désir.

Et toute la hiérarchie des fonctionnaires copie cette façon de

faire. Pour préserver et consolider leur état, les fonctionnaires sont obligés de satisfaire au premier chef les intérêts de leur patron. Il en résulte des décisions politiques qui ne vont pas toujours dans le sens de l'intérêt des citoyens.

Dans la société se font jour problèmes, crises et conflits qui s'expriment par des actes illicites d'individus isolés et qui finissent par se résoudre dans des conflits sociaux : insurrections et révolutions. Les morts mis en terre, on change de monarque (avec le cercle de ses proches) qui gouverne exactement selon le même système. Le tourbillon tragique continue sa route. À chaque tour viennent s'ajouter des instruments nouveaux, toujours plus puissants, pour anéantir les hommes, qui sont créés par le progrès scientifique et technique avec les deniers des futures victimes, rapprochant toujours un peu plus l'humanité de la triste vision de Kant qui lui prédisait la paix des cimetières, à moins de s'assagir.

Pour arrêter la terrible spirale, il faut que les citoyens, par le biais de la société civile, soient admis à discuter tous les projets de décision du pouvoir exécutif de l'État au stade de la préparation à leur adoption. C'est en cela que consiste le principe de gestion en *feed-back*, tant dans la nature que

dans les engins techniques, qui empêche les situations de dégénérer, qui ne se contente pas d'informer des dommages survenus.

Le chef du pouvoir exécutif doit être un spécialiste de la gestion (un manager), ayant une longue expérience positive de la gestion d'une entité comparable, et que le peuple souverain (ou son représentant avec les pleins pouvoirs) engage par contrat à conduire l'État au but fixé par le peuple (ou stratégie). La société civile et un Conseil constitutionnel indépendant supervisent les solutions tactiques retenues par l'exécutif (les décisions stratégiques étant du ressort exclusif du peuple souverain) et contrôlent les effets de ces décisions et leur adéquation à la stratégie du peuple souverain. Le Conseil constitutionnel statue sur la constitutionnalité des décisions de l'Exécutif.

Une transparence maximale dans les décisions de l'Exécutif peut arrêter la marche funeste du tourbillon de la confrontation du citoyen et de l'État. Pour ce faire, de nouveaux principes et fonctions de gouvernement et de droit, dont certains ont été mentionnés plus haut, doivent être appliqués.

L'exécution du plan exposé dans ce livre ne paraît pas du tout éloignée.

À l'heure de la mondialisation, quantité de sociétés, qui peuvent être considérées comme des associations de personnes œuvrant à un même résultat, fonctionnent avec une précision d'horloge. Certaines d'entre elles sont de dimensions telles que par le nombre d'employés et le chiffre du capital elles surpassent certains États pour leur population et leurs indicateurs économiques. Le succès des sociétés tient aussi au fait que les propriétaires du capital qui assument les fonctions du pouvoir sont écartés des fonctions d'administration. Les propriétaires de la société contrôlent les administrateurs. Ainsi au XVI^e siècle Machiavel découvrait des similitudes entre le management et la commercialisation (pour parler comme aujourd'hui) des organisations et ceux de l'État. De fait, l'État est une organisation, et non un système politique, possédée et dirigée par un homme politique. Chose logique et plausible dans ce monde moderne.

Une analyse assez détaillée est donnée du modèle diagnostique voué à découvrir les défauts de fond du système de gouvernement et du droit constitutionnel, grâce auquel il devient possible de prédire la situation de l'État selon que l'on aura ou non purgé ses maux.

Il est intéressant de voir que les auteurs donnent l'exemple du recours à la diagnostique médicale pour dépister les maladies de l'État : « Le système de gouvernement et du droit constitutionnel se présentant comme un bloc d'information, il peut être cloné comme entité pour tous les États. À partir de là il devient possible de dessiner un modèle unique (un atlas) de système sain de gouvernement et de droit constitutionnel.

La confrontation du système de gouvernement de l'État et du droit constitutionnel (GE&DC) d'un État donné au système analogue de l'État « sain » produira un diagnostic des causes profondes (non triviales) des crises et des problèmes présents et à venir, et permettra d'apprécier la disposition de ses autorités à vider au plus tôt crises et conflits ou à les prévenir. Dans ce tableau, un rôle important peut revenir à la participation des citoyens (société civile), par analogie avec la façon dont l'organisme, par le phénomène de *feed-back*, combat par lui-même la maladie (préservation de l'homéostasie). En posant le diagnostic, on peut réussir à réduire considérablement le dommage causé par l'ignorance du futur ». (P. 33).

Il reste, selon les auteurs, qu'une partie (non programmable)

du futur restera toujours imprévisible, aléatoire. Le fortuit a deux origines : le facteur humain qui transparaît dans les préférences subjectives des décideurs, et les découvertes scientifiques et les inventions qui altèrent le caractère du futur ; le facteur humain conjugué au facteur naturel qui créent ensemble des cas de force majeure, soit des circonstances intervenant dans l'avenir, qui entraînent des actes imprévus, contraires aux déterminations prises.

Dans les deux cas, le fortuit amène des problèmes, des crises et des conflits, de loin plus intenses qu'à l'ordinaire. Il s'agit de maladies de l'État dues à l'action du fortuit sur les décisions politiques induites par le système de GE&DC.

Jamais l'on n'avait procédé à une analyse complexe des causes de ces maladies, car l'on ne possédait pas les méthodes permettant d'étudier un ensemble constitué de millions et de milliards de composantes dotées de pensée (les hommes). Cette possibilité et les conditions propices à une telle analyse ont vu le jour au XX^e siècle seulement, grâce à l'approche systémique et à l'analyse par les systèmes (imaginées par Bogdanov, von Bertalanfi, Ashby et Wiener), grâce, aussi, à l'ordinateur et à l'In-

ternet qui ont rendue abordable l'information naguère inaccessible. Sans compter le relâchement des interdits d'ordre idéologique et politique.

Les données fiables (démonstrées scientifiquement) sur les causes des maladies de l'État, et l'acceptation du fait que le système de gouvernement et de droit constitutionnel représente l'ensemble informationnel d'un objet réel, ont amené le besoin de trouver un ensemble informationnel analogue qui pourrait être utilisé pour diagnostiquer les maladies de l'État. Il se fait qu'un ensemble de ce genre existe en médecine pour diagnostiquer les maladies humaines.

Les résultats obtenus de l'analyse des sources des maux de l'État et les preuves amenées *supra* ont conduit à imaginer un modèle-étalon unifié (sain), outil de diagnostic du système GE&DC, à l'image d'un atlas anatomique et des paramètres physiologiques normaux de l'homme sain. Un tel modèle présente une panoplie de principes et de relations d'où est issue la loi fondamentale de l'État : la Constitution. Qu'une telle panoplie existe, Kant, déjà, l'avait pressenti : « De longtemps l'on désirait une chose qui peut-être s'accomplira un jour, savoir qu'au lieu d'une infinie di-

versité de lois civiles on en découvre les principes... »

Les conclusions et les recommandations prescrites par ce livre ont une consonnance plus qu'actuelle. Considérant les actions de protestation sociale « Occuper Wall-street » qui ont déferlé sur le monde, considérant les derniers événements qui bouleversent les pays du Nord de l'Afrique et du Proche-Orient, les auteurs en viennent à conclure que les réseaux sociaux qui ont pris leur essor ces dernières années, rendent possible un échange rapide d'information *up to date* relative à la qualité de la vie, qui encourage les gens à la contestation. Parfois les technologies modernes de l'information aident certains groupes de population à combattre l'injustice. Mais chaque acte de protestation amène de nouvelles victimes sans apporter l'espoir de voir pour longtemps s'améliorer la qualité de la vie. Le tragique tourbillon de l'histoire ne cesse de tourner plus vite, sans que l'on en discerne plus nettement l'issue.

« Pour rompre avec cette tragique spirale, il est nécessaire, grâce notamment aux réseaux sociaux, de mettre en place, là où elle est inexistante, une société civile, c'est-à-dire une communauté de citoyens indépendante de l'État,



С.Я. Куриц, В.П. Воробьев

Гражданин и государство – трагический круговорот истории



mais jouissant de son soutien juridique et matériel. Une société civile est apte à saisir le sens des relations causales des sources cachées des maladies de l'État, à porter cette connaissance dans la masse des citoyens et y former les nouvelles générations. Ce n'est que lorsqu'elle sera devenue un partenaire de l'État, égal en droits et responsable, que la société civile acquerra la faculté de l'aider à résoudre les tâches les plus pointues

visant à améliorer la qualité de vie des citoyens, cela même en la pénible période de la transition vers l'État de droit social ». (P. 63).

Pour l'instant les événements évoluent dans les voies traditionnelles. Qui sait, peut-être le livre de Kourits et Vorobiov « Le citoyen et l'État, un tourbillon tragique de l'histoire » sera-t-il le grain de sable qui, tombé dans cette mécanique, fera changer le cours des choses.



Digest 2012



LA VIE INTERNATIONALE

Politique étrangère, diplomatie, sécurité nationale



www.INTERAFFAIRS.ru



МЕЖДУНАРОДНАЯ ЖИЗНЬ
INTERNATIONAL AFFAIRS

Специальный выпуск

АТЭС РОССИЯ 2012



www.INTERAFFAIRS.RU APEC

Digest 2012




VIDA INTERNACIONAL

Temas de política internacional, diplomacia y seguridad nacional




www.INTERAFFAIRS.ru

文摘 2012




国际生活

俄罗斯对外政策、外交和国家安全



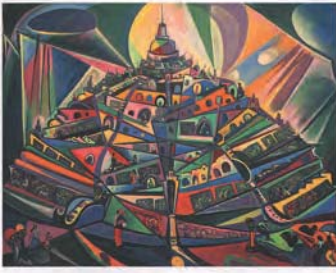
www.INTERAFFAIRS.ru

Special Issue 2010



INTERNATIONAL AFFAIRS

RUSSIA – ASEAN



www.INTERAFFAIRS.ru

Digest 2012



الاحداث السياسية الدولية

لقضايا السياسة الخارجية، والدبلوماسية، والأمن القومي



www.INTERAFFAIRS.ru

Май 2013



МЕЖДУНАРОДНАЯ ЖИЗНЬ

Проблемы внешней политики, дипломатии, национальной безопасности

68 лет назад закончилась Великая Отечественная война!

«Золотая коллекция»
Эрнст Туомпайнен
Министр иностранных дел Финляндии


Шанхайская организация сотрудничества: основные задачи момента
Кирилл Барский
Специальный представитель Президента России по делам ШОС

Деловой совет ТПП РФ – путь на зарубежные рынки
Георгий Петров
Вице-президент Торгово-промышленной палаты России

В МИД РФ
Игорь Халеринский
Председатель Совета ассоциации российских дипломатов


Москва. Издается с марта 1922 г.

Digest 2012



INTERNATIONALES LEBEN

Probleme der Auswärtigen Politik, der Diplomatie und der nationalen Sicherheit



www.INTERAFFAIRS.ru

VOLUME 59 NUMBER 2, 2013

International Affairs

A Russian Journal of World Politics, Diplomacy and International Relations

In This Issue

- Press Conference of Sergey Lavrov
- On the New Security Architecture in Asia-Pacific
- Russian Muslims and the "Arab Spring"
- Eurasian Vector of Development
- Citizen Voting Rights in the 2012 U.S. Election
- The Little World War in South America
- Stalingrad, an Imperative of History



